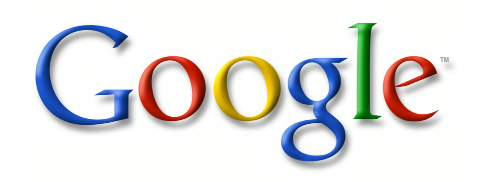
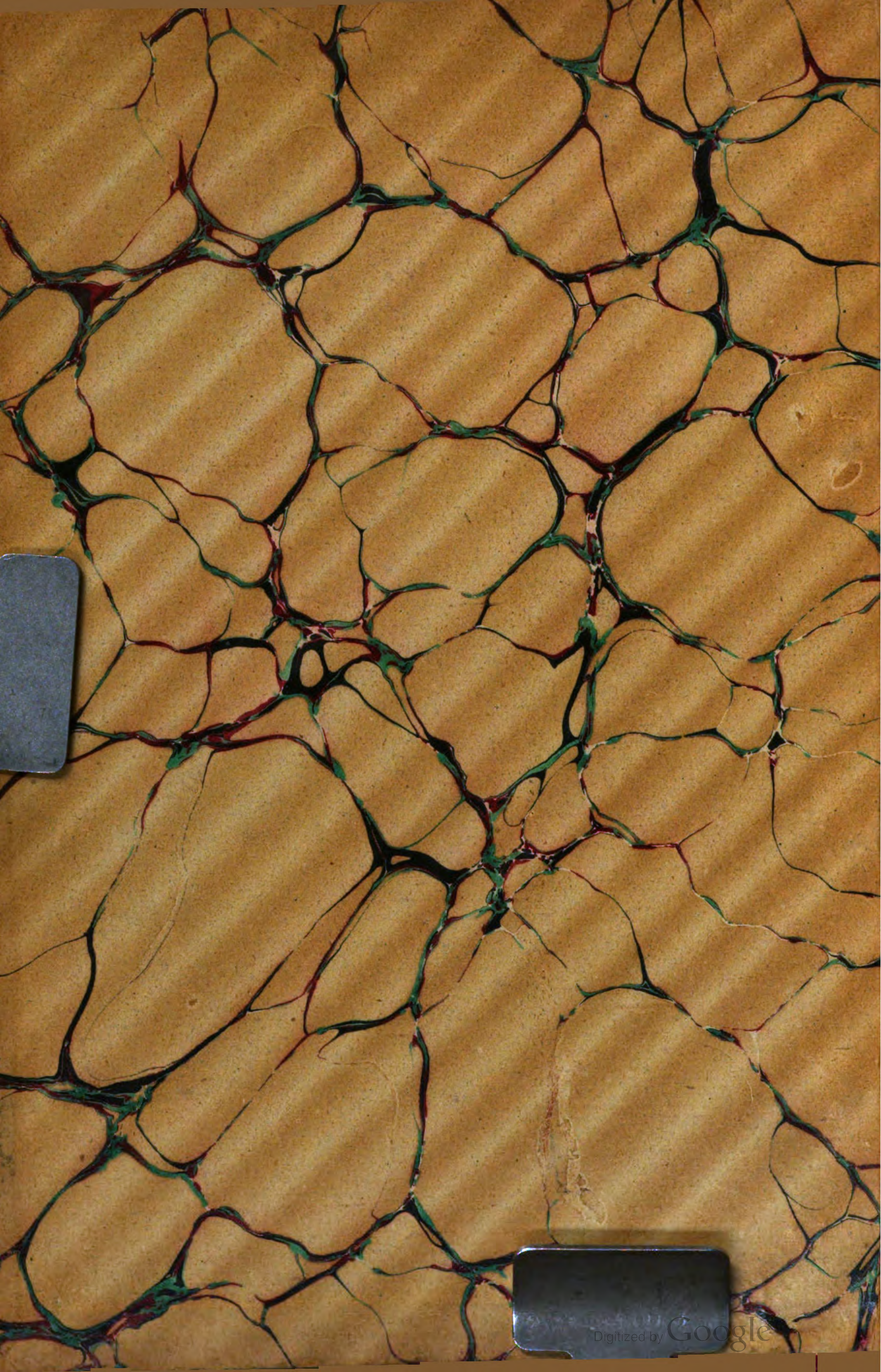
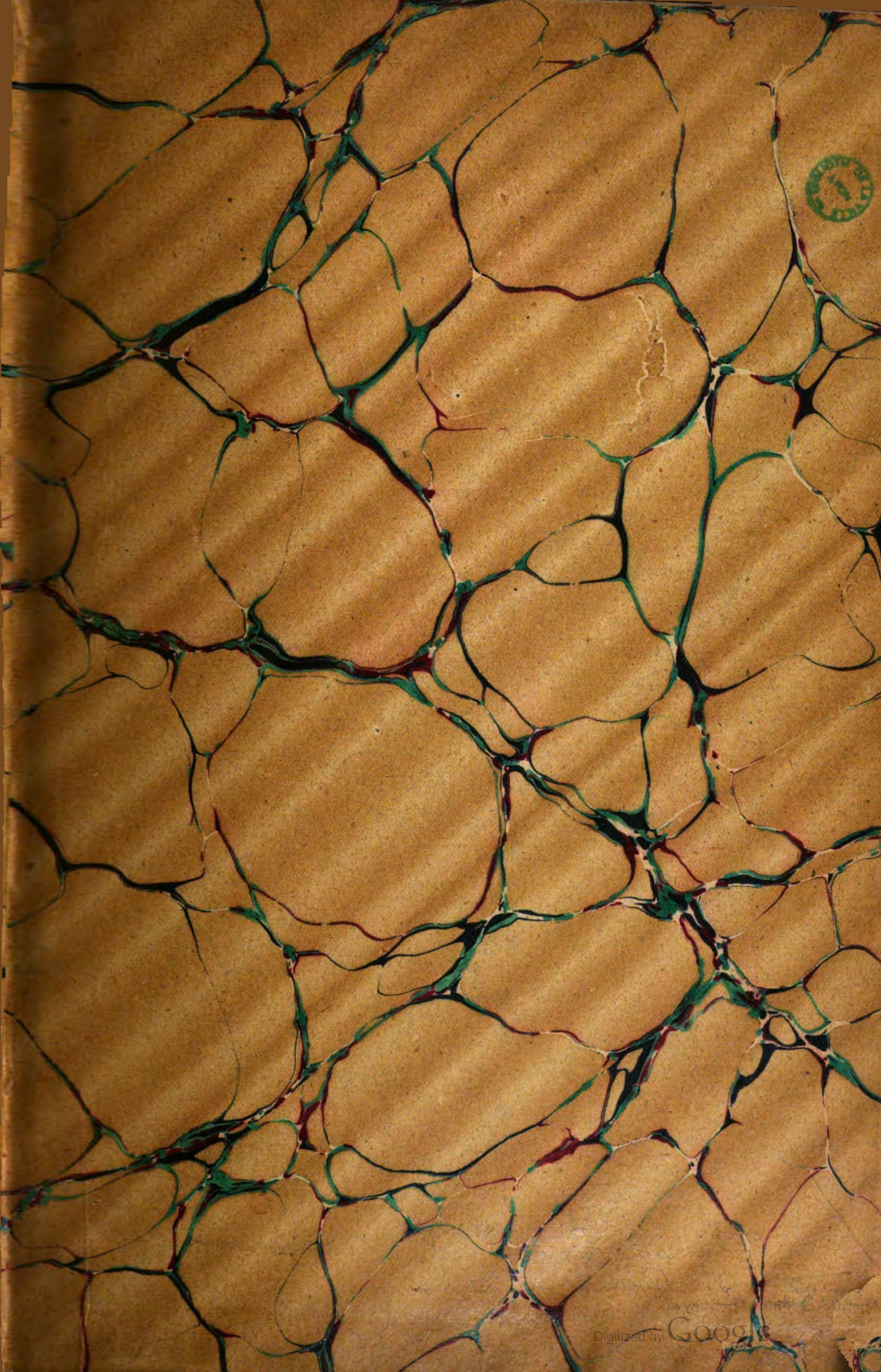








BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DE LA CHARENTE

ANNÉE 1897

SIXIÈME SÉRIE — TOME VII



CHEZ E. CONSTANTIN

Librairie de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC XCVIII

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. Chasseignac,
rempart Desaix, 26.



BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉE 1897

SIXIÈME SÉRIE — TOME VII



CHEZ E. CONSTANTIN

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC XCVIII

La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)



AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1897

BUREAU

MM.

Président. — Paul de Fleury.

Vice-Président. — D. Touzaud.

Secrétaire. — J. George.

Secrétaire adjoint. — M. d'Auteville.

Trésorier. — F.-G. Bastier.

Conservateur du Musée. — Émile Biais.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — P. Mourrier.

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX

DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861....... Ch. DE CHANCEL, ✱.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868........ Ernest GELLIBERT DES SEGUINS, ✱, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877....... Gustave BABINET DE RENCOGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... Joseph CASTAIGNE.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul DE FLEURY.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885.... G. CHAUVET, O. I.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886.... A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
8 décembre 1886 — 10 décembre 1890... Paul DE FLEURY.
10 décembre 1890 — 12 décembre 1894... Daniel TOUZAUD.
12 décembre 1894 — 9 décembre 1896.... G. CHAUVET, O. I.
9 décembre 1896 — .... Paul DE FLEURY.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853 .... Jean-Claude-Zadig RIVAUD, ✱.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862......... François MARVAUD.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864...... Eusèbe CASTAIGNE.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude GIGON.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée CALLANDREAU
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879.... A.-F. LIÈVRE, ✱, O. I.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul DE FLEURY.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883.... G. CHAUVET, O. I.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885. ... Joseph CASTAIGNE.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886..... Paul DE FLEURY.
8 décembre 1886 — 12 décembre 1888... Daniel TOUZAUD.
12 décembre 1888 — 10 décembre 1890... MALARD, O. I.
10 décembre 1890 — 14 décembre 1892... G. CHAUVET, O. I.
14 décembre 1892 — 12 décembre 1894... BOISSONNADE. O. I.
12 décembre 1894 — 9 décembre 1896.... Paul DE FLEURY.
9 décembre 1896 — 8 décembre 1897.... MALARD, O, I.
8 décembre 1897 — .... Daniel Touzaud.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

12 janvier 1887 — .... A.-F. Lièvre, ✻, O. I.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe Castaigne.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862...... Edmond Sénemaud.
28 janvier 1863 — 16 décembre 1868..... Gustave Babinet de Rencogne.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. Trémeau de Rochebrune.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène Carissan.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874........ L'abbé Jules Denise.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. Lièvre.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel Sazerac de Forge.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885 .... Puymoyen.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1894 .. Warisse, O. A.
12 décembre 1894 — .... J. George.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul Sazerac de Forge.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis de Jussieu.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864.... Claude Gigon.
14 décembre 1864 — 4 février 1867....... Henri Léridon.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. Trémeau de Rochebrune.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile Biais.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... A. Pichon.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881... G. Chauvet.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... Sardou.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... É. Puymoyen.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885.... Warisse, O. A.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1888... Malard, O. I.
12 décembre 1888 — 12 décembre 1894... Deserces.
12 décembre 1894 — 8 janvier 1896....... Léon Triou.
12 février 1896 — 8 décembre 1897....... M. Mouchère.
8 décembre 1897........................ M. d'Auteville.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis Callaud.
Mars 1854 — 4 février 1867.............. Adhémar Sazerac de Forge.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874....... Georges Mathé-Dumaine.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — 9 décembre 1896.... J. Callaud.
9 décembre 1896 — .... F.-G. Bastier.

TRÉSORIER HONORAIRE.

10 février 1897.......................... J. Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856............. John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais, O. I.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

2 août 1844 — janvier 1857............. Trémeau de Rochebrune père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881....... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — 11 décembre 1895... Albert Cochot, O. A.
11 décembre 1895 — 9 décembre 1896.... Maurice d'Auteville.
9 décembre 1896 — .... P. Mourrier.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

} En vertu de l'article 5 du règlement.



1865. Delisle (Léopold), C. ✱, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1890. Castaigne (Joseph), O. A., ancien président du tribunal de commerce, à Fromonger, sous Angoulême.

1890. Ouvaroff (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. Lasteyrie (comte Robert de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente. L'Évêque d'Angoulême. Le Maire de la ville d'Angoulême. Le Président du Consistoire de l'Église réformée. L'Architecte diocésain.	En vertu de l'article 4 du règlement.

1890. Apcher (l'abbé Maurice), curé de Gourville (Charente).

1876. Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1889. Arnous (Louis-Eugène), député de la Charente, 56, avenue Montaigne, à Paris.

1869. Augeraud (l'abbé), O. A., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. Auteville (Maurice d'), secrétaire-adjoint de la Société, 41, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1877. Babinet de Rencogne fils (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1896. Baillé (frère Laurentinus), directeur du pensionnat de Saint-Joseph, 26, rue Froide, à Angoulême.

1897. Baillet (Jules), professeur de rhétoriquc au lycée, 47, rue du Mignage, à Angoulême.

1897. Barbaud (Georges-Raymond), O. A., architecte, 28. rempart Desaix, à Angoulême.

1889. Bastide (Paul de La), ✱, ancien conseiller général de la Charente, au château de Pressac, oommune de Saint-Quentin de Chabanais (Charente).

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MM.

1890. Bastier (François-Gustave), ancien notaire, maire d'Édon, trésorier de la Société, 6, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1866. Bénard (Ernest), ✱, ancien président du tribunal civil, 37, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

1892. Bérauld (Gustave), directeur-gérant de l'*Ère nouvelle*, 31, rue de l'Ile-d'Or, à Cognac.

1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard Caudéran, à Bordeaux (Gironde).

1872. Bessette (le docteur Edmond), ✱, 23, place du Parc, à Angoulême.

1863. Biais (Émile), O. I., archiviste et bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée de la Société, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1897. Blanc (Armand), pharmacien, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé J.-P.-G.), chanoine honoraire, supérieur honoraire de l'École Saint-Paul, archiprêtre de Barbezieux.

1891. Boilevin (Abel), 29, rue du Minage, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, 25, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

889. Bourdier (l'abbé), curé-doyen de Saint-Jacques de L'Houmeau, à Angoulême.

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1879. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1891. Boyer (l'abbé Henri), curé de Verdille (Charente).

1867. Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, Chevalier de Malte et de Saint-Sylvestre, conseiller général du Finistère, ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de La Porte-Neuve, par Riec (Finistère).

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), à Chartres (Eure-et-Loir).

MM.

1893. Cagnion (Adolphe), négociant, conseiller général de la Charente, à Blanzac (Charente).
1887. Callandreau (Amédée), notaire, 45, boulevard Denfert-Rochereau, à Cognac.
1867. Callaud (Jules), trésorier honoraire de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.
1896. Callaud (Georges), 34, rue Saint-Gelais, à Angoulême.
1888. Chaillot (Élie), pharmacien, adjoint au maire, 37, rue du Minage, à Angoulême.
1879. Chassbignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.
1878. Chauveau aîné, ancien président de la chambre de commerce, à Maumont (Magnac-sur-Touvre, Charente).
1897, Chauvenet (le général Antoine Maurice de), O. ✻, commandant la 23e division à Angoulême.
1869. Chauvet (Gustave), O. I., lauréat de l'Institut, ancien président de la Société, notaire, à Ruffec (Charente).
1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).
1896. Chevrou (Gaston), banquier, conseiller d'arrondissement, à Barbezieux (Charente).
1890. Choime (l'abbé), curé-doyen de Segonzac (Charente).
1882. Cochot (Albert), O. I, architecte de la ville, ancien bibliothécaire de la Société, 75, rempart du Nord, à Angoulême.
1897. Constantin (Eugène), libraire, 9, rue du Marché, à Angoulême.
1883. Coquemard (Louis), imprimeur, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.
1888. Courivault de La Vilatte (l'abbé), vicaire général de l'Évêché, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.
1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac.
1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).
1889. Decescaud (Louis), agent général d'assurances, 60, rue de l'Arsenal, à Angoulême.
1893. Delalande (Louis), docteur en droit, ancien magistrat, 8, rue de Constantinople, à Paris.
1865. Delamain père (Henri), négociant, à Jarnac (Charente).
1868. Delamain (Philippe), O. I., négociant, à Jarnac (Charente).
1877. Delamain (Louis), ✻, négociant, à Jarnac (Charente).

MM.

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1897. Déroulède (Paul), ✻, homme de lettres, conseiller général de la Charente, à Langély, commune de Gurat, (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, ancien secrétaire-adjoint de la Société, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1890. Desjoncherets (Jules), 51, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Desmazeaud (Marcel), avoué, 11, rue du Soleil, à Angoulême.

1889. Desmiers de Chenon (comte Eugène), au château de Chenon, par Aunac (Charente).

1890. Desmiers de Chenon (marquis René), château du Terrier, commune d'Allouis, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).

1888. Dufourneau (Alexandre), constructeur-mécanicien, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1897. Dujardin (Pierre Félix), O., A., ingénieur des arts et manufactures, aux Mérigots, près Angoulême.

1892. Durand (l'abbé Marcel), ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu d'Angoulême.

1888. Durandeau (Georges), banquier, 31, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Durandeau (Jules), directeur de la maison Léonide Lacroix fils, 83, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1886. Favraud, (A.), O. A., inspecteur primaire en retraite, 94, rue de Périgueux, à Angoulême.

1897. Fayolle-Lussac, avocat, rue des Trois-Fours, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé François), curé de Saint-Genis d'Hiersac (Charente).

1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, président de la Société, 25, rue du Minage, à Angoulême.

1887. Fourgeaud (l'abbé Louis), curé-doyen de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1877. Fournier (le docteur Louis), ✻, O. I., 19, rue de Bélat, à Angoulême.

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac (Charente).

1890. Furaud (Ludovic) ,avocat, 12, rue de l'Évêché, à Agoulême.

1888. Gautier (Étienne), à Germeville, commune d'Oradour d'Aigre (Charente).

MM.

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), député, membre du Conseil général de la Charente, à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

1887. George (Jean), docteur en droit, lauréat de l'Institut, receveur municipal, secrétaire de la Société, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1882. Germain (Henri), négociant, à Cognac (Charente).

1893. Gignat (Émile), négociant au Pontouvre (Charente).

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

1897. Goras (François), fabricant de faïences artistiques, 29, Port de l'Houmeau, à Angoulême.

1891. Guérin-Boutaud, notaire, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.

1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, à La Dourville, près Blanzac (Charente).

1897. Gay (l'abbé Jean-Baptiste), chanoine honoraire, secrétaire général de l'évêché, 16, rue Vauban, à Angoulême.

1879. Hedde (Ivan), directeur de la compagnie du gaz, 5, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1889. Hémery (Pol d'), conseiller général, à Bioussac (Charente).

1890. Hériard (Maurice), 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. Horric de La Motte-Saint-Genis (marquis Anatole), docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1888. Huet (l'abbé Eugène), curé d'Esse (Charente).

1879. Jarnac-Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac (Charente).

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1892. Jeansoulin (Ulysse), ancien négociant, 10, rampe des Bezines, à Angoulême.

1897. Laboisne (Hector), architecte, rue du Théâtre, à Angoulême.

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, 4, rue de l'Église Saint-Ausone, à Angoulême.

1867. Lacroix (Paul de), propriétaire, bibliothécaire de la ville de Cognac.

1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).

MM.

1888. Laforge (l'abbé), curé de Saint-Barthélemy de Confolens (Charente).

1889. Lajeunie (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).

1891. Lameth (comte Alfred de), au château de Londigny, près Ruffec (Charente).

1886. Laporte, ✠, négociant, sénateur de la Charente, maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

1891. Laroche-Joubert (Edgard), député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.

1878. Lecler (le docteur Alfred), médecin, à Rouillac (Charente).

1887. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville (Charente).

1890. Léridon (Georges), propriétaire, pavillon de Port-Neuf, à La Rochelle.

1887. Lescure (Léon), 33, rue d'Iéna, à Angoulême.

1874. Lièvre (Auguste), ✠, O. I., président honoraire de la Société, membre non résidant du Comité des travaux historiques du Ministère de l'instruction publique, associé-correspondant de la Société des Antiquaires de France, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1887. Maistre du Chambon (Anatole), 25, rampe des Bezines, à Angoulême.

1885. Malard (Georges), O. I., ancien vice-président de la Société, ancien professeur d'histoire au lycée, 19, chemin du Secours, à Angoulême.

1889. Maratu (l'abbé Henri-Guillaume), chanoine honoraire, curé-doyen de Montmoreau (Charente).

1894. Marchadier (René), propriétaire, à Châteauneuf (Charente).

1887. Marchais (Henri), avocat, à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Marot (J.-G.), négociant, ancien président du tribunal de commerce, 13, rue du Marché, à Angoulême.

1896. Marot (le docteur Félix), 21, rue du Mont-Thabor, à Paris.

1866. Martell (Édouard), sénateur, membre du Conseil général, à Cognac (Charente).

MM.

1889. Martin (l'abbé Édouard-Charles), curé-doyen de Châteauneuf (Charente).
1892. Martin (Paul-Rémy), négociant, au château de Lignières, par Rouillac, (Charente).
1896. Massougnes (vicomte Jean de), 21, avenue de Tourville, à Paris.
1867. Mathieu-Bodet, ✱, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.
1876. Maurin, conseiller municipal, à Fouqueure, par Luxé (Charente).
1894. Maurin (Ernest), 35, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.
1889. Meilhaud (l'abbé François-Xavier), curé de Bors de Montmoreau (Charente).
1897. Mense Sencier (Georges), rentier, 71 avenue d'Antin, à Paris.
1889. Mesnard (l'abbé Marcellin), chanoine honoraire, 28, rue Froide, à Angoulême.
1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.
1887. Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec (Charente).
1888. Mondon (l'abbé A.-D.), curé de Chazelles (Charente).
1897. Morand (Pierre), avoué, 26, rempart Desaix, à Angoulême.
1890. Morel (Maurice de), directeur de la Société Générale, place du Parc, à Angoulême.
1892. Morichaud (l'abbé), pro-secrétaire de l'Évêché, 41, rue du Minage, à Angoulême.
1893. Moro (Louis-Emmanuel), artiste peintre, professeur de dessin, 30, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.
1895. Mouchère (Maurice), avocat, ancien secrétaire-adjoint de la Société, 26, rue de la Corderie, à Angoulême.
1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec (Charente).
1888. Mourrier (Paul), bibliothécaire de la Société, 46, avenue Gambetta, à Angoulême.
1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général, 22, rue d'Épernon, à Angoulême.
1897. Papillaud (Guillaume), instituteur en retraite, à Montboyer, (Charente).
1879. Parenteau-Lambulière (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.
1887. Pautier (le docteur Nelson), à Aigre (Charente).

MM.

1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Périgueux (Dordogne).

1887. Plauchut, négociant, à Fléac (Charente).

1891. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'École française de Rome, palais Farnèse, à Rome.

1872. Préponnier, architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Préville (Armand de), château de Bonétève, par Chabanais (Charente).

1896. Puygauthier (Gaston), négociant, 3, rne des Arceaux, à Angoulême.

1879. Puymoyen (Émile), ancien avoué-licencié, ancien secrétaire de la Société, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1892. Puymoyen (Nicolas-Émile), géomètre, aux Blanchettes, près Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), agrégé de l'Université, chef d'institution, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1893. Raballet (Daniel), juge au tribunal civil, conseiller d'arrondissement, à Confolens (Charente).

1883. Rabec, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac.

1862. Rambaud de Larocque, O ✻, président du Conseil général de la Charente, 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1896. Renoleau (Alfred), céramiste, 163, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1887. Ribérolle (baron Albert de), au château de Ribérolle, commune de Rivières (Charente).

1897. Ricard (René), avocat, 17, rue d'Iéna, à Angoulême.

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1889. Riffaud (l'abbé), curé de Saint-Martial, 9, rue Fanfrelin, à Angoulême.

1886. Rochefoucauld (comte Aymery de La), 93, rue de l'Université, à Paris, au château de Verteuil (Charente).

1894. Rochefoucauld (duc de La), ✻, capitaine au 4e hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

1887. Roffignac (comte Jules de), à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), lauréat de l'Institut, professeur à l'Institut catholique, préparateur du cours de linguistique au Collège de France, 11, rue Littré, à Paris.

MM.

1883. Rouziers (Paul de), au château du Rhus, par Confolens (Charente).

1875. Sardou (Fernand), négociant, à Pons (Charente-Inférieure).

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 27, rue d'Iéna, à Angoulême.

1875. Sevenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.

1887. Sochal (l'abbé Antoine), curé de Saint-André, rue Taillefer, à Angoulême.

1891. Souchet (Joseph), bijoutier, 7, rue du Marché, à Angoulême.

1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avocat, vice-président de la Société, 16, rempart de l'Est, à Angoulême.

1888. Tricoire (l'abbé), curé-doyen d'Hiersac (Charente).

1891. Triou (Léon), licencié en droit, ancien secrétaire-adjoint de la Société, au logis du Haut-Pérat, commune des Gonds, par Saintes (Charente-Inférieure).

1890. Veillon (Pierre), avocat, 8, rue Tison-d'Argence, à Angoulême.

1887. Vergnaud, négociant, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1878. Vigneron (René), ancien secrétaire général, 8, place du Marché-Neuf, à Angoulême.

1863. Warin (Édouard), O. I., architecte, inspecteur des édifices diocésains, à La Faurie, commune de Rioux-Martin (Charente).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine, 11, rue de la Corderie, à Limoges.

1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.

1855. Auriac (Eugène d'), ✻, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, 217, rue Saint-Honoré, à Paris.

1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), G. C. ✻, O. I., chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.

1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.

1895. Boissonnade, O. I., agrégé d'histoire, docteur ès lettres, maître de conférences à la faculté des lettres de Poitiers, lauréat de l'Institut, à Poitiers.

MM.

1866. Boreau-Lajanadie, ✱, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

1879. Chabaneau (Camille), ✱, correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.

1844. Chasteigner (le comte Alexis de), 7, rue de Grassi, à Bordeaux.

1890. Croix (le R. P. Camille de La), à Poitiers.

1875. Dujarric-Descombes, O. I., vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, correspondant du Ministère de l'instruction publique, 9, rue de Paris, à Périgueux.

1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).

1894. Hyrvoix (Albert), ancien sous-préfet, 19, Grand'Rue, à Fribourg (Suisse).

1855. Jussieu (Alexis de), ✱, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.

1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.

1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ✱, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.

1878. Millien (Achille), lauréat de l'Institut, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1883. Moreau (Frédéric) père, ancien membre du Conseil général, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.

1873. Sadoux (Eugène), ✱, dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.

1886. Testut (le docteur), professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	8
Membres titulaires......................	177
Membres correspondants................	21
Total..............	206

OUVRAGES REÇUS.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE.

AISNE................	Société archéologique de Saint-Quentin.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
ALLIER...............	Société d'émulation.
ALPES-MARITIMES.....	Société des lettres, sciences et arts de Nice.
AVEYRON..............	Société des lettres, sciences et arts.
BOUCHES-DU-RHÔNE ...	Société de statistique de Marseille.
CHARENTE-INFÉRIEURE.	Revue de Saintonge et d'Aunis.
	Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes.
CHER.................	Société archéologique des antiquaires du Centre, à Bourges.
CONSTANTINE.........	Société archéologique.
	Académie d'Hippone, à Bône. *Bulletin.*
CORRÈZE..............	Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.
CÔTE-D'OR............	Académie des sciences de Dijon.
	Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.
	Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon.
CREUSE...............	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Dordogne	Société historique et archéologique de Périgueux.
Doubs	Société d'émulation.
	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Drôme	Société d'archéologie et de statistique.
Eure	Société normande d'études préhistoriques.
Eure-et-Loir	Société dunoise.
	Société archéologique d'Eure-et-Loir.
	Monographie de la cathédrale de Chartres.
Finistère	Société académique de Brest.
Gard	Académie de Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
Garonne (Haute-)	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Société archéologique du midi de la France.
Gironde	Société archéologique de Bordeaux.
Hérault	Sociétés des langues romanes.
	Revue des langues romanes.
Ille-et-Vilaine	Société archéologique.
Indre-et-Loire	Société archéologique de Touraine.
Isère	Académie delphinale de Grenoble.
Landes	Société de Borda, à Dax.
Loire-Inférieure	Société archéologique de Nantes.
Loiret	Société archéologique de l'Orléanais.
Maine-et-Loire	Société d'agriculture d'Angers.
Manche	Société académique de Cherbourg.
Marne	Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne.
Marne (Haute-)	Société historique et archéologique, à Langres.
Morbihan	Société polymathique.
Nord	Société dunkerquoise.
Oise	Société académique d'archéologie.
Orne	Société historique et archéologique de l'Orne.

PAS-DE-CALAIS........ Société académique de Boulogne.
Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

PYRÉNÉES (BASSES-).... Société des sciences de Pau.
Société des sciences et arts de Bayonne

RHÔNE................ Académie de Lyon.
Société littéraire, artistique et archéologique de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE....... Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société éduenne.
Abbaye de Solesmes.

SARTHE............... Société d'agriculture, sciences et arts.
Revue historique et archéologique du Maine, au Mans.

SAVOIE................ Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Société savoisienne d'histoire.
Annales du Musée Guimet.

SEINE................. Société des antiquaires de France.
Société de numismatique.
Revue illustrée des provinces de l'Ouest, Association Bretonne-Angevine, 20, rue Lacépède, Paris.

SEINE-ET-OISE......... Société des sciences morales, lettres et arts.
Société archéologique de Rambouillet.

SOMME................ Société des antiquaires de Picardie.
Société d'émulation d'Abbeville.
Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

TARN-ET-GARONNE..... Société archéologique.

VAR.................. Société académique du Var.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

VENDÉE............. Société d'émulation.

VIENNE.............. Société des antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-)...... Société historique et archéologique du Limousin.
Société des amis des sciences, à Rochechouart.

Yonne............... Société des sciences historiques et naturelles.
Société archéologique de Sens.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Journal des Savants.
Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques :
Histoire et Philologie.
Archéologie.
Bibliographie des Sociétés savantes.
Bibliographie des Travaux historiques.
Répertoires des Travaux historiques.
Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcés.

SOCIÉTÉS ÉTRANGERES.

Autriche... Société de géographie de Vienne.
Belgique.... Bibliothèque royale de Belgique.
Société archéologique de Bruxelles.
Brésil..... Archives du Musée national de Rio-de-Janeiro.
Danemark... Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
États-Unis. Smithsonian Institution, Washington.
Davenport Academy.
Suède...... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, à Stockholm.
Suisse...... Société de géographie de Genève.

Libraire de la Société, M. E. Constantin.
Lithographe id., M. Javanaud.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SEANCE DU MERCREDI 13 JANVIER 1897.

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVET,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. d'Auteville, Bastier, Boilevin, Cochot, Favraud, de Fleury, Fusil, Jeansoulin, Malard, Moro, Mourrier, Renoleau, Touzaud et George, secrétaire.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société.

Il signale deux ouvrages offerts par la Société d'anthropologie de Paris : *La Société, l'École et le Laboratoire d'anthropologie de Paris*, et *l'École d'anthropologie de Paris, 1895-1896.*

M. George offre, de la part d'un de ses amis qui désire ne pas faire connaitre son nom, la photographie de l'ancienne église paroissiale de Saint-Nicolas de Bassac, aujourd'hui détruite.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

M. le Président annonce que notre collègue M. l'abbé Rousselot vient d'être chargé de diriger le nouveau laboratoire de *phonétique expérimentale* annexé au cours de grammaire comparée de M. Michel Bréal, au Collège de France. M. l'abbé Rousselot a inventé une série d'ingénieux appareils destinés à recueillir et à noter exactement les vibrations produites par la voix dans les organes : ils inscrivent les divers mouvements produits par les lèvres, le nez, le larynx, pendant une émission de voix.

L'impression produite par une phrase est représentée par une ligne ondulée ou en zig-zag, comme celle que les variations atmosphériques gravent sur les cylindres d'un baromètre enregistreur.

Les différences entre deux sons, nuances qui auraient échappé à l'oreille, sont nettement traduites sur le papier par une différence de tracé que l'œil saisit immédiatement.

Ces appareils seront d'une grande utilité pour fixer les différentes nuances des idiomes, des patois, et en faire une étude comparative.

Il procède ensuite à l'installation du bureau nommé dans la séance de décembre.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

M. d'Auteville présente à ses collègues une série de plaques émaillées, avec sujets dorés en haut-relief, de

fabrication limousine, trouvées pêle-mêle à trente centimètres environ de profondeur dans un pré situé dans la commune de Cherves de Cognac.

Il fait remarquer particulièrement à ses collègues, qui admirent la beauté et l'importance de cette découverte tout à fait exceptionnelle, diverses plaques ayant appartenu probablement à un tabernacle de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle.

Ce trésor provenait peut-être de l'ancienne abbaye bénédictine de Fondouce, située non loin du lieu de la découverte; et il en aurait été enlevé précipitamment, à une époque difficile à déterminer, soit par des voleurs obligés de s'en dessaisir momentanément, soit par des religieux pour le soustraire au pillage.

En réponse à M. le Président, qui demande l'insertion dans nos *Bulletins* d'un travail avec planches, sur cette découverte, M. d'Auteville remercie la Société. Par suite des circonstances particulières dans lesquelles ces objets ont été trouvés, il ne peut donner dès aujourd'hui une réponse difinitive, mais il promet de faire son possible pour que cette publication ait lieu.

M. Favraud montre à ses collègues un fragment de hache en bronze munie d'un seul aileron et provenant de la cachette de Vénat. Il répond à MM. Cochot et George, qui y voient plutôt une hache à douille, qu'il en possède une autre pour laquelle il ne saurait y avoir de doute.

M. de Fleury donne lecture du marché passé, le 28 août 1518, entre Charles de Livenne, abbé de Saint-Cybard, et Pierre Joyeulx, maître maçon, pour la construction d'un « pend » de cloître en ladite abbaye, « à prandre dès la porte de la chapelle Notre-Dame en « tyrant droit au logis de la secrétenerie de la dite abbaye,

« auquel pend ou cousté ledit Joyeulx fera cinq croizées « d'augyve. » Il fait remarquer, en passant, l'orthographe du mot *augyve,* derivé manifestement d'*augyvus, arcus augivus,* et l'à-propos qu'il y aurait à substituer la forme *augif* ou *augive* à la forme actuellement adoptée *ogive,* qui n'accuse pas aussi clairement la provenance latine du mot.

Il est procédé au renouvellement de la commission de publication.

M. Chauvet, dont la candidature est présentée par plusieurs de ses collègues, les remercie de l'honneur qu'ils veulent lui faire; il les prie de reporter leurs suffrages sur M. d'Auteville qui se trouve tout désigné pour faire partie de cette commission.

Sont nommés membres de la commission de publication : MM. d'Auteville, Boilevin, Callaud et Touzaud.

M. Richard (Jules) donne par lettre sa démission de membre titulaire.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires:

M. Georges-Raymond Barbaud, architecte, 28, rempart Desaix à Angoulême, présenté par MM. Callaud, Cochot et de Fleury ;

M. Armand Blanc, pharmacien, rue de Périgueux, à Angoulême, présenté par MM. Bastier, Chauvet et Favraud ;

M. Fayolle-Lussac, avocat, rue des Trois-Fours, à Angoulême, présenté par MM. Bastier, Chauvet et de Fleury ;

M. Louis de Lassée, licencié en droit, propriétaire à Saint-Gervais, par Nanteuil-en-Vallée (Charente), présenté par MM. CALLAUD, CHAUVET et de FLEURY ;

M. René Ricard, avocat, 17, rue d'Iéna, à Angoulême, présenté par MM. D'AUTEVILLE, BOURDIN (Marcel) et DE FLEURY ;

M. Sallé, négociant, à Barbezieux, présenté par MM. CALLAUD, COQUEMARD et DE FLEURY.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

J. GEORGE.

SÉANCE DU MERCREDI 10 FÉVRIER 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. D'AUTEVILLE, BASTIER, BIAIS, CHAUVET, FAVRAUD, JEANSOULIN, MOUCHÈRE, MOURRIER, l'abbé SOCHAL, RENOLEAU, TOUZAUD et GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société, savoir :

Académie d'Antiquités de Stockholm. — Journal mensuel, année 1892 : Stockholm, 1893-1897. Intéressante revue d'archéologie où l'art ancien, l'art du bronze, l'architecture monumentale sont représentés.

On trouve figurés à la page 8 une hache de bronze, et des brasselets aux pages 168 à 170 ;

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XXXV, 1896. A signaler : le poème intitulé l'*Art d'amour*, de Jacques d'Amiens, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chambéry, qui remonte à la fin du XIII[e] siècle, et les lettres des Visconti aux comtes de Savoie ;

Société Archéologique du midi de la France, tome XV, deuxième livraison, 1896 ;

Société Historique et Archéologique de l'Orne, tome XV, quatrième bulletin, 1896 ;

Société des Sciences, Lettres et Arts de Paris, 1894-1895 ;

Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, n° 158 du Bulletin de 1896 ;

Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, Bulletin de janvier 1897 ;

Société Dunoise, Bulletin de janvier 1897 ;

Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, Bulletin de janvier 1897 ;

Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Bulletin de janvier 1897 ;

Société des Antiquaires de l'Ouest, Bulletin du troisième trimestre de 1896 ;

Revue des Langues romanes, Janvier 1897 ;

Société Archéologique de la Corrèze, Octobre-décembre 1896 ;

Société d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse du diocèse de Valence, Janvier-décembre 1896 ;

Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône. Tome VIII, deuxième partie, 1896 ;

Archives de la ville de Bordeaux. — *Inventaire sommaire des registres de la Jurade de Bordeaux*,

de 1520 à 1783, publié par M. Dast Le Vacher de Boisville, 1896.

M. Chauvet dépose pour la bibliothèque, de la part de l'auteur, le mémoire de M. A.-F. Lièvre, sur *Pirelonge et la question des Piles*, extrait du LVI[e] congrès archéologique tenu à Saintes en 1894. — C'est une nouvelle étude sur les rapports entre les menhirs et les piles romaines. La Société connaît déjà la thèse soutenue par M. Lièvre; de ce nouveau travail il est bon de retenir plusieurs constatations intéressantes :

1° La pile de Pirelonge, commune de Saint-Romain-de-Benêt (Charente-Inférieure), a ses fondations bâties avec de grosses pierres, ayant appartenu à une autre construction et dont deux sont ornées de sculptures d'un très bon style. Elle ne saurait remonter au-delà du III[e] siècle de notre ère.

2° Le Fa de Sireuil serait placé sur une ancienne limite séparant les *Cambolectri-Agesinates* des *Santones*.

Cette pile était construite près de l'embouchure d'une petite rivière, portant aujourd'hui le nom de Guirlande, mais qui s'appelait autrefois L'Aigurande. M. Lièvre a montré que les noms de lieux Aigurande, Ingrande, etc. indiquent des limites de pays. (1)

Il serait intéressant de constater, d'après des textes anciens, le nom exact de cette petite rivière.

M. Biais fait connaître que le nombre des personnes qui ont visité le musée archéologique pendant l'année 1896, s'est élevé à 3,992, bien que les portes aient dû être fermées pendant un mois.

(1) A.-F. Lièvre, *Les Agesinates* ou *Cambolectri-Agesinates;* Bull. de Géog. hist. et descrip., 1892.

Le musée s'est enrichi d'une série de vases en verre et en terre et de divers instruments de travail, provenant du cimetière de Chez-Chante, commune de Messeux.

Il propose ensuite à ses collègues de nommer trésorier honoraire M. CALLAUD, qui a rempli pendant si longtemps et avec un zèle connu de tous, les délicates et importantes fonctions de trésorier.

M. LE PRÉSIDENT s'associe à cette proposition, et M. Callaud est nommé trésorier honoraire.

M. BIAIS donne lecture d'une notice sur les tableaux anciens, les objets d'art, les meubles et les livres ayant appartenu au château de Chalais. (Voir annexe I.)

Il communique un « acte de haute justice », dressé par Trouillier, notaire à Châteauneuf, et déposé aux archives départementales de la Charente.

Aux termes de cet acte, le 20 mai 1772, Me Pierre-Pol Bouhier, procureur à la Prévôté royale de Châteauneuf et des justices de Vibrac et Angeac-Charente, fit exécuter une sentence par laquelle « Françoize R..., accusée de crime de suppression et d'obmicide » avait été condamnée, « pour toutes réparations, d'être pendue et effigiée, *dans un tableau,* par l'exécuteur de la haute-justice du baillage et sénéchaussée d'Angoulême, à un poteau pour cet effet planté et dressé en la place publique dudit Vibrac. »

M. RENOLEAU dépose, pour notre musée, deux photographies de l'église de Lichères. Il présente le moulage d'une partie du tympan placé au-dessus de l'entrée de cette église; il en offrira un exemplaire à la Société lorsqu'il aura réuni les diverses pièces qui le constituent.

M. Mouchère demande à la réunion d'autoriser les membres de la Société à faire reproduire, à leurs frais, les objets appartenant à notre musée.

La proposition est adoptée en principe, et le bureau présentera, dans une prochaine réunion, un projet de règlement à ce sujet.

M. Jeansoulin propose, ce qui est accepté, la remise aux sociétaires d'une carte, renouvelable chaque année, et constatant la qualité de membre adhérent à notre association.

M. de Fleury donne lecture d'une plaquette imprimée en 1615, que lui a communiquée M. Dorbon, libraire à Paris, et intitulée : *L'Arrivée du Roy en sa ville d'Angoulesme, le Dimanche 13 Décembre.* — Il ajoute quelques renseignements relatifs à ce voyage, puisés dans les archives communales de La Rochette. (Voir annexe II.)

Sur la proposition de M. Chauvet, l'échange de nos *Bulletins* contre la *Revue illustrée des provinces de l'Ouest*, organe de l'Association bretonne-angevine, est autorisé.

Est également autorisé, sur la demande de M. de Fleury, l'envoi de nos *Bulletins* à l'abbaye de Solesmes.

M Warisse donne sa démission de membre titulaire.

Sont admis, en qualité de membres titulaires, MM. Barbaud, Blanc (Armand), Fayolle-Lussac, de Lassée, Ricard (René) et Sallé.

Demandent à faire partie de la Société, en qualité de membres titulaires :

M. Dujardin (Pierre-Félix), ingénieur des arts et manufactures, aux Mérigots, près Angoulême, présenté par MM. Callaud, Coquemard et de Fleury ;

M. Papillaud (Guillaume), instituteur en retraite, à Montboyer (Charente), présenté par MM. Callaud, de Fleury et Nanglard.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
J. George.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1897.

I.

LES TABLEAUX ET OBJETS D'ART DU CHATEAU DE CHALAIS.

Précédemment, j'ai eu l'honneur, Messieurs, de vous entretenir des *tapisseries* qui paraient naguère plusieurs salles du château de Chalais ou qui étaient reléguées dans ses greniers; aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous donnerons quelques instants aux « *tableaux de peinture* » et autres objets d'art plus ou moins précieux conservés, il n'y a pas longtemps, en cette même demeure seigneuriale.

Voici donc une courte notice, rédigée à l'intention de notre *Bulletin*, sur ces dépouilles vendues aux enchères publiques. Il m'a paru bon d'en fixer le souvenir aussi précis que possible, et par l'énumération du *catalogue* quasiment officiel qui en fut dressé par « l'expert » chargé d'en diriger

la vente et aussi par des renseignements y relatifs que j'ai pris plaisir à rassembler.

La plupart des « peintures » dont s'agit, — les portraits, surtout, — étaient accrochés aux murs de la galerie du rez-de-chaussée, ainsi qu'aux parois de la galerie du premier étage où l'on parvient par un escalier dont la rampe en fer forgé, d'un dessin tiré de quelque « cahier de serrurerie » du temps de Louis XIV, mais d'allure assez raboteuse, chantournée péniblement, témoigne bien des efforts d'une fabrication locale.

Ces portraits réunis en longue suite au château de Chalais rappellent certains personnages historiques et nombre de « très hauts et puissants seigneurs », de très « illustres et vertueuses dames » de la maison de céans; ils y étaient entrés, suivant probabilités, par voie d'héritage, de dons et d'acquisition.

Dans la foule de ces effigies, j'en estime plusieurs de valeur certaine au point de vue artiste; d'autres sont intéressantes pour l'histoire de notre pays, malgré leur facture médiocre — même fort au-dessous du médiocre.

De ces cent douze tableaux, six furent prêtés par M. le général duc de Talleyrand-Périgord pour l'Exposition des Beaux-Arts ouverte le 13 mai 1877, à Angoulême, à l'occasion du Concours régional agricole. Ils figurent au catalogue de cette dite Exposition sous les numéros 435-439 avec un portrait de *Fénelon*, inscrit sous le n° 498, en buste, de trois quarts, probablement copié sur le portrait peint par Vivien ou plutôt d'après une estampe gravée de cet ouvrage réputé. C'est le *Fénelon* classé ici sous le n° 43.

Quelques autres objets d'ameublement : trois émaux communs de J. Laudin et un reliquaire en forme de tableau, sous verre, furent aussi confiés au comité de cette même exposition par le duc de Talleyrand-Périgord. Nous les retrouvons au catalogue de la «Vente des tableaux anciens, objets d'art, meubles et livres provenant du château de Chalais », vente faite à l'hôtel Drouot, salle n° 5, les vendredi 14 et samedi 15 décembre 1894, à deux heures, par le ministère de Me Trouillet, commissaire-priseur, assisté, pour les tableaux,

de M. B. Lasquin, expert ; pour les livres, de M. J. Martin, libraire (1).

Le pêle-mêle de ces portraits éparpillés au souffle de l'enchère offrait des contrastes frappants : à côté d'un guerrier fameux, de Blaise de Montluc qui ne se payait pas de mots, il est piquant de trouver un portrait équestre de Mlle de Montpensier, (n° 100 du Cat.). On se rappelle le sort fait par Richelieu au jeune comte de Chalais qui voulut s'opposer au mariage de Gaston d'Orléans avec la mère de cette même « grande Mademoiselle ». Auprès du cardinal de Bernis, le « cygne de Cambrai » ; « la Dubarry » non loin d' « une Religieuse » (2)...

Le mobilier comprenait un lit et des fauteuils opulents (nos 110-111 du Cat.), dont les broderies paraissent avoir été faites à Saint-Cyr où Mme de Maintenon avait, comme on sait, établi un atelier de « tapisserie ».

Pour mémoire, il convient aussi de noter une *jolie* couleuvrine de la fin du XVIe siècle, ainsi que plusieurs menus objets dont il est regrettable que notre Musée ne se soit pas enrichi, ce qui ne lui eût pas été malaisé vu le bas prix de nombreuses adjudications.

Le château de Chalais conserve encore une vingtaine de tableaux d'une pitoyable exécution : *Ports de mer, paysages*

(1) Le *Catalogue* comprend 12 p. in.-8°.

(2) A propos de ce portrait, je pense qu'il représente une dame de la famille de Talleyrand ; autant qu'il m'en souvienne, si je juge par comparaison, peut-être même « *Françoise de Monluc, princesse de Chalais,* » figurée en un autre portrait conservé dans l'église paroissiale de Chalais où la noble Dame, jusqu'au buste, est tournée à droite, les mains jointes mais non croisées, coiffée d'un voile de deuil et vêtue d'une robe noire échancrée et la poitrine protégée par un tulle épais. Je présume que cette toile-ci provient du couvent des Augustins réformés fondé en 1628, à Chalais, par cette pieuse personne qui fut mère de l'infortuné comte de Chalais précité. Ce portrait placé dans l'église, est troué au-dessus du poignet droit. Il est gâté d'humidité, mais vaudrait d'être habilement restauré. C'est une assez bonne peinture du XVIIe siècle, traitée dans la manière des physionomies calmes mais vivantes de l'Ecole de Philippe de Champaigne ; elle est embordurée dans un cadre rectangulaire sculpté du temps de Louis XIV.

et *figures*, sans intérêt. On y voit aussi deux ou trois panneaux de boiseries délicatement ciselées du XVIIIe siècle, avec trumeaux de glaces et de peintures. Ces peintures m'ont tout l'air de provenir des fabriques de « drogues » d'après Watteau, Vanloo, Lancret et Boucher surtout, dont les boutiques du pont Notre-Dame avaient un débit incessant. Enfin une petite chambre y est surchargée de mauvaises guirlandes de fleurs et de fruits, d'un pesant décor, avec figures allégoriques dans le pire goût du temps de Louis XIII. Doux ou trois plafonds, sur un autre point, portent encore traces de peinturlures de la même époque.

Grâce à la courtoisie aimable, obligeante de notre honorable confrère M. Hilaire Lafitte, qui fut administrateur de la terre de Chalais, j'ai su que la vente de moindres effets mobiliers vendus presque sans publicité, il y a deux ans, au château, avait produit 3 ou 4,000 francs. C'est aussi à M. Lafitte que je dois de pouvoir indiquer ici qu'une vente des meubles du même château de Chalais eut lieu en novembre 1792, c'est-à-dire le « sixième du deuxième mois de la République française une et indivisible » et qu'elle fut terminée « le quatorze prairial de l'an deuxième ».

Il m'est fort agréable de renouveler à M. Hilaire Lafitte, archéologue consciencieux, l'expression de mes sentiments de gratitude pour son excellente hospitalité.

En ce temps de « grand mouvement d'inventaire », comme disait si bien Ch. Asselineau, le relevé de ces notules sera probablement goûté des curieux.

A défaut du Catalogue original de la vente des tableaux et meubles du château de Chalais, on en verra la reproduction ci-après. Il va de soi que les attributions des « experts » ont été littéralement respectées — quoique souvent MM. les experts, en général, confondent la Mythologie avec la Bible, improvisent des généalogies mirifiques, soient trop faciles, enfin, aux attributious reluisantes. Nous le transcrivons, en somme, à titre de renseignement contributif à l'histoire de l'Art et de la Curiosité en Charente.

ÉMILE BIAIS.

DÉSIGNATION.

PORTRAITS, TABLEAUX ET PASTELS.

1. — *Madame Maria-Augustine Érard de Ray, marquise de Pojanne,* représentée en pied, de grandeur naturelle, près d'un autel, signé : J.-S. Miller, 1776. — 5,200 fr. (Était-ce bien Miller?)

2. — *M. le marquis de Pojanne,* portrait équestre, grandeur naturelle. Époque Louis XVI. — 1,400 fr. (Il ne fallait pas écrire : *Pojanne*, mais bien : *Poyanne.* Ce marquis de Poyanne avait acquis Petit-Bourg des héritiers de la présidente Chauvelin qui, selon d'Argenville, le tenait de la succession du duc d'Antin. V, *Voyage pittoresque des environs de Paris*, par Desalliers d'Argenville, 1779. pp. 263 et suivantes.)

3. — *Maréchal de France* portant l'armure et le cordon du Saint-Esprit, attribué à Rigaud. Cadre ancien. — 1,600 fr.

4. — *Mademoiselle d'Uzès,* assise dans un parc, en robe bleue. Cadre ovale en largeur. — 130 fr.

5. — *Julie de Pompadour, princesse de Chalais,* en Diane, assise à terre. Cadre ovale en largeur. — 37 fr.

6. — *Comte de Talleyrand,* en buste, portant la cuirasse avec cravate rouge. Cadre ovale.

7. — *Jean de Talleyrand, prince de Chalais,* manteau bleu brodé d'or, jabot de guipure, cravate rouge. Cadre ovale. — Les deux : 200 fr.

8. — *Philibert de Talleyrand,* habit rouge brodé d'or. Cadre ovale. — 200 fr.

9. — *Charles de Sainte-Maure, duc de Montauzier*, en armure, avec cordon du Saint-Esprit. Cadre ovale. — 40 fr. — (Copie du portrait peint par F. ELLE et que je considère comme celui conservé au Musée d'Angoulême.)

10. — *Charlotte de Pompadour, princesse de Chalais*, tenant une tige d'œillets. Cadre ovale.

11. — *Julie de Sainte-Maure, comtesse de Surlaube*, en corsage bleu, manteau rouge bordé de fourrure, accoudée sur une console. Cadre ovale. — Les deux : 600 fr.

12. — Le même Portrait. — 275 fr.

13. — Portrait présumé de *Madame de Sévigné*, en robe de brocart jaune, manteau bleu et tenant une guirlande. Cadre ovale.

14. — *Mademoiselle de La Mélinière*, en corsage rouge et retenant une draperie bleue de la main droite. Cadre ovale. — Les deux : 150 fr.

15. — *Portrait d'Homme*, avec armure et grande perruque. Cadre ovale. — 71 fr.

16. — *André de Talleyrand, marquis d'Excideuil*, avec cuirasse, cravaté de rouge et de guipure. Cadre ovale. — 200 fr.

17. — *Portrait de Dame*, en corsage rouge et draperie bleue. Cadre ovale. — 16 fr.

18. — *André, comte de Talleyrand*, avec armure, cravaté de rouge et de guipure. Cadre ovale.

19. — *Mademoiselle de Sainte-Maure*, en corsage bleu et manteau rouge, le bras gauche accoudé. Cadre ovale. — Les deux : 200 fr.

20. — *Portrait de jeune Homme*, en armure, avec écharpe blanche. Cadre ovale.

21. — *Jeune Dame*, en corsage bleu, le bras droit accoudé, cadre ovale. — Les deux : 30 fr.

22-23. — *Deux Portraits d'Hommes*, en buste, l'un de forme ovale. Cadres sculptés. — 38 et 60 fr.

24\. — *Madame Castille de Castelneau*, en corsage brodé, avec draperie rouge. Cadre sculpté. — 190 fr.

25\. — *Portrait d'Homme*, en buste revêtu de la cuirasse, avec longue perruque. — 37 fr.

26\. — *Le Concert*, composition dans le genre de RAOUX. Cadre Louis XIII, sculpté. — 755 fr.

27\. — Trois dessus de portes, dans le genre de BOUCHER : *le Printemps*, *l'Automne*, *l'Hiver*, sous des figures d'enfants. — 210 fr.

28\. — *Julie de Sainte-Maure, duchesse d'Uzès*, le bras droit accoudé sur un coussin rouge. Cadre sculpté, ovale. — 140 fr.

29\. — *Charles de Talleyrand, comte de Chalais*. Cadre sculpté.

30\. — *Portrait d'une Religieuse*. Cadre sculpté. — Les deux : 200 fr.

31\. — *Petit portrait de Dame*. Époque Louis XIV. Cadre ovale, sculpté. — 76 fr.

32\. — *Louis XIV*, jeune, représenté en pied, d'après MIGNARD. — 705 fr.

33\. — *Marie-Leczinska*, à mi-corps, en corsage rose, d'après NATTIER. Cadre sculpté. — 1,500 fr.

34\. — *Dame tenant un masque*. — 20 fr.

35\. — *Philippe V, roi d'Espagne*, représenté en pied, suivi d'un page. — 320 fr.

36\. — *Julie de Pompadour, princesse de Chalais*, assise près d'une source. — 45 fr.

37\. — *Madame de Savoie, reine d'Espagne*, en robe de velours bleu. Cadre ovale en largeur. — 65 fr.

38\. — *Catherine de Sainte-Maure*, à mi-corps, devant une table. — 50 fr.

39\. — *Julie de Crussol, duchesse d'Antin*, corsage blanc brodé, orné de perles, forme ovale. Cadre sculpté.

40\. — *Julie de Pompadour, princesse de Chalais*, forme ovale. Cadre sculpté. Les deux : 750 fr.

41\. — *Portrait de Dame*, accoudée sur une console, forme ovale. Cadre sculpté. — 165 fr.

42. — *Le cardinal de La Trémoille.*

43. — *Fénelon.* — Les deux : 140 fr.

44. — *Clément V.* — 20 fr.

45. — *Élie de Talleyrand, cardinal de Périgord,* représenté en pied. — 265 fr.

46. — *Louis XV*, jeune, à mi-corps. — 125 fr.

47. — *Deux Vues de ports de mer*, genre de JOSEPH VERNET. — 54 fr.

48. — Deux gouaches, par PATEL : *Paysages avec ruines.* Cadres sculptés. — 58 fr.

49. — *Marie-Jeanne de Talleyrand-Périgord, duchesse de Mailly,* 1747-1792. Petit ovale. — 170 fr.

50. — Le même portrait. — 135 fr.

51. — *Le cardinal de Bernis.* Petit ovale. — Avec le n° 59 : 170 fr.

52. — *Jean de Talleyrand, prince de Chalais,* en habit rouge, avec cravate de guipure. — 300 fr.

53. — *Mgr de Talleyrand, archevêque de Rheims (sic).* — 170 fr.

54. — *Portrait d'Homme.* Époque Louis XV, en buste, en habit de velours frappé. — 7 fr.

55. — *Enfant en buste.* Époque Louis XIII. — 590 fr.

56. — *Petit Paysage* avec figures et une aquarelle : *Vue d'un port.* — 7 fr.

57. — *Élie-Charles de Talleyrand, prince de Chalais*, en habit vert. Époque Louis XVI. Forme ovale. — 460 fr.

58. — *Marianne de la Trémoille, princesse des Ursins.* — 60 fr.

59. — *Angélique de Périgord, archevêque de Rheims (sic).* Petit ovale. Époque Louis XVI — Vendu avec le n° 51 : 170 fr.

60. — *Madame de Chalais,* en costume noir. Époque Louis XIII. — 660 fr.

61. — *Jeune Dame* de l'époque de Louis XV, en costume de satin blanc brodé, avec manteau bleu. — 220 fr.

62-63-64. — *Henri, Bernard* et *Bertrand de Baylins.* Trois portraits en buste. — 310 fr.

65. — *Portrait d'un prince de Talleyrand,* à mi-corps, revêtu de la cuirasse. Beau cadre sculpté. — 1,000 fr.

66. — *Angélique de Talleyrand, cardinal de Périgord,* — 200 fr.

67. — *Portrait de jeune Fille* jouant avec un chien. Époque Louis XV. Très beau cadre sculpté et doré. — 3,200 fr.

68. *Marie de Pompadour, marquise de Courcillon.* Genre de LARGILLIÈRE. Cadre Louis XIV sculpté. — 1,130 fr.

69. -- *Marie-Leczinska,* genre DROUAIS. Cadre sculpté. — 405 fr.

70. — *Madame de Gassion,* en buste, avec nœud de ruban rouge au corsage. Cadre sculpté.

71. — *Monsieur de Gassion,* en habit bleu. Cadre sculpté. — Les deux : 180 fr.

72. — *Marie-Gabriel de Talleyrand, comte de Périgord,* à mi-corps, revêtu de la cuirasse. — 240 fr.

73. — *Monsieur le marquis de Pompadour, gouverneur du Périgord,* assis devant une table, une main posée sur un livre ouvert. — 295 fr.

74. — *Une Thèse,* datée 1776, imprimée sur soie. Cadre sculpté. — 50 fr.

75. — Quatre tableaux d'architecture : *Vues de palais* avec figures. — 65 fr.

76-83. — *Huit petits portraits de Dames*, de l'époque de Louis XIV, dont un de *Madame la duchesse de Choiseul*. Cadres ovales sculptés. — 900 fr.

84. — Pastel de forme ovale : *Portrait d'un Enfant tenant une tige de lis*, genre de DROUAIS. — 440 fr.

85. — *Portrait du prince de Chalais* en pied, la main droite posée sur son armure. — 670 fr.

86. — *Portrait de Dame*, à mi-corps, en costume rouge. — 26 fr.

87. — *Charles de Talleyrand, comte de Chalais*. — Avec le n° 105 : 165 fr.

88. — *Catherine de Sainte-Maure*, en corsage brodé et manteau rouge.

89. — *Monseigneur de Salagnac, évêque de Sarlat*. — Les deux : 220 fr.

90. — *Hélie de Pompadour, marquis de Lorière*.

91. — *Monsieur de Talleyrand*, *grand-maître de la Garde-Robe*. — Les deux 360 fr.

92. — *André de Talleyrand, comte de Grignols*. — 76 fr.

93. — *Portrait d'Homme*, époque de Henri IV, avec armure et écharpe blanche. — 19 fr.

94. — *Pierre de Talleyrand, marquis d'Excideuil*, avec armure et écharpe blanche. — 265 fr.

95. — *Monsieur de Talleyrand, chevalier de Chalais*, en casaque noire avec collerette de guipure. Époque Louis XIII. — 180 fr.

96. — *Charlotte de Talleyrand*.

97. — *Blaise de Montluc, maréchal de France*. — Les deux : 140 fr.

98. — *Baron de La Motte*, en armure, XVIe siècle.

99. — *Baron de La Motte*, XVIIe siècle. — Les deux : 50 fr.

100. — *Mademoiselle de Montpensier*, à cheval. — Avec le n° 102 : 125 fr.

101. — *Madame Dubarry*, en robe bleue, suivie d'un négrillon. — 365 fr.

102. — *Cavaliers*, époque Louis XIV. — Avec le n° 100 : 125 fr.

103. — *Dame* tenant une guirlande de fleurs. — 50 fr.

104. — *Trois petits Portraits*. — 100 fr.

105. — *Le commandeur Talleyrand*. — Avec le n° 87 : 165 fr.

106. — Quatre grandes peintures : *Sujets de chasse*. — 60 fr.

107. — *Monsieur le marquis de Pompadour* tenant un bâton de commandement. — 450 fr.

108. — *Le Grand Condé*. — 116 fr.

109. — *Dame* assise sur un canapé rouge. — 25 fr.

109 *bis*. — *Corbeilles de fleurs*. Deux pendants dans des cadres sculptés. — 46 fr.

109 *ter*. — *Armoirie (sic)*, du XVII[e] siècle, peinte sur toile. — 33 fr.

TENTURES, MEUBLES, CURIOSITÉS.

110. — Magnifique *Garniture de lit* de l'époque de Louis XIV, en broderie d'argent en relief, avec médaillons en tapisserie au petit point de Saint-Cyr et en broderie de soie représentant divers sujets à figures, le tout sur fond de velours cramoisi. Cette garniture comprend : un Baldaquin, un Fond de lit, un Chevet, deux Pentes, trois Courtines et le Couvre-Lit. Belle conservation. — 14,000 fr.

111. — *Six Fauteuils* de l'époque de Louis XIV en bois sculpté et doré, à volutes et ornements, les pieds reliés par des croisillons, avec garniture de broderie d'argent en relief sur fond de velours cramoisi, représentant des écussons chiffrés sur les dossiers et des rosaces sur les sièges, encadrés de motifs à ramages et entrelacs. — 12,000 fr.

112. — *Garniture de lit* en soie peinte, à fleurs, dans le goût chinois. — 150 fr.

113. — *Deux Rideaux* en ancien point de Hongrie. — 350 fr.

114-115. — *Deux Tapis* anciens de Perse, l'un à fond rouge. — 200 fr. et 35 fr.

116. — *Tapis de table* en brocart, du temps de Louis XV, dessin à dentelle. — 490 fr.

117. — *Deux petits coffrets* et *une Brosse* recouverts de brocart Louis XV. — Avec le n° 125 : 195 fr.

118. — *Beau Tapis indien* ancien en broderie de soie, sur fond de satin bleu. — 650 fr.

119. — *Courtepointe* en lampas jaune brodé. — 37 fr.

120. — *Trois Lambrequins* en ancien velours de Gênes. — 500 fr.

121. — *Cinq Dessus de sièges,* en ancien velours de Gênes. (Vendus avec les six fauteuils, n° 111.)

122. — *Plusieurs Lambrequins* en velours et indienne. (Prix non fourni.)

123. — *Pendule du temps de Louis XIV,* dite « Religieuse », avec son support en marqueterie de cuivre et d'écaille, ornée de bronze doré. — 625 fr.

124. — *Ameublement de salon*, en bois d'acajou, portant la marque JACOB D.-R. MESLÉE, garni de damas jaune composé d'un Canapé, trois Bergères, six Fauteuils et huit Chaises. — 550 fr.

125. — *Miroir Louis XVI*, avec bordure garnie de brocart. (Vendu avec le n° 117 : 195 fr.)

126. — *Petit Canapé* ou *Marquise*, du temps de Louis XV. — 1,300 fr.

127. — *Couleuvrine en bronze*, du XVI[e] siècle. — 62 fr.

128. — *Deux Landiers* en fonte. — 72 fr.

129. — *Grande Armoire* ancienne, en bois mouluré, à facettes. — 42 fr.

130. — *Clavecin du XVII[e] siècle*. — 25 fr.

131. — *Litière*, de l'époque Louis XIV, décorée d'armoiries. — 150 fr.

132. — *Chaise à porteurs*, de l'époque Louis XIV, décorée d'armoiries. — 330 fr.

133. — *Dix-huit Cadres*, Louis XIII et Louis XIV, en bois sculpté. — 300 fr.

134. — *Deux paires de Flambeaux* de la fin du XVI[e] siècle, *en argent*, à tiges et bases carrées, à cannelures. 725 fr. — (Ces flambeaux sont gravés d'armoiries; ils m'ont paru en très bel état.)

135. — *Deux paires de Flambeaux* anciens, *en cuivre*, gravés à armories.

136. — *Douze Chandeliers* anciens, *en cuivre*. — Les deux numéros : 200 fr.

137. — *Deux petits Vases en faïence de Nevers*, fond gros bleu. — 99.

138. — *Un Bénitier* en verre de Venise. — 150 fr.

139. — Soixante et une pièces : *Assiettes* et *Plats* en étain. — 27 fr.

140-142. — *Trois Émaux* de LAUDIN : Sainte Madeleine, Saint Martial, Saint Ignace. — 60 fr.

143. — *Douze petits reliquaires* et *Sujets de piété* dans des cadres anciens. — 60 fr.

144. — *Jeu de Tric-Trac,* du XVII[e] siècle et un *Jeu d'Échecs.* — 20 fr.

145. — *Deux grandes Cartes* dont *un ancien plan de Paris.* — 10 fr.

Plus, non porté au Catalogue imprimé, *Deux « groupes* en biscuit de Loiré. » — 100 fr. — (Le Catalogue dit bien Loiré, mais c'est là, certainement, une erreur typographique ; il faut lire : LOCRÉ.

BIBLIOTHÈQUE.

Environ 1,400 VOLUMES de tous formats avec anciennes reliures : Poésie française, Philosophie, Classiques grecs, Dictionnaires, Ancien et Nouveau Testament, dont une BIBLE, *édition Richer, Paris,* 1621, avec reliure en maroquin rouge, doré aux petits fers; Histoire de France, etc. Quelques ouvrages avec reliure à armoiries. — 5,030 fr.

Total de la dite vente : 69,862 fr.

II.

L'ARRIVÉE DV ROY EN SA VILLE D'ANGOULESME LE DIMANCHE 13 DÉCEMBRE. AVEC LE NOMBRE DES CHEFS ET GENS DE GUERRE QUI CONDUISENT SA MAJESTÉ.

Estant sa Majesté partie de la ville de Bordeaux, le Mercredi, neufiesme du présent mois de décembre, en la compagnie de plus de deux mille chevaux, de plus de six mille hommes de pied, tous gens de guerre, encouragez et

désireux de bien faire, ou environ, en rendant tout service au Roy, ayant esté asseuré des passages et des villes situées sur le grand chemin dudict Bordeaux à Angoulesme par l'entremise de la cavalerié & autres gens de pied, conduicts par Monsieur le Marquis de la Valette & autres chefs de mérite & d'importance, envoyez devant & mises en gardes & deffences, tant ès villes qu'ès bourgs, chasteaux & villages, après avoir cheminé quatre iours en toute asseurance et liberté, sans avoir trouvé aucun empeschement sur le chemin n'y a costé d'iceluy, finallement Dimanche dernier passé, 13 iour du présent mois, le Roy est arrivé en sa ville d'Angoulesme & avec luy la Royne de France, son Espouse, ensuitte de plus de six mille hommes. La Royne mère y arriva le jour précédent, sçavoir le samedi 12, environ les trois heures de relevée, avec une belle assistance de Princesses, grands Dames, seigneurs et plusieurs autres Officiers de la Couronne, Messieurs du Conseil y arriverêt quant et quant le Roy.

Les Chefs qui conduisent l'Armée de sa Majesté depuis Bordeaux iusques sur les frontières de Poictou, sont les Dvcs d'Espernon & d'Vzèz, Monsieur le Comte de Gramont, Monsieur le Marquis de la Vallette et Monsieur de S. Lvc, tous envoyez devant pour preparer le passage du Roy, avec plus de dix mille hommes, sans ce qui demeure tousiours près les personnes de leurs Maiestéz, qui sont Messieurs les Dvcs de Guise, le Prince de Jenville, le comte de S. Paul, Monsieur le Dvc de Ventadour, avec une partie du Régiment des gardes, les trois compagnies de Suisses, autres gardes, & plus de douze cens bons chevaux, sous la conduicte de Messieurs de la Curée, de la Chastegneraye & de Bocard.

Et selon les nouvelles qui viendront de Poictiers, sur tout ce qui se passe de ce costé audit pays de Poictou, sa Maiesté prétend partir dudit Angoulesme le Mercredi seiziesme, pour passer la Charente & continuer son chemin à Poictiers, ou il n'y a qu'environ pour trois iours de chemin, ne contant que trente lieües dudit Angoulesme à Poictiers.

Monsieur le Prince est à Lusignan, forte et ancienne place, avec une grande partie de ses chefs, son armée est ès envi-

rons de Limoges, à costé de Ville-Fagnan & de la Rochefoucaut : Le Mareschal de Bouillon est dans un chasteau distant de Poictiers de trois lieües, entre Croutelle & Lusignan.

On a dressé un chef de garde près Poictiers, sur le Mont du Paslourdaut & ce par les habitans dudit Poictiers, pour descouvrir de loing, ou il y a deux pièces de campagne et quelque cent bons soldats, c'est un lieu tellement inaccessible que c'est tout ce que peut faire un homme bien dextre d'y passer un pied l'un devant l'autre, n'y ayant qu'un seul endroit pour y aller & passer de tous costez, hormis celuy là, ce sont précipices et rochers fort dangereux et aspres; ce qui garde fort ledict Poictiers.

Monsieur le Mareschal de Boisdaulphin tient son armée entre S. Maixent et S Jean d'Angely, n'estant qu'a troies lieües loing de celle de Monsieur le Prince de Condé.

Monsieur le Dvc de Vendosme avec l'adionction des troupes de Monsieur le Marquis de Cœuvres & de Monsieur le Dvc de Retz, doivent mener au devant du Roy, plus de douze cens chevaux, sa Majesté estant à Poictiers, il doivent partir de Vendosme pour l'aller trouver : & ainsi s'il plaist à Dieu, le Roy passera librement & en asseurance.

Sa Majesté a mandé à Monseigneur son frère le Dvc d'Aniou qu'elle sera dans Paris au plus tard le quinziesme Ianvier avec tout le train de sa cour, pour ce que de toutes parts, on espère passer sans crainte & sans danger.

Extraits des registres de La Rochette.

A la suite d'un acte du 20 novembre 1615, on lit :

« Nota que cedit jour vindrent loger en ce lieu de la
« Rochette les capitaines de Niheul, de Fargues, La Vigerie,
« d'Artz et plusieurs autres serviteurs du Roy Louis 13 et
« de la Reyne, sa chère mère; s'acheminoient en ce pays
« d'Angoulmois, les regiments du sieur Saulvebœuf ayant
« grandement séjourné au bourg de Coulgens, et plusieurs
« autres troupes. »

A la fin du registre de l'année 1615, on lit :

« Notés que Sa Maiesté Royalle, la Reyne sa chère « épouse, la Reyne, sa chère Mère, et la majeure partie « des princes et de la court furent arrivés à La Rochefoucaut le jeudi dernier jour de l'an 1615, là où leurs Majestés « séjournèrent deux jours entiers. Le Roy toucha des « escruelles et en guérit, le 1er jour de l'an 1616. Leurs « dittes Majestés partirent de La Rochefoucaut le second « jour de laditte année qui estoit ung samedy, et faisoit « beau temps. Les suisses étoient logés en ce lieu de La « Rochette. »

SÉANCE DU MERCREDI 10 MARS 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. D'AUTEVILLE, BLANC, BOURDIN (Henri), DESMAZEAUD, FAVRAUD, GUÉRIN-BOUTAUD, JEANSOULIN, MOURRIER, RENOLEAU et GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion, savoir :

Bulletin de la Diana, tome IX, nos 3 et 4, juillet, décembre 1896.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XXIV.

Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des archives historiques, XVIIe volume, 2e livraison, 1er mars 1897. — A signaler une note relative au sculpteur Jacques, d'Angoulême.

Société de Borda, Dax (Landes), 1896, 4e trimestre.

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, 15 janvier 1897.

Bulletin de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1896, 2e fascicule.

Académie des inscriptions et belles-lettres, Bulletin de novembre et décembre.

Revue des langues romanes, 4e série, tome X, février 1897.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, tome XVI.

M. le Président donne lecture, au nom du Bureau, du projet de règlement relatif au droit de reproduction des objets appartenant à la Société et déposés dans son musée.

L'examen de ce projet de règlement est ajourné à la prochaine séance.

Le rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes de l'année 1896 est ensuite présenté. La Commission en demande l'approbation et propose de voter des remerciements à M. Callaud pour l'exactitude, le zèle et le dévouement avec lesquels il a rempli, depuis plus de vingt ans, les délicates fonctions de trésorier.

La proposition est votée par acclamation..

M. George donne lecture, au nom de M. Biais, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, des noms

que celui-ci a relevés sur la *Chronique en prose de Bertrand Duguesclin,* manuscrit provenant de la vente Techener :

Esmard Pasquet, écuyer, — probablement un prédécesseur de André Pasquet, traducteur de Pictorius (1557);

Jehan Girard de Bazoges;

Frère Jehan Cruvellier, carme de la ville de La Rochefoucauld. — Ce nom rappelle celui de Jean Cuvellier, appelé Crueller, par dom Lobineau, l'auteur de la *Chronique en vers de Du Guesclin.*

Le couvent des Carmes de La Rochefoucauld, fondé en 1318 par Guy de La Rochefoucauld, fut détruit par les héritiques en 1552 et rétabli ensuite, grâce à une partie de la dotation accordée par ce très-haut et très-puissant seigneur.

M. DE FLEURY communique, de la part de M. l'abbé FOURGEAUD, une notice sur la découverte archéologique faite dans un tombeau de l'église de Saint-Amant-de-Boixe (Voir annexe et planche.) (1).

M. Fusil, membre titulaire, donne sa démission.

MM. DUJARDIN et PAPILLAUD sont élus membres titulaires.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

(1) Voir la crosse dite « crosse de Robert d'Arbrissel dans l'*Abécédaire d'Archéologie* de M. de Caumont, architecture religieuse, 5e édition, page 340.

M. Constantin (Eugène), libraire, 9, rue du Marché, à Angoulême, présenté par MM. Coquemard, de Fleury et Mourrier.

M. Goras, fabricant de faïences artistiques, 29, port de L'Houmeau, à Angoulême, présenté par MM. Biais, de Fleury et Mourrier.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

J. George.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 1897.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE FAITE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE.

Le 8 février dernier, les ouvriers occupés à restaurer l'église de Saint-Amant-de-Boixe travaillaient à la façade qui regarde les cloîtres. Arrivés à la troisième travée, comptée de la grande porte, ils trouvèrent la sépulture d'un abbé.

Le sarcophage monolithe, placé sous un arcosolium à colonnettes, touchait le sol et contenait encore le squelette du défunt. Une large pierre de 0^m13 centimètres d'épaisseur formait le parement et recevait les dalles de la couverture.

Les ornements sacerdotaux n'existaient plus, mais, à gauche des ossements, on remarquait un vase de terre vernie qui avait, suivant la coutume du temps, contenu de l'eau bénite : sur le bras droit reposait encore une crosse.

Malgré toutes les recherches, aucune inscription n'a pu satisfaire notre légime curiosité. Il nous faut donc, avant

d'aller plus loin dans la question, écouter la voix du monument lui-même et demander aux formes qu'il revêt l'époque de sa construction.

L'arc sous lequel repose le révérendissime abbé a rompu avec les formes sévères du roman. L'ogive apparaît bien marquée, ce qui nous ramène au commencement du XIIIe siècle. L'église est de cent ans plus ancienne.

Comme on a pu facilement s'en convaincre, les pierres de taille ne sont point liées avec le reste de l'édifice, cela autorise une telle opinion.

L'abbé portait ordinairement une crosse, avec bâton en bois et volute fermée, pour montrer que ses pouvoirs d'ordre et de juridiction étaient inférieurs à ceux de l'évêque. Les traditions canoniques ont été parfaitement observées.

La crosse, que nous avons sous les yeux, est en cuivre doré, d'un style byzantin. Ce travail contraste par sa délicatesse avec les habitudes de l'époque et présente une véritable œuvre d'art.

Au-dessus de la douille, à l'endroit où commence l'inclinaison, on voit une large embase ronde couverte de petits lézards passants.

La spirale est formée par un serpent qui développe ses plis : on remarque ses écailles en émaux bleus de Limoges et son arête dorsale ressortant en saillie.

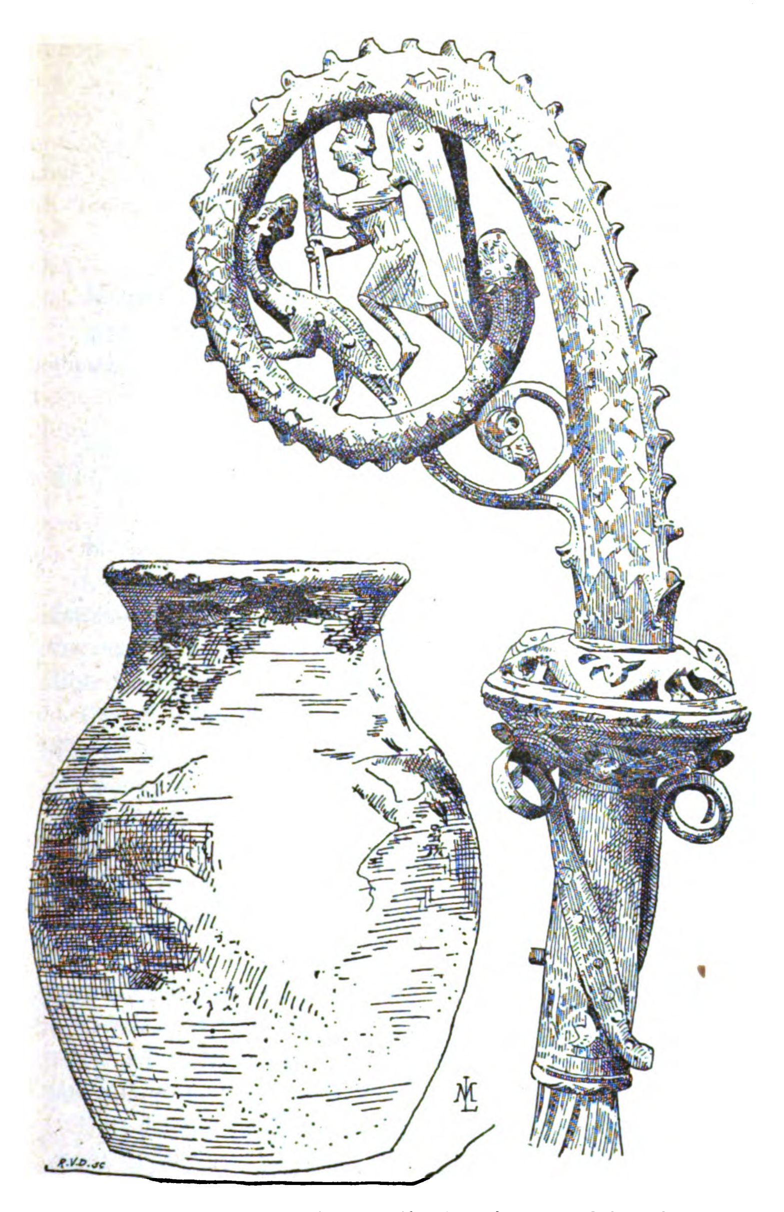
L'archange saint Michel, aux ailes déployées et dans l'ardeur du combat, occupe le vide intérieur. Il tient un pied appuyé derrière la tête du serpent pour en devenir le maître et sa main courageuse enfonce le glaive dans le corps d'un dragon qui se dresse devant lui.

Le vase, en terre vernie, a 0m17 de hauteur. Renflé au milieu, rétréci vers le col pour s'élargir à l'orifice, il ressemble, moins les anses dont il est privé, aux nombreuses potiches qui ornent les cheminées.

On le croirait sorti récemment de la poterie voisine.

L. FOURGEAUD,

Curé de Saint-Amant-de-Boixe.



Vase et crosse trouvés dans l'église de Saint-Amand-de-Boixe.

V.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. D'AUTEVILLE, BASTIER, BIAIS, BOILEVIN, FAVRAUD, JEANSOULIN, MORO, MOURRIER, RENOLEAU.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT communique à la Société :

Une lettre du P. Abbé de Solesmes remerciant la Société d'avoir assimilé ce monastère à ses membres correspondants, en le faisant participer à la distribution de ses publications annuelles;

Une circulaire du Directeur de la Société Française d'Archéologie accompagnant l'envoi du programme du congrès archéologique annuel qui sera tenu à Nîmes, du 18 au 25 mai prochain, et invitant les membres de notre Société à y prendre part;

Une circulaire du président de la Société de secours des Amis des Sciences, sollicitant des sociétés savantes de province une cotisation annuelle de 10 fr. en faveur de l'association de bienfaisance mentionnée ci-dessus, fondée en 1857 par le baron Thénard, pour venir en aide aux savants malheureux. — Il sera statué sur cette demande dans la séance prochaine;

Une circulaire du comité pour l'érection d'un monument à la mémoire de Fr. Chabas, sollicitant une souscription en faveur de cette érection. — La Société exprime tous ses regrets de ne pouvoir répondre favo-

rablement à cette demande que l'état seul de ses finances, au début de cette année, l'empêche d'accueillir.

M. le Président fait ensuite le dépôt des ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont les titres suivent :

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 9e série, t. VIII, qui contient une intéressante étude sur les *Variations du roman de dame Clémence* (Clémence Isaure), et un non moins intéressant mémoire sur *Ce que mangeaient les Romains*;

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, mars 1897;

Bulletin de l'Académie du Var, année 1896. Publication exclusivement littéraire;

Revue de la Société des études historiques, 62e année, 1896;

Revue des langues romanes, mars 1897;

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, t. VI, nº 5;

Mémoire de la Société d'émulation du Doubs;

Journal des savants, janvier et février 1897;

Bulletin du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, nº 1;

Œuvres complètes de Mgr Barbier de Montault, tome XII;

Annuaire de l'arrondissement de Cognac, par M. Bérauld.

Archives du musée national de Rio de Janeiro, tome VIII;

Le musée du Nord, à Stockholm. Notice, catalogues, carte, atlas, en tout dix volumes et brochures.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Il est ensuite procédé à la discussion, article par article, du projet de règlement relatif au droit de reproduction des objets déposés au musée de la Société. Après examen, la Société vote la rédaction suivante, proposée par le Bureau :

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER.

La Société autorise en principe et sous les réserves spécifiées ci-après, ses membres titulaires, correspondants et honoraires, ainsi que les sociétés avec lesquelles elle échange ses publications, à faire reproduire, pour eux seulement, les objets faisant partie de son musée,

ART. 2.

Sont exclus de la présente autorisation tous les objets dont la reproduction pourrait entraîner une altération ou une dépréciation de l'original.

ART. 3.

Lès demandes d'autorisation de reproduire devront être adressées au président de la Société, qui donnera ou refusera l'autorisation, le Bureau entendu.

ART. 4.

La reproduction d'un objet, soit par la photographie, soit par le dessin, soit par l'estampage, sera faite sans déplacement de l'objet et sous la surveillance du conservateur du musée ou, à son défaut, du conservateur-adjoint ou d'un autre membre du Bureau.

ART. 5.

Les frais de reproduction seront supportés par celui au profit duquel la reproduction sera faite; toutefois, les cli-

chés et les moules deviendront la propriété de la Société qui sera libre de consentir ou de se refuser à ce qu'il en soit tiré d'autres exemplaires.

Ces articles sont acceptés et votés à l'unanimité par l'assemblée qui charge le Bureau d'en assurer l'exécution.

Parlant des fouilles qu'il a faites, l'année dernière, à la station de la Quina, en compagnie de M. Ballon, instituteur à La Valette, M. FAVRAUD expose qu'il a trouvé dans la partie moustérienne de cette station, un sifflet taillé dans un métacarpien de renne. Si surprenante que puisse être cette découverte que notre confrère croit sans précédent, il n'y a point de doute à avoir sur la destination de l'objet, non plus que sur la sécurité de sa provenance. Il présente, d'ailleurs, la patine du terrain environnant, qui n'a point été remué depuis des siècles.

Le même membre donne ensuite la description, avec plan à l'appui, d'un souterrain découvert, l'année dernière, à Lupsault, par un propriétaire de cette localité, M. Bussat, qui habite l'ancien prieuré. Après s'être enfoncé d'environ trois mètres dans le sol, on se trouve en face d'un couloir se dirigeant vers l'Est et débouchant, à trois mètres de là, dans une salle voûtée, d'une assez grande élévation, après laquelle on s'engage dans un passage circulaire de cinquante centimètres de diamètre, environ, et dans lequel on ne peut avancer qu'en rampant. On tourne alors au Nord, rencontrant, à droite et à gauche, des boyaux qui conduisent à des éboulements; puis on revient à l'Est, pour se trouver bientôt en présence de blocs de pierre taillés, ayant plus d'un mètre de largeur, de fragments de bénitier, etc..

On se souvient encore dans la localité, qu'il y a une cinquantaine d'années, le pavé de l'église s'enfonça et disparut dans un souterrain qui n'est autre que celui qui nous occupe. D'éboulement en éboulement, on arrive, non sans peine, jusqu'à deux cents mètres de l'orifice; là il faut s'arrêter. Sur le parcours, on a rencontré, au nord de l'église, le puits de Saint-Cybard, qui était probablement une des entrées du souterrain. De distance en distance, on trouve des traces de foyers, des charbons éteints, des fragments de poteries de toutes les époques, depuis la terre grise du XIIe siècle jusqu'à l'assiette moderne, ce qui prouve bien que ce souterrain a été hanté à toutes les époques de trouble, sans que rien permette de préciser la date à laquelle il a été creusé dans le roc vif. M. Favraud croit qu'on s'éloignerait peu de la vérité en le faisant remonter à l'époque de la fondation du prieuré. Des voisins déclarent avoir rencontré des ramifications de ce souterrain à une distance considérable, près de quatre cents mètres, à l'Est et au Nord, et notamment dans le champ appelé encore le « Priolet ».

M. Biais fait passer sous les yeux de l'assemblée une photographie ayant une trentaine d'années de date et représentant : 1° une gargouille en pierre, pouvant remonter au XIIe siècle et provenant de la cathédrale d'Angoulême; — 2° la grille en fer (travail du XVe siècle) qui entourait autrefois le tombeau du comte Jean, dans la même église; — 3° un chapiteau gallo-romain. Il fait remarquer que les objets qui y figurent en très bon état de conservation, sont actuellement brisés ou perdus, ce qui vient à l'appui des réclamations qu'il a souvent adressées à la compagnie au sujet des fragments déposés dans le jardin de l'évêché par MM. les architectes diocésains, en vue d'un musée

lapidaire qui est à l'état de projet depuis quarante ans et dans lequel on ne pourra bientôt plus exposer que des moellons.

Le même donne lecture d'une note sur l'auteur présumé du *Safran de La Roche-Foucaut,* plaquette éditée, en 1568, à Poitiers, chez Marnef, et réimprimée dans un des derniers volumes de notre *Bulletin.* Cette courte composition, que M. Biais avait cru pouvoir attribuer à l'imprimeur poitevin, lui parait aujourd'hui, pour des motifs qu'il expose sommairement et qu'il se réserve de développer plus tard, devoir être rangée au nombre des œuvres d'une de nos illustrations locales, l'auteur de l'*Antiquité de la ville d'Angoulesme,* Élie Vinet.

Il communique ensuite deux pièces imprimées devenues très rares et intitulées : *1° Préparatifs faicts en la ville de Poictiers pour la prochaine entre-veue de leurs Majestés. Ensemble le pour-parler de Messieurs les Princes de Savoye avec la Royne mère du Roy, et tout ce qui s'est passé à Tours, Lude, Angoulesme et Poictiers, depuis le 15 juin jusqu'à présent. A Paris, chez Sylvestre Moreau, au Palais, devant l'escallier de la chambre des comptes,* M. D C. XIX ;

2° La Foucade aux Estats, par Gabriel Le Bien-Venu, gentilhomme angoumoisin, M. D C. XV.

M. Bastier, au nom de M. l'abbé Chenet, curé de Combiers, présente une sonnette en bronze émaillé, figurant une dame du XVI° siècle, en grand costume, et qui aurait été une sonnette de mariage. D'après une tradition conservée dans le pays, l'usage aurait existé autrefois d'offrir une sonnette aux nouveaux époux qui, de leur côté, devaient s'en servir d'abord comme d'une coupe et y boire l'un après l'autre. M. de Fleury dit

avoir vu deux sonnettes de ce genre chez un collectionneur de cette ville, et il ajoute que lui-même en possède une en argent, représentant également une dame en costume Louis XIII.

Des remerciements sont adressés à M. le curé de Combiers.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance, et MM. Constantin et Goras sont élus membres titulaires.

Demande à faire partie de la Société, en qualité de membre titulaire, M. Jules Baillet, professeur de rhétorique au Lycée d'Angoulême, présenté par MM. Biais, d'Auteville et de Fleury.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Pour le Secrétaire,
d'Auteville.

SÉANCE DU MERCREDI 12 MAI 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents :
MM. l'abbé Apcher, d'Auteville, Bastier, Biais, Boilevin, Cochot, Jeansoulin, l'abbé Legrand, Malard, Mourrier, Touzaud et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à ses collègues du décès de M. Paul Mercier, ancien juge au tribunal civil de Cognac et le doyen de notre Société, à laquelle il appartenait depuis le 18 décembre 1861.

Il avait été chargé avec M. Marvaud, en novembre 1862, de faire dessiner, pour une collection des monuments de l'Angoumois, les diverses choses curieuses que possédait Cognac.

En outre, il avait adressé à notre Société un certain nombre de communications intéressantes :

La description des souterrains-refuges d'Angeac-Champagne (*Bull.* 1873, pages xxxviii et 271), de Chez-les-Longs, commune de Saint-André (*Bull,* 1875, page 299), de Chez-Papin, commune de Plassac (*Bull.* 1886, page liv) ;

Des dessins et des notes sur des tombeaux, des armes et divers objets trouvés aux environs de Cognac ou de Chabanais (*Bull.* 1878-79, page xxxvi ; 1893, page liv ; 1894, page xxiv) ;

La copie d'une réclamation adressée au roi par les officiers de la sénéchaussée d'Angoumois, relative à la « possession de l'exemption du logement des gens de guerre » (*Bull.* 1884-85, pages lxxiii) ;

La liste des anciens seigneurs de Chabanais (*Bull.* 1884-85, page lxxv) ;

L'état des tailles de la paroisse de Chirac pour 1693 (*Bull.* 1886, page lii) ;

La copie des privilèges accordés à la ville de Cognac par Louis XV (*Bull.* 1878-79, page xxxvi ; 1880, pages xxix et 293).

Il convient encore de signaler l'importante collection de dessins des monuments de notre région qu'il avait formée.

Les membres présents s'associent aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président communique une lettre de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* invitant nos collègues à assister à la fête que cette Société se propose de donner les 5 et 6 juillet prochain pour le cinquantenaire de sa fondation.

Puis il dépose les ouvrages reçus depuis la dernière séance, et dont la liste suit :

Le *Journal des Savants,* mars et avril ;

Société des Antiquaires de France, 1895, avec un fascicule supplémentaire ;

Smilhsonian institution report, 1894, contenant des travaux d'astronomie, de physique, de sciences naturelles et de géographie ;

Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1896 ;

Société historique et archéologique du Périgord, Bulletin, tome XXIV, 2e livraison ;

Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, avril 1897. Exposé des résultats des fouilles faites au *Fanum* gallo-romain de Chagnon et à La Brunette de Chérac, avec planches ;

Société scientifique et archéologique de la Corrèze, janvier-mars 1897 ;

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune. Mémoires, année 1895 ;

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Bulletin, avril 1897 ;

Société Dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts, avril 1897 ;

Société archéologique de Constantine, tome XXXI, 1895-1896. Notices et mémoires utiles à consulter pour l'archéologie africaine ;

Société archéologique d'Eure-et-Loir. Bulletin, mai 1897 ;

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus, janvier-février 1897 ;

Le journal *Le Globe*, novembre 1896, janvier 1897 ;

Académie d'Hippone, fascicule de janvier-mars, 1897 ;

De M. Boissonnade, hommage de deux brochures : 1° *Les fêtes de village en Poitou et en Angoumois, au XVIII*e *siècle ;* — 2° *La vie ouvrière en Poitou, au XV*e *siècle ;*

Mémoire de l'académie de Lyon, tome IV de la 3e série ;

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1896 ;

Congrès archéologique de France, 60e et 61e session : à remarquer une étude de l'abbé Noguès, sur la question des cavaliers au portail des églises.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Biais fait remarquer que depuis la publication de son travail, sur les statues équestres de plusieurs églises romanes (*Bull.* 1878-79, pages 323), des découvertes nouvelles sont venues appuyer la théorie qu'il avait émise. Il espère pouvoir la confirmer grâce à une série de scènes reproduisant le même sujet, qu'il a observé sur certains points.

Le même signale, d'après le catalogue des objets ayant appartenu au baron Pichon et dont la vente doit avoir lieu prochainement, divers manuscrits, ouvrages et reliures se rattachant à des personnes qui, à des degrés divers, ont appartenu à l'Angoumois.

Il est donné lecture d'une note de M. Chauvet qui signale dans la *Revue internationale de sociologie* une étude de M. C. M. Bricquet, sur les associations et les

grèves des ouvriers papetiers en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. On trouve dans cette étude de nombreux renseignements sur la corporation des papetiers, sur son organisation et ses coutumes, d'après divers documents et notamment la *Statistique de la Charente*, par Quénot (pages 469 et suivantes), et l'*Histoire de la papeterie d'Angoulème*, par Lacroix.

M. le Président expose ensuite ce qui suit :

« La Société a décidé en principe qu'un travail « descriptif sur le triptyque découvert sur le territoire « de la commune de Cherves de Cognac à la fin de l'an- « née dernière serait publié dans le prochain volume « de son Bulletin, et que le texte, dont a bien voulu se « charger Mgr Barbier de Montault, membre de la « Société, serait accompagné d'un nombre de plan- « ches, qui paraît devoir être de douze à quinze en « phototypie, et d'une au moins en couleur.

« Or il résulte des calculs faits que le texte du travail « de Mgr Barbier de Montault ne comprendra pas « moins de 200 pages, soit environ 17 feuilles, et que « les procès-verbaux et les travaux dont l'impression « est engagée atteindront un chiffre à peu près égal « à 2200 francs, somme qui constitue actuellement tout « l'encaisse de la Société.

« En présence de cette insuffisance de ressources qui « met la Société dans l'impossibilité de conduire à « bonne fin une publication qui s'impose et qui ne peut « être retardée, il semble que la Compagnie ne peut « mieux faire que de se recommander, encore une fois, « à la bienveillance du Gouvernement, en vue d'obtenir « de lui, une subvention applicable à l'exécution des « planches reconnues nécessaires et dont la dépense a « été évaluée à 1000 ou 1100 francs. »

La Société se range, à l'unanimité, à l'avis de M. le

Président et le charge de faire le nécessaire auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en joignant à la demande de subvention qu'il devra présenter, la série des planches photographiques qui ont été exécutées et qui, mieux que toute description, font ressortir l'importance de la découverte de Cherves, en même temps que l'actualité de la publication dont celle-ci va faire l'objet.

M. Jules BAILLET, professeur de rhétorique au lycée d'Angoulême, est admis comme membre titulaire.

Demande à faire partie de la Société en la même qualité, M. Laboisne (Hector), architecte, rue du Théâtre, à Angoulême, présenté par MM. COCHOT, MOURRIER et GEORGE.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

J. GEORGE.

SÉANCE DU MERCREDI 8 JUIN 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. BASTIER, BLANC, CALLAUD, CHAUVET, COCHOT, FAVRAUD, GORAS, JEANSOULIN, MORO, MOURRIER, RICARD, TOUZAUD et GEORGE, secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce à ses collègues que, conformément à la décision prise dans la séance du 12 mai dernier, il a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une demande de subvention pour permettre à la Société de publier, avec les planches nécessaires, le travail de Mgr Barbier de Montault sur le triptyque trouvé à Cherves.

La demande doit être soumise au Comité des Travaux historiques, et il espère qu'elle recevra une solution favorable.

Il donne lecture d'une lettre de la *Société d'Emulation d'Abbeville*, qui invite les membres de notre Société à assister à la séance solennelle et à l'ouverture de l'exposition, qu'elle organise à l'occasion du centenaire de sa fondation.

M. le Président dépose ensuite les ouvrages reçus depuis la dernière réunion et dont la liste suit :

Société des antiquaires de l'Ouest. — Bulletin et Mémoires, tome XIX de la 2e série, année 1896. — A signaler dans ce volume : « Trois médecins Poitevins, ou les origines Chatelleraudaises de la famille Descartes », par M. Alfred Barbier ; — « Le vase antique de Saint-Savin », par Mgr Barbier de Montault ; — « Episodes de la 3e guerre civile en Poitou (1579-1580), Aunis et Saintonge, par le colonel Babinet.

Société « *La Diana* ». Bulletin de Janvier-Mars 1897. — A signaler : « Les vitraux de Saint-André d'Apchon », par M. Dechelette.

Société archéologique du midi de la France. —

Bulletin contenant le compte-rendu des séances, de novembre 1896 à mars 1897.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, tome VI, nº VI.

Société archéologique de Touraine. — Troisième centenaire de Descartes.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Bulletin.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Mai 1897.

Revue des langues romanes. — Avril-Mai 1897.

Société historique et archéologique de l'Orne, tome XVI, 1er Bulletin.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome XV.

Société de Borda, à Dax, 1er trimestre 1897.

Le Journal des savants. Novembre et Décembre 1896.

Académie des inscriptions et belles-lettres, Mai et Juin 1896.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Chauvet fait part à ses collègues du décès de M. Dulignon-Desgranges, membre correspondant de notre Société depuis 1876.

Il avait enrichi notre Musée de plusieurs pièces recueillies dans la grotte des Fées (Gironde), consistant en silex taillés et faune (*Bull.* 1884 p. 15).

Ses fouilles dans le canton de Montbron sont malheureusement inédites ; elles avaient été faites dans des tumulus et des stations néolithiques qu'il avait découvertes aux environs de Marthon.

Mais ses principales études avaient porté sur le littoral Girondin auquel il avait consacré les mémoires suivants :

1876. *Excursion sur le littoral de la Gascogne.* — Rapport lu à une séance générale de la Société

Linnéenne de Bordeaux, dans lequel, après avoir signalé les curieuses stations préhistoriques de Lacanau, du Burg et d'Hurtin, il démontre, par des observations précises, deux époques d'affaissement du littoral girondin, indiquées par deux forêts détruites et superposées : la première, composée de chênes, se prolonge dans la mer, la seconde, formée principalement de pin maritime, est placée immédiatement sous la dune actuelle ;

1877. — *Stations préhistoriques du Bas-Médoc et de l'ancien littoral de l'Océan* (1) ;

1878. *Matériaux concernant la question de l'affaissement du littoral Girondin* (2) ;

1884. *L'âge des silex du littoral de l'Océan* (3). — Étude dans laquelle l'auteur classe dans la période néolithique les petites lames à dos rabattu que nous trouvons dans la Charente (Abri de Fieux, etc.);

1890. *Les dunes de Gascogne, le Bassin d'Arcachon et le baron Charlevoix-Villers*, Bordeaux, in-8° 58 pag. 1890. — Ce mémoire couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, démontre l'importance des travaux de l'abbé Desbiez et de Charlevoix de Villers (1778-1781) sur l'ensemencement des dunes, travaux que Bremontier ne fit que mettre en œuvre plus tard (1784).

M. Chauvet, qui n'assistait pas à la séance du 7 avril, demande à M. Favraud des renseignements sur ses fouilles à la Quina, pour savoir si ses nouvelles recherches étaient de nature à modifier les conclusions

(1) Revue catholique de Bordeaux et Mémoires de la société archéologique de Bordeaux, t. III.
(2) Actes de la société Linnéenne de Bordeaux, t. XXXII.
(3) Bulletin de la société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, t. I, 1884.

exposées dans le mémoire sur les *Stations humaines quaternaires de la Charente* (Bulletin 1896, p. 221).

M. Favraud répond avoir constaté à la Quina, comme M. Chauvet, deux stations quaternaires juxtaposées, avec des industries différentes. L'une au sud est magdalenienne, l'autre au nord est moustérienne; mais dans la partie sud de cette dernière il a constaté, séparé du reste par une sorte de faille, un gisement spécial dans lequel les os sont très abondants et les silex rares. C'est sur ce point qu'il a recueilli la phalange de renne percée d'un trou et qui pour lui est un sifflet.

M. Chauvet dit ensuite qu'il est chargé par le Ministère de l'instruction publique (sous-commission des monuments mégalithiques) de dresser la liste, pour le département de la Charente, des dolmens, menhirs, alignements, cromlechs, polissoirs, pierres à bassins, pierres posées, pierres à légendes.

Cette statistique a déjà été ébauchée par Michon, Marvaud, T. de Rochebrune, Gauguié, Lièvre, etc. Il s'agit aujourd'hui de contrôler sérieusement les renseignements publiés et d'indiquer les nouvelles découvertes. A ce sujet M. Chauvet fait appel à tous ceux qui se sont occupés de l'archéologie charentaise. Il publiera les nouvelles observations qui lui seront communiquées en indiquant la source d'où elles proviendront. Puis il énumère, commune par commune, les divers points de l'arrondissement d'Angoulême sur lesquels des monuments mégalithiques ont été signalés, et il donne lecture du questionnaire suivant :

Aussac. La Pierre de Chaufrant, menhir renversé. Un lieu dit Pierre-Levée ou Pierre-Levade.

Balzac. Un dolmen indiqué par M. T. de Rochebrune. Existe-t-il ?

Brie. Dolmen qui doit avoir été brisé il y a une cinquantaine d'années : on l'indique quelquefois comme étant sur Champniers.

Bunzac. Un dolmen, probablement détruit, entre les Deffends et le village de Pierre-Levée.

Champniers. Le dolmen signalé n'est-il pas celui de Brie ?

Combiers. Dolmen de la Mouline décrit dans les *Bulletins* de la Société. Deux autres signalés par M. Chauvet, l'un aux Roudiers, l'autre près des Bernoulis.

Dignac. Un dolmen enterré signalé dans nos *Bulletins* 1877, p. 86.

Dirac. Une enquête de 1572 parle d'une grosse pierre sur trois bourdons, appelée Pierre-Levade. En reste-t-il des traces ? Connaît-on sa place exacte ?

Edon. Les deux dolmens d'Edon, l'un à la Gelie, l'autre à Lombertie (Pierre-Rouge), ont été décrits dans nos *Bulletins* (1877). M. Chauvet signale, en outre, une pierre-debout, menhir en grès rouge, près de ce dernier monument.

L'Houmeau-Pontouvre. Une pierre levée dans le plantier de Roffit est indiquée par Corlieu sous la dénomination de Tombeau du Bourguignon. En existe t-il des traces ?

Montbron. Les deux pierres debout situées à Peiro-Lato, près Montbron, sont-elles des menhirs dressés de main d'homme, comme le croyait Marvaud, ou des roches naturelles suivant l'opinon de M. de Rochebrune ?

Pranzac. On a indiqué un dolmen dans cette commune, n'est-ce pas une erreur ?

Puymoyen. Pierre-Levée !

Rancogne. Existait-il un dolmen, ou de grosses pierres au lieu dit Pierre-Folle ?

Ronsenac. Le dolmen de Chez-Vinaigre a été souvent décrit. Quelqu'un a-t-il la *connaissance personnelle* qu'on y ait trouvé des objets en bronze ?

Saint-Amant-de-Boixe. On a signalé un dolmen dans cette commune, n'est-ce pas celui de Cellettes, dans la forêt de Boixe ?

Saint-Estèphe. Dolmen de la Boucharderie, où se trouvent les objets recueillis par MM. de Rochebrune, et Daly dans la fouille qu'ils y firent en 1869 ?

Saint-Germain-sur-Bandiat. Dolmen de Rochepine où se trouvent les objets recueillis lors des fouilles faites en 1880 ?

Sers. En 1844, il y avait encore une pierre en grès rouge, le *Roc qui danse*; cettte pierre existe-t-elle encore ? et à quel endroit ?

Soyaux. A quel endroit précis se trouvait le dolmen indiqué en 1836 par E. Castaigne, dans la plaine de Grapillet ?

Trois-Palis. Même question pour le dolmen de Francillac.

Vervant. Les dolmens cités sur cette commune sont probablement ceux de la forêt de Boixe, commune de Cellettes ?

Villejoubert. Le dolmen indiqué n'est-il pas « La Motte d'Andonne ? »

Vouzan. Marvaud cite un dolmen aux Deffends; n'est-ce pas celui de Bunzac ?

Il serait utile, ajoute M. Chauvet, d'éclairer ces questions obscures et de fournir, sur chacun de ces monuments, des renseignements précis; entre autres le nom qu'ils portent dans le pays, le lieu où ils se trouvent, la forme et la composition des roches, les objets trouvés dans les fouilles, les légendes qui s'y rattachent, etc., des dessins et des photographies.

M. Favraud donne lecture d'une notice sur une villa gollo-romaine, découverte aux Grandes-Vallées (Charente-Inférieure), et sur une statuette en bronze d'Hermès-Mercure, trouvée à Ranville-Breuillaud (voir annexe).

La Société décide que la notice de M. Favraud sera reproduite dans le prochain volume du *Bulletin*, où elle sera accompagnée d'une planche représentant la statuette sous trois aspects.

M. Laboisne est élu membre titulaire.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

J. George.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 1897.

I

LA VILLA DE LA GRANDE-VALLÉE

Il y quelques mois, je fus informé que M. Gustave Bouyer, propriétaire à Breuillaud, canton d'Aigre, venait de faire quelques découvertes sur sa propriété des environs d'Orfeuille, près de la Villa de Bellevue (Bulletins et mémoires de la Société archéologique de la Charente, 1896, p. XXVIII); je m'y rendis il y a quelques semaines, et il me fut facile de

constater que les substructions gallo-romaines mises au jour par M. Bouyer n'offraient qu'un faible intérêt, détruites qu'elles ont été par une culture de plusieurs siècles sur un terrain peu épais.

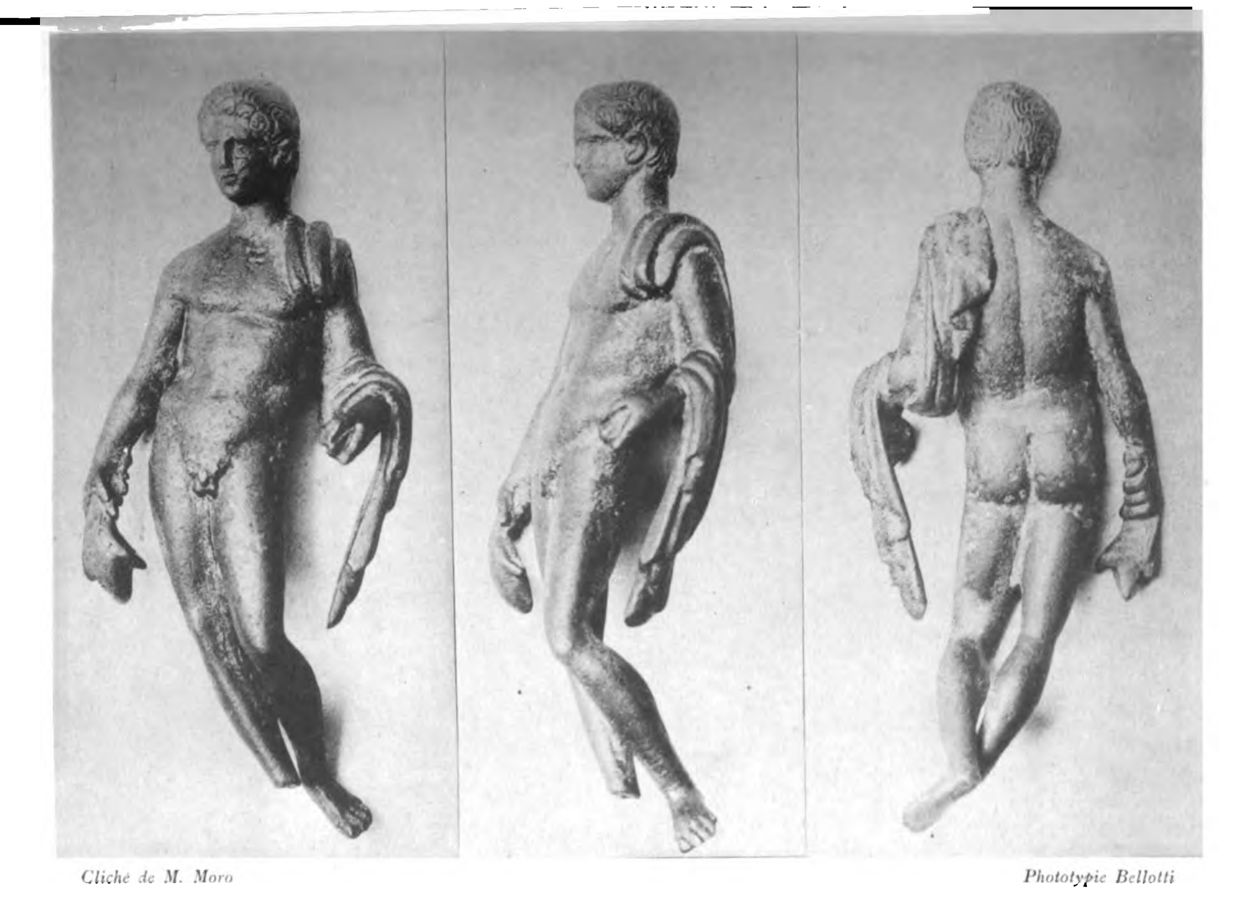
Le champ de la Grande-Vallée, enclavé dans la Charente, fait partie de la Charente-Inférieure et se trouve dans la commune de Bazauge. Il est jonché, sur une très grande surface, de débris de toutes sortes, briques, poteries, tuiles, etc.

La partie complètement explorée n'a donné que des fondations de murs, des pavages en béton, un foyer pavé de carreaux de brique d'une forme particulière et dont M. Bouyer offre deux spécimens à la Société, un bassin de $2 \times 1^{m}30$ sur 1^{m} de profondeur, dont les parois sont formées de tuiles reliées par du ciment et dont tous les angles, comme on le remarque dans ceux découverts à Saint-Fraigne, à Mansle, à Bellevue, à Balzac, etc, sont garnis d'un fort bourrelet de ciment. Le fond, comme à Mansle et à Bellevue, est pourvu d'une cavité ovoïde de $0^{m}40$ de diamètre sur $0^{m}15$ de profondeur.

Outre les objets ordinaires que l'on rencontre dans les ruines romaines, on a trouvé dans le bassin dont nous venons de parler, les fragments d'une meule en basalte au milieu de débris de tuiles, de poterie noire et rouge, de clous, de débris de verre, de coquilles d'huîtres, de moules et autres mollusques comestibles, d'os, de dents de sangliers, etc.

J'ai trouvé sur le sol une petite pièce de monnaie de bronze. très fruste, que, vu le profil du buste, je crois pouvoir attribuer à Constantin.

Les Grandes-Vallées sont à 1500 mètres à peine du Camp d'Orfeuille.



Cliché de M. Moro — *Phototypie Bellotti*

MERCURE DE RANVILLE-BREUILLAUD

II

UNE STATUETTE D'HERMÈS-MERCURE

TROUVÉE A RANVILLE-BREUILLAUD

Il y a une quinzaine d'années, la belle-mère de M. Gustave Bouyer, propriétaire à Breuillaud, trouvait, en la bourant profondément son jardin, attenant à l'église de Ranville-Breuillaud, une petite statuette de bronze, qui fut d'abord l'amusement des enfants, et que M. Bouyer vient de retrouver et de m'offrir généreusement, sans vouloir accepter en échange aucun dédommagement.

Description

Dans l'état où elle existe actuellement, la statuette a exactement dix centimètres de hauteur; elle représente un beau jeune homme imberbe, nu, aux formes élégantes et plein de vie. Le corps repose sur la jambe droite, tandis que la gauche est mollement recourbée en arrière; l'attitude cependant n'indique pas un mouvement de marche, comme dans les statuettes de Sanxay, d'Ambérac, de Poitiers, d'Annecy, de Naples, etc., c'est plutôt une position de vol, bien que le dieu n'ait ni pétase, ni talonnières.

Le corps est au repos; il est gracieusement cambré et offre une anatomie élégante dans sa force; la poitrine est large, les muscles bien attachés, les reins harmonieux. « C'est sous ces traits, dit M. Hild, dans une lecture du 15 janvier 1892, à la Société des Antiquaires de l'Ouest (Bulletin du 1er trimestre 1893, pp. 205 et ss.), — lecture à laquelle nous avons fait des emprunts importants, — c'est sous ces traits que l'imagination évoque les beaux corps d'éphèbes grecs qui, dans les exercices variés de la palestre, trouvaient l'heureux équilibre du tempérament, la grâce sans mollesse et la vigueur sans affectation d'athlétisme. »

La tête, solidement assise sur un cou plein et mobile à la fois, avec sa coiffure ondulée par petites mèches, offre une virilité calme et paisible. L'énergie est tempérée par la douceur, une draperie légère, posée sur l'épaule gauche se replie gracieusement sur le bras et pend extérieurement jusqu'à la hauteur du genou. Cette draperie nous indique la pose de la statue. Si on la place dans une position verticale, le buste est d'aplomb, mais les deux jambes se recourbent mollement en arrière, la gauche surtout, tandis que la droite semble s'appuyer, musculeuse et raidie, sur un point d'appui qui manque avec le pied lui-même. Ainsi placé, le dieu semble quitter la terre et prendre son essor.

De la main droite, il tient une bourse; dans la gauche se trouvait un objet qui a complètement disparu mais qui devait être un caducée. La main, à moitié fermée, serre encore un débris tout à fait informe. Enfin le gros doigt du pied gauche conserve la trace d'un coup violent porté avec un instrument tranchant.

La statuette est en bronze vert noirâtre, fortement oxydé en certains endroits, mais très bien conservé.

La comparaison avec diverses divinités ne laisse pas la moindre hésitation sur son attribution. C'est Hermès-Mercure. La bourse tenue au bout du bras droit légèrement écarté du corps; ces membres souples et forts, comme devaient l'être ceux d'un président de la palestre (avec Héraclès-Hercule); cette pose de courrier aérien traversant l'espace de la Terre à l'Olympe et aux Enfers, tout indique le messager des dieux et la gracieux patron des éphèbes.

L'absence d'ailes existe pour tous les Mercures que nous venons de citer et aussi pour l'Apollon du Belvédère que Visconti a le premier restitué aux représentations d'Hermès.

Les bronzes représentant Hercule ne sont pas rares en Gaule où le dieu Teutatès avait un culte très célèbre. La Vienne a celui de Sanxay (0,12), qui ressemble assez au nôtre, et un autre plus grossier; la Charente a déjà donné les Mercures de Luxé, (de Rencogne, *les mosaïques de Fouqueure*), en bronze; celui de Richard (commune de

Saint-Fraigne) en pierre calcaire et très mutilé; et en 1866, celui d'Ambérac, plus svelte que celui de Sanxay (Mémoires de la Soc. arch. et hist. de la Charente, 1866, p. XXVIII). Les statuettes de Sanxay et d'Annecy (0,60) sont moins gracieuses que celle de Ranville, si on en juge par les reproductions qui en ont été publiées; celle d'Ambérac lui ressemblerait davantage, mais le dieu est coiffé du pétase et les deux jambes sont brisées au-dessus du genou.

M. Hild, avec Héron de Villefosse et Rayet, attribue à Polyclète l'ancien, de Sicyone (Ve siècle avant J.-C.), la création du type primitif de Mercure, pour l'agora d'Argos; cette assertion n'a pas trouvé de contradicteur. « Il fallait, dit-il, un artiste d'un grand talent pour synthétiser dans un ensemble aussi harmonieux les multiples attributions que les Grecs donnaient à Mercure. »

M. Collignon (Histoire de la sculpture grecque, t. I, p. 410), parlant du Mercure de Sanxay, l'appelle « un nou-« vel exemple d'une statuette de provenance gauloise et « offrant les proportions solides du canon de Polyclète. » Cette appréciation ne convient pas moins au Mercure de Ranville-Breuillaud, si on le compare au Doryphore de Naples, que Polyclète considérait comme la règle suprême des proportions où s'incarne la beauté du jeune âge aux confins de la virilité.

Notre réduction du Doryphore a dû être faite, par un artiste habile, au premier siècle chrétien.

Les Grecs et les Romains, comme les Gaulois, plaçaient habituellement les statues de Mercure sur les places publiques, sur un fanum, sur le marché ou au carrefour des chemins. Il n'est pas probable que Ranville, bien que situé à quelques centaines de mètres du camp d'Orfeuille, ait eu un forum, mais de nombreuses voies devaient s'y croiser, conduisant à des localités aujourd'hui disparues.

Si on suit, en effet, sur la carte de l'état-major, le tracé des petits chemins qui partent d'Orfeuille, et qui sont fort anciens, on les voit presque tous se diriger en ligne droite vers une localité détruite, jalonnés sur leur parcours par des ruines de villas. Pour ne citer qu'une de ces voies par-

tant de Ranville, nous trouvons *Luckeville*, les substructions de *Bellevue* (com. de Lupsault), le *Chiron de l'Ane* (com. de Couture-d'Argenson), Les *Chaumes de Saint-Florent*, à Salignac, *Guidiers* et les *Châgnerasses* (com. de Villemain,) etc., tous marqués par des ruines romaines, la plupart d'une certaine importance.

Il n'est donc pas surprenant que notre statue ait pu être placée sur une de ces voies, au milieu des nombreuses localités établies à l'abri du camp d'Orfeuille.

Il ne serait pas juste de terminer cette courte notice sans adresser des remerciements à M. Bouyer pour le soin qu'il a pris de nous conserver ce petit chef-d'œuvre; il a fait, dans cette circonstance, preuve de goût. Nous ne savons que trop que généralement les objets précieux ou curieux exhumés du sol sont disséminés ou perdus par suite de l'incurie des cultivateurs qui n'y attachent aucune importance, au grand préjudice de nos études historiques et archéologiques.

Juin 1897.

A. Favraud.

SÉANCE DU MERCREDI 21 JUILLET 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. Bastier, Biais, Boilevin, Callaud, Favraud, Jeansoulin, Mourrier, l'abbé Sochal et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'annoncer le décès de trois de nos collègues : MM. l'abbé Denise, Clément Prieur et le Dr Werner.

M. l'abbé Denise, curé-doyen de Rouillac, avait été admis dans la Société le 12 février 1869; il était alors curé de Saint-Michel-d'Entraigues. Élu secrétaire en décembre 1872, il prit part à nos travaux d'une façon active.

En 1870 il signale la découverte, près de Nersac, de tombeaux gallo-romains (p. XLVIII);

En 1872 il donne lecture d'une *Introduction* à un pouillé du diocèse d'Angoulême de 1794 (p. LIII);

En 1873 il lit successivement : une notice sur l'église de Saint-Pierre-ès-Liens de Nersac (p. XXXIV); l'*Histoire du bienheureux Lambert, fondateur et premier abbé de La Couronne* (p. LII, LVI); une notice sur l'origine de la colonne dite *Colonne d'Épernon* (p. LXXX); et il présente un ciboire émaillé trouvé dans un tombeau du cimetière de Lamérac (p. LXX);

En 1887 il rappelle à l'attention de ses collègues la pyramide commémorative du prince de Condé à Bassac (p. XLVIII);

En 1889 il fait part de la découverte d'un tombeau remarquable à Saint-Médard-d'Auge (p. LXII);

Enfin il publie dans nos bulletins, d'abord : la *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Michel-d'Entraigues* (1875, p. 275), et un mémoire sur *L'Abbaye royale de Saint-Étienne de Bassac* (1880, p. 3).

M. Clément Prieur avait été élu membre titulaire en février 1879. Bien que son activité intellectuelle ne se fût pas tournée du côté de l'histoire et de l'archéologie, il suivait nos travaux et il avait toujours pris et soutenu les intérêts de la Société devant le Conseil

général de la Charente, dont il était un membre très écouté.

A ce titre il a droit à tous les regrets de la compagnie.

M. le D[r] Werner, qui était entré de nouveau dans nos rangs en mars 1890, occupait une place parmi les archéologues depuis de longues années. Amateur de l'art ancien sous toutes ses formes, il avait concentré ses études sur l'histoire de la faïence et avait acquis, dans cette branche, une autorité incontestée. L'importante collection qu'il avait formée était visitée par les étrangers qui trouvaient près de lui le plus gracieux accueil.

Les membres présents s'associent aux paroles de M. le Président et expriment leurs regrets des pertes qu'ils viennent d'éprouver.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion et dont la liste suit :

Société archéologique et historique du Limousin, tome 45, 2e livraison.

Société historiqne et archéologique du Périgord, tome 24, 3e livraison. — Dans la séance du 1er avril 1897, M. Villepelet, archiviste de la Dordogne, fait observer que les papeteries du Bergeracois fabriquaient beaucoup de papier pour la Hollande, aux armes de la ville d'Amsterdam. Cette observation, que M. Dujarric a montrée applicable aux papeteries de la Corrèze, l'est également à celles de l'Angoumois qui fabriquaient, aux armes d'Amsterdam, au nom de négociants français et même anglais.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, tome 25, 1re livraison.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin des 3e et 4e trimestres 1896, dans lequel est relatée la découverte, à Saint-Martin-le-Seul, près Pithiviers, de deux puits qui paraissent bien être des puits funéraires.

Société archéologique de Soissons, tomes 3 et 4 de la 3e série.

Académie de Besançon. Procès-verbaux et mémoires, 1896.

Société Éduenne. Mémoires, tome 24 de la nouvelle série.

Société des sciences morales de Seine-et-Oise, tome 20, 1896.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Juillet 1897.

Société archéologique de Nantes, 1896, 1er semestre.

Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, tome VII, fascicule 1.

Le Globe, journal géographique. Février-avril 1897.

Bibliothèque d'archéologie africaine, fascicules 1 et 2, contenant : Les tombes en mosaïque de Thabraca. — Douze stèles votives du musée du Bardo. — Étude sur les ruines romaines de Tigzirt.

Comptes-rendus de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Mars-avril 1897.

Le *Journal des savants.* Mai et juin 1897. — Dans la livraison de mai, M. Léopold Delisle consacre un article au catalogue des manuscrits de la bibliothèque vaticane, publié (en latin) à Fribourg, par M. Erhensberger, et signale, sous le n° 512 du fonds de la Reine, un martyrologe de l'église d'Angoulême, écrit au Xe siècle et renfermant des notes historiques dont une, la seule qui ait été reproduite par M. Erhensberger,

est ainsi conçue : *XIII kalendas septembris, dedicatio sancti Petri Engolismensis.*

Une liste épiscopale d'Angoulême, par Guy de Puybaudet. Cette liste, tirée du manuscrit 1127 du fonds de la Reine Christine, comprend les évêques d'Angoulême qui ont siégé avant 1159.

Bulletin de l'académie de Stockholm, 1893, contenant un important mémoire sur l'âge du bronze.

La *Chronique d'Adhémar de Chabannes,* publiée dans la collection des textes pour servir à l'enseignement de l'histoire, par M. Chavanon, archiviste de la Sarthe.

M. Chavanon adopte l'identification de *Chabannes,* à la place de *Chabanais* qui avait cours anciennement et, par un renvoi de bas de page, il engage le lecteur à se reporter au *Bulletin de la Société archéologique de la Charente,* 1re série, tome IV, 1852 : Castaigne (Eusèbe), « Dissertation sur le lieu de naissance et sur la famille du chroniqueur Adémar. » Il eût peut-être été plus équitable de dire en toutes lettres que c'est à Eusèbe Castaigne que revient l'honneur d'avoir proposé le premier, et justifié la substitution de Chabannes à Chabanais.

M. George dépose pour notre musée, de la part de M. C. Procop, fabricant de papier à l'Abbaye, près La Couronne, quatre belles épreuves photographiques de mai 1887, représentant : l'une la partie sud du logis abbatial de La Couronne; les trois autres les côtés est, sud et ouest de l'église paroissiale, avant sa restauration en 1888.

Des remerciements sont adressés au donateur.

M. Biais présente deux haches en pierre polie, provenant : l'une des environs de Jarnac, et l'autre probablement d'un tombeau trouvé près de Montembœuf.

Il donne ensuite lecture d'une note sur Le Camus de Néville. (Voir annexe.)

M. Biais demande ensuite à ses collègues de reprendre la tradition des excursions archéologiques.

La Société décide en principe qu'une excursion aura lieu avant la fin de l'année et elle charge son Bureau de préparer un projet.

M. George continue la lecture de ses recherches sur la topographie historique d'Angoulême. Il parle des fortifications qui protégeaient la ville et, après avoir signalé trois enceintes successives, il étudie la plus ancienne qu'il fait remonter au moins à la seconde moitié du Ve siècle.

M. le Président demande à ses collègues d'autoriser le Bureau à approuver le procès-verbal de la présente séance, pour qu'il puisse être envoyé aux membres de la Société pendant la période des vacances.

La proposition est adoptée.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

J. George.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU MERCREDI 21 JUILLET 1897.

NOTE SUR LE CAMUS DE NÉVILLE.

C'est du dernier « très haut et très puissant seigneur » de Bourg-Charente qu'il s'agit : François-Claude-Michel-Benoît Le Camus de Néville, chevalier, conseiller du Roi en tous ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, Directeur général de la Librairie et Imprimerie.

En plus de ces titres, il était aussi « châtelain-patron de Néville, du Port-Navarre et autres lieux, Intendant de la Généralité de Guyenne et demeurant ordinairement à Paris, dans son hôtel, rue de la Ville-l'Évêque, paroisse de la Magdelaine », aux termes d'une pièce officielle manuscrite qui fait partie d'une liasse des Archives départementales de la Charente : (*Fonds des biens nationaux* (familles), 1788 et suivantes années).

A juste titre, enfin, nous l'avons classé parmi les « *Grands Amateurs angoumoisins.* » Il fut une figure assez originale au XVIIIe siècle et qui méritait, en attendant mieux, d'être relevée en un croquis rapide. On trouvait en ce personnage du gentilhomme, du financier, même du fonctionnaire pratique tel qu'on en voit dans les sphères élevées de notre époque. Chez lui, l'homme de bon goût, le bibliophile surtout ne dédaigna pas le soin de ses intérêts positifs.

M. Le Camus de Néville avait épousé la veuve de M. Bareau de Girac : dame Rambaud.

La malice des publicistes, — des pamphlétaires, peut-être, — lui attribuait une filiation d'aventure; les *Mémoires*

secrets (1) ont aussi dirigé sur M. Le Camus des notes malsonnantes relativement à son administration.

Chaque année, le seigneur Le Camus de Néville venait passer quelque temps dans ses terres de Bourg-Charente et du Tillou. Il y menait l'existence calme, largement aisée, au milieu d'un confort dont les inventaires dressés, sous la période révolutionnaire, nous ont laissé le tableau précis. Sa bibliothèque, notamment, tenait une place considérable à Bourg-Charente. Elle fut saisie, le 14 ventôse an II, par arrêté du Représentant Romme, Commissaire de la Convention nationale, en même temps que la bibliothèque et le Cabinet de Curiosités du Comte de Jarnac (Rohan-Chabot), et transportée à Angoulême. La Bibliothèque communale de cette ville conserve entre autres un grand nombre de livres provenant des dits seigneurs de Jarnac et de Bourg-Charente ; j'y remarque un *Code de la Librairie et Imprimerie* ou *Conférence du Règlement* arrêté en Conseil d'État du Roy... à Paris, et aux dépens de la Communauté. M.DCC.XLIV., in-12. Cet ouvrage, par Saugrain, est aux armes de Le Camus de Néville.

Les livres de Le Camus de Néville portent soit son *ex-libris*, soit ses armes frappées sur les plats.

On connaît ses *ex-libris :* ils sont de deux formats soigneusement gravés.

M. Le Camus de Néville signait : « *Le Camus de Néville* ». (V. pièce datée 1784, Arch. dép. de la Charente, fonds des Émigrés) ; — il signait aussi simplement : « *Néville* ». (Note communiquée par mon excellent ami M. Castaigne.)

La Révolution fit main basse sur les propriétés de Le Camus qui avait émigré. Ses créanciers, en nombre (voir fonds des Arch. dép. précité), réclamèrent auprès du District.

(1) « *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours, ou Journal d'un Observateur*. Tome XIV°, à Londres, chez John Adamson, MDCCLXXX. » L'exemplaire de cet ouvrage que je possède est aux armes de Le Camus de Néville. Le fait est piquant à constater. (Voir aux *Pièces justificatives*.)

Le 26 octobre 1792, on dressa « procès-verbal ou inven-« taire des objets mobiliers qui sont dans les maisons de « Bourg et de Tillou qui appartiennent au sieur Camus « Néville et son épouse, émigrés. » On vendit, le 29 germinal an III, une berline et une diligence lui appartenant : « *berline, limonière et harnais,* estimés 1,500 livres», furent adjugés moyennant 5,000 livres; un autre document des Archives (même liasse, que j'ai consultée il y a trois ou quatre ans), établissait aussi la vente aux enchères d'une *diligence :* 4,300 livres.

Le château de Bourg-Charente vidé de ses meubles, mis à sac, fut séquestré, bien entendu, et le modéré Conventionnel Harmand, député par la Convention, demanda et obtint que le citoyen Le Coq, l'un des membres du Directoire régional, fût commis à l'effet de visiter le château, afin d'y loger 250 prisonniers de guerre, « La Rochelle ne pouvant plus contenir les prisonniers espagnoles. » (Reg. n° 132, *Arrêts et délib. du département :* du 12 nov. 1790 au 20 ventôse an II. Arch.départ.).

Voilà, d'une plume hâtive, quelques renseignements sur un curieux de belles ehoses et de raretés bibliographiques dont les livres, éparpillés depuis plus d'un siècle, sont encore recueillis par les plus éminents bibliophiles de notre temps (1).

ÉMILE BIAIS.

(1) La célèbre bibliothèque du regretté baron Jérôme Pichon, dont une partie a été vendue dans le cours de mai 1897, contenait deux ouvrages provenant de la bibliothèque de Le Camus :

1° « *Extrait du journal de mes voyages ou histoire d'un jeune homme pour servir d'école aux pères et mères,* par Pahin de la Blancherie. Paris et Orléans, 1775, 2 vol. in-8°. veau faune, fil., tr. dor. (Anc. rel.) — Bel exemplaire en grand papier aux armes de Le Camus de Néville, directeur général de la Librairie. Jolie figure de Marillier, gravée par Romanet.

2° « *Fastes militaires ou annales des chevaliers des Ordres royaux et militaires de France,* au service ou retirés, et des gouverneurs, lieutenans du Roi et majors des provinces et des places du royaume...

Pièces justificatives et notes complémentaires.

M. Le Camus de Néville avait pour secrétaire général M. de Sancy. (Voir la permission, datée de Paris le 31 juillet 1783, donnée au sieur Rouzeau-Montaut, imprimeur à Orléans, pour l'impression des *Œuvres complètes de Gessner*, 3 vol. in-12.)

S'il m'est permis de mentionner deux autres livres m'appartenant et qui ont fait partie de la Bibliothèque de M. Le Camus de Néville dont ils portent et les *ex-libris* et les armes, je citerai :

1° *La Vie militaire, politique et privée de Mlle D'Éon*, connue jusqu'en 1777 sous le nom de chevalier D'Éon, par M. de la Fortelle. Paris, M.DCC.LXXIX, pet. in-8°, mar. rouge, fil; tr. dor. (Anc. rel.);

2° *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine de Médicis, Roine-Mère*, 1578, in-12. Veau faune, fil. (anc. rel.).

***

Voici les dires des *Mémoires secrets* dont il a été touché un mot ci-dessus :

« *5 avril* 1779. — On parle beaucoup d'une dénonciation faite au Parlement concernant M. Le Camus de Néville, directeur de la Librairie; dénonciation qui roule vraisemblablement sur ses opérations dans ce département. »

« *23 juin 1779*. — La dénonciation faite par M. d'Epremesnil aux Chambres assemblées contre les arrêts du Conseil rendus sous la direction de M. Camus de Néville,

présentés au Roi par M. de La Fortelle. Paris, 1779, 2 vol. in-12, mar. rouge, fil., tr. dor. (Anc. rel.)

« Bel exemplaire d'un livre intéressant contenant de nombreux renseignements précieux; il est relié aux armes de Le Camus de Néville, commissaire de la Librairie. » (N°s 1092 et 1443 du *Cat. de la Bibl. de feu M. le baron Jérôme Pichon*.)

concernant la librairie, ayant été renvoyée au 2 juillet pour y être statué, les gens de lettres, les libraires et autres intéressés à ce qu'elle ait des suites, ont jugé nécessaire d'éclairer le Parlement au moment où il va s'occuper de l'affaire et répandu en conséquence une *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, en date du premier mars 1779. Toute la vigilance du chef de la librairie et du garde des sceaux n'ont pu empêcher l'apparition de ce pamphlet.

« *24 juin.* — Outre la *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, il y a la *Réponse* du libraire de Paris en *date du 15 mars*. L'objet de la première est plus spécialement de rendre odieux M. de Néville, en découvrant toute l'iniquité de son ouvrage et les motifs de cupidité sordide qui l'ont poussé. Dans la seconde, on cherche à capter le Parlement, et à l'engager à ne pas se désister d'une recherche qui le compète et rentre dans la plus essentielle de ses fonctions.

« *1er juillet 1779.* — La *Réponse du libraire de Paris* est encore plus vigoureuse, s'il est possible, contre M. Camus de Néville. On y avance des anecdotes et des faits non moins cruels ; on lui reproche :

1° Que le produit de l'estampillage, dont une partie étoit assignée pour les vacations des syndics et autres officiers de la librairie, est passé tout entier entre ses mains.

2° Qu'ayant paru favorable aux contrefacteurs, il les a rudement vexés par un impôt sur chaque volume ; en sorte que plus ils avoient multipliés les contrefaçons, plus il leur en a coûté ; au point qu'à tel libraire il en coûte 15,000 livres argent comptant sec.

3° D'avoir porté à un taux excessif le tarif qui taxe le format et le nombre des volumes qu'on aura permission d'imprimer.

4° Enfin, qu'en mettant des impositions arbitraires, en se réservant la faculté de les augmenter quand il le voudra, en les établissant à perpétuité, en ne se rendant comptable à

personne des deniers qu'il recevra, il a formé une entreprise contraire à la constitution nationale et à toute espèce de gouvernement.

C'est ce qui motive la confiance des libraires dans le Parlement, d'autant que les derniers arrêts du Conseil non revêtus de lettres-patentes, sont absolument contraires aux loix enregistées concernant la librairie.

« Avant d'avoir recouru à cette voie extrême, ils ont dû épuiser les autres. Il falloit démontrer à M. le Directeur que les arrêts violent manifestement les loix de la propriété ; que la manière dont ils ont été faits, leur clandestinité, le secret gardé aux conseillers du bureau dont ils sont censés émanés, prouvent la perversité de la besogne; que ses défenseurs ne sont que des sophistes et des écrivains flatteurs, mercenaires ; que tout est contradictoire et dans ses arrêts et dans ses apologies : il falloit tenter par une requête bien motivée d'obtenir le renvoi des griefs au bureau chargé de cette espèce de législation ; il falloit convaincre M. de Néville par un jugement en justice réglée, tel que celui entre la Dame Dessaint et le S[r] Paucton, que jamais les tribunaux n'adopteroient ses arrêts, contraires à toutes les notions de justice et d'équité.

« *2 juillet.* — Outres les deux lettres dont on a parlé, concernant les réclamations des auteurs et des libraires, il en paroît une troisième, *Lettre de M*** à un libraire de ses amis*, en date du 18 avril 1779. Son objet est de rappeler sommairement tout ce qui a été dit de plus lumineux dans les écrits précédens en faveur des plaignans, et de faire sentir au Parlement qu'il ne peut s'empêcher de statuer sur leurs griefs, pour ne pas être en contradiction avec les loix, auxquelles il a donné la sanction par l'enrégistrement.

« *3 juillet 1779.* — Il est certain que le Directeur actuel de la librairie a trouvé dans son tarif une mine d'or, s'il peut le maintenir sur le pied qu'il a imaginé.

Pour une édition in-folio, chaque vol. tiré à 1500 exemplaires.................................. 240 livres.
Pour une édition in-4. idem................ 120
Pour une édition in-8. idem............... 60
Pour une édition in-12. idem.............. 30
Pour une édition in-16. idem.............. 15
Telle est la taxe des objets les plus importants.

« *3 août 1779.* — M. le Garde des sceaux (1), protecteur de M. de Néville, qu'on veut être son fils, avoit tant intrigué dans le Parlement, qu'il avoit encore fait remettre l'assemblée des Chambres concernant les arrêts du Conseil sur la librairie au mardi 10. M. Séguier y a parlé, à ce qu'on assure, avec beaucoup de force, et s'est trouvé absolument opposé aux innovations du chef de la librairie. Malgré cela, le crédit l'a encore emporté et il n'a rien été statué. »

Ces extraits des *Mémoires secrets* sont donnés ici au seul titre de document. Il est probable que M. Le Camus de Néville trouva à se disculper; mais je n'ai point eu le loisir de rechercher les preuves de sa justification.



L'inventaire du mobilier du château de Bourg-Charente est intéressant. On y relève quantité de beau linge, notamment des « serviettes en toile de Béarn », des « porcelaines de Limoges, de la faïence fine, de la faïence anglaise », des bras de cheminée en cuivre doré, un jeu de loto Dauphin (très à la mode alors). Dans la « grande salle de compagnie : quatre chaises garnies de Perse ; deux tables à thé de bois d'acajou ; une lunette anglaise avec sa boîte ; dix rideaux de toile de coton rayé avec leurs glands en soie ; un canapé et douze fauteuils en tapisserie en soie ; six chai-

(1) On sait que le Garde des Sceaux était alors M. Hue de Miromesnil.

ses garnies de la même manière ; un tabouret en tapisserie ; un lustre en cristal ; six bras de cheminée en bronze.

« Dans l'appartement occupé par le sieur de Néville, s'est trouvé : un lit à la polonaise dont les rideaux et la garniture sont en Perse ainsi que les tentures de l'appartement ; un bureau en parqueterie ; un bureau en marqueterie. »

Dans une antichambre, je note : une table de bois d'acajou *avec un tour d'imprimeur*.

Dans l'appartement de Madame : un lit à la turque en moire et en tapisserie ; six fauteuils en tapisserie ; un canapé en moire ; un écran en moire et en tapisserie ; une petite table en parqueterie ; un tabouret de velours d'Utrecht.

Dans un « arrière-boudoir » : quatre fauteuils ; un canapé en Perse ; deux fauteuils garnis de moquette verte ; une table à thé de bois d'acajou ; un bureau en penture de la Chine *(sic)* (évidemment pour peinture ou laque de la Chine), avec un dessus de marbre ; une petite chiffonnière chinoise ; un écran ; cinquante-six estampes, sous verre, encadrées ; etc.

É. B.

SÉANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,
PRÉSIDENT

Membres présents :

MM. Bastier, Biais, Boilevin, Chasseignac, Chauvet, Desmazeaud, Favraud, Jeansoulin, de Morel, Mourrier, l'abbé Sochal, Puymoyen, Touzaud et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a le regret d'annoncer le décès de deux de nos collègues :

De M. Louis de Lassé, qui avait été admis dans notre Société le 12 février dernier ;

Et de M. le marquis de Touchimbert, membre de notre Société depuis 1875. M. de Touchimbert est décédé avant d'avoir pu mettre à exécution son projet de publier, dans nos *Bulletins*, divers documents diplomatiques provenant d'un de ses ancêtres, qui avait rempli, au XVIe siècle, d'importantes fonctions auprès d'une cour étrangère.

La compagnie, s'associant à M. le Président, exprime ses regrets des pertes qu'elle vient de faire.

M. LE PRÉSIDENT fait part à ses collègues de la récompense accordée à M. BOISSONNADE, membre correspondant de notre Société, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui vient de partager entre lui et M. Dumas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, le prix Rossi d'une valeur de 4,000 francs. Le sujet traité était *Le Rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie en France au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

Il dépose ensuite sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance et dont la liste suit :

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 4e série, tome III, 3e et 4e livraisons ;

Revue de Saintonge et d'Aunis, XVIIIe volume, 5e et 6e livraisons ;

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XXIV, 4e et 5e livraisons ;

Société de Borda, 1897, 2e et 3e trimestres ;

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tome L ;

Bulletin de la Société Dunkerquoise, 1897, 1er fascicule ;

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, tome V ;

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, tome VII, nº 2 ;

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1896, nos 2 à 4 ;

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome IV, nos 55 et 56 ;

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, août 1897 ;

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XIX, 2e et 3e livraisons ;

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e série, Tome IX, 1er trimestre 1897 ;

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8º, nº 19 ;

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, tome XXVI ;

Le Globe, tome XXXVI, juillet 1897 ;

Revue historique et archéologique du Maine, tome XL, 2e semestre 1896 ;

Bulletin de la Diana, tome IX, nº 6 ;

Polybiblion, 1897, septembre ;

Notice historique sur le canton de Bernaville (Somme), par l'abbé Théodose Lefèvre ;

Les anciennes Cloches de paroisse et leurs inscriptions, par M. Anatole de Bremond d'Ars ;

Quelques pages de l'ancien et nouveau Périgord et les châtiments des persécuteurs de la période révolutionnaire, par H. Brugière.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. George donne lecture d'une lettre de M. Besson, garde général des eaux et forêts, dans laquelle celui-ci offre à la Société divers objets intéressants de l'époque gallo-romaine, notamment des fragments de briques plates et une clé en fer, trouvés dans la Braconne. Il se ferait un plaisir de faciliter les recherches des membres de la Société désireux de pratiquer des fouilles.

M. Chauvet résume les nouveaux renseignements qui lui ont été donnés depuis la dernière séance sur quelques dolmens charentais.

Dolmen de Brie. — D'aprés M. Fermond, de La Rochefoucauld, et M. Pinassaud, ancien instituteur à Brie (renseignements donnés le 20 septembre 1897), ce dolmen est situé dans le plantier dit de La Pierre-Levée, entre les villages les Grimardières, la Combe, les Gendres et Beaumont, mais plus près de ce dernier ; et il appartient à M. Antoine Longeville, agriculteur à La Combe.

Il a été fouillé superficiellement, sur une surface de un mètre carré, par le propriétaire qui y trouva quelques crânes et des ossements humains : rien n'a été conservé.

Les vieilles légendes du pays disent qu'on y sacrifiait autrefois des enfants.

Ce monument, décrit et figuré par Michon dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, p. 147, a été détruit par le propriétaire, parce que les bergères allaient s'y abriter contre la pluie et causaient des dégâts à ses récoltes.

M. Favraud (sept. 1897) fixe la destruction de ce monument vers 1843 et sa situation sur la parcelle n° 1494, sec. E, feuille n° 2 des Maisonnettes.

Dolmen de Bunzac. — D'après M. Fermond (oct.

1897), ce dolmen est détruit depuis longtemps; il n'existe à son sujet aucune légende, aucun souvenir dans la mémoire des vieillards du pays. Il devait être placé entre les villages Les Denis, Corgnac, Lamirande, près de ce dernier, sans qu'on puisse préciser davantage, car il n'en reste aucune trace. De nombreux silex taillés ont été trouvés dans cette région, notamment près de Lamirande.

M. l'abbé Mondon (14 sept. 1897) est allé aux Deffends et à Pierre-Levée, personne n'a pu lui donner de renseignements sur l'existence d'un dolmen dans ces régions.

Dolmen de Champniers. — M. l'abbé Mondon (même date) a souvent entendu parler d'un dolmen à Chamarande qui aurait été employé pour faire le pont situé sur la route de Champniers à Ruelle.

En outre, dans un bois à Puydenelle, sur une colline située au nord de Champniers, on montre, comme une curiosité du pays, un énorme bloc de pierre à moitié enfoui dans le sol. Aucune fouille ne paraît y avoir été faite.

Ce renseignement est confirmé par M. Ph. Ramonet, archéologue à Ruelle.

Dolmen de Charras. — M. l'abbé Brousse, curé de Charras (6 sept. 1897), m'a indiqué un petit monument qui est peut-être un nouveau dolmen; il est formé d'une grande dalle longue de 5 à 6 mètres, large de 3 à 4 mètres, d'épaisseur inégale variant de 0^m 30 à 0^m 50, supportée par quatre pierres frustes, hautes de 0^m 40 environ, orientées au S.-E.; en certains endroits, les parois étaient formées de pierres plates, maçonnées à sec.

La cella avait été fouillée à une époque ancienne; M. l'abbé Brousse n'y a trouvé que des éclats de grès n'ayant pas subi de taille intentionnelle et des poteries

grises faites au tour et assez bien cuites, qui paraissent ne pas remonter au delà du moyen âge.

Ce monument est situé à 6 ou 700 mètres environ de l'ancienne abbaye de Grosbost, sur le bord d'un vallon qui, sur la limite de la forêt de La Rochebeaucourt, se dirige sur Marthon.

Les Pierres-Hautes (Marthon). — Lieu dit, situé derrière le Petit-Château où M. Joyeux, ancien instituteur, a recueilli une série de silex taillés néolithiques, analogues à ceux trouvés sur les plateaux, aux environs d'Angoulême.

Il y avait probablement là des menhirs ou des supports de dolmens, aujourd'hui enlevés. (Observations de Dulignon-Desgranges.)

Le dolmen de Tauzac (commune de Massignac.) — D'après M. Bastier (oct. 1897), ce dolmen est situé à droite et à quelques mètres de la route départementale de La Rochefoucauld à Rochechouart, dans la parcelle n° 15, sect. F du plan cadastral, et il appartient à M. Barbot d'Hauteclair. La table mesure 4 mètres de long sur 3 mètres 50 de large ; elle est affaissée sur le sol, entre les supports qui ont été écartés par la poussée de deux énormes chênes nés à côté du monument.

Une légende dit que la pierre tremble quand on sonne la cloche de l'église voisine.

Dolmen de Rochepine (commune de Saint-Germain-sur-Bandiat.) — D'après les notes fournies à M. Chauvet par MM. Dulignon-Desgranges, l'abbé Mondon (même date), P. Vicard, instituteur à Saint-Germain (9 sept. 1897), il existe à Rochepine un dolmen sous tumulus, découvert et fouillé vers 1880 par M. Dulignon-Desgranges. La table avait été enlevée, peut-être n'a-t-elle jamais existé, comme dans les sépultures néolithiques de Fouqueure, indiquées comme des *dol-*

mens en bois (1). La cella, longue de 1^m 55, sur 1^m 20 de large dans le bas et 0^m 65 seulement dans le haut, contenait les ossements de plus de trente squelettes et un mobilier analogue à celui recueilli habituellement dans les dolmens.

M. Chauvet a noté à l'exposition de Bordeaux en 1882 les objets ci-après provenant des fouilles de Dulignon-Desgranges : — nombreuses dents humaines, une dent de renard, deux broyeurs de silex, des fragments de vases paraissant un peu plus soignés que la poterie néolithique ordinaire et rappelant celle de l'âge du bronze; une anse et un rebord de vase, avec décor en dents de loup, rappelant les types trouvés au Bois du Roc, commune de Vilhonneur; des flèches en silex, finement taillées, reproduisant les fig. 381 et 386 du musée préhistorique de MM. Gabriel et Adrien de Mortillet.

Vouzan. — M. l'abbé Mondon (même date) a vainement cherché le dolmen cité par Marvaud dans cette commune; il n'a pu trouver le village des Deffends, qui n'y existe pas et qui doit être, très probablement, celui situé dans la commune de Bunzac, peu éloigné de *Pierre-Levée*. Il y a là confusion de nom et par suite il conviendra de rayer la commune de Vouzan de la liste de celles possédant des monuments *mégalithiques*.

M. Chauvet présente ensuite 14 haches en bronze, de formes diverses, faisant partie de sa collection et qui ont été recueillies aux environs de Jarnac (Charente).

Il présentera plus tard une note à ce sujet; mais, dès maintenant, il désire attirer l'attention sur huit d'entre elles, qui sont du même type. Ce sont de petites haches

(1) G. Chauvet. Congrès de l'Assoc. franç. avanc. des sciences. La Rochelle, 1882.

à douille avec anneau latéral ; elles ont de 0^m 07 à 0^m 08 de long et 0^m 02 de large au tranchant ; la douille est rectangulaire et l'anneau se trouve sur la face la moins large, dans le plan du tranchant ; deux d'entre elles sont ornées de deux lignes en relief, sur chaque face plate ; aucune n'a été martelée et il serait impossible d'en faire usage pour couper quoi que ce soit.

Ce sont des hachettes votives, analogues à celles figurées dans le musée préhistorique de MM. G. et A. de Mortillet, fig. 1143, et très communes en Bretagne. Leur découverte serait très intéressante pour notre histoire régionale, parce que, jusqu'à ce jour, il n'en avait pas été signalé de semblables dans la Charente.

Mais quand on n'a pas trouvé les pièces soi-même, il convient d'être très réservé dans l'affirmation de leur origine. Deux de ces hachettes ont été achetées à Jarnac, il y a plusieurs années, d'un agriculteur des environs, qui disait en avoir recueilli 11 semblables dans une cachette aux environs de Segonzac. Les 6 autres ont été acquises aussi à Jarnac, le 5 septembre 1897, d'une personne prétendant les avoir trouvées entre Rouillac et Aigre.

Proviennent-elles réellement des lieux indiqués ? Il est permis d'émettre quelques doutes à ce sujet. — M. George vient d'acheter à un chiffonnier d'Angoulême une hachette semblable, indiquée comme trouvée aux environs de Saint-Marc ; et M. Favraud en a acheté deux semblables, probablement de la même personne ; elle prétendait cette fois qu'elles provenaient de la cachette de Vénat, chose certainement inexacte.

Il serait utile d'obtenir des renseignements précis à ce sujet pour savoir si ces hachettes ont été réellement trouvées dans notre région, ou si elles ne proviennent pas plutôt de Bretagne où elles sont relativement très communes.

M. DE FLEURY communique, d'après le cartulaire des comtes d'Angoulême conservé aux archives nationales (P. 721, f° 4 recto) un aveu, en date du 30 octobre 1264, rendu au comte d'Angoulême par Almodis, dame d'Argence, veuve de Renaud de la Monette, agissant comme tutrice de ses enfants mineurs. Par cet aveu, elle déclare tenir du comte d'Angoulême, entre autres choses, un droit de 20 sous par 3,500 livres de monnaie fabriquée dans la maison d'Angoulême, plus la maison même dans laquelle a toujours eu coutume de se fondre la monnaie, laquelle maison est située entre deux voies conduisant l'une *ad Molam*, l'autre *ad Paletum*. Bien que le lieu appelé *Mola* ne soit pas exactement connu, il est probable que l'emplacement indiqué pour la maison monétaire est le même qu'occupait, il y a un siècle, l'hôtel de la Monette. Il est permis de penser que lorsque les rois de France se furent arrogé le droit exclusif de battre monnaie, les seigneurs de la Monette ne changèrent pas pour cela le nom de leur fief, et qu'ils lui conservèrent le nom d'*hôtel de la Monette*, qui n'était plus qu'un souvenir.

M. BIAIS donne lecture de notes intéressantes sur plusieurs imprimeurs, libraires et lithographes d'Angoulême du XVe au XIXe siècle.

Revenant ensuite sur la communication qu'il avait faite précédemment, relative aux livres et manuscrits ayant appartenu au baron Pichon et se rattachant à l'histoire de notre région ou à des personnages de l'Angoumois, il en fait connaître les prix de vente.

M. Pouzet donne sa démission de membre titulaire.
Demandent à faire partie de la Société en ladite qualité :
M. Paul Déroulède, homme de lettres, à Langélie,

commune de Gurat (Charente), présenté par MM. RAMBAUD DE LAROCQUE, BIAIS et de FLEURY ;

M. le général de Chauvenet, commandant la 23e division, à Angoulème, présenté par MM. RAMBAUD DE LAROCQUE, BASTIER et DE FLEURY ;

M. l'abbé Jean-Baptiste Guy, chanoine honoraire, secrétaire général de l'évêché, 16, rue Vauban, à Angoulême, présenté par MM. l'abbé NANGLARD, DE FLEURY et BASTIER;

M. Pierre Morand, avoué, 26, rempart Desaix, à Angoulême, présenté par MM. DE FLEURY, PUYMOYEN et BASTIER ;

M. Georges Maze-Sencier, rentier, 71, avenue d'Antin, à Paris, présenté par MM. DE FLEURY, DESMAZEAUD et DE MOREL.

La séance est levée à dix heures et demie,

Le Secrétaire,

J. GEORGE.

SÉANCE DU MERCREDI 8 DÉCEMBRE 1897.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY

PRÉSIDENT.

Membres présents :

MM. D'AUTEVILLE, BAILLET, BASTIER, BÉNARD, BIAIS, G. CALLAUD, COCHOT, FAVRAUD, JEANSOULIN, MALARD, MOURRIER, PUYMOYEN et GEORGE, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-

Arts, en date du 6 décembre 1897, qui fixe au 12 avril prochain l'ouverture du congrès des Sociétés savantes.

Il dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion de la Société et dont la liste suit :

Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, septembre-octobre ;

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Sciences économiques et sociales, congrès des Sociétés savantes, 1897 ;

Journal des Savants, septembre et octobre ;

Société d'histoire d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, année 1896 ;

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, tome II, 1re livraison ;

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome XX ;

Mémoire de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, tome XXIX ;

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, novembre 1897 ;

Mémoire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1896 ;

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, tome VII, n° IV ;

Mémoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, tome VI ;

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, tome XI, 2e et 3e trimestres 1897 ;

L'abbaye de Fontaine-Daniel, par A. Grosse-Duperon et E. Gouvrion ;

Histoire de la maison de Mailly, par l'abbé Ambroise

Ledru. (Offert par la comtesse de La Rochefoucauld.)
Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture, de la part de M. DUJARRIC-DESCOMBES, l'un des membres correspondants les plus zélés de notre Société, de trois lettres inédites tirées des archives de la Dordogne, fonds Cescaud de Saint-Just, et présentant un certain intérêt pour notre histoire locale. (Voir annexe.)

M. BIAIS, résume diverses notes destinées à compléter son étude sur *Les grands amateurs Angoumoisins* (Bulletin 1887, page 417).

Il communique des renseignements nouveaux sur Jacques Favereau, né à Cognac, et sur le chirurgien Morand, né à ou près de Chabanais en 1697. A la liste des personnages qu'il avait dressée, il ajoute entre autres Jean Herault de Gourville, plusieurs du Tillet.

Il donne ensuite divers renseignements inédits sur la maison dite de François Ier, située dans la rue Balzac[1].

M. BIAIS lit une lettre que lui a adressée M. Briquet, de Genève, dans laquelle celui-ci présente plusieurs observations sur les filigranes de papiers anciens fabriqués aux environs d'Angoulême.

M. DE FLEURY communique quelques notes sur Olivier De Minières, imprimeur à Angoulême dès 1567; et donne lecture du marché qui fut passé entre lui et Charles de Nesmond, écuyer, sieur de La Tranchade, le 27 juin 1582, devant Lacaton, notaire royal, pour l'impression de l'ouvrage composé par Mgr de Bony, évêque d'Angoulême, et intitulé : *Manuel et institution pour les curés*.

(1) Voir Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, page 332.

Cet ouvrage, fait observer M. de Fleury, a dû être l'objet d'une destruction systématique, car il n'en reste pas un exemplaire complet, et le tome I, qui se trouve à la bibliothèque du Grand séminaire d'Angoulême, paraît être tout ce qui en a été conservé.

M. Bastier présente le compte-rendu financier de la Société pendant l'année 1897.

MM. Bénard, Boilevin, et Puymoyen sont nommés membres de la Commission des finances.

Sur la demande de M. Puymoyen, une commission est nommée pour classer les objets préhistoriques appartenant au Musée. Elle sera composée de MM. Biais, Chauvet, Favraud, Puymoyen, et George.

Sont élus membres titulaires : MM. Déroulède, général de Chauvenet, l'abbé Guy, Morand, et Maze-Sencier.

Il est procédé ensuite au renouvellement du Bureau pour l'année 1898.

Sont élus :
Président : M. de Fleury ;
Vice-Président : M. D. Touzaud ;
Secrétaire : M. J. George ;
Secrétaire-adjoint : M. d'Auteville ;
Trésorier : M. Bastier ;
Conservateur du Musée : M. Biais ;
Conservateur-adjoint et *bibliothécaire :* M. Mourrier.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

J. George.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 1897.

LETTRES DE CONVOCATION

A

Mr Mr DE CESCAUD, SEIGNEURS DE PUYRIGAUD, AYDON ET St-JUST,

(1592-1627-1676).

I.

« Monsr

« Monsr de Purigaud,

« Monsr de Purigaud, je croy que vous seriez marry que « ce voyage ce parachevest sans que vous y feussies : c'est « pourquoy je vous prie de vous trouver a Jarnac le xviij « du pnt moys la où son Altesse passera pour l'accom- « paigner quelques jornées avec ceste belle troppe que nous « sommes ensemble affin qu elle puisse cognoistre que la « noblesse de ce pays n'est pas moings affectionnée au ser- « vice du roy et au sien qu'en autres provinces ou elle est « passée, et m'attendant vous y voir, je demeure

« Vostre melhur amy pour vous servir

« De Masses. [1]

« De Montgion ce xii décembre 1592. »

(1) Bernard de Béon du Massès, marquis de Bouteville, nommé en 1589 lieutenant général du gouvernement de Saintonge, Angoumois, Aunis et La Rochelle, dont Jean Louis de Nogaret, duc d'Epernon, marquis de La Valette, était gouverneur. Il commanda en Saintonge jusqu'à sa mort (1608).

II.

« A Monsieur

« Monsieur de Perigau

« Monsieur, on vient de me donner advis que le roy est « en chemin pour venir en Poitou et qu'il doibt arriver à « Niort environ le dixiesme du mois prochain, et que « Mons[r] le mareschal de Chombert prendra ceste occasion « pour venir prandre possession de son gouvernement de « Xaintonge. Cella me faict vous suplier de vouloir que « nous soions ensamble à luy aller au devant et luy randre « nos debvoirs en ceste seremonie. Je vous advertiray du « temps, s'il vous plaist, comme je le veux espérer, me « donner ceste obligation. Et cepandant je vous assureray « que je ne perdray jamais ocasion de vous tesmougner que « je suis véritablement,

« Monsieur,

« Votre bien humble serviteur,

« PARABÈRE. (1)

« A Cognac, ce 29 sep[bre] 1627. »

III.

« Monsieur,

« Monsieur de Puyrigauld,

« à Esdon.

« Monsieur, ayant heu commandement du roy d'assem- « bler la noblesse de ses provinces du Poictou, Xaintonge

(1) Henri de Baudéan, comte de Parabère et marquis de La Mothe-Saint-Héraye, gouverneur de Cognac, avec le titre de lieutenant-général ès-pays d'Angoumois, Saintonge et Aunis (1625-1633).

« et Angoulmois, je m'adresse à ceux que la condition et le
« mérite me font estimer les plus disposés à le venir servir
« dans l'occasion présente, du nombre desquelz vous tenant,
« je vous convie d'estre de la partie, et je vous asseure
« aussy que outre le service que vous rendrez au Roy, je
« vous aurai une parfaicte obligation si vous agréez que
« que nous fassions le voiage ensemble et que vous me
« voyiez comme je suis bien véritablement.

« Monsieur, le rendes-vous que je donne est à Chastele-
« reau au 25 septembre où vous ne manquerez de vous
« trouver ou à Sivroy [1] au 23, à vostre choix.

« Monsieur

« Votre bien affectionné serviteur,

« La Rochefoucauld. [2]

« A Vertheuil, ce 29 août 1676. »

(1) Civray, dans le Poitou sur la Charente.

(2) François duc de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, baron de Verteuil, gouverneur du Poitou, auteur du *Livre des Maximes*.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

BARONNIE DE MARTHON

EN ANGOUMOIS

Par M.[r] l'Abbé Ad. MONDON [1]

CURÉ DE CHAZELLES

ARMORIAL

NOTA. — La liste suivante contient les armes des familles nobles dont il est question dans le cours de l'ouvrage, moins quelques-unes que nous n'avons pu nous procurer. Après chaque description d'armes, nous indiquons la source d'où elle est tirée au moyen des abréviations ci-après :

Tric. — *Le château d'Ardenne,* par M. l'abbé Tricoire, curé de Moulidars.

Ang. — *La Noblesse d'Angoumois en 1789,* tableau d'après M. le baron de La Porte-aux-Loups, à l'évêché d'Angoulême.

Ans. — *Histoire généalogique des Grands-Officiers de la Couronne,* par le Père Anselme.

B. A. — *Procès-verbal de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois en 1635,* suivi de la *Table des nobles maintenus par d'Aguesseau,* 1666-1667, par M. Th. de B. A. (de Brémont d'Ars).

Courc. — *Histoire généalogique des pairs de France,* par le chevalier de Courcelles.

D'Hoz. — *Armorial général de France,* par D'Hozier.

Gourd. — *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France,* par H. Gourdon de Genouillac.

Grandm. — *Dictionnaire héraldique,* par Charles Grandmaison, Migne.

La Ch. — *Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye-Desbois.

Esch. — *Armorial universel,* par Jouffroy d'Eschavannes. Paris, Curmer, 1844.

Laisné. — *Nobiliaire de la généralité de La Rochelle,* extrait des *Archives de la Noblesse,* par Laisné.

Nad. — *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjat, publié par M. l'abbé Lecler.

Froid. — *Armorial du Périgord,* par M. Alfred de Froidefond, 1891.

B.-Fil. — *Dictionnaire généalogique du Poitou,* par MM. Beauchet et Filleau.

L'armorial de 1696 de La Rochelle, imprimé dans le *Bulletin héraldique* de 1881.

Nous devons la connaissance de plusieurs blasons à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud, du château de La Valouze (Dordogne).

ABBADIE (d'). D'arg. à un lion rampant de gu. accosté de deux hermines, au chef d'az. chargé de trois grives de gu. gorgetées de sable *(Nad.).*

ABZAC (d'). D'arg. à la bande d'az. chargée d'un besant d'or en cœur, à la bordure d'az. chargée de huit besants d'or *(Ang.)*

ABZAC (d') *de La Douze, de Mayac.* Ecartelé : au 1 et 4 d'arg. à la bande et à la bordure d'az. chargée de neuf besants d'or posés 3, 3 et 3 qui est *d'Abzac;* au 2 et 3 à la fasce de gueules accompagnée de six fleurs de lis d'az., trois en chef et trois en pointe, qui est de *La Barrière;* sur le tout de gu. à trois léopards d'or. *Cimier :* une reine de Chypre issant d'une couronne ducale. *Supports :* deux gantes à têtes de femme. *(Froid.)*

ACARIE. D'az. au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même *(Tric.).*

ACHARD *(Poitou)*. D'az. au lion d'arg. armé et lampassé de gu. et deux fasces de gu. brochant sur le tout *(B.-Fil.)*.

ADHUMEAU. D'az. au chevron d'or accompagné de trois roses d'arg. avec un arbre posé en pal *(B.-Fil.)*.

AGES (des) *de Maumont, Magnac*. De... à un cygne d'arg., le cou passé dans une couronne de même *(Tric.)*.

AGUESSEAU (d'). D'az. à deux fasces d'or accompagnées de six coquilles d'arg. posées trois en chef, deux entre les deux fasces et une à la pointe de l'écu *(La Ch.)*.

AIGRON (d') *de Combizan*. De sinople à trois pigeons d'arg., les ailes déployées, posés 2 et 1 *(Nad.)*.

AIGUIÈRES (d') *(Provence)*. De gu. à six besants d'arg. posés cinq en sautoir et un en pointe *(Grandm.)*.

ALESME (d'). D'az. (de gu. d'après *Laisné)* au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant d'arg., au chef cousu de gu. (*altàs* de sable), chargé de trois étoiles d'or (trois molettes d'éperon d'après *Laisné) (Froid.)*.

ALLOUE (d') *des Adjots*. De gu. á trois chevrons d'or *(Cour.)*. D'arg. à deux chevrons de gu. l'un sur l'autre, accompagné en chef de deux macles de sable *(Gourd.)*.

ALBRET (d'). De gu. plein *(Courc.)*.

ALOIGNY (d') *du Puy-Saint-Astier*. De gu. à cinq fleurs de lis d'arg. posées en sautoir *(D'Hoz.)*.

ALOIGNY (d') *de Rochefort*. De gu. à trois fleurs de lis d'arg. posées 2 et 1. *Devise :* « Lilia semper florent » *(Froid.)*.

ANGÉLY (d'). D'arg. écartelé, cantonné de quatre croix de gu. *(Nad.)*.

ANGOULÊME (d'). D'az. à deux étoiles d'or en pal *(Laisné)*.

ANJOU-MÉZIÈRES (d'). De France au bâton péri en bande d'arg., à la bordure de gu. *(Ans.)*. Semé de France au lion d'arg. mis en franc canton, à la barre d'arg. brochant sur le tout, à la bordure de gu. *(H. Imb.)*.

APPELVOISIN (d'). De gu. à une herse d'or de trois traits *(Tric.)*.

ARCHIAC (d'). De gu. à deux pals de vair au chef d'or *(B.-Fil.)*.

ARLOT (d') *de Frugie*, alliés aux d'Aloigny. D'az. à trois étoiles d'arg. rangées en fasce, accompagnées d'un croissant de même en chef, et en pointe d'un arlot (une grappe de raisin) aussi d'arg. feuillé et tigé de sinople *(Sigillographie du Périgord)*.

ARMAGNAC (d'). D'arg. au lion de gu. *(Ans.)*.

ARNAUD *de Ronsenac, de Bouex*. D'az. chargé en chef d'une étoile d'arg. et en pointe d'un croissant de même *(Ang.)*. *Devise :* « Pariter Deo Regique fide » *(Froid.)*.

ARPAJON (d'). De gu. à la harpe d'or *(Tric.)*.

AMBOISE (d'). Palé d'or et de gu. de six pièces *(Tric.)*.

ARTOIS (d'). De France au lambel de gu., chaque pendant chargé de trois châteaux d'or *(Ans.)*.

ASNIÈRES (d'). D'arg. à trois croissants de gu. posés 2 et 1 *(Ang.)*.

ASPREMONT (d'). De gu. au lion d'or couronné d'az. *(B.-Fil.)*.

AUBESPINE (d'). D'az. au sautoir alaisé d'or, cantonné de quatre billettes de même *(Ang.)*.

AUBIGNÉ (d'). De gu. au lion d'hermine armé, couronné et lampassé d'or *(Grandm.)*.

AUBUSSON (d'). D'or à la croix ancrée de gu. *(Ans.)*.

AULTIER (d'). De gu. à la bande d'arg. accompagnée en chef d'un lion d'or armé, lampassé et couronné de même, et en pointe de trois vannets d'or (*aliàs* trois coquilles d'or) mis dans le sens de la bande *(Froid.)*.

AUTHON (d'). De gu. à l'aigle éployée et couronnée d'or *(B.-Fil.)*.

AVRIL *de Grégueuil*. D'arg. au chêne vert, au chef d'az. chargé de trois étoiles d'or *(Vigier de La Pile)*.

AURAY (d'). Losangé d'or et d'az. *(Tric.)*.

AYDIE (d'), De gu. à quatre lapins d'arg. courant l'un sur l'autre *(Froid.)*.

BABINET. D'az. au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant d'arg. *(Tric.)*.

BALATHIER. De sable à la fasce d'or.

BARBARIN (de). D'az. à trois barbeaux d'arg. en fasce, celui du milieu regardant à senestre et les deux autres à dextre ; *aliàs* : le poisson du milieu regarde à dextre et les deux autres à senestre *(B.-Fil.)*. De gu. au barbarin (barbeau) d'arg. posé en pal *(B. A.)*. D'az. à trois abeilles d'or, deux en chef et une en pointe *(Legrand)*.

BARBEZIÈRES (de). D'arg. à une fasce losangée de trois pièces et deux demies de gu. *(Courc.)*

BARBEZIEUX (de). D'or à un écusson d'az. en abime *(Ans.)*,

BARREAU *(Angoulême)*. D'az. à trois croissants d'arg. 2 et 1 duquel il sort une palme d'or en pal *(B. A.)*.

BARBOT. D'or au barbeau de gu. posé en pal; *aliàs* : au chevron accompagné de trois crabes; *aliàs* : d'or au chevron d'az. accompagné de trois roses de gu. tigées et feuillées de sinople, au chef d'az. à trois étoiles d'arg. *(Tric.)*.

BAUDÉAN (de). Écart. : au 1 et 4 d'or au pin arraché de sinop. qui est *Baudéan ;* au 2 et 3 d'arg. à deux ours affrontés de sable, qui est *Parabère (Grandm.)*.

BAUDOUIN. De gu. à une croix besantée d'arg. *(B. A.)*. D'arg. au chevron de gu. accompagné de trois hures de sanglier de sable défendues d'arg. armées de gu. *(Tric.)*.

BEAUCHAMP. *(Poitou)*. D'az. à un vol abaissé d'arg. becqué et membré de même *(B.-Fil.)*.

BEAUMONT (de) *d'Autichamp*. De gu. à la fasce d'arg. chargée de trois fleurs de lis d'az. *(B.-Fil.)*.

BEAUMONT (de) *de Bressuire*. De gu. à l'aigle d'or, à l'orle de neuf fers de lance d'arg. *(B.-Fil.)*.

BEAUPOIL (de). De gu. à trois couples de chiens d'arg. 2 et 1, les liens d'az. tournés en fasce *(B.-Fil.)*.

BENARD DE RÉZAY, *évêque d'Angoulême*. D'arg. au chevron d'az. accompagné en chef de deux fleurs de lis de même et en pointe d'une moucheture d'hermine de sable *(B.-Fil.)*.

BERNARD. D'or au chêne de sinop. tigé et feuillé de même, au chef cousu d'arg. chargé de trois hermines de sable *(B. A.)*.

BERTRAND (de). *(Poitou).* D'az. chevronné d'or de trois pièces *(B.-Fil.).*

BIGOT. *(Poitou).* Echiqueté d'arg. et de gu. *(B.-Fil.).*

BINET. De gu. au chef d'or chargé de trois croisettes recroisettées au pied fiché de sable *(Ang.).*

BIROT *des Bournis.* D'arg. à une bande d'az. chargée de trois roses d'or, accompagnée d'une serre d'épervier de sable onglée de gu. en chef, et une molette d'éperon de sable en pointe *(Nad.).*

BLOM (de). *(Poitou et Périgord).* D'arg. au sautoir de gu. cantonné de quatre croisettes de même *(B.-Fil.).*

BLANCHEFORT. *(Limousin).* D'or à deux lions passants de gu. *(Grandm.).* D'or à deux lions léopardés de gu. *(Nad.).*

BLOUIN (de). *(Poitou).* De gu. au lion couronné d'or *(B.-Fil.).*

BLOIS (de). *(Roussillon).* D'arg. à la fasce d'az. chargée de trois étoiles d'or *(Laisné).*

BOISSEAU. *(Saintonge).* D'az. à trois boisseaux d'or *(Grandm.).*

BOISSON *de Bussac.* D'or à trois lapins terrassés de sinop. *(Tric.).*

BOISSON. *(Poitou).* D'az. à un chevron d'or chargé de trois aiglons de sable, accompagné de trois colombes d'arg., membrées de gu. 2 et 1. *Devise :* Astitit regina a dextris tuis, in veste deaurata *(B.-Fil.).*

BONIN. *(Poitou).* De sable à la croix engrelée d'arg. *(B.-Fil.).*

BONNE (de). *(Languedoc).* De gu. à une bande d'or chargée d'un ours de sable *(Grandm.).*

BONNEVIN (de). D'az. au chevron d'arg. accompagné de trois étoiles d'or *(Ans.).*

BOUCHARD *d'Aubeterre.* Ecart. : au 1 et 4 de gu. à trois léopards d'or, qui est *Bouchard ;* au 2 et 3 losangé d'or et d'az. au chef de gu., qui est *Raymond d'Aubeterre (Ans.).*

BOUCHET (du). D'arg. à deux fasces de sable *(B.-Fil.).*

BOURBON (de). D'az. à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri en bande *(Tric.)*.

BOURBON-MONTPENSIER (de). De France, au bâton en bande de gu. brisé en chef d'or au dauphin d'az. *(Grandm.)*.

BOURG (du). *(Saintonge)*. D'az. à trois tiges d'épines d'arg. au chef cousu de gu. chargé du nom de Jésus d'or *(Laisné)*.

BOUEX (de) *de Villemort*. D'arg. à deux fasces de gu. *(Tric.)*. D'az. au chevron d'or accompagné de trois roses de même *(B.-Fil.)*.

BOURDEILLE (de) *de Brantôme*. D'or à deux pattes de griffon de gu. onglées d'az., posées l'une sur l'autre en contre-bande *(Froid.)*.

BOSSUET. *(Saintonge)*. D'arg. au chameau de sable *(Arm. de France : La Rochelle, n° 253)*.

BRÉMOND (de) *d'Ars*. D'az. à l'aigle éployée d'or *(Ans.)*.

BRICHANTEAU *de Nangis*. D'az. à six besants d'arg. *(Tric.)*.

BRIÇONNET. *(Poitou)*. D'az. à la bande componnée d'or et de gu. de cinq pièces, chargée d'une étoile d'or sur le premier compon de gu. et accostée d'une autre de même en chef *(B.-Fil.)*.

BRISEUR (de). *(Champagne)*. D'az. à deux têtes de bélier d'or en chef et une tête de More de sable tortillée d'arg. en pointe *(Grandm.)*.

CAILLERÈS (de). D'arg. au lion de sable armé de gu. *(Tric.)*.

CHABANAIS (de). *(Angoumois)*. D'or à deux lions léopardés de gu. l'un sur l'autre *(Ans.)*.

CHABANNES (de) *de Curton*. De gu. au lion d'hermine, armé, couronné et lampassé d'or *(Ans.)*.

CHABANNES (de) *(Guyenne)*. D'or au chêne de sinop. *(Grandm.)*.

CHABANNES (de) *(Saintonge)*. De sable au château d'arg. couronné de gu. *(Grandm.)*.

CHABOT. D'or à trois chabots de gu. en pal 2 et 1 *(Ans.)*.

CHAMBAUD. D'az. au lion d'or, au chef d'hermine *(Nob. de Guyenne)*.

CHAMBES (de). D'az. semé de fleurs de lis d'arg. au lion de même armé, lampassé et couronné de gu. *(B. A.)*.

CHAMBORANT (de). D'or au lion de sable armé et lampassé de gu. *Devise :* Onques ne faillit.

CHANCEL. De gu. à un arbre d'or soutenu d'un croissant d'arg. au chef cousu d'az. chargé de trois étoiles d'arg. *(Ang.)*. *Devise :* Chancel ne chancelle mie *(Froid.)*.

CHAPITEAU *de Rémondias*. D'az. à trois étoiles d'or en fasce accompagnées de trois chapiteaux de même 2 en chef et 1 en pointe soutenu d'un croissant d'arg. *(Ans.)*.

CHASTEIGNIER (de) *de La Rocheposay*. D'or au lion passant de sinop. armé et lampassé de gu. *Devise :* Armis et Atavis *(Froid.)*.

CHASTEIGNIER (de) *de Cramahé*. Coupé d'arg. et de sable, au chevron renversé de même, au croissant montant et deux roses de même *(Tric.)*.

CHATEAUNEUF ou CASTELNAU (de). De gu. au château donjonné de trois pièces d'or *(Tric.)*.

CHATEAUNEUF (de). *(Languedoc)*. D'or à trois pals d'az. au chef de gu. *(Ans.)*.

CHATELLERAULT (de). D'arg. au lion de sable, à la bordure de même chargée de neuf besants *(Ans.)*.

CHAUVERON. D'arg. au pal bandé d'or et de sable de six pièces *(Arm. gén. de 1696, Limoges, blason n° 143)*.

CHAUVET *de Frédaigne*. D'arg. à trois fasces d'or accompagnées de neuf merlettes de sables ni pattées, ni becquées, 3, 2 et 1 *(Nad.)*.

CHAZEAU (du) *de La Rainerie*. *(Périgord)*. D'or au lion de gu. tenant un cimeterre d'arg., à trois triangles ondées d'az. à la pointe de l'écu *(Lettres de noblesse)*.

CHAZELLES (de). D'az. à une tête de lion affrontée de gu.; au chef de gu. chargé d'une étoile et d'un croissant

d'arg. *(Grandm.)*. D'az. à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même *(Froid.)*.

CHENIN. D'az. à la croix engrelée d'or au lambel de gu. brochant *(Ans.)*.

CHÉRADE *de Montbron*. D'az. à trois losanges *(aliàs :* trois fusées) d'or, 2 et 1 *(Fam.)*.

CHESNES (du). *(Périgord)*. D'az. à trois pals d'or, au chef d'az. soutenu d'arg. et chargé de trois besants de même *(Tric.)*.

CHESNEL. D'arg. à trois bâtons écotés de sinop. *(Ang.)*.

CHEYRADE ou CHÉRADE *de Puycharneau*. Parti : au premier d'az. à une fleur de lis d'arg. cantonné de quatre étoiles de même; au deuxième d'arg. à un pin terrassé de sinop. et à un cerf de gu. passant et brochant sur le fût de l'arbre *(Froid.)*.

CHILLOU *de Fontenelle*. D'az. à la croix ancrée d'arg. *(Nad.)*.

CHIÈVRES (de). D'arg. à l'aigle éployée de sable *(B.-Fil.)*.

CLERMONT (de) *Dampierre*. De gu. à deux clés d'arg. en sautoir *(Ans.)*.

COLBERT. D'or à une couleuvre d'az. tortillée en pal *(Ans.)*.

CONAN (de). D'arg. à trois roses de gu. *(Arm. du Périgord)*.

CORGNOL (de). D'or à deux chevrons de gu. *(Ang.)*.

CORLIEU (de). Ecart. de sinop. au chevron d'arg., accompagné de trois quintefeuilles de gu.; et d'arg. au lion de gu. armé lampassé et couronné d'or *(B. A.)*.

COUHÉ *de Lusignan*. Coupé d'or et d'az. à quatre merlettes de l'un en l'autre. *Cimier :* une mélusine *(B.-Fil.)*

COUPDELANCE, *abbé de Grosbost*. D'or à la fasce d'az. chargé de trois molettes de... *(A. D. Grosbost.)*

COURAUDIN. D'az. à l'arbre tigé et feuillé d'or et de sinop., accosté d'une fleur de lis de gu. *(B. A.)*.

COURBON (de). D'az. à trois fermeaux d'or, l'ardillon en pal. *(Tric.)*.

COUSTIN. D'arg. au lion de sable armé, couronné et lampassé de gu. *(Nad.)*.

CRAON (de) Losangé d'or et de gu. *(Ans.)*.

CROZANT (de). D'or à la bande de gu. *(Ang.)*.

CRUSSOL (de) *d'Uzès*. Écart. : au 1 et 4 fascé d'or et de sinop., qui est *Crussol;* au 2 et 3 de gu. à trois bandes d'or, qui est *Uzès, (Ans.)*.

CULANT (de). D'az. semé d'étoiles d'or au lion de même brochant *(Ang.)*.

CUMONT (de). D'az. à la croix alaisée d'arg.

CURSAY (de). D'arg. au cœur enflammé de gu. surmonté d'un croissant de même *(Ans.)*.

DASSIER *des Brosses*. Burelé d'arg. et de gu., l'argent chargé de neuf merlettes, ni pattées, ni becquées *(Nad.)*. D'or à trois bandes de gu. *(Tric.)*.

DAVID *de Boismorant*. D'az. à trois coquilles de Saint-Jacques de sinop. *(Froid.)*.

DECESCAUD *de Puyrigault et de Vignérias*. D'arg. à trois chevrons d'az. accompagnés de trois étoiles de gu. 2 et 1 *(Froid.) Ces armes se voient sur une cheminée à Vignérias*.

DELABROUSSE *du Boffrand*. D'arg. à trois lions de sinop. *(Froid.)*.

DESBORDES. D'az. à un chevron d'or, accompagné de trois arêtes de poisson *(d'Hoz.)*.

DEVAL *de Touvre*. D'az. à trois poissons d'arg pâmés en fasce, crestés et barbelés de sable, tournés à dextre, sommés d'un croissant d'arg. montant *(Nad.)*.

DEVEZEAU (de). D'az. au chef d'anché de gu. *Supports :* deux lions *(B. A.)*.

DEXMIER. Écart. d'az. et d'arg. à quatre fleurs de lis de l'un en l'autre *(Ang.)*.

DONISAN. Écart. : au 1 et 4 d'arg. à la bande d'az.; au 2 et 3 d'az. au lion d'arg. *(Arch. du château de La Bréchinie)*.

DUBOIS, D'arg. à trois arbres de sinop. 2 et 1, au chef d'az. chargé de trois étoiles d'or *(Ang.)*.

DURFORT (de). Écart. : au 1 et 4 d'arg. à la bande d'az., qui est *Durfort*; au 2 et 3 de gu. au lion d'arg., qui est *Duras*. *(Ans.)*

DUSSAULT *de Villars*. D'arg. à l'aigle éployée d'arg. au vol abaissé, becquée et membrée d'or *(B. A.)*.

DUSSAULT *de Vilhonneur*. D'az. à trois poissons mis en pal, 2 et 1 *(B. A.)*.

DUVERDIER. D'arg. à un arbre de sinop. au chef d'az. chargé d'un croissant d'or. *(Ang.)*.

ESCURAS (d') *de Rabion*. De gu. au chevron d'or chargé de trois étoiles d'arg., à la fasce surhaussée de même *(Froid.)*.

ESTISSAC (d'). Palé d'arg. et d'az. de six pièces *(Froid.)*.

ESTOURNEAU. D'or à trois chevrons de sable, accomp. de trois étourneaux de même, deux en chef et un en pointe *(Tric.)*.

EYRIAUD *(bourgeois de Nontron)*. D'az. à trois étoiles d'arg. 2 et 1, à un E gothique d'or au milieu du chef de l'écu *(Arch. de la famille de La Roussie au marquis de La Borde)*.

FALIGON. D'arg. à une rose de gu. tigée et feuillée de sinop., surmontée de deux étoiles d'az. en chef *(B. A.)*.

FAURE *(Angoumois)*. D'az. au lion léopardé d'or, ayant sur la tête un hibou d'arg. *(B. A.)*.

FAUX (du) *(Périgord)*. D'az. au cygne d'arg. sur une mer de même, au chef cousu de gu. chargé d'un croissant d'arg. entre d'eux et d'une étoile d'or *(Froid.)*

FAYARD. D'or à un arbre *(fayart)* de sinop. *(Tric.)*.

FÉ. De gu. à une croix d'arg. cantonnée en chef de deux molettes à cinq pointes de même ; *aliàs* : D'az. au chevron d'or, chargé de trois roses de gu., accomp. de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe *(Tric.)*.

FERRET. De sable à trois fleurs de lis d'arg., à la bande de même brochant sur le tout *(Nad.)*.

FEYDEAU (de). D'az. au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'or *(Grandm.)*.

FEYDIT (de). Burelé d'arg. et de sinop. de dix pièces, chaque burèle d'arg. chargée d'une étoile de gu. en pal *(Froid.)*. D'az. à trois étoiles d'arg. *(Tric.)*.

FLEURY (de). D'arg. à l'aigle éployée de sab. *(B.-Fil.)*.

FLAMENC (de). De sable à un lion d'or armé et couronné de gu. *(Froid.)*.

FLORENCEAU. D'arg. à un chêne arraché de sinop. *(Tric.)*.

FOIX (de). D'or à trois pals de gu. *(Courc.)*.

FONTLEBON (de). D'arg. à trois aiglettes de sab. *(Gourd.)*.

FORGUES (de). D'arg. à trois corbeaux de sable *(B. A.)*.

FORNEL (de). D'az. au vol d'or. *Supports :* deux lions *(B. A.)*.

FORNEL (de) *de Limérac*. D'az. à la croix pommettée d'or cantonnée de vingt billettes, cinq dans chaque canton, et surmontée d'un vol de même; au chef cousu de gu., chargé d'une aiglette d'or à dextre et d'une étoile d'or à senestre. *Aliàs :* le chef est d'or et les pièces de gu. *(Froid.)*.

FORNEL (de). D'az. au vol d'argent et une bordure cousue de sable *(B. A.)*.

FOSSÉ (du). D'arg. à un croissant de gu. *(Tric.)*.

FRÉTARD (de) *d'Écoyeux*. Fretté d'arg. et de sable (*Arm. de 1696, La Rochelle*). De gu. fretté d'arg. *(B. A.)*

FRONSAC (de) D'az. à trois demi-pals d'or mouvants du chef *(Ans.)*.

FROTIER. D'arg. au pal de gu. accosté de dix losanges de même, cinq de chaque côté, posés 2, 1 et 2 *(Laisné)*. *Aliàs* : les losanges posés 2, 2 et 1 *(B.-Fil.)*.

FUMEL (de). D'az. à trois pointes ou fusées d'or mouvantes de la pointe de l'écu *(Froid.)*.

GAIN (de). D'az. à trois bandes d'or *(Froid.)*.

GALARD *de Béarn*. Écart. : au 1 et 4 d'or à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gu., qui est

Galard; au 2 et 3 d'or à deux vaches passantes de gu. accornées, accolées et clarinées d'az., qui est *Béarn* *(Ang.)*.

GANDILLAUD *de Fontfroide*. D'az. à une tour d'arg, maçonnée et crénelée de sable *(B. A.)*.

GAUBERT. De gu. à une main d'arg. chargée dans la paume d'un œil de sable et tenant un rameau de sinop. sur lequel est perché un pélican au vol d'arg. *(Nad.)*.

GAUTHIER *de Puymoger*. D'az. au chevron d'arg. accompagné de deux étoiles de même *(Froid.)*.

GEOFFROY. De gu. à deux chevrons d'or *(B. A.)*.

GÉLINARD *de Malaville*. D'az. à trois palmes d'or *(Grandm.)*.

GRENIER. D'az. à trois chiens courants d'arg. (*aliàs* d'or) au lion de gu. *(Comte de Saint-Saud)*.

GIBOUST *du Châtelus*. D'az. à la croix d'or cantonnée de quatre molettes d'éperon d'arg. et chargée d'une molette de gu. en abîme; *aliàs :* cette dernière molette d'az. et les quatre autres d'or *(Tric.)*.

GIRARD *de La Valade*. D'az. à trois chevrons d'or *(Tric.)*.

GIRAUD *de Bois-Charente*. D'az. fascé d'or à trois coquilles de Saint-Michel de même, deux en chef et une en pointe *(B. A.)*.

GOMBAULT *de L'Eguille, Plassac*. D'arg. à trois pals de gu. *(Courc.)*. D'arg. au lévrier de sable *(Ans.)*.

GOMBAULT *de Bouex*, Écart. : au 1 de... à trois pals de..., qui est *Gombault;* au 2 de... à la fasce crénelée de..., qui est *La Tour-Landry;* au 3 de... à trois divises ondées de... au chef cousu de...; au 4 de... à un chevron de... accosté de deux losanges de...; en cœur les armes des de *Livenne (Blason sculpté sur une pierre trouvée dans l'église de Bouex)*.

GONTAUT *de Biron*. Écart. d'or et de gu.; l'écu en bannière *(Ans.)*.

GOUFFIER *(Poitou)*. D'or à trois jumelles de sable *(B.-Fil.)*.

GOULARD (de). D'az. au lion d'or armé, lampassé et couronné de gu. *(B. A.)*.

GOUMARD (de). Fascé d'arg. et de gu. à la bande d'az. chargé de trois molettes d'or brochantes *(Tric.)*.

GOURDIN. D'az. au calice d'or dans lequel becquettent deux oiseaux d'arg., à un croissant d'arg. en pointe pour la branche de La Fuye, en chef pour celle de Puygibaud *(Nad.); aliàs :* une croix d'arg. remplace le croissant *(Tric.)*.

GRAILLY (de) *de Benauge*. D'arg. à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'arg. *(Ans.)*.

GRAND *de Bellussière*. D'az. à trois serpents (*aliàs :* dragons) volants d'or l'un sur l'autre *(Froid.)*.

GRAND *(Saintonge)*. D'az. au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles d'arg. *(Grandm.)*.

GREEN *de Saint-Marsault*. Parti : au 1 de gu. à trois demi-vols d'or, qui est *Green;* au 2 de gu. à trois M couronnés d'or, qui est *Saint-Marsault (Laisné)*.

GRIMOUARD. D'arg. fretté de gu. de six pièces au franc quartier d'az. *(B.-Fil.)*.

GRIMOUARD *(Angoumois)*. D'az. à la fasce de gu. *(sic)* accompagnée de deux aigles éployées d'or en chef et d'un demi-lion passant de même en pointe *(B. A.)*.

GUÉRIN. Écart. : au 1 et 4 de... à trois canettes de... surmontées d'une étoile de...; au 2 et 3 de... à un rocher ardu *(Nad.)*,

GUÉRIN *(Poitou)*. D'az. à un sautoir d'arg. accompagné de trois flammes d'or *(Ans.)*.

GUILLAUMEAU *de Ruelle*. D'or à un chêne tigé de feuilles de sinop. accosté de deux étoiles de gu. *(B. A.)*.

GUILLOT *de Goulat*. Coupé de gu. sur az. à la bande d'or brochant sur le tout *(Tric.)*.

GUITON. D'or au gui de chêne de sinop. chargé d'un taon de sable, au chef d'az. chargé de trois étoiles d'arg. *(Laisné)*.

GUY *de Ferrières*. D'arg. à trois boucles (ou fermeaux) de gu., 2. 1, au chef d'az. *(Nad.)*.

GUYOT *de Chesne (Saintonge)*. D'arg. au chêne de sinop. englandé d'or sur une terrasse de sinop. *(Arm. de La Rochelle)*.

GUYOT *d'Asnières*. D'or à trois perroquets de sinop. becqués, membrés et colletés de gu. *(B.-Fil.)*.

HAUTECLAIR. D'az. à une tour d'arg. *(d'Hoz.)*.

HASTELET. De gu. à trois besants d'or 2 et 1 *(Froid.)*.

HAUTMONT (de). D'arg. à six chevrons de gu. accompagnés de six roses de même posées en orle, trois dans chaque angle du chef; *aliàs :* d'arg. à un chevron de gu. accompagné de sept merlettes de même, quatre en chef 2 et 3, et trois en pointe 1 et 2 *(Froid.)*.

HÉLIE *de Colonges et de Pompadour*. D'az. à trois tours d'argent *(Froid.)*.

HERBERT. D'arg. à la croix ancrée de sable *(Arm. de La Rochelle)*.

HOULIER *de La Pouyade*. Écart. : au 1 d'or à un chêne tigé et feuillé de sinop. ; au 4 d'az. à un chevron d'or et trois poissons d'arg. ; au 2 d'az. à trois étoiles d'or 2 et 1, et un croissant d'arg. en pointe ; au 3 fascé de sable, à trois molettes d'éperon de même *(sic) (B. A.)*.

HUNAULT *de La Chevalerie*. Burelé d'arg. et de gu. de huit pièces, l'écu sommé de la couronne de marquis. *Supports :* deux lévriers *(Tric.)*.

HUSSON *(La Rochelle)*. D'or à la housse de cheval de gu. *(d'Hoz.)*.

HUOT *(Franche-Comté)*. De sable à trois têtes de lévrier d'arg. languées et colletées de gu. et clouées d'arg. *(Esch.)*.

JARRIGE. D'az. au chevron d'or sommé d'une croix de même (depuis 1590), accostée de deux palmes d'arg. et d'une tour de même en pointe *(Froid.)*.

JAUBERT. D'az. fascé de gu. *(sic)* à six fleurs de lis d'or, trois en chef, trois en pointe *(B. A.)*.

JEAN (de) *de Jovelle*. D'az. au chevron d'or, et en pointe trois besants d'arg. mal ordonnés ; *aliàs :* d'arg. au chevron

d'or à trois croix potencées de même, deux en chef et une en pointe *(Froid.)*. D'az. au chevron d'or accompagné en chef de deux fleurs de lis de même et en pointe de trois besants d'arg. *(Ang.)*.

JOLY *de Bois-Joly*. D'az. au chevron d'or accompagné de trois trèfles d'arg. *(Arm. de La Rochelle)*.

JOURDAIN *(Poitou)*. D'arg. au lion de gu. *(B.-Fil.)*.

JUGLARD (de). D'az. à la bande d'arg. accompagnée de cinq étoiles d'or *(Réformation de 1667)*. *Actuellement :* d'arg. fascé de gu. chargé d'une croix ancrée de sable accompagnée de deux lions passants de gu. *(Comte de Saint-Saud)*.

LABADIE (de) *(Angoumois)*. D'az. à une tierce accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'arg., à la cotice de même *(Grandm.)*.

LA BARRE (de). D'az. à trois fasces d'arg. *(B.-Fil.)*.

LA BOISSIÈRE (de). D'arg. à trois molettes de sable *(B.-Fil.)*

LA BROUSSE (de) *de Verteillac*. D'or au chêne terrassé de sinop. fruité de douze glands d'or, au chef d'az. chargé de trois étoiles d'or *(Froid.)*.

LA CHAMBRE (de). D'az. au chevron d'or accompagné de trois têtes de lions d'or lampassés de gu. *(B.-Fil.)*.

LA CHARLONIE (de). D'az. coupé par une fasce d'or, chargé en chef et en pointe d'un chevron de même accompagné de trois étoiles de même *(Tric.)*.

LA CHASSAIGNE (de). D'az. à trois fasces d'or accompagnées de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe *(Froid.)*.

LA CROIX (de), *François, mari de Louise Odon*. D'arg. à la croix de sable *(de Magny)*.

LA CROIX (de) *des Ombrats*. D'arg. à cinq fusées de gu. en fasce *(de Magny)*.

LA CROPTE (de). D'az. à une bande d'or accompagnée de deux fleurs de lis de même, une en chef et une en pointe *(Froid.)*.

LA FILOLIE (de). De gu. à un lion d'or armé et lamp. de de g.; *aliàs :* de sable à un lion d'or armé et lamp. de gu., à dextre et à senestre un glaive de même posé en pal *(Froid.)*.

LA FILLEUL (de). D'az. à une lance d'or en bande et deux molettes d'éperon d'arg. *(Nad.)*.

LA GARDE (de). D'arg. à l'étoile de gu. *(B. A.)*.

L'AGE (de). D'or à la croix de gu. brisée d'un lambel *(Nad.)*.

LAGEARD (de). D'az. au lion d'or (*aliàs* : d'arg.) armé et lamp. de gu. et un croissant d'arg. à l'angle senestre du chef, c'est-à-dire au-dessus de la queue du lion *(Froid.)*.

LA HAYE (de). De sab. à un lion rampant d'or à la bordure de même *(B.-Fil.)*.

LA LAURENCIE (de). D'az. à l'aigle épl. d'arg becq. d'or *(B. A.)*.

LA MARTHONIE (de). De gu. au lion d'or *(Arm. du Périg.)*.

LAMBERT (de) *des Écuyers, des Andreaux.* Coupé émanché de trois pièces de gu. sur deux et deux demi-pièces d'arg. *(Grandm.)*.

LAMBERTERIE (de). D'az. au lion d'or (*aliàs :* d'arg.) armé et lamp. de gu. Couronne comtale sommée d'un demi-hercule. *Sup. :* deux sauvages armés de leur massue. *Devise :* Force et courage *(Froid.)*.

LAMBERTIE (de). D'az. au chevron d'or. *Devise :* Fais le bien advienne que pourra *(Froid.)*

LA NAUVE (de). De gu. à un navire (nauve, de *navis*, navire) équipé et habillé d'arg. surmonté de trois étoiles d'or *(Tric.)*.

LA PISSE (de) *de Langlardie.* D'az. au chevron d'or accomp. de trois roses de même *(Arm. du Périg.)*.

LA PLACE (de). D'az. à trois glands d'or tigés et feuillés d'or 2 et 1. *Sup. :* Deux sauvages *(Nad.). Ceux de la Forêt-d'Hortes portaient :* d'arg. à trois glands tigés et feuillés de sinop. 2 et 1.

LA PORTE (de). D'or à deux tours girouettées d'arg. maçonnées de sable et jointes par un entre-mur de même

avec une porte au milieu; *alias :* de gu. à deux tours girouettées et au portail entre les deux tours ; *alias :* d'arg. à un chevron d'arg , accomp. de trois pommes de pin *(Froid.)*.

LA PORTE (de) *aux-Loups,* D'az. à la fasce componée d'or et de gu. de six pièces accompagnée de deux loups passants d'or *(Ang.)*. D'az. fascé d'or et de gu. à six piles, à deux renards passants, l'un en chef, l'autre en pointe. *Supp. :* deux sauvages *(Nad.)*.

LA QUINTINIE (de). D'arg. à un chevron d'az. accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un arbre de sinop. *(Bulletin des arch. de la Saintonge,* T. XII, p. 373*)*.

LA RAMIÈRE (de). D'az. au sautoir d'or cantonné de quatre étoiles d'or *(Froid.)*.

LA ROCHE-AYMOND (de). De sab. semé d'étoiles d'or ou molettes d'éperon (*aliàs* : de trèfles), au lion de même armé et lampassé de gu. *Devise :* Il porte partout la terreur *(Froid.)*.

LA ROCHEBEAUCOURT (de). D'arg. à neuf losanges de gu., 3, 3 et 3 *(Ans.)*.

LA ROCHEFOUCAULD (de). Burelé d'arg. et d'az. de dix pièces à trois chevrons de gu. brochant sur le tout, le premier écimé. *Devise :* C'est mon plaisir *(Ans.)*.

LA ROCHECHANDRY (de). Losangé d'arg. et de gu., chaque losange d'arg. chargé de deux fasces d'az. *(Ans.)*.

LA ROMAGÈRE (de). D'az. au chevron brisé d'or potencé et contre-potencé d'az., accompagné en chef de deux losanges d'or et en pointe d'un lion d'arg. *(Froid.)*.

LA ROUSSIE (de). D'or à un loup de gu. *(Froid.)*.

LA SARLANDIE (de). De gu. à une hure de sanglier d'arg. couronnée, au chef d'arg. chargé de trois glands de sinop. rangés *(Froid.)*.

LA TOUCHE (de). D'az. au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une tour d'arg.; *aliàs :* d'or au lion de sab. couronné de gu. *(Tric.)*.

LA TOUR (de) *de Sers.* D'az. à l'aigle éployée de gu. au vol abaissé, becquée et membrée d'or, à la bordure d'az.

chargée de six besants d'or *(Tric. — Ces armes sont sculptées sur la façade du château de Sers).*

LA TOUR-LANDRY (de). D'or à la fasce crénelée de gu. maçonnée de sab. *(Gourd.).*

LA TRÉMOILLE (de). D'or au chevron de gu. accompagné de trois aiglettes d'az. becquées et membrées de gu. *(Ans.).*

LAU (du). D'or au laurier de trois branches de sinop. et un lion léopardé de gu. brochant sur le fût de l'arbre, à la bordure d'az. chargée de quinze (*aliàs* : dix-huit) besants d'arg. *(B. A.).*

LAU (du) *de Bouex*. D'or à un arbre tigé de feuilles de sinop., à un lion passant de gu., à l'orle d'arg. chargé de dix-huit tourteaux d'az. *(B. A.).*

LAVAL (de) *de Bois-Dauphin*. D'az. à trois étoiles d'arg. 2 et 1, et un croissant de même en abîme *(Arm. du Périg.).*

LE COMTE *(Périgord)*. D'arg. au chevron de gu. accompagné de trois étoiles d'az. *(Arm. du Périg.).*

LE FRANÇOIS *des Courtis*. D'az. à la tour d'arg. accostée de deux fleurs de lis d'arg. et accompagnée d'une croisette d'or en pointe *(Tric.).*

LE MUSNIER. D'az. à trois meuniers (poissons) d'arg. posés en pal *(Tric.).*

LÉOUTRE, *abbé de Grosbost*. De... à un chevron de... *(Traces de peinture dans l'église de Grosbost).*

LESMERIE (de). D'az. à trois feuilles de chêne de sinop., 2 et 1 *(Nad.).*

LESPÉRON *des Loges*. D'az. au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon de même *(Grandm.).*

LESTANG (de). D'arg. à sept losanges de gu., 4 et 3 *(B. A.).*

L'ÉTOILE (de). D'az. à deux palmes d'or mouvantes d'un croissant d'arg., le tout surmonté d'une étoile de même *(Tric.).*

LÉVIS (de). D'or à trois chevrons de sable *(Ans.).*

LHUILLIER (de). D'az. à trois coquilles d'or *(Ang.).*

LIGNAC (de). D'az. au chevron d'or accompagné de trois

grenades de même ouvertes de gu., feuillées et tigées d'or *(Grandm.)*.

LIMOUSIN *du Maine-Blanc*. De... à un chevron brisé de... accompagné de deux aiglettes, de... (A. D., E., 1094.)

LIVENNE (de). D'arg. à la fasce de sab. frettée d'or de six pièces, accompagnée de trois étoiles de sab., deux en chef et une en pointe *(B. A.)*.

LIVRON (de). D'arg. à trois fasces de gu. et un franc quartier d'arg. chargé d'un roc d'échiquier de gu. *(D'Hoz.)*. Fascé en divise d'arg. et de gu. à six piles, au franc quartier d'arg., au roc d'échiquier de gu. *(B. A.)*.

LOMÉNIE (de) *de Brienne*. D'or à l'orme de sinop, posé sur un tourteau de sab., au chef d'az. chargé de trois losanges d'arg. *(Ans.)*.

LUBERSAC. De gu. au loup passant d'or. *Devise :* In praeliis promptus *(Froid.)*.

LUSIGNAN (de). Burelé d'arg. et d'az. *(Ans.)*.

LUXEMBOURG (de). D'argent au lion de gu. couronné d'or, la queue fourchée, nouée et posée en sautoir *(Ans.)*.

MAGNAC (de). De gu. à deux pals de vair au chef d'or chargé d'un lambel d'az. de cinq pendants *(Tric.)*.

MAILLART (de). D'arg. à la bande de gu. chargée de trois lis d'arg. et accompagnée de six merlettes de sable *(Gourd.)*.

MAILLÉ (de) *(Touraine)*. D'or à trois fasces ondées et nébulées de gu. *(Ans.)*.

MAILLY (de) *(Picardie)*. D'or à trois maillets de sinop. *(Ans.)*.

MALET *de La Garde*. De gu. à trois fermaux d'or *(Tric.)*.

MARCILLAC (de). D'az. à trois besants d'or *(Ang.)*.

MARCILLAUD. Parti : au 1, de gu. au chevron d'arg. accompagné de trois besants d'arg.; au 2, d'az. chargé de deux chevr. d'or *(Arm. du Périg.)*.

MARCONNAY (de). De gu. à trois pals de vair au chef d'or brisé d'un lambel de cinq pendants d'az.; *aliàs :* de

gu. à trois pals de vair au chef d'or. *Cri de guerre :* Chastillon *(B.-Fil.)*.

MAREUIL (de). De gu. au chef d'arg. au lion d'az. lamp., armé et couron. d'or brochant sur le tout *(Nad.)*.

MARTIN DE LA BASTIDE. De gu. au lion d'or *(Arm. du Périg.)*.

MAS (du) *de Ligné*. De gu. à trois têtes de lion couron. et lamp. d'or, 2 et 1 *(B. A.)*.

MAS (du) *(Angoumois)*. D'az. au mas d'or équipé d'arg. en pal *(Aug.)*.

MASCUREAU. Coupé de gu. fascé d'arg. à huit piles et chargé de trois étoiles d'arg., 2 et 1 *(B. A.)*.

MAS-FRANC (de) *(Périg.)*. De sab. au lion d'or tenant une épée haute d'arg.; au chef d'or chargé de trois étoiles d'az. *(Froid.)*.

MASSACRÉ (de). D'arg. à trois écureuils de sab. (*aliàs :* d'argent) tenant une pomme dans leurs pattes *(Froid.)*.

MASTIN. D'arg. à la bande de gu. contre fleurdelisée de six fleurs de lis d'az. *(B.-Fil.)*.

MASVALIER (de). D'az. à deux fasces d'or, chargées de trois besants en orle; *aliàs :* d'az. à une croix alaisée d'or; *aliàs :* d'az. à trois bandes d'or; *aliàs :* d'az. à trois chevrons d'or; *aliàs :* d'az. à la croix de gu. *(Froid.)*.

MAUMONT (de). D'az. au sautoir ondé (*aliàs :* engrelé) d'or cantonné de deux tours d'arg. *(Froid.)*. D'az. à deux fasces d'or *(Ang.)*.

MATHA (de). Losangé d'or et d'az. *(Ans.)*.

MAZIÈRES (de). D'az. à trois glands d'or *(Arm. de La Roch.)*.

MÉHÉE. De gu. à trois aigles d'arg. bec. et memb. de sab., 2, 1 *(Tric.)*.

MERCIER *(Poitou)*. D'az. à la croix d'or cantonnée de quatre coquilles de même *(B.-Fil.)*.

MERGEY (de ou du). D'az. à la croix potencée d'or, accompagnée d'une croix besantée de même en chaque quartier *(B. A)*.

MESCHINET (de). D'or au pin de sinop. accomp. de trois

étoiles d'az. à dextre et d'un lion gravissant de sinop. à senestre *(B.-Fil.)*.

MESNEAU *de Saint-Paul*. De pourpre à trois fusées d'arg. en fasce *(B. A.)*.

MONTAIGNE. D'az. à une patte de lion d'arg. mise en fasce semé de trèfles d'or *(Froid.)*.

MONTARGIS (de). D'az. à un chevron d'or, accompagné de trois roses d'arg. tigées et feuillées de même en chef, et d'un lis de même feuillé d'or en pointe *(B. A.)*.

MONTALEMBERT (de). D'arg. à la croix ancrée de sable. *Devise :* Ferrum fero, ferrum ferret (Je porte le fer, le fer me portera.) *(Froid.)*.

MONTAUZIER. Losangé d'or et d'az. *(Ans.)*.

MONTBAZON (de). De gu. au lion d'or *(Ans.)*.

MONTBRON (de). Écart. : au 1 et 4 burelé d'arg. et d'az.; au 2 et 3 de gu. plein *(Ans.)*.

MONTBRUN (de). D'or à la croix de gu. *(Nad.)*.

MONTFREBŒUF. D'or au lion de gu. *(B.-Fil.)*.

MONTJON (de). D'az. à trois croissants d'or *(Bachelin de Florence)*. D'az. à la montagne d'or semée de joncs et de roseaux d'arg. et cotoyée de deux lions affrontés d'or *(Arm. de La Rochelle)*.

MONTLOUIS (de). D'az. à trois chevrons d'or surmontés de trois fleurs de lis de même *(Froid.)*.

MONTOZON *du Plantier*. D'az. à un oiseau d'arg. sur une montagne d'or regardant un soleil d'or à l'angle dextre de l'écu, au chef cousu d'az. chargé d'une épée d'arg. et d'une croisette de même *(Ce chef est spécial à la branche du Plantier) (Ar. du Périg.)*.

MONSTIERS (des) *de Mérinville*. De gu. à trois fasces d'arg. *(Ans.)*.

MOREAU *(Périgord)*. D'arg. au chevron de gu. accompagné de trois étoiles de même *(Nad.)*.

MORIN *(Poitou)*. Parti contrefascé d'arg. et d'az. de trois pièces *(B.-Fil.)*.

MORTEMART (de). D'or à trois pals de vair, au chef de gu. *(Ans.)*.

MORTEMER (de). Contrefascé d'or et d'az.; en cœur un écusson d'arg. à la bande de gu. *(Tric.)*.

MOULINS (de). D'arg. à trois anilles de moulins de sable, 2 et 1 *(B.-Fil.)*.

NASSAU (de). D'az. semé de billettes d'or, au lion de même brochant *(Ans.)*.

NAVARRE (de) *du Cluzeau*. D'az. à un lion d'or armé et lamp. de gu. au chef de gu. chargé de trois croissants d'arg. *(Tric.)*.

NESMOND (de). D'or à trois cors de chasse enguichés, liés et virolés de gu. *(Ang.)*.

NOGÉRÉE (de). D'or à trois pommiers de sinop. feuillés d'or, 2 et 1 *(B. A.)*.

NORMAND. De sab. à une lance de gu. *(sic)* accomp. d'une croix pattée en chef et de trois glands d'or tigés de sinop. mis en barre, 2 et 1 *(B. A.)*.

NOURRIGIER (du). D'or à une bande denchée de gu. accomp. de six merlettes de sab. ni pattées, ni becquées, mises en orle *(Nad.)*.

NUCHÈZE (de) *(Poitou)*. De gu. à neuf molettes d'ép. de cinq pointes d'arg., l'écu posé en bannière. *(B.-Fil)*.

ODET *du Fouilloux*. De gu. à trois glands d'or tigés de même, 2 et 1 *(Nad.)*.

PAILLET. De sinop. à trois gerbes d'or posées en pal. *(Arm. de La Roch.)*.

PALEYRAC (de). D'az. à la croix d'arg. cantonnée de quatre pales (petites pelles) d'or, à la bordure de gu. chargée de dix besants d'or *(Chronique de Tarde; annotation de Gérard)*.

PARIS (de). D'az. à la fasce d'or accomp. en chef de trois roses de même et en pointe d'une tour d'or. *Devise :* Patriam sustinent *(Froid.)*. D'az. à trois étoiles d'or, 2 et 1, chargé en pointe d'un croissant d'arg. *(B. A.)*.

PASQUET *de Piégut*. D'az. à une sphère d'or accoletée de deux étoiles d'or, au croissant d'arg. en chef *(B. A.)*.

PASTOUREAU *de Javerlhac*. De... à un mouton passant de...; *aliàs* : une houlette en pal accostée d'un chien et d'un mouton *(Nad.)*.

PAULTE. D'or à un chevron d'arg. accomp. de trois griffes *(pattes* ou *paultes)* d'oiseau de même *(B. A.)*.

PARTHENAY-L'ARCHEVÊQUE. Burelé d'arg. et d'az. à la cotice de gu. en bande brochant sur le tout *(B.-Fil.)*.

PELLETIER. D'az. à trois losanges d'arg. au chef d'arg. chargé de trois roses de gu. *(Grandm.)*.

PARNAJON. D'az. au chevron d'or accomp. de trois besants de même, deux en chef et un en pointe.

PÉRUSSE DES CARS. De gu. au pal de vair. *Supports :* deux sauvages. *Devise :* Fays que doys, advienne que pourra *(Froid.)*. De gu. au pal de vair appointé et renversé. *Devise placée sous un dextrochère :* Sic per usum fulsit; *laquelle fut remplaeée, au commencement du siècle dernier, par celle-ci :* Fays ce que doys, advienne que pourra *(B.-Fil.)*.

PÉRICARD *(François de), évêque d'Angoulême*. D'or au chevron d'az. accompagné en pointe d'une ancre de sable, au chef d'az. chargé de trois molettes d'or *(Ang.)*.

PERRY (de). D'arg. à la bande de sab. accompagnée de deux lions de gu., un en chef et l'autre en pointe *(Arm. du Périg.)*.

PETIT *de Saint-Chartres*. De sab fretté d'arg. *(B.-Fil.)*.

PETIT *(Touraine et Poitou)*. D'hermine à trois tourteaux d'az.; *aliàs* : d'or au cœur de gu. accompagné de trois croisettes pattées d'az. *(Tric.)*.

PETIT *du Petit-Val*. De gu. à une gerbe d'or, au chef cousu d'az. chargé de trois étoiles d'or *(Tric.)*.

PICARD *de Phelippeaux (Berry et Poitou)*. D'az. au lion grimpant d'or, armé et lamp. de gu. *(B.-Fil.)*.

PIC *de La Mirandole*. Écart : au 1 et 4 d'or à l'aigle de sab. couron. d'or qui est *La Mirandole*; au 2 et 3 échiqueté d'az. qui est *Pic (Ans.)*.

PIERRE-BUFFIÈRE. De sab. au lion d'or *(Ans.)*.

PINDRAY (de). D'arg. au sautoir de gu. *(Ang.)*.

PIERRE, *abbé de Grosbost, 1314*. Sceau ogival : Sigil-

lum abbati... bosco. Dessin : type abbatial. Contre-sceau, légende indistincte ; dessin : un bras tenant une crosse a dextrée d'un croissant et senestrée d'une étoile *(Sigil. de l'Angoumois)*.

PLAS (de). D'arg. à trois jumelles de gu. posées en bande *(Tric.)*

PLESSIS-LIANCOURT (du). D'arg. à la croix engrelée de gu. chargée de cinq coquilles d'or *(Courc.)*.

POLIGNAC (de). Fascé d'arg. et de gu. de six pièces *(Courc.)*.

PONS (de). D'arg. à la fasce coticée d'or et de gu. de six pièces *(Ans.)*.

PONTENIER. D'az. au bourdon d'or en pal et une coquille de Saint-Michel ; à dextre un limaçon sortant de sa coquille d'arg.; à senestre un croissant d'arg.; en chef un chevron et trois molettes d'ép. *(Tric.)*.

PONTLEVIN (de). D'az. à trois tours d'arg. crénelées et maçonnées de sab. *(Nad.)*.

POURTENC *de La Barde*. De... au chevron de... accomp. en chef de deux étoiles de... et en pointe d'un porc-épic de... *(Archives de La Pouyade)*.

PRAT (de) *(Auvergne)*. D'or à la fasce de sab. accomp. de trois trèfles de sinop. *(Ans.)*.

PRÉVERAUD. D'az. au chevron d'or accomp. de trois grenades ouvertes tigées et feuillées de même, 2 et 1 *(B. A.)*.

PRÉVOST *de Sansac de Touchimbert*. D'arg. à deux fasces de sab. accomp. de six merlettes de même, 3, 2 et 1 *(B.-Fil.)*

PRESSAC (de). D'az. au lion d'arg. couron. d'or lampas. de gu., à huit losanges d'or en pal, quatre à dextre, quatre à sen. *(B. A.)*.

PUY (du) *de Montbrun*. D'or au lion de gu. armé et lamp. d'az. *(Esch.)*.

QUATREBARBES (de). De sab. à la bande d'arg. accostée de deux cotices de même *(B.-Fil.)*.

RABAINE (de). D'arg. à la fasce de gu. accomp. de six

coquilles de même, trois en chef et trois en pointe, posées en fasce *(Ang.)*.

RAMBAUD. D'arg. au lion de sab. armé et lamp. de gu. tenant une torche enflammée de gu. *(Tric.)*.

RANCONET (de). De gu. à la fasce d'arg, surmontée d'un taureau d'or passant *(Arm. du Périg.)*.

RAOUL *de Vouzan*. D'az. à un chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon d'arg. *(Nad.)*.

RAYMOND. Losangé d'or et d'az. au chef de gu. *(Tric.)*.

RECLUS (du). D'az. à trois chabots d'arg. rangés en pal. *Devise :* Etiam inclusus, semper reclusus *(Froid.)*.

REDON *de Pranzac*. D'az. à deux tours d'arg. accostées *(Tric.)*.

REGNAUD. D'az. à trois pommes de pin d'or *(B.-Fil.)*.

RENOUARD. D'arg. à trois fasces de gu. frettées d'or *(B. A.)*.

ROBERT, *abbé de Grosbost*, 1269. Sceau ogival, 45 m/m sur 31 m/m ; *légende :* SIGILLUM ABBATIS DE GROSSOBOSCO. Dessin : abbé debout, tête nue, tenant la crosse de la main droite et un livre de la main gauche *(A. D. f. de Gros.)*.

ROBERT *(Pierre), varlet de Marthon. (Sceau)*. Dans le champ un écu à une fasce. *Légende :* + S. PETRI. ROBTI. VALETI. DE. MARTONIO *(Michon : Statist. monum. de la Charente*, p. 81).

ROBERT *(Hélie), varlet de Marthon* en 1306. De... à un lion de... sur un quartier de l'écu, formant l'angle senestre de la pointe de... et contenant un soleil de..., au chef d'az. chargé de trois étoiles d'arg. *(Froid.)*.

ROBIN *des Ardillers*. De sab. à deux tours d'arg. maçonnées de sab. *Supports :* deux dragons ailés *(Nad.)*.

ROCQUARD (de). D'az. à un chevron d'or et un Y de même en pointe *(B. A.)*.

ROHAN (de). De gu. à neuf macles d'or accolées, 3, 3 et 3 *(Courc.)*.

ROFFIGNAC (de). D'or au lion rampant de gu. armé et lampassé de gu. ; *aliàs :* d'az. au lion rampant d'or *(Nad.)*. *Devise :* Premier chrétien du Limousin *(Froid.)*.

ROUCY (de). D'or au lion d'az. *(Ans.)*.

ROUGEMONT (de) D'arg. à un mont enflammé de gu. *(Ans.)*.

ROUSSEAU (du) *de Chabrot*, *de Ferrières*. De gu. au chevron d'arg. accompagné de trois besants de même, au chef d'arg. chargé de trois losanges de gu. *(B.-Fil.)*.

ROUZIERS ou ROSIERS (de ou des). D'arg. à trois roses de gu. tigées et feuillées de sinop. *(Nad)*.

ROUZIER ou ROSIER (de), *abbé de Grosbost*, 1488. Sceau ogival, 62 m/m sur 38 m/m. S. DNI PETRI DE ROSERIO, ABATIS DE GROSSOBOSCO. Dessin : Sous un dais d'architecture gothique, la Vierge couronnée, assise, tient l'enfant Jésus debout sur ses genoux. Elle incline la tête du côté droit, de manière à mieux voir l'enfant. A dextre l'abbé, agenouillé, tient la crosse de la main droite. Au-dessus du trône de la Vierge est un écu à trois roses, 2 et 1, accompagnées d'une étoile placée entre les deux roses du chef; l'écu est posé sur une crosse (Mallat : *Sigillographie de l'Angoumois)*.

ROSSIGNOL *de La Combe*. D'or à la plante de fougères de sinop. *(Arm. de La Roch.)*.

ROYE (de). De gu. à la bande d'arg. *(Ans.)*.

RUFFIER. D'az. semé de billettes d'arg. au lion de même brochant *(Ang.)*.

RUFFRAY (de). D'arg. à la guivre de sab. lampassée de gu. posée en barre et à trois glands de sinop. avec chatons de sanguine, dont un au canton dextre du chef, un au flanc senestre de l'écu et un en pointe *(Famille)*.

SAINT-GARREAU. D'arg. à trois hures de sanglier, 2 et 1 *(B.-Fil.)*.

SAINT-GELAIS *de Lusignan, de Montchaude*. Écart. : au 1 et 4 d'az. à la croix alaisée d'arg., qui est *Saint-Gelais ;* au 2 burelé d'arg. et d'az. de dix pièces, qui est *de Lusignan;* au 3 burelé de même, au lion de gu. couronné et lampassé d'or *(B.-Fil.)*.

SAINT-HERMINE. D'hermine plein *(B. A.)*. D'arg. à six hermines de sable, 3 à 3 *(M. d'Ag.)*.

SAINT-LAURENT *de Feuillade*. D'arg. semé de fleurs de lis sans nombre de gu. au lion de gu. couronné de même

brochant sur le tout. Henri de Saint-Laurent, seigneur du Maine-Gay, portait ces mêmes armes, le lion couronné et lampassé de gu. et armé de sable *(Froid.)*. *Aliàs* : d'az. à trois mains d'or *(Laisné)*.

SAINTE-MAURE (de) *(Touraine)*. D'arg. à la fasce de gu. *(B. A.)*.

SAINT-MARTIN (de) *(Périgord)*. De gu. à trois bandes d'hermine. Couronne de marquis. *Supports* : deux chevaliers portant un fanon *(Froid.)*.

SAINT-MARTIN (de). D'az. au pal d'arg. chargé de trois mouchetures d'hermine *(Ang.)*.

SAINT-MATHIEU (de). D'az. au croissant de gu. accomp. de six coquilles de pèlerin de même posées en fasce, trois en chef et trois en pointe *(Ang.)*.

SALIGNAC (de) *de Rochefort (Périgord)*. D'or à trois bandes de sinople *(Nad.)*.

SALTON *(Périgord)*. D'az. au chien d'arg. tenant entre ses pattes une palme recourbée d'arg. *(Arch. du chât. de Montardit)*.

SANGLIER *(Poitou)*. D'or au sanglier de sable en furie défendu d'arg. *(Ans.)*.

SANZILLON (de). D'az. à trois pigeons (Courcelles dit : trois sanzilles; on trouve aussi trois molettes) d'arg.,les ailes, bec et pieds d'arg. *(Froid.)*.

SARODE (de) *(Poitou et Périg.)* De gu. *(Poitou* : d'az.) à une demi-roue d'arg. *(Poi.* : d'or), au chef d'arg. chargé de trois étoiles d'az. *(Poi.* : de gu.) *(Froid.* et *B.-Fil.)*.

SAULNIER *(Périg.)*. D'az. au chardon d'or feuillé et tigé de sinop. supportant deux chardonnerets d'or *(Arm. du Périg.)*.

SAUZET (de). Parti : au 1 de gu. à cinq fusées d'arg. 3 et 2; au 2 d'argent à cinq merlettes de sab. 3 et 2 *(Arm. du Périg.)*.

SAVOIE *(Louise de)*. Parti : au 1 d'az. à trois fleurs de lis d'or, qui est de *France;* au 2 de gu. à la croix d'arg., qui est de *Savoie*. Écu sommé de la couronne ducale *(Tric.)*.

SEGUIN (de). D'az. au sautoir d'arg. accomp. de quintefeuilles du même *(Arm. de La Rochelle, p. 297)*.

SOLLIER (du) *(Guyenne et Gascogne)*. D'az. à la bande d'arg. chargée de trois roses de gu. et accomp. de deux étoiles d'or, au chef d'arg. *(Tric.)*.

SOUC *de Plancher*. D'arg. à une souche de laurier à deux branches de sinop. sur une terrasse de même, au chef d'az. chargé de trois étoiles d'or *(Froid.)*.

SULLY (de) *(Berry)*. D'az. semé de molettes d'or, au lion de même sur le tout *(Ans.)*.

TAVEAU *de La Vigerie*. D'or au chef de gu. à deux pals de vair. *Devise :* Semper altiora spiro. *Cri :* Place *(Nad.)*.

TAILLEFER *(Angoumois)*, Losangé d'or et de gu. *(Tric.)*.

TERRASSON. D'az. au monde d'or cintré et croisé de gu. accomp. de deux étoiles d'or en pointe *(Tric.)*. D'az. à trois croissants d'arg. adossés et entrelacés, accomp. de trois étoiles d'or *(Froid.)*.

TESNIÈRES *de Bellac*. Losangé d'or et d'arg. *(Sceau de famille)*.

TEXIER *de Javerlhac*. D'az. *(aliàs :* de gu.) à trois navettes d'or posées 2 et 1 *(Froid.)*.

THEIL (du). D'arg. à un theil *(tilleul)* de sinople. *Aliàs :* d'or à trois croissants de gu. surmonté d'un lion de sinop. *(Froid.)*.

THEVET. De gu. à deux bandes d'arg. *(Ang.)*.

THIBAUD *de La Carte*. D'az. à la tour crénelée d'arg. *(d'Hoz.)*.

THOMAS. D'or à un cœur de gu., une étoile d'az. en chef et une croix raccourcie de même en pointe *(B. A.)*.

THOUARS (de). D'or semé de fleurs de lis d'az. au franc quartier de gu. *(Ans.)*.

THURY. D'az. à l'étoile à dix rais d'or, chargée en tête d'une tête de léopard de sab. lampassé de gu. *(Arm. de La Rochelle de 1696, p. 63)*.

TILLET (du). D'or à la croix passée et alaisée de gu. *(Ang.).*

TISON. D'or à deux lions léopardés de gu. *(Ang.).*

TRYON-MONTALEMBERT (de). Écart : au 1 et 4 d'or à deux bandes de gu., qui est *Tryon;* au 2 et 3 d'arg. à la croix ancrée de sab. qui est *Montalembert (Tric.).*

TOURNON (de). Parti : au 1 d'az. semé de fleurs de lis d'or ; au 2 de gu. au lion d'or *(Grandm.).*

TURENNE (de). *Ecart. :* au 1 semé de France à la tour d'arg., qui est de *La Tour ;* au 2 d'or à trois tourteaux de gu., qui est *Boulogne ;* au 3 coticé d'or et de gu., qui est *Turenne;* au 4 de gu. à la fasce d'arg., qui est *Bouillon* et sur le tout au gonfanon de gu. frangé de sinop., qui est d'*Auvergne (Ans.).*

VALLETEAU. Parti d'arg. : à dextre au vol abaissé de sable ; à senestre à trois monts de sinop. de trois coupeaux, le plus haut surmonté d'un coq de gu. *(Ang.).*

VANTONGEREN *(Amsterdam).* D'arg. au lion de sable tenant une plume d'autruche de sinop. *(Tric.).*

VASSAL (de). D'az. à la bande d'arg. remplie de gu. chargée de trois besants d'or accomp. de deux étoiles de même *(Courc.).*

VASSOIGNE (de). D'or au lion rampant de sable armé, lamp. et couron. de même et trois écots (souches d'arbre ajoutées à cause du titre de seigneurs de La Forêt-d'Hortes) de sab. 2 et 1 *(M. d'Ag.). Aliàs :* le lion rampant cour. de sab. est armé et lamp. de gu. *Devise :* Dieu et le Roi *(Froid.).*

VAUX (de). D'arg. à une montagne de sab. surmontée d'une aigle de gu. *(Grandm.).*

VERNEILH (de) *de Puyraseau.* D'arg. à trois palmes de sinop. mouvantes d'un croissant de gu., au chef de même chargé de trois étoiles d'arg. *(Froid.).*

VERTHAMON (de). Écart. : au 1 de gu. au lion léopardé d'or; au 2 et 3 cinq points d'or équipolés à quatre d'az.; au 4 de gu. plein. *Devise :* Fais que doys, advienne que pourra *(Froid.).*

VIAUD (de). Écart. : aux 1 et 4 d'arg. à trois roses de pourpre tigées et feuillées de quatre feuilles de sinop, qui est *de Viaud;* aux 3 et 4 d'az. à une bande d'or chargée de trois chênes de sinop., qui est *Cérétani (Arch. du chât. de La Couronne).*

VIGIER *(Angoumois).* D'arg. à trois fasces d'or *(Ang.).* D'az. à trois fasces d'arg. *(B. A.).*

VIGIER *de La Motte de Feuillade.* De gu. à trois lions d'or et une cotice d'arg. brochant sur le tout *(Froid).*

VILLARS (de) *de Mainzac, de Poutignac.* D'hermine au chef de gu. chargé d'un lion issant d'arg. *(Froid.).*

VILLARS (de). Écart d'arg. et d'az. au lion de sable brochant sur le tout *(Ang.).*

VILLEDON (de). D'arg. à trois fasces ondées de gu. *(B.-Fil.).*

VIVONNE (de). D'hermine au chef de gu. *(B.-Fil.).*

VILLELUME (de). D'az. à dix (*aliàs*: six, 3, 2 et 1) besants d'arg. *(Nad.).*

VILLEBOIS (de). D'az. au mur crénelé d'arg., ouvert au milieu d'une porte de sable, flanqué de deux tours d'arg., au chêne de sinop. issant du mur, accompagné du côté senestre d'une abeille volante et du côté dextre d'une hure de sanglier d'arg. affrontée *(Cachet de la famille Villebois-Mareuil).*

VOLUIRE (de). Burelé d'or et de gu. de dix pièces *(B. A.).*

VOYER *de Paulmy.* Écart. : au 1 et 4 d'az. à deux léopards d'or, couron. de même, armé et lamp. de gu., qui est de *Voyer;* au 2 et 3 d'arg. à la fasce de sab. qui est *d'Argenson,* et sur le tout, par concession de la République de Venise, le lion de Saint-Marc, ailé, assis, d'or, tenant l'épée nue et le livre ouvert d'arg., sur lequel sont écrits ces mots : *Pax tibi Marce (B.-Fil.).*

VOUGES (de). D'az. au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'arg. *(Tric.).*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

APPENDICES

I.

De Codorz.

Rotbertus de Marthum et filii ejus Wido de La Rocha et Fergans dederunt Obazinensi monasterio mansum de Mascodorz. Dederunt etiam eidem monasterio lo peatge per suam terram et per nemus de Grosso-Bosco pascua porcis ejusdem monasterii et ligna predicti nemoris tam ad calefaciendum quam ad omnes usus necessarios. Hoc donum fecit Rotbertus de Marthum pro salute anime sue et parentum suorum et filiorum ac filiarum suarum in manu Stephani primi abbatis prefati monasterii. Audientibus Maurino Vgone de Confolen conversis predicti monasterii Iterio de Vilaboi Fulcone monaco Helya de Marull Aimirico de Minzac Iterio Gaschet. Anno ab incarnacione Domini M° c° XL° VII° regnante Ludovico rege et in Engolisma civitate Lamberto episcopo presidente.

Petrus Blancs de Marthum De Codorz dedit Obazinensi monasterio pro salute anime sue sextam partem unius sextarii frumenti quam habebat in manso de Codorz.

(Ces deux actes font partie du Cartulaire d'Obasine, qui est classé à la Bibliothèque nationale sous le n° 1560 des nouvelles acquisitions latines ; ils occupent dans ce ms., le premier le feuillet 112, le second le feuillet 113.)

II.

Ego Johannes Dei gratia Engolism. episcopus, notum fieri volo, tam presentib. quam futuris, quod Fulcaudus de Ruppe, filius Robberti de Martonio, donum, quod pater suus fecerat ecclesie de

Corona de expleto forestis de Grossobosco in ultima egritudine qua defunctus est, nobis presentibus recognovit. Nam, cum Fulcaudus, ex infirmitate qua decessit, apud Montem Morelli decumberet, nosque causa visitationis venissemus ad eum, in manu nostra heleemosinam patris sui, qui, fratribus ecclesie de Corona pascua porcis eorum et quicquid unquam in predicta foreste necessarium haberent, preter ad vendendum et dandum, semper habendum et absque ulla contradictione onmi tempore accipiendum, nisi tantum quando eadem forestis defensione ab aliis hominibus poneretur, dederat, devote recognovit atque concessit, ita ut diceret quod si pater suus predictum usum forestis prefate ecclesie dederet ipse hoc concedebat et confirmabat, si autem pater ejus hunc non dederat, ipse, cui terra illa jure paterno successionis obvenerat, dabat, et sepe memorate ecclesie fratribus semper libere et pacifice habendum concedebat. Fecit autem hoc apud Montem Morelli in manu nostra ut diximus anno ab incarnatione Domini MCLXXXIII, presidente in romano domino Lucio papa III°, Philippo rege Francorum, Henrico rege Anglorum simul cum Richardo filio ducatum Aquitane tenente, presentibus et videntibus Petro Constantini, fratre canonico et sacerdote ecclesie de Corona, magistro Helia de Mastatio, penitentiario et canonico sancti Petri Engolismensis, Gaufrido de Linars, sacerdote, Ademaro de Rupe, milite, germano ejusdem Fulcaudi et aliis multis. Hoc nos cum in manu nostra ita fecisse et concessisse testamur, et ad omnem hujus rei dubitationem posteris auferendam ipsius concessionis seu donationis ordinem et presenti cedula conscribi jussimus quam postea sigilli nostri munimine fecimus roborari.

(A. D.. La Couronne, préceptorerie de *Longo Sebillo*, orig. sur parchemin., muni d'un lacet en cuir; cachet perdu.)

III.

Lettres de Louis XI concernant Marthon et Charras.

Loys par la grace de Dieu Roy de France; Aux seneschaulx de Xaintonge, Limousin et Peregort, Salut. De la par de Loys Desmier, escuyer, cappitaine de Marthon appartenant a mon très cher et féal cousin, conseiller et chambellan le Sire de La Rochefoucault, nous a été exposé que ja soit que aud. lieu de Marthon ayt chastel et tout droit de chastellanie, et que les manans et habitans en icelle soient tenutz et ayent acoustumé à faire guet et garde aud. chastel, ou paier les deffaulx, en enssuivant et selon

les ordonnances royaulx et modiffications d'icelles faictes sur le fait des guetz de nostre royaulme. Néanmoins las manans et habitans du lieu et paroisse de Charras, qui sont de lad. chastellanie, ont différé et reffusé et sont en coure (?) de faire lesd. guez et garde et de paier lesd. deffaulx. Et pour ce que faire led. exposant les y a voulu faire contraindre, ilz ont interjeté certain frivol appel, soubz ombre duquel ils se veulent exempter de faire led. guet. Et à ceste cause a obtenu led. suppliant de nous nos aultres lectres à vous adressées par lesquelles vous estoit mandé, que s'il vous apparoissoit de ce que dit est, que en icelluy cas vous contraignissez ou vous fassez contraindre lesd. manans et habitans dud. lieu et paroisse de Charas à faire led. gué et garde ; ou pour lesd. deffaulx selon les ordonnances et modiffications royaulx desquelles lectres, Vous séneschal de Peregort, ou vostre lieutenant avez baillé subrogation à ung nommé maistre Martial Germain, bachelier en loix. Lequel Germain, en obéissant à nous et à nosd. lectres, si est deligemment informé directement en icelles par tesmoings et gens non supposés, a ouit chacune des parties, et pour ce qu'il luy est demandé et suffisamment du contenu esdites lectres, tant par les tesmoings par luy examinés que aussy par lectres anciennes et registrées et aultres enseignements, il a fait commandement aud. manans et habitans dud. lieu et parroisse de Charas de faire le guet et garde aud. Chastel, ou pour lesd. deffaulx selon les ordonnances et modiffications royaulx. Mes de ce faire lesd. manans et habitans ont esté reffusants et deslayants et ont de rechef interjecté certain appel; lequel ils ont tellement quellement relevé en donnant à entendre qu'ils font aud. lieu de Charas le guet et garde, et qu'ils ne sont tenus de le faire à deulx parts, qui ne sont que chouses controuvées, car aud. lieu de Charas n'a forteresse nulle ny chastel ny chastellanie, mais sont, comme dict est, de lad. chastellanie de Marthon. Et on fait adjourner, vous séneschal de Peregort ou vostre lieutenant, en luy enjouignant qu'il eust avecques luy led. Germain son subrogué au XXV[e] jour de février prochain venant, et ont faict intimer à nostre dict cousin et Louis Desmier, escuyer, cappitaine des susd., et à certains aultres seigneurs et serviteurs de nostre dict cousin. Soubz ombre duquel appel ils se veullent exempter dud. guet, et doubte led. suppliant que sans aucunes de noz aultres lectres, que fissiez difficulté de contraindre lesd. manans et habitans de faire faire lesd. guet et garde ou payer lesd. deffaulx, qui seroit au très grand grief, préjudice et dommage dud. exposant, comme il dit humblement requérant

faire notre grâce et provision. Pourquoi Nous, ces chouses considérées, qui voulons soubvenir à nos subjets selon la qualité des cas, vous mandons et commectons par ces présentes à chascun de vous ce requis et comme à luy appartiendra, que s'il vous appert qu'aud. lieu de Marthon au chastel et droit de chastellenie, et les manans et habitans en icelle soient tenuz et aient acoustume de faire gué et garde, et que lesd. habitans dud. lieu et paroisse de Charas soient d'icelle chastellanie, vous, en ce cas, faictes leur ou faictes faire de rechief exprès commandement et par nous, soubz certains et groisses paines à nous à appliquer, qu'ils faisent lud. gué et garde aud. chastel, ou payent lesd. deffaulx en ensuivant et selon les ordonnannces et modiffications en les contraignant à ce par toutes voyes et manières deues et raisonable. Et en cas d'opposition reffus ou délay provision pour vous faictes aud. cas desd. guet et garde ou desd. deffaulx sur lesd. habitans dudit lieu et paroisse de Charras, en ensuivant et selon lesd. ordonnances et modiffications d'icelles, telles que vous verrez estre à faire par raison, pendant et non suivant lesd. appeaulx faiz, et aultres appellations quelconques, jusque à ce que par justice aultrement en soit ordonné, faictes aux parties icelles oyes, bon, et brief droict. Car ainsi nous plaist à estre faict non obstant quelconques lectres subreptices impétrées ou à impétrer à ce contraire. Donné à Bourges le XVIIe jour de janvier de l'an de grace mil CCCC soixante six, et de nostre regne le sixiesme. Par le Roy à la relation du conseil : A. Raignault. Donné par copie par moys Guille Bonhur le XXe jour de juillet l'an mil CCCCLXVII.

(Signé) BONHUR pour coppie.

(Queue du sceau.)

(Archives de Maillard, au château de La Combe : transcription et communication de M. le comte de Saint-Saud, membre de la Société archéologique du Périgord et du Conseil héraldique.)

IV.

Pierre Desmazeaud, sieur du Maine-Large, expose à M. le lieutenant général d'Angoulême :

« Qu'il a le malheur d'avoir dans son voizinage au lieu de Rochepine Pierre Dumargue (du Mergey) écuyer, sieur du Chastellard et ses enfens lesquels font journellement insulte au supliant soit en sa personne soit aux siens et en ses biens nottamment le

jour de la Pentecoste environ les huit à neuf heures du matin que le supliant estant en chemain avecq sa femme pour aller à la meisse au bourg de Sainct-Germain le supliant fit rencontre dudit sieur du Chastellard qui estoit a compaigne de ses deux enfens de laine et du cadet les deux enfens ayant chascun une espee a leur coste lesques aprocherent le supliant et laine desdits enfens luy auroit dit quil prétendoit quil le salua sur le champ et que sil ne le saluoit il luy passeroit vingt foist son espee dans le corps que sestoit un chien un bougre à tuer a coup de baston a quoy le supliant auroit respondu quil ny avoit rien de plus libre que le salut et quil ne pouvoit pas lexiger de luy ledit fils aine tira son espee aussi bien que son frer cadet la sienne et auroient lun et lautre fait effor de tuer le supliant ce quils auroient effectivement fait sans le secours de quelques personnes qui se trouverent presentes et a la faveur dune chutte que fit le supliant voulant se garantir de la fureur desdits enfens dudit sieur Chastelard lequel supliant setant plaint audit sieur du Chastelard bien loing de blamer ledit mauvais dessaint lauroit aprouve en disant quils avoient raison den agir de cette maniere et les uns et les autres auroient faits une infinite de menasse au supliant comme les suites dune telle action peuvent estre facheuze et quelle meritent corection le supliant a recours a vous pour en estre preserve ».

(A. D. Insinuations criminelles, 2 juin 1710.)

V

Inventaire des meubles de l'église de Chazelles, dressé le 20 mai 1652, par Blanchier, notaire royal, à la requête du curé, Bernard de La Jugie, en présence des fabriqueurs, André Doussinet et Pierre Blanchier.

Premièrement c'est trouvé sur le grand hautel un tabernacle couvert d'un voile en satin a fleurs, dans lequel y a un calice, une custode avecq un soleil, le tout d'argent, un ciboire de cuivre pour porter le sainct sacrement aux malades, ainsy que ledit sieur de La Jugie a faict voir.

Plus quattre corporaux et six purificatoires.

Item deux aubes, l'une de toille blanche guarnie de dentelles et lautre de toille de lin avecq... et une seinture.

Plus deux chazubles, une de couleur rouge et l'autre blanche.

Plus deux livres missels.

Plus deux chandeliers en métal et quattre de bois.

Plus deux vazes de terre de Venize.

Plus deux devans dautel, un de damas avecq une frange de soye et l'autre de ras rouge.

Plus cinq voilles, l'un de satin couleur, de lin; deux blancs, lun de taffetas et lautre de toille; un autre de taffetas rouge et le dernier de damas vert.

Plus un livre rituel.

Plus une queulle destain.

Plus deux canettes et cremiers aussi destain.

Tous lesquels ornemans sont demeurés en la puissance et garde du sieur de La Jugie et quand aux autres cy après inventoriés en la main et garde des fabriqueurs, qui consistent.

Premièrement en deux croix destain.

Plus une banière de camelot rouge guarnie de franges et frangeons;

Plus un encensoir de métal;

Plus deux clochettes quon se sert aux processions (1);

Plus un benestier aussi en métal;

Plus quarante escuelles moyennes et vingt quattre assiettes destaing;

Plus vingt cinq nappes estant dans un coffre et sur les autels, en toille de pays;

Plus quattre serviettes telles quelles;

Plus un poisle de camelot rouge avecq une frange en soye;

Plus une touaille de toille blanche.

Fait clos et arresté le jour et an susdit dans lesglise dudit Chazelles et en présence de Pierre Deneufuille segretain et Jean Blanchier, clercq, demeurant au bourg, témoings requis, qui ont signé. Ledit Blanchier, fabriqueur, a dit ne le scavoir. La clef du coffre ou sont les nappes, vesselles et serviettes, demeure ès mains dudit Doussinet.

Signé : *La Jugie; Doussinet; Blanchier; Deneufuille,* présent; *Delage; Blanchier,* notaire royal héréditaire.

(1) Aujourd'hui encore, pendant les processions, on agite en cadence deux sonnettes.

VI.

Les réparations que je faict faire à l'église de St-Germain et les ornements que je heu depuis que je suis curé, moy Deprahec, qui fut l'année 1621.

Premièrement une nappe		40^s
Plus un corporal		30^s
Plus 14 images (chemin de croix) en taille dousce		20^s
Plus un encensoir	8#	10^s
Plus un missel	7#	10^s
Plus une aube de toile blanche avecq de la dentelle	10#	10^s
Plus une banière	18#	
Plus je faict faire le vitral de dessus la porte et accommoder deux petits	7#	8^s
Plus je faict recouvrir l'esglise	5#	
Plus je faict faire un dés de bois pour porter le Saint Sacrement	12#	
Plus je faict faire une porte de bois a l'entrée du degré par lequel on monte au clocher	3#	
Plus je faict faire une bénitier de pierre de taille		25^s
Plus je faict accommoder trois autels dont les pierres estoient rompues		20^s
Plus je acheté un cyboire de cuivre	12#	
Plus un calice d'estain de glace tout doré	10#	
Plus deux nappes de lin	4#	
Plus deux cresmiers d'estain	4#	10^s
Plus deux canettes d'estain		28^s
Plus trois boisseaux de chaux		15^s
Plus un réglé de soix pour le missel avec une peau pour le couvrir		30^s
Plus je faict faire un confessionnal, a cousté, tant de la main du maistre charpentier, que de la table et des membrures	9#	
Plus je faict faire la massonne du vitral qui est a costé de l'autel de Nostre-Dame et de celluy qui est au dessus de s^t Fabien et s^t Sébastien et m'a cousté au masson des Deux-Lacs	3#	

Plus je faict vitrer le vitral qui est a costé de l'autel de Nostre-Dame, celluy qui est au dessus l'hautel de s^t Fabien et s^t Sébastien et celluy qui est au dessus

des fonds baptismaux et m'a cousté tant en serrure qu'en vitre.................................... 18#

Plus je faict accommoder le grand authel a couste pour le maistre masson pour un homme qu'il a servi et pour la chaux.. 4#

Plus je faict faire la sacristie qui est au costé droit du cœur, a cousté en tout.................................. 35#

Plus cousté au menuisier qui a faict les degrés qui sont aux deux costés du tabernacle, le chassis qui est au devant l'hautel pour porter le parement, le marchepied et le balustre.. 6#

Plus au serrurier qui a attaché le chassis et le balustre.. 20s

Plus au charpentier qui a posé le degré qui est dessus le balustre et qui a dressé les deux petits authels qui sont a costé du grand.................................. 25s

Plus je faict faire une chasuble noire pour dire messe pour les trépassés, tant en l'estoffe, la doublure, le galon blanc qui est au dessus et la fasson cousté.... 15#

Plus je faict faire le parement d'autel qui est de damas cafart et costé tant en l'estoffe, la doublure et la fasson.. 14# 10s

Plus je faict faire le chassis qui est au dessus le grand authel et costé avec les images qui sont collées contre ledit chassis.. 4#

Plus en les festes de Pasques en l'année 1628, je faict renfermer le cœur de l'église avec les sièges qui sont joincts aux balustres qui enferment le dit cœur le tout en menuiserie, pour le tout donné au maistre menuisier.. 24#

Plus pour le serrurier qui a le tout attaché............. 2# 10s

Plus en la mesme année que dessus je faict faire le pavillon de damas cafart qui est au dessus le tabernacle, a coste tant en l'estoffe qu'en le galon qui est autour la soix, la crespine et la fasson.................... 10#

La même année que dessus je acheptè un grand *Te igitur, Ante, l'évangile de st Jean*, a costé.......... 20s

Plus en la même annnée que dessus 1628, je acheptè un benestier et deux plats d'estain pour amasser pour les réparations de l'esglise, à Barraud, pintier en la ville d'Angoulesme, le quatrième décembre, et ma costé... 6#

En l'année 1629 je faict faire une chaisre pour prescher de bois de noyer par le menuisier de Marthon et ma costé.. 11#

En l'année 1630 je faict recouvrir partie de l'esglise, le clocher, la voûte qui est au-dessus le grand authel et la moitié de la chapelle Nostre-Dame pour un demi mille de tuilles et ma costé rendu sur les lieux quatre livres quatorze sols, plus trois boisseaux de chaux quinze sols, plus trois livres au maistre recouvreur qui estoit de Vouzan appelé François et a monté le tout a 8# 9s

(Registres de St Germain.)

VII.

État des réparations faites à l'esglise de St Germain par Mr Lambert.

Premièrement n'ayant trouvé qu'une aube j'en ai achete une avec un *Te igitur* et une navette pour l'encensoir, le 15 juin 1705. Le tout a cousté.................... 11#

J'ay fait faire le vitral qui est audessus la sacristie qui donne jour au cœur de l'esglise, le 25 septembre 1709, qui couste, la façon, les pierres et les vitres.... 28# 15s

Plus auparavant j'ay fait recouvrir l'esglise et blanchir et fait griffonner de chaux et de sable la fassade de ladite esglise, a cousté................................ 28#

Plus pour racomoder le pied du calice................. 3#

Plus en 1708 au mois de juin j'ay fait renfermer de balustre les fonds baptismaux de l'esglise........... 15#

Plus en mesme tems j'ay fait faire les deux petits autels de N.-D. (une tache d'humidité a détruit l'écriture) gradins de l'autel St Georges, et... l'autel de N.-D.... 24#

Plus celle... de la chaire avec la serrure .... 3#

Plus une ba....... .... 24#

Plus en mesme tems... poële pour la procession, du Sainct Sacrement...... .... 12#

Plus j'ay fait... chandeliers dorés pour grand autel, qui coustent.. 36#

Plus j'ay acheté un missel en juin 1710............... 12#

Plus j'ay fait faire une autre aube...................... 10#

Plus en 1716 j'ay fait faire un petit surplis pour porter le Saint Sacrement................................ 1#

Plus une aube dèmi Hollande, qui couste avec la dentelle qui est au bas, le tout........................ 18#

Plus... une autre aube qui a cousté six livres d'une toile de brin pour servir tous les jours, en 1717...... 6#

Plus le 15 avril 1715 j'ay fait faire à Maranda chez M. de Vassigny le cintre ou arcade qui soutient le crucifix au milieu de l'esglise.................................... 32#

Plus la même année nous avons fait refaire les gros cierges et acheté pour 8 # de cire et d'oripaux et de résine. 8#

Plus en 1716 recouvrir l'esglise.......................... 18#

Plus un voile noir ras de St Maur avec doublure et garniture...................................... 4#

Plus un autre *Te igitur* pour les jours solennels et deux cordons d'aube................................ 4#

Plus j'ay fait faire par Mr... de Limoges qui est sculpteur le rétable du grand autel, doré et marbré le marchepied, la boisseure des deux costés... (effacé)....... 650#

Devant d'autel noir... chasuble .... 30#

Porte de la sacristie.................................

Plus en 1722 j'ay acheté de l'estoffe pour faire deux chasubles... savoir huit aunes et demy... blanc et ponceau dont il y a une chasuble et un devant d'autel et quatre aunes et demie de... rayée pour une chasuble avec les fournitures, c'est-à-dire le taffetas pour les doublures des voiles, le bourbaran pour la doublure des chasubles, les galons de soye, les réseaux d'or, les galons et les frangeons d'or et la frange d'or qui est au devant d'autel avec 15 # que j'ai donné aux dames carmélites d'Angoulême, le tout revient à.................... 340#

Plus deux cordons d'aube et deux corporaux........... 5#

Raccommage des vitres de l'esglise que la grêle avoit cassées le 26 nov. 1725.............................. 7#

Plus rideaux de crespons, rouges, qui sont à costé du grand autel.. 15#

Recouverture de l'esglise............................. 20#

Bénitier de cuivre pour l'aspersion.................... 3#

Corde pour une cloche.............................. 1# 5s

En 1725, acheté de M. Durousseau, curé de Peyroux une chasuble verte et blanche qui a un galon d'or faux.... 33#

Cierges blancs pour jours solennels................... 16#

En 1732 acheté 7 brasses de corde pour une cloche..... 1#

4 livres de cierges blancs............................ 4#

22 juin 1734, la moitié du vitral qui est sur la porte de l'esglise estant tombé et tout brisé je l'ay fait refaire tout neuf.. .... 4#
12 mai 1735, j'ay fait recouvrir l'esglise ayant été fort endommagée par l'orage et les grands vents de l'yver dernier qui avoit emporté les tuiles, la latte et la chalatte en partie du clocher et fait tomber les pierres sur les tuiles de l'esglise............................... 25#
J'ay fait faire un pied pour le soleil du Saint Sacrement et fait dorer les rayons du soleil, en 1736............ 60#
J'ay fait accommoder la voûte du sanctuaire qui menaçoit de tomber. On a osté les pierres de dessus dont elle étoit en partie couverte et on la recouverte toute de tuiles, on a aussi racommoder le pilier du degré du clocher le 27 sept. 1736............................ 15#
30 mai 1740, j'ay donné au sellier de Marthon 25 sols pour un anneau pour tenir le batan d'une cloche..... 1# 5s
Le 27 mai 1741, nous avons trouvé dans le tronc des fabriqueurs et moy et autres personnes 8 # dont j'ay donné cent sous pour la couverture du clocher que l'orage avoit bien défait et 3 # pour six cierges pour le grand autel pour les jours solennels..... .... 8#
10 mai 1741, fait recouvrir la sacristie .... 3#
14 nov. 1741, fait recouvrir une partie de l'aile de l'esglise et la tour du clocher.......................... 4#
Réparation aux vitraux.... .... 7#
Diverses réparations... ou achats .... 23#
J'ai acheté chaque année pour 10 ou 12 sols d'encens.

Le colombier qui joint la maison presbytérale a esté élevé en 1708. Les murailles à pierre sèche de la vigne du presbytère ont été faites en 1710. La petite tourace qui est au coin du jardin et de ladite vigne a esté faite la même année 1710. La vigne a esté plantée au mois de janvier 1711. L'append qui joint l'escurie dudit presbytère a esté fait en 1711. La cuisine du presbytère auroit esté commencée par M. Blanchet, c'est à-dire qu'il auroit fait faire les murailles en 1705 et je la fait achever de construire l'année suivante en 1706. Où estoit le susdit append près l'escurie a esté faite la grange qui joint l'escurie à présent faite au mois de janvier 1726 par moy qui la fait faire.

Lambert, curé de Saint-Germain.

« Le cinquiesme du mois de janvier 1737 est mort à Angoulesme Cyprien-Gabriel Bénard de Rézé, evesque d'Angoulesme, qui fut nommé par Louis XIV audit evesché dans le mois d'octobre 1689. Ainsi il gouverna son evesché près de 48 ans. »

A la suite de cette note qui est de la main de M. Lambert se trouve cette autre :

«... (Effacé) son diocèse plus paisiblement. Il est mort dans son palais épiscopal, le jour de saint Mathieu 21 du mois de septembre 1753 à 3 heures de l'après midy, regretté de tout le monde plus qu'on ne scauroit exprimer.

« Requiescat in pace.

« *M. de Lessat*, curé de Saint-Germain. *Ad perpetuam rei memoriam.* »

Il s'agit ici de Mgr François du Verdier.

(Registres de Saint-Germain.)

VIII.

Notes sur l'hiver de 1709

« L'année 1709, l'hiver a esté rude particulièrement vers la fin. Le six janvier il commencea un froid qui continua dix sept jours avec de la neige épaisse de deux pieds qui dura autant que le froid, c'est-à-dire qui ne fut fondue entièrement que le 25 dudit mois. Le froid fut si rude que toutes les rivières furent glacées, à la réserve de la Toulvre, qui fut la seule sur laquelle on pouvoit faire moudre du bled. Il y eut plusieurs personnes qui moururent de froid. Les vieillars et les jeunes enfans furent plus exposés. Un nommé Jean Mignot, dit Banlin, du village de La Forest, paroisse de Bouex, se trouvant tout glacé se mit dans un four, duquel on ne faisoit que sortir le pain, et lorsqu'il en sorti il se trouva tout bruslé sans avoir senti la chaleur. Le curé de Marthon, nommé M. du Chauffat, fut trouvé tout glacé et mort. Les oiseaux périrent et on fut longtemps sans en voir aucuns. On prenait les perdrix qui restaient dans les champs avec la main, comme aussi les lièvres, dont on en trouva quantité de morts. Les corbeaux et les pies, comme estant les plus endurcis au froid, ne trouvant rien de quoi manger, se dévoroient entre eux mesmes. Outre le pain qui estoit gelé et duquel on ne pouvoit manger, le vin se glacea dans les barriques et on fut un temps

sans en pouvoir tirer. On ne pouvoit dire la messe, les espèces se glaceoient mesme contre un bon feu qu'on mettoit sur l'autel dans un réchot. En un mot le froid et la neige furent si violentes que les vieillars de quatre vingt dix ans n'avoient mémoire de rien de semblable. De plus, les arbres, noyers, chatagners sont entièrement morts. On en a vus qui avoient trois cens ans, par des titres qu'on trouve, qui sont pourtant morts. Enfin on croit plus voir d'huyle de noix, à moin qu'on ne fasse venir de nouveaux noyers par le moyen des petits rejets qui poussent au pied des gros. Une grande partie des vignes sont aussi mortes, surtout celles qui estoient élevées et qui estoient vieilles. En un mot touttes les plantes ont esté cruellement attaquées, et on a vu des forêts entières de gros chesnes où à peine s'en trouvoit-il qui eussent poussés. Il n'est pour ainsi dire resté point de bled sur la terre, ce qui causa une très grande famine. Le boisseau de froment, mesure d'Angoulesme, qui ne valoit l'année dernière que trente cinq sols, en vaut neuf livres. Des officiers qui sont en Flandre et qui adrivent en le pays raportent encore une plus grande famine. On dit qu'à Bergue la mesure de froment qui est environ semblable à celle d'Angoulesme, c'est tant soit peu plus grande, vaut jusques à cinquante livres, et à deux lieux de Bergue elle vaut soixante dix huit livres. Toutes les troupes souffrent extrèmement, selon le rapport de ces officiers, et qui assurent que la guerre ne peut plus se faire et que tout est dans la dernière désolation cette année.

« 1709, *Thomas,* curé de Bouex. »

Aujourd'huy 31 janvier 1709 a esté enterré dans l'esglise de Bouex un jeune enfant de l'age d'environ dix huit ans, lequel s'est trouvé mort dans les bois du Maine-Blanc, lequel enfant s'apeloit Jean Mesnard, fils d'un tailleur d'Angoulesme et frère de M. le curé de Rancogne; qui a envoyé (illisible) recogneu tel et a demeuré dix jours mort dans ces bois, selon le jour de son départ d'Angoulesme pour aller chez son frère à Rancogne, et est mort par le froid, selon le procés-verbal du chirurgien, ainsi que plusieurs autres qui ont esté trouvés dans les neiges épaisses de plus de deux pieds et qui ont continué de la sorte trois semaines avec un froid si violent qu'on en n'a point vu de la sorte. Depuis le six janvier qu'a commencé le froid et la neige, il n'a encore paru jusqu'à aujourd'huy aucun oiseau, estant tous morts, à la

réserve des corbeaux et des pies. Il s'est perdu des quantités de vin et d'eau-de-vie qui ont gelé et fait crever les tonneaux. L'huyle de noix n'a pas pu mesme se (illisible) sous la glace.

Thomas, curé de Bouex.

IX.

A la postérité.

Si l'hiver de 1709 se fit ressentir par la violence et la longue continuation de ses frimats et de ses glaceons qui enleverent presque tous les grains qui estoient sur la terre et causerent une si grande cherte dans tous le royaume, lon peut dire que lete de 1716 n'a pas été moins rude par ses chaleurs excessives et sa longue sécheresse. Quelque instantes prières qu'on fit à Dieu pour obtenir de l'eau par le moyen des processions qui se firent cette année dans toutes les paroisses du royaume, il fut toujours sourd aux demandes de son peuple, de maniere que la terre demeura pendant plus de huict mois sans estre arrosée presque d'une seule goute d'eau. Ceux qui se trouverent eloignes des rivieres et des fontaines, et mesme la plus part des rivieres furent dessechees, chose que les plus anciens n'avoient jamais veue, toutes les mares furent mises à sec et il ne resta a fond qu'un certin limon gras que l'on prit pour en fumer les pres ou bien les vignes. Les bleds qui se recueillirent furent si peu de choses que la récolte n'auroit pas ete suffisante pour la moitié des hommes sans quelques bleds vieux qui se trouvent et mesme l'on peut dire que tous les pays ne furent pas si malades que ceux cy. Il ne se recueillit dans ce pays ni bled d'Hespagne, ni baillarge, mais bien du froment autant que les années précédentes. Le bled ne fut pas autrement cher.

« En l'année 1731, la secheresse fut si longue (l'auteur n'a pas continué) »

Registres de Marthon. Notes de J. Allard, curé.

X.

Notes laissées par Thibaut Carat, curé de Saint-Paul, dans les registres de cette paroisse.

I'ay receu de M. Laurent 9 # 10 s pour payer une partie des décimes qu'il doit pour le car des dimes, le 7 aout 1696.

Plus i'en ay receu dudit Laurent pour 4 # de pain.

Le 29 iuliet iay praité a Pierre Dutailleur sur sa table devant Clochard fusilier 4 #, lui ayant payé 26 # pour 2 barriques de vin.

M. l'abbé d'Argence me doit la barrique de vin vieil que ie lui laissé a son arrivée a Ecuras avec le fus.

Plus 3 boisseaux de froment.

Plus ma pantion depuis le 4 d'aout iusqu'au 26 iun sur le pied de 130 #.

I'ay receu du sieur abbé cent sols plus 15 #.

M. l'abbé d'Orgedeuil (L. Carat) me doit 28 # que ie lui ay fait donner par Labrousse, mon fermier; et mes rentes de deux années.

Mlle de La Vue 10 # de mon veau.

Le métayer du Deffey 150 #.

Madame de L'Ile me doit 30^{s} que ie lui praité sur sa table, le 22 iuliet 1696.

Le 9 iuliet i'ay loué mon valet Antoine du village Pugi parroisse de Dignat. Je lui donne 20 # et un chapeau pour un an.

Donné pour lui au maréchal un sol de clous.

Plus pour avoir un chapeau 32^{s} 6^{d} à La Rochefoucauld.

Plus au cordonnier de Chazelles, du 10 octobre 13^{s}.

Ie dois au maréchal de Chazelles de conte fait avec lui du 20 aout 1696, 46^{s}. I'ay dit une messe pour le petit du maréchal, qu'il me doit, le 9 iuliet.

Le 4 aout i'ay pris de Corbiat sur ce qu'il me doit un pot de graice pesant 4 livres un cart, marché fait 6^{s} 6^{d}, valant 27^{s} et demy.

I'ay pris de Tienne, mon boucher, pour 28^{s} de viande. Conte fait du 20 aout 1696.

Plus du 21 aout un petit cartier de mouton.

Donné a mon valet 3 pains de 3 sols, du 1er septembre 96.

Plus de mon boucher un cartier.

Plus un cartier et une épolle. Je lui en doute d'un cartier.

Plus du 11 novembre, un tout petit cartier et un cimier valant 5^{s} environ.

A Bernarde i'ay donné un boisseau de froment et iarosse pour semer à la terre des Lendes.

Plus demy boisseau et 2 mesures froment pour semer Chez-Poirier. Un boisseau seglet pour semer dans le guéré.

Il a resté de semence de froment un bassin entier ras et comble et de seglet un ras bassin que l'on m'a randu.

Extrait de ce que i ay fait faire de réparations pour la maison

de madame Bibaud : pour deux cent et demy de tuiles, un boisseau de chaud et pour le bouvier 48 s 6 d et à diner, et au recouvreur 25 s et un repas. J'ay retenu 5 s pour sa part du loyer de la maison. (Cette maison servait de cure et chaque habitant devait une certaine somme pour en payer le loyer qui était de 12 #.)

I'ay donné aux métayers de Ches-Lemaure, froment 4 b. pour semer. Ils doivent m'amener les semences le 29 octobre 1696.

XI.

Notes laissées dans les registres de Grassac par Jean Durand, curé.

Sous le règne de François Ier on excommunioit encore les chenilles et les mulots, qui faisoient tort à la récolte, on leur donnoit un avocat qui plaidoit contradictoirement leur cause contre les fermiers. Voici une sentence de Jean Milon, official de Troyes en Champagne, du 9 juillet 1516. Parties ouies, faisant droit sur la requête des habitans de Villenoie, admonestons les chenilles de se retirer dans six jours, et à faute de ce faire, les déclarons maudites et excommuniées.

Le célèbre Chasseneuz, qui fut depuis premier président au parlement de Provence, n'étant encore qu'avocat du roy au baillage d'Autun en Bourgogne, prit la défense des rats contre une sentence d'excommunication (1), lancée contre eux par l'évêque d'Autun. Il remontra, dit M. de Thou, que le terme qui leur avoit été donné pour comparoir étoit trop court, d'autant plus qu'il y avoit pour eux du danger de se mettre en chemin, tous les chats des villages voisins étant aux aguets pour les saisir. Il obtint qu'ils seroient cités de nouveau, avec un plus long délai pour comparoir.

Fin de l'année 1769.

(1) Il ne s'agit pas ici de l'excommunication proprement dite, qui consiste à séparer de la communion de l'Eglise un membre coupable, mais d'une sorte de malédiction, qui n'est en définitive qu'une forme variée de la prière. Car, de même que l'Eglise bénit les animaux utiles à l'homme, de même aussi elle peut maudire les animaux nuisibles. Et le moyen âge, avec la naïveté et la simplicité de ses mœurs, qui ne manquaient cependant pas de poésie, a parfois donné à ces malédictions la forme solennelle et dramatique dont il est ici question. L'auteur n'a point une arrière pensée de raillerie; il veut seule-

Compliment fait à Mgr l'Evêque.

Au désir empressé que chacun fait paraître
D'attirer vos regards et vous faire sa cour
Noble et digne prélat, il vous donne à connaître
Combien vous inspirez de respect et d'amour.

Si le discernement de Louis, notre maître,
A jamais à nos yeux paru dans tout son jour,
C'est en vous élevant. Votre nom peut il être
Trop chéri, trop aimé, trop payé de retour ?

C'est cet auguste nom, c'est le nom de Broglie
Qui fit jadis près de Bergen triompher la patrie ;
Il fut à la fois capitaine et soldat.

En faveur des vertus qu'en lui seul il assemble
Puisse cet heureux nom être longtems ensemble
La gloire de l'Eglise et celle de l'Etat.

1770.

Illustrissimus ac Reverendissimus D. D. Josephus Amedœus de Broglie, Episcopus engolismensis, commissi sibi gregis aman—

ment rappeler que ce serait une erreur, une superstition même, de croire que les bénédictions ou les malédictions de l'Eglise produisent infailliblement le résultat désiré et demandé. C'est une protestation contre les superstitions auxquelles les gens de nos campagnes sont si facilement enclins, d'autant plus enclins que leur foi est moins vive et moins éclairée. Autrefois, dans les Ardennes, il était d'usage, la veille des Rois, d'allumer des torches et de parcourir les champs et les jardins en psalmodiant la formule que voici :

Taupes et mulots,
Sortez de l'enclos !
Beurre et lait,
Tout à plenté *(foison)!*

Evidemment, ce chant était une ancienne formule d'incantation magique, purifiée par l'Eglise. Dans ses rapports avec les païens, le clergé, au lieu d'abroger brutalement les vieux usages, avait obéi aux conseils si judicieux donnés par saint Grégoire-le-Grand à ses missionnaires : « Ne supprimez pas les festins que font les Bretons dans les sacrifices qu'ils offrent à leurs dieux ; transportez-les seulement au jour de la Dédidace des églises ou de la fête des Saints-Martyrs, afin que, conservant quelques-unes des joies de l'idolâtrie, ils soient amenés plus aisément à goûter les joies spirituelles de la foi chrétienne.»



tissimus pastor, ipsique gregi suo charissimus; vir animi candore, morum suavitate, innocentiâ vitae, fidei zelo, ac eximia pietate conspicuus, in victu simplex, in cultu modestus, sibi parcus, in pauperes sancte prodigus sua semper impendit omnia, ac superimpedit seipsum; a teneris annis ad senium usque sibi semper æcqualis, prudens, mitis, pacificus, Ecclesiam engolismensem, annis fermè triginta, piâ et assiduâ sollicitudine rexit; plenus dierum, virtutibus ac meritis cumulatus, cœlo maturus, obiit die aprilis 19, aetatis 74, omnibus flebilis, desiderium sui relinquens et exemplum.

Illustrissimus ac Reverendissimus D. D. Philippus Franciscus d'Olbignac de Castelnau. consecratus Episcopus engolismensis die 18 julii anno 1784, sibi omnium reverentiam primo adventu conciliavit.

Le temps qui produit les saisons
Les tient l'une à l'autre enchaînées,
Et le soleil, marchant par ses douzes maisons,
Renouvelle les mois et les années.
Il n'en est pas ainsi du destin de nos jours,
Quand la Parque en borne le cours,
Nous entrons dans des nuits qui ne sont pas bornées.

1774.

Heu vivunt homines tanquam mors nulla sequatur
Et velut infernus fabula vanat foret!
Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?
Tempora babuntur, tacitisque senescimus annis.
Et fugiunt, frena non remorante, dies.

(Ces vers ne sont pas de lui.)

L'article V de l'édit du mois de may 1768 concernant les portions congrües porte :

« Ne pourront les décimateurs, sous aucun prétexte, ni même en cas d'insuffisance du revenu des fabriques, être chargés du payement d'autres et plus grandes sommes que celles fixées par notre présent édit, si ce n'est pour la fourniture des livres, ornemens et vases sacrés, ainsi que pour la réparation des chœurs et cancels. A l'effet de quoi nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes à toutes loix, usages et reglémens à ce contraire. »

Un arrêt notable du 26 juin 1703, rendu en faveur du vicaire

perpétuel et des habitans de Pontvalain contre les Bénédictins de La Couture du Mans, gros décimateurs de ladite cure, sur les conclusions de M. Portail, lors avocat général, a mis hors de cour, sur la demande des moines, contre le vicaire perpétuel pour le forcer de contribuer aux réparations et achats d'ornemens, si mieux il n'aimoit à abandonner le domaine de la cure et les dixmes dont il jouissoit pour se restreindre à la portion congrüe que les moines lui offroient.

L'article 21 de l'édit de 1695 ne distingue point entre les décimateurs des grosses et menues dixmes ; il sembleroit par conséquent que les uns et les autres dussent contribuer à l'entretien du chœur, du cancel, etc., au prorata, néanmoins on juge que les menues et vertes dixmes, et même les novales, sont affranchies de cette contribution. Le grand conseil l'a ainsi décidé par un arrêt célèbre, rendu, le 29 février 1748, en faveur du curé de Chènevière (Seine-et-Oise), près Louvres en Parisis, contre l'archevêque de Cambrai, le chapitre de Notre-Dame de Paris et autres gros décimateurs de ladite paroisse de Chènevière. Il faut même remarquer qu'outre les menues et vertes dixmes et novales, le curé de Chènevière jouissoit de 45 arpens de terre et d'un muid de bled à prendre sur les dixmes et que toutes ces possessions n'ont pas été jugées suffisantes pour l'assujétir à contribuer aux réparations de l'église.

Observations :

Il existe une transaction, passée, le 24 janvier 1755, entre les dames, abbesse et religieuses, de St-Ausone d'Angoulême et le sieur Touchet, pour lors archiprêtre de Grassac, reçue Jeheu et Cholet, notaires royaux, et qui est déposée au bureau général des notaires à Angoulême. Par cette transaction lesdites dames se prétendent de tems immémorial décimatrices de cette paroisse. A ce titre elles sont tenues de toutes les réparations qui concernent les décimateurs relativement à l'église, suivant l'article V de l'édit du mois de may 1768, rapporté de l'autre part.

Par la même transaction les mêmes dames donnent au curé de Grassac la qualité de vicaire perpétuel. A ce titre il est exempt desdites réparations suivant les arrêts cités de l'autre part, des 26 juin 1703 et 29 février 1748. Et si lesdites dames eussent cru que le curé dut contribuer auxdites réparations, elles n'auroient pas manqué de le faire insérer dans ladite transaction, comme elles l'on fait pour la grange et le pressoir.

En 1767, l'église de Grassac fut réparée par adjudication, livrée au nommé Delâge, charpentier du faubourg de La Bussate d'Angou-

lême, la cotte du décimateur se monta à 676 #. Lesdites dames voulurent engager le sieur Durand, pour lors archiprêtre dudit Grassac, à payer la moitié de cette cotte, sur le fondement qu'il percevoit la moitié des dixmes ; mais le sieur Durand leur ayant répondu que cette moitié des dixmes avoit sans doute été concédée pour tenir lieu de portions congrües, menues, vertes dixmes et novales, objets exempts de toute contribution aux réparations, suivant l'arrêt du conseil, 1748, lesdites dames payèrent le tout sans contestation.

On a fini cette année (1768) les réparations de notre église. Il en a coûté près de 1,200 #. Le tout a été très mal administré. Madame, l'abbesse, qui a fait faire seule les réparations concernant le décimateur, a fourni un ornement noir de callemende, sans linge. Elle vouloit m'obliger à contribuer par moitié à ces réparations, mais je m'en suis exempté.

Il y a dans cette paroisse un légat, fondé par M. Chaussat, ancien archiprêtre de Grassac, par son testament du 14 avril 1723, reçu Gignac, notaire royal, par lequel ledit sieur Chaussat veut et ordonne qu'il soit payé par ses héritiers aux sieurs archiprêtres, ses successeurs, la somme de 200 #, une fois seulement, lorsque l'on aura trouvé un fonds convenable pour la sureté de ladite somme, à la charge pour lesdits archiprêtres de dire annuellement et à perpétuité une messe chaque mois de l'année, et que ses héritiers servent, jusqu'au payement de ladite somme de 200 #, celle de 10 # pour chacun an pour l'intérêt.

C'est M. l'abbé Gibaud, chanoine de l'église cathédrale d'Angoulême, qui paye ce légat; il ne donne cependant que 5 # par an, ce qui ne fait pas les 10 # d'intérêt des 200 # léguées par ledit sieur Chaussat; mais M. Touchet, mon résignant, m'a dit plusieurs fois que, lorsque ledit sieur Chaussat eut fait bâtir le presbytère, il trouva la cour et le jardin trop petits, car ils ne contenoient que l'espace qui est le long de la grange, de la maison et de l'église, jusqu'à l'alignement qui part du colombier, suivant l'allée du milieu du jardin, parallèle à la maison et à l'église, et va jusqu'au bas du jardin, ce qui engagea ledit sieur Chaussat à acheter du seigneur de Torsac, seigneur aussi de La Forêt-d'Hortes, un morceau de terrain dépendant de sa métairie des Papeix, qui forme le reste desdits cour et jardin et qui les agrandit du double; qu'ensuite, les héritiers dudit sieur Chaussat

cédèrent cette augmentation pour la somme de 100#, à déduire sur les 200# qu'ils devaient. Si cela est vrai, il ne reste plus dudit légat, entre les mains des héritiers, que la somme de 100# qui produisent les 5# que ledit sieur Gibaud m'a régulièrement payé; mais on pourrait l'obliger à rapporter l'acte de cette cession, à défaut de quoi il serait forcé de payer les 200#, et jusqu'à ce, de servir les 10# d'intérêt.

1778.

Le Parlement de Paris a rendu, le 10 mars de la présente année (1781), un arrêt qui confirme une sentence, portant condamnation d'amende contre un curé, pour avoir fait une inhumation dans l'église de sa paroisse, contre les dispositions de la déclaration du 10 mars 1776, et ordonne l'exécution de cette déclaration.

Cette année (1783), le mois de janvier et de février ont été extrêmement pluvieux. C'est à l'abondance de ces pluies qu'on attribue les phénomènes surprenants et funestes, qui ont rempli toute l'Europe d'étonnement, d'affliction et de crainte. Jamais les orages et les débordemens n'avoient été aussi fréquens et aussi terribles. Jamais on n'avoit eprouvé autant d'incendies, causés par le tonnerre et le feu usuel.

Le 5 février, vers 11 heures du matin, commencèrent dans la Calabre des tremblemens de terre très violens et très fréquens, un tonnerre affreux, une agitation terrible dans la mer. Tous ces fléaux bouleversèrent tellement ce beau pays et la Sicile, que dans la Calabre ultérieure 300 villes et villages furent entièrement détruits. Les chemins et les rivières disparurent par les éboulemens, et dans la Sicile, la ville de Messine fut presque toute engloutie et renversée. La terre n'étoit pas encore bien affermie au mois d'août. On porte le nombre des morts à cinquante mille. Le 5 mars, on en avoit retiré de dessous les ruines des maisons trente mille. Il en est resté beaucoup que l'on n'a pas pu trouver et beaucoup d'autres qui ont été ensevelis dans les éboulemens des terres.

Dans le mois de mars, une éruption volcanique fit sortir, près d'Yslande, une isle du fond de la mer. On voyoit des tourbillons de feu rouler avec impétuosité, bruler tout et calciner les pierres les plus dures.

Le 23 mai, à 7 heures du soir, on a vu descendre perpendiculairement, avec une précipitation étonnante, sur les paroisses de

St-Maurice et d'Antigny, diocèse de La Rochelle, trois colonnes de la grosseur d'une barrique ordinaire, dans toute la longueur. Elles partoient de trois nuages divisés et éloignés l'un de l'autre d'un quart de lieu. Elles pompèrent l'eau des rivières avec une rapidité et un bruit surprenant. On voyoit s'élever dans leur intérieur des flammes très vives, qui s'élançoient de toutes parts, sans être dirigées par le moindre souffle de vent.

Le 15 juin, il s'éleva un vent très impétueux, qui déracina et renversa une grande quantité de gros arbres, surtout noyers, dans les paroisses de Bouex, Vouzan, Chazelles et autres.

Dans ce même tems l'atmosphère dans toute l'Europe fut remplie d'un brouillard singulier, tel que les vieillards assurent n'avoir jamais rien vu de pareil. Le soleil, quoique très chaud, n'avoit pas la force de le dissiper. Il continuoit le jour et la nuit avec une intensité variante. Quelquefois, des fenêtres du presbytère de cette paroisse on ne pouvoit pas voir le village de Chez-Paynaud ; souvent il masquoit entièrement le logis de La Bréchinie. Le ciel étoit d'un gris blanchâtre. Le soleil, qui étoit fort pâle dans la journée, étoit d'un rouge brun à son lever et plus rouge brun à son coucher. On pouvoit le fixer en tous sens sans en être incommodé. Quelques fois on ressentoit dans ce brouillard une odeur puante et difficile à déterminer. Il étoit très sec, puisqu'il ne ternissoit pas seulement les glaces qu'on y exposoit ; il desséchoit les sels au lieu de les liquéfier: il ne faisoit pas monter l'hygromètre et n'empêchoit pas l'évaporation d'être abondante ; il causoit une légère cuisson dans les yeux, et les personnes qui avoient la poitrine délicate en étoient affectées. Quoique le vent du Nord ait soufflé très souvent, ce brouillard a duré tout l'été et n'a été entièrement dissipé qu'à la fin de septembre.

On craignoit beaucoup que ce phénomène extraordinaire ne nuisit aux récoltes et ne causat des maladies épidémiques, mais il n'a produit aucun funeste effet.

Il paroît que ce brouillard était une suite naturelle d'une chaleur un peu forte, qui, dans le mois de mars, succédoit aux pluies longues et abondantes des mois de janvier et février, sans qu'il y ait eu pour ainsi dire de gradation. La première impression de chaleur a dû sublimer tout à la fois une grande abondance de parties aqueuses, dont la terre étoit profondément pénétrée et leur donner, dans le premier tems de leur élévation, une qualité sèche et un degré de raréfaction plus grand que celui des brouillards ordinaires.

L'été a été généralement très orageux, mais le trois août a été

le jour le plus terrible. Il sembloit, ce jour-là, que la nature fut bouleversée, car l'orage a été presque universel.

Dans des endroits, il est tombé des grains de grêle aussi gros que le poing, armés de pointes irrégulières, qui perçoient comme des dards. Il y en avoit dans lesquels on a trouvé des crapauds de couleur jaunâtre et des escargots avec leurs coquilles. Dans d'autres endroits, il est tombé une congélation bizarre, large comme la main, sur laquelle étoit empreinte uue croix. On a même vu des herbes étrangères incrustées dans l'intérieur de quelques éclats.

La Providence a préservé cette paroisse de tout fâcheux accident.

Sentences sur la fin du monde.

Hipparque, en observant les étoiles, crut s'apercevoir que s'approchant tous les jours les unes des autres il viendroit un tems qu'elles se réuniroient ce qui causeroit infailliblement une terrible catastrophe.

Ptolémée a déterminé qu'elles s'approchent d'un degré en 72 ans. Il est des philosophes qui se croient bien fondés à soutenir que le globe de la terre se dessèche tous les jours, tellement que les eaux de la mer, qui diminuent sensiblement, s'évaporeront à la fin, et alors le feu central se fera jour à travers les fentes de la terre et l'embrasera.

D'autres soutiennent qne la terre périra par le froid. Le feu central, disent-ils, souffre tous les jours une diminution considérable, un tems viendra où nous serons obligés d'abandonner nos climats et de nous retirer dans la zone torride, encore y périrons nous, car le froid faisant des progrès continuels par la diminution du feu central, la terre restera enfin sans chaleur, sans mouvement et sans vie.

M. Craige, fameux géomètre, fondé sur ce passage de l'Écriture que le monde finira quand la foi sera éteinte, cherche la diminution de la validité que le tems peut apporter à un témoignage, et, par un calcul fort délié, il conclut que 3150 ans après la naissance de Notre-Seigneur Jsésus-Christ, il n'y aura plus de probabilité pour que le Fils de Dieu soit venu au monde, et par conséquent le monde finira.

Le célèbre Euler, ayant comparé les observations modernes avec celles de Wather de Nuremberg du XVe siècle, a trouvé que, depuis ce tems, le mouvement du soleil, ou plustôt celui de la terre, s'est considérablement accéléré, ce qui rend nécessairement

les années moins longues qu'elles n'étoient il y a un certain nombre de siècles. Cette accélération de mouvement pourroit venir de la résistance de l'éther que le globe de la terre rencontre en son chemin, ce qui feroit rétrécir son orbite continuellement. Si cette observation de M. Euler est fondée, il en résultera nécessairement que l'orbite de la terre se rétrécissant toujour, elle occupera à la fin la place de Vénus, ensuite celle de Mercure, et que, ne pouvant soutenir dans cette proximité le feu du soleil, elle périra par les flammes s'il est vrai que le soleil soit un feu.

1768.

Cette année (1769), la récolte ayant manqué dans le Limousin, et le roy ayant permis par un édit l'exploitation des grains, la disette est devenue si grande qu'on a été obligé, dans chaque paroisse, de distribuer les pauvres aux personnes aisées, chacune selon leurs facultés, afin de pourvoir par contrainte à leur nourriture.

Bénéfices du diocèse d'Angoulême et dignitaires qui en ont la présentation ou la collation en 1775, d'après J. Durand, archiprêtre de Grassac.

(NOTA : C, signifie cure ; P, signifie prieuré ; col., signifie collation ; pr., signifie présentation.)

Archiprêtré de Saint-Jean d'Angoulême.

C. de Saint-Jean, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Notre-Dame de La Paine, pr. du chantre d'Angoulême.
P. de Saint-Augustin, col. du doyen d'Angoulème.
C. de Saint-Antonin et Saint-Vincent, col. du doyen d'Angoulême.
C. de Saint-Martial, pr. de l'abbé de Bourgueil.
C. de Saint-André, pr. de l'abbé de Saint-Amant.
P. de Saint-André, pr. de l'abbé de Saint-Amant.
C. de Saint-Paul, col. du doyen d'Angoulême.
C. de Saint-Martin et Saint-Éloi, col. du doyen d Angonlême.
C. de Notre-Dame de Beaulieu, p. de l'abbé de Bourgueuil.
P. de Notre-Dame de Beaulieu, nomination de l'abbé de Bourgueuil.
C. du Petit-Saint-Cybard, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Saint-Jacques de L'Houmeau, col. du chapitre d'Angoulême.

C. de Saint-Ausone, pr. de l'abbesse de Saint-Ausone.
C. de Saint-Yrieix, p. de l'abbé de Saint-Cybard.
C. de Saint-Jean-la-Palud, pr. de l'abbé de La Couronne.
C. de Saint-Michel-d'Entraigues, pr. du chapitre d'Angoulême.
C. de Nersac, pr. de l'abbé de Saint-Cybard.
C. de Linars, col. de l'évêque d'Angoulême.
C. de Fléac, col. du chapitre d'Angoulême.

Archiprêtré de Saint-Genis.

C. de Saint-Genis, col. de l'évêque d'Angoulême.
C. d'Asnières, col du chapitre d'Angoulême.
P.-C. de Bignac, pr. du prieur de Lanville.
C. de Saint-Amant de Nouère, col. de l'évêque.
C. de Douzac, col. de l'évêque d'Angoulême.
C. de Vindelle, pr. de l'abbé de Saint-Amant-de-Boixe.

Achiprêtré de Garat.

C. de Garat, col. de l'évêque.
C. de Mornac, id.
C. de Dirac, id.
C. de Sers, id.
C. de Touvre, id.
C. de Ruelle, id.
C. de Magnac. id.
C. de Dignac, pr. de l'abbé de Saint-Cybard.
P.-C. de Beaulieu-Cloulas, pr. de l'abbé de Saint-Cybard.
C. de Bouex, id.
C. de Soyaux, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de l'Isle-d'Épagnac, col. du chapitre d'Angoulême.

Archiprêtré de Jauldes.

C. de Jauldes, pr. du prieuré de Saint-Florent de La Rochefoucauld.
C. d'Anais, col. de l'évêque.
C. d'Aussac, id.
C. de La Rochette, col. de l'évêque.
C. de Tourriers, pr. de l'abbé de Saint-Cybard.
C. de Coulgens, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Villejoubert, pr. de l'abbé de Saint-Amant.

Archiprêtré d'Ambérac.

C. d'Ambérac, pr. du prieur de Lanville.
C. de Vouharte, pr. de l'abbé de Charroux.
P. de Vouharte, col. id.
P. de Saint-Michel, près Marcillac, pr. de l'abbé de Saint-Cybard.
C. de Vervant, p. de l'abbé de Saint-Amant.
P. de Vervant, col. id.
C. d'Aigre, jadis à la pr. du prieur d'Eymoutiers, aujourd'hui à la col. de l'évêque.
C. de Xambes, pr. de l'abbé de Saint-Amant.
C. de Coulonge, pr. id.
C. de Fouqueure, pr. de MM. de Malte.
C. de La Chapelle, pr. du prieur de Lanville.
C. de Celette, pr. de l'abbé de S[t]-Amant.
C. de Luxé, pr. id.
C. de Fontenille, pr. du prieur de Bussière.
P. de N.-D. du Mont, col. du prieur de Lanville.
C. de N.-D. du Mont, pr. id.
P. de Lanville, patronage du roi.
C. de Lanville, pr. du prieur de Lanville.
P.-C. d'Oradour, pr. du prieur de Lanville, mais M[gr] de Rezé y a nommé.
C. de Villognon, pr. de l'abbé de S[t]-Amant.
C. de Villejésus, pr. de MM. de Malte.

Archiprêtré de Saint-Ciers.

C. de S[t]-Ciers, col. de l'évêque.
C. de Couture, *pr.* de l'abbé de Nanteuil, M[gr] y a nommé.
P. de Couture, col. de l'abbé de Nanteuil.
C. de Lichères, pr. de l'abbé de Charroux, M[gr] y a nommé.
C. de S[t]-Front, col. de l'évêque.
C. de Mansle, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Valence, col. de l'évêque.
C. de Mouton, pr. de l'abbé de S[t]-Martial de Limoges.
C. de Moutonneau, col. de l'évêque.
C. de S[t]-Amant de Bonnieure, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de S[t]-Angeau, col. de l'évêque.
C. de Ventouse, pr. de l'abbé de Cellefrouin.
C. de Nanclars, pr. du prieur de Bussière.

C. de Puyréaux, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de St-Grou, col. id.
P.-C. de Chenomet, pr. de l'abbé de Cellefrouin.
C. de Ste-Colombe, col. de l'évêque.
C. d'Aunac, pr. de l'archidiacre.
C. de Bayers, col. de l'évêque.
C. de Maine-de-Boixe, col. de l'évêqne.
C. de Fonclaireau, col. du chapitre d'Angoulême.

Archiprêtré de Pérignac.

C. de Pérignac, col. de l'évêque.
L'abbé et le chapitre de Blanzac, col. du chap. d'Angoulême.
C. de Porcheresse, col. de l'évêque.
C. de St-Artemi de Blanzac, pr. du chap. de Blanzac.
C. de St-André de Blanzac, pr. de l'abbé de Baignes.
C. de St-Cybard de Montmoreau, pr. de l'abbé de Saint-Jean-d'Angély.
C. de St-Denis de Montmoreau, pr. de l'évêque.
C. de Courgeac, col. de l'évêque.
C. de Voulgézac col. de l'évêque.
C. de Chavenat, pr. de l'abbé de St-Cybard.
P. de Chavenat col. de l'abbé de St-Cybard.
C. d'Aignes, col. de l'évêque.
C. de St-Laurent-de-Belzagot, pr. de l'abbé de Cluny.
P. de St-Laurent-de-Belzagot, col. de l'abbé de Cluny.
C. de St-Léger, col. de l'abbé de Cluny.
C. de St-Eutrope, id.
C. de Puypéroux, id.
C. de Rouffiac, id.
C. de Chadurie, id.
C. de Champagne, id.
C. de Bécheresse, col. du chap d'Angoulême.

Archiprêtré de Saint-Projet.

C. de St-Projet, col. de l'évêque.
Les doyen et chanoines du chapitre de La Rochefoucauld sont à la présentation dudit chapitre.
P. de St-Florent de La Rochefoucauld, pr. du chapitre de La Rochefoucauld.
C. de St-Florent de La Rochefoucauld, pr. de St-Jean de Saumur.

C. d'Olérac possédée par le doyen de La Rochefoucauld.
C. de Marillac, col. de l'évêque.
C. de Rivières, col. de l'évêque.
C. de Bunzac, col. de l'évêque.
C. de Rancogne, id.
C. de St-Constant, id.
C. d'Agris, pr. du prieur de St-Florent.

Archiprêtré de Grassac.

C. de Grassac, pr. de l'abbesse de St-Ausone.
C. de Chazelles, col. de l'évêque.
C. de St-Paul, id.
C. de St-Germain, id.
C. de Marthon, pr. des chanoines de St-Yrieix.
C. de St-Sauveur, pr. du prieur dudit lieu.
P. de St-Sauveur, nomination royale.
C. de Feuillade, col. de l'évêque.
C. de Souffrignac, col. de l'évêque. M. l'abbé de Grosbost a dit qu'il n'avait pas perdu son droit de nomination à ladite cure.
C. de Mainzac, pr. du chapelain de La Chapelle-St-Robert.
C. de Charras, pr. de l'abbé de Figeac.
P. de Charras, col. id.
C. de Vouzan, col. du chapitre d'Angoulême.

Archiprêtré de Jurignac.

C. de Jurignac, col. de l'évêque.
C. de St-Estèphe, id.
C. d'Aubeville, pr. de l'abbé de St-Cybard.
C. de Plassac, col. de l'évêque.
C. de Claix, id.
C. de Péreuil, pr. du chantre d'Angoulême.
C. de Roullet, pr. de l'archidiacre.
C de Mainfonds, col. de l'évêque.
C. d'Étriac, id.
C. de Birac, id.

Archiprêtré de Chasseneuil.

C. de Chasseneuil, col. de l'évêque.
C de St-Mary, pr. de l'abbé de Nanteuil.

P. de St-Mary, col. de St-Martial de Limoges.
P.-C. de Taponnat, col. de l'évêque.
C. de St-Adjutory, id.
C. de St-Vincent, id.
C. de Vitrac, pr. de l'abbé de St-Maurice.
C. de Lussac, pr. du prieur de St-Florent.
C. du Châtelard, pr. de l'abbé de Cluny.
P. du Châtelard, col. id.
C. de Mazières, col. de l'évêque.
C. de Suaux, pr. de l'abbé de Baignes. L'évêque y a nommé plusieurs fois.
C. de Montembœuf, col. de l'évêque.
C. des Pins, id.
C. d'Yvrac, id.
C. de Maleyrand, id.

Archiprêtré d'Orgedeuil.

C. d'Orgedeuil, col. de l'évêque.
C. de Montbron, pr. de l'abbé de Cluny.
P. de Montbron, col. id.
C. St-Pierre de Montbron, pr du prieur de Montbron.
C. de St-Sornin, pr. de l'abbé des Sales.
C. de Vilhonneur, col. de l'évêque.
C. d'Ecuras, id.
C. de Mazerolles, id.
C. de Peyroux, id.
C. de Vouthon, pr. du commandeur de St-Jean de Villegas.

Archiprêtré de Rouillac.

C. de Rouillac, col. de l'évêque.
C. de St-Cybardeau, pr. de l'abbé de St-Cybard.
P. de St-Cybardeau, col. id.
C. de Hiersac, col. de l'évêque.
C. de Moulidars, col. du doyen d'Angoulême.
C. de Genac, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Mérignac, id.
C. de Bonneville, pr. de l'abbé de St-Cybard.
C. de Gourville, id.
C. d'Echallat, pr. de l'abbé de La Couronne.

P. de Saint-Romain, col. de l'abbé de Baignes.
P. de Sainte-Catherine des-Champs, col. de l'abbé d'Ambournet.

Archiprêtré de Vars.

C. de Saint-Amant-de-Boixe, pr. de l'abbé de Saint-Amant-de-Boixe.
C. de Montignac, col. du chapitre d'Angoulême.
C de Saint-Etienne de Montignac, pr. de l'abbé de Saint-Amant.
C. de Balzac, id.
C. de Champniers, col. de l'évêque.
C. de Chebrac, pr. de l'abbé des Salles, aujourd'hui à la col. de l'évêque.

Archiprêtré de Torsac.

C. de Torsac, col. de l'évêque.
P. de Mouthiers, col. de l'abbé de Saint-Martial de Limoges.
C. de Mouthiers, id.
C. de Villars, pr. du prieur du Peyrat.
C. de Vœuil, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Puymoyen, id.
C. de Fouquebrune et Houmes, col. de l'évêque.
C. de Charmant, col. du chapitre d'Angoulême.
C. de Juillaguet, id.
C. de Marsaguet, col. de l'évêque.
C. de Magnac, id.

Archiprêtré de Châteauneuf.

C. de Châteauneuf, pr. de l'abbé de Bassac.
P. de Châteauneuf, col. id.
C. de Saint-Amant-de-Graves, col. de l'évêque.
P.-C. de Surin, pr. du prieur de Saint-Florent.
P.-C. de Sireuil, pr. de l'abbé de La Couronne.
C. de Mosnac, col. du chapitre d'Angoulême.
C. d'Eraville, col. de l'évêque.
C. d'Angeac, id.
C. de Champmillon, pr. de l'abbé de Saint-Cybard.
C. de Saint-Simeux, col. de l'évêque.
C. de Saint-Simon, id.
C. de Saint-Saturnin, pr. de l'archidiacre.

C. de Vibrac, col. de l'évêque.
C. de Trois-Palis, id.

Archiprêtré de Saint-Claud.

C. de Saint-Claud, pr. de l'abbé de Charroux.
P. de Saint-Claud, col. id.
C. de Cellefrouin, pr. de l'abbé de Cellefrouin.
P. de La Tâche, col. id.
C. de Parzac, col. de l'évêque.
C. de Negret, pr. du prieur de Saint-Florent.
P.-C. de Beaulieu, pr. de l'abbé de Cellefrouin.
C. de Turgon, col. de l'évêque.
C. de La Terne, col. de l'abbé de Saint-Amant.
C. de Chassiecq, col. de l'évêque.
C. de Saint-Sulpice, id.
C. de Biarge, id.
C. de Nieul, id.
C de Saint-Laurent-de-Céris, id.
C. du Vieux-Cérier, id.
C. de Chantrezac, pr. de l'abbé de Saint-Martial de Limoges.
C. de Saint-Gourson, col. de l'évêque.
C. du Grand-Masdieu, pr. des chevaliers de Malte.
P. de L'Espinassousse, col. de l'abbé d'Uzerche.

Montant des dîmes reçues par J. Durand pour sa moitié. (L'autre moitié appartenait à Saint-Ausone.)

	ANNÉES											
	1765	1768	1769	1770	1771	1772	1774	1776	1777	1778	1779	1781
Agneaux..................	14	16	26	»	14	16	16	14	10	3	22	21
Carolus....................	»	5# 14s	9#	4 #	4 #	7# 8s	5# 10s	7#	5# 6s	2# 8s	7# 4s	7 #
Boisseaux de froment	126	154	135	163	122	176	110	150	142	160	168	87
Boisseaux d'orge...........	10	2	»	4	4	9	7	8	4	5 1/2	4	»
Boisseaux d'avoine.........	40	46	72	50	32	30	»	42	36	»	42	36
Boisseaux de blé d'Espagne.	184	170	110	130	80	144	60	100	110	160	220	204
Poignées de chanvre.......	540	»	»	640	»	»	156	»	»	»	»	»
Poignées de lin...........	180	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Boisseaux de légumes......	2	5	2	»	2	»	2	3	4	4	»	
Barriques de vin...........	26	16	22	14	12	32	7	24	14	12	48	60
Boisseaux de seigle.........	»	6	6	4	»	»	»	»	»	»	»	»
Évangiles et offrandes de la Saint-Jean..............	50#	54# 10	54# 17	49# 7	57 #	51# 6	41# 11s	48# 16s	55# 8s	54# 5s	60# 4s	47 #
Livres de laine à la St-Jean.	56	50	50	42	45	45	42	43	48	33	45	43

XII.

Extrait du journal de la vie privée de M. de Saint-Martin, conseiller au Parlement de Paris (A. D. E. 88. Ce journal va de 1720 à 1723).

14 mars 1720. J'ai vu madame de Boueix qui m'a exhibé le contrat d'acquisition de la terre de Vouzan. J'ai promis luy rendre responce dans le temps de la coutume d'Angoumois.

22 mars. Jour de la réduction de Paris. On n'est point entré au palais.

17 mars. Madame de Saint-Martin et moi sommes allés chez madame de Boueix, rue de Condé, qui veut bien se départir du droit de chasse et de pesche. de la rente de 5 livres sur Marthon, payer en entier les lods et ventes des rentes par elle acquittées et rétrocédées à M. de Torsac, payer celles des Châtelars, engagées au sieur de Torsac, curé de Vouzan. Elle doit venir lundi scavoir ma responce pour la mander mardy à son fils; mais il faut encore auparavant qu'elle me rende la foy et hommage pour Boueix, l'aveu et dénombrement, et que je m'informe de mes officiers s'il est vrai que Boueix relève en partie de M. l'évesque d'Angoulesme, et si elle a droit de chasse et de pesche en Marthon, comme elle m'a dit. Je voi par un aveu qu'a rendu au Roy M. le comte de Roucy en 1674 qu'il lui reporte Boueix et l'enclave de Garat.

10 avril. Il a été arresté tout d'une voix au Parlement qu'il seroit fait de très humbles remontrances au Roy sur l'édit de réduction des rentes au denier 50, et que les gens du Roy iroient scavoir de luy le jour qu'il luy plairoit les écouter; et, après le disné MM. les conseillers nommés se sont assemblés à la chambre Saint-Louis pour travailler audites remontrances.

23 may 1720. La consternation a été partout, a cause de la diminution de tous les billets de la banque d'un cinquième à présent et tous les mois à commencer du mois de juillet jusqu'en decembre qu'ils perdront moitié. *Deus dedit Deus abstulit, sit nomen Domini benedictum.*

11 juin. Sorti du palais sur le midy, aprés avoir jugé la cause de MM. de Louvois contre les ducs d'Albret et d'Harcourt qui ont perdu, et que nous avons débouté de leurs lettres de rescision contre le contrat de vente que la famille avoit fait de la terre de Louvois à M. de Louvois.

13 juillet. J'ai reçu une lettre de madame l'abbesse de la Présentation, fort piquée de ce que ma niepce ne put retourner hier au couvent, et une de M. le cardinal qui luy mande de se défaire des grandes pensionnaires qui découchent.

Vendredi 19 juillet. J'ai écrit à ma femme à Angoulesme et luy ai envoyé une procuration, passée par devant Savigny, pour l'authoriser à s'oposer au mariage de son fils.

21 juillet, à 7 heures du matin. M. Fasge, un des mousquetaires qui m'a conduit à Belisle, lorsque je fus arresté le 29 août 1718, est venu, accompagné de trois autres, pour me signifier une lettre de cachet dont j'ay signé la réception au pied d'une pareille où étoient les signatures de MM. Menguy, Montagni, Le Boindre et autres. Elle porte ordre de me rendre dans deux fois vingt-quatre heures à Pontoise, où le Roy transfère son Parlement de Paris, suivant la déclaration qu'il y enverra.

Même jour. J'ai reçu une lettre de ma cousine qui contient bien des choses sur M. de Montbron et à laquelle j'ay respondu.

Lundy 5 août. Le sieur Adam, médecin, est venu sur les 10 heures, il m'a conseillé, quand j'auroi fini les affaires de madame Mérault, de prendre une semaine pour me faire saigner une fois, purger et user en me couchant de *pilules de langue de chien*.

Vendredi 27 septembre. J'ai eu visite de M. de Boueix, qui a acheté une charge de conseiller au Parlement de madame de Longeais.

Dimanche 16 octobre. J'ai reçu une lettre de M. de Montbron, toute des plus extraordinaire, à laquelle il faut que je responde.

Mercredi 4 décembre. J'ai envoyé à 9 heures mon carrosse à M. de Montbron, à l'hôtel de Moui. Il a disné avec moy; quelques instances que je luy ai faites, il n'a jamais voulu demeurer chez moy, mais il a promis d'y venir aussi souvent et aussi familiairement que s'il y étoit logé.

Janvier 1721. M. de Boueix a été reçu à mon rapport conseiller au Parlement de Paris. Il m'est venu remercier avec les présens ordinaires que j'ay refusé. Il est revenu encore au soir avec madame sa femme et M. de Pressac, apporter des billets pour le ballet dn Roy, où ils doivent demain mener m'a niepce.

Mardi 14 janvier 1721. Sur les 8 à 9 heures du matin, mon fils est entré avec ma fille et le sieur Poussi dans ma chambre, et m'a dit que Dieu avoit disposé de Mme Mérault, ma fille, à 4 heures du matin. Je luy ai dit ce que je croirois qu'il falloit faire pour la sépulture. Le curé de Villerond m'est venu voir, qui m'a promis qu'il n'auroit que de bons procédés avec moy. Nous verrons

comme il me tiendra sa parole. (L'inhumation eut lieu le 16, à Villerond.)

Samedi 18 janvier. Je ne me suis pas fait saigner, me trouvant beaucoup mieux.

Mercredi 12 février. Mon fils est venu disner avec moy, il m'a tenu d'assez mauvais discours sur la tutelle de mes petits enfans, ce qui me confirme que ce qu'on m'a dit, sans se pouvoir expliquer, pourroit bien luy convenir.

Vendredi 14 février. M. de Montbron est parti en poste pour la province.

16 mars. J'ay été au palais à la réception de M. le duc de Richelieu, qui m'a invité d'aller disner chez luy. M. le prince de Conty, qui m'avoit envoyé il y a quatre jours un gentilhomme me faire compliment sur la mort de ma fille, m'a fait l'honneur de venir me joindre à la buvette où il est venu déjeuner, pour m'assurer luy-mesme de la part qu'il prend à la perte que j'ay faite.

18 mars. J'ay écrit à M. de Lartige (Jacques-Louis Le Musnier), en responce à la lettre où il me demande mon agrément pour son mariage avec mademoiselle de Blanzac. (Cfr. Tricoire : *Le château d'Ardenne,* p. 258.)

28 may. J'ay reçu une lettre de ma femme. M[lle] de Blanzac épousa samedy 24 may M. de Lartige.

Mercredy 19 novembre 1721. J''ay envoyé, dès 7 heures du matin à l'eglise, prier M. le vicaire, qui est venu incontinent, m'a entendu en confession, et M. le curé a eu la bonté de m'apporter Notre-Seigneur à 9 heures, que j'ay eu le bonheur de recevoir. Mon Dieu, je suis indigne de ces deux grâces, donnez-moy de ne les oublier jamais. Je me suis levé sur les 10 heures, je n'ai jamais eu autant de peines et de douleurs. (Il souffrait de rhumatismes.)

Mercredy 3 juin 1722. Reçu une lettre de M. du Courret qui nous donne avis qu'il a, avec Paute, réglé à 6,000 fr. l'indemnité que nous doivent Dussieux et consors pour les tailles des bois de Marthon qu'ils n'ont pas coupé en 1715 ; qu'ils pourront faire la coupe des bois qui leur restent en quatre ans, qu'ils laisseront généralement tous les balliveaux, tant anciens que modernes, et 15 par arpent de l'aage du bois qu'ils ont à couper. Si l'on nous avoit adjugé 8,000# nous serions contens. Mais c'est un procès fini.

5 décembre. Payé à Dargentin, perruquier, rue Quinquampoix, pour une perruque de cheveux blancs naturels, la somme de 180#. Envoyé une balle de truffes venant d'Angoulesme à M. le premier président.

16 décembre. Le Parlement a été faire compliment au Roy sur la mort de Madame, et au régent par ordre du Roy.

8 mars 1723. J'ay porté chez M. Marchand le jeune, mon notaire, près Saint-Séverin, mon testament signé du 1er janvier 1723, dont il se trouvera autant parmi mes papiers.

22 mars. J'ay donné au manchonnier, rue de La Harpe, vis-à-vis la rue qui va à Saint-Séverin, mon manchon d'ours noir. Il y a mis mon cachet et il m'a promis de le serrer pour l'année prochaine.

26 août. Le maistre des cérémonies nous a apporté une lettre de cachet pour assister par députés demain au service pour M. le cardinal Dubois, à Notre-Dame. Tout le Parlement a été en corps de cour, après 10 heures, jeter de l'eau bénite à M. le premier président de Mesmes.

20 décembre. Je suis sorti du palais à 10 heures. M. le premier président de Novion et M. le premier président de Lamoignon de Blancmesnil ont presté serment. Nous ne sommes point entrés au deuxième bureau après midy, parce qu'il a donné à manger à plusieurs de MM. les présidents.

22 décembre. M. de Boueix, dont j'ay été rapporteur a presté le serment de maistre des requestes et a pris séance à la Grande Chambre; il y est resté en place jusqu'à 10 heures.

XIII.

Notaires de la baronnie de Marthon, dont les minutes sont conservées aux archives départementales de la Charente (1).

Bouex : Jamain, 1745-1746.

Chazelles : Barraud, 1627-1648; Leblanc, 1655-1663; Leblanc, 1664-1682; Leblanc, 1705-1729; Blanchier, 1638-1665; Marginière; 1735-1747; plusieurs Gignac. 1601-1675; Gignac, 1722-1742.

Marthon : Béchade, 1473; Dumas, 1615; Delalande, 1641-1689; Roux, 1675-1683; Leblanc, 1683-1714; Leblanc, 1734-1772; Thuet, 1727-1741; Desrivaux, 1649; Desmazeaud, 1650; Tronchière, 1652; Artaud, 1749-1765; Rouyer, 1660; Gignac, 1676-1699; Gignac, 1687-1740; Gignac, 1740-1751; Gignac, 1710-1722; Gignac, 1725-1730; Lacaton, 1704; Brouillet, 1730-1772; Bailly, 1711; Légier, 1701-1714; Biard, 1728; Mathé, 1729-1782.

(1) Quelques notaires portés comme résidant à Marthon habitaient ailleurs, comme Artaud qui demeurait à Sers.

Saint-Germain : Desmazeaud, 1671-1702; Brouillet, 1664-1692; Brouillet, 1686.

Charras : Lhomme-Lalande, 1756-1785.

XIV.

Professions à Marthon, au milieu du siècle dernier.

Aubergistes : François Planty, à La Grange-du-Faure, en 1737; Guillaume Dumontet, 1748.

Sergetiers : Jean Delage et Nicolas Roy, 1740; Jean Limousin, 1742; Pierre Massé et Pierre Roy, 1745; Charles Planty, 1748.

Tisserand : Pierre Linlaud, 1740.

Tailleurs d'habits : Pierre Blanc et François Dufour, 1741; Philippe Mazeaud et François Manaud, 1744; François Diligent, 1749.

Tailleuse : Louise Diligent, 1769.

Cordonniers : François Vertiaud, 1742; André Degorce, 1745; Jean Buzard, 1773.

Chapeliers : Guy Chabanaud, 1742; Jean Rousseau, 1773.

Charpentiers ; Pierre Barret, 1743; Jean de Manem, 1744; Joseph Vigier, 1747; Pierre Barraud, 1748, François Vigier, fils du susdit Joseph, 1762,

Bouchers : Pierre Laurent, 1744; Pierre Lamoure, 1749; François Lanougeret, 1762.

Menuisier : Jean Tournepiche, 1745.

Maréchaux : Jean Monerat, 1745; Bertrand Laugière, 1772.

Serrurier : Jean Barraud, 1745.

Cardeurs : Pierre Manem, 1748: Etienne Laleu, 1745.

(Cette liste ne saurait être complète.)

XV.

Ouvriers travaillant le fer dans la paroisse de Charras, de 1757 à 1763.

1° *Cloutiers :* Pierre Légier, sieur de la Côte, aux Vergerons; François Sanillon, à Grosbost; François Dubreuil, à Grosbost; Jacques Moutard, au bourg; Pierre Venat, au bourg; Jean Lacaton, à La Plaigne; Jean Bouyer, à La Plaigne; Jean Gayon, au bourg, dans la basse rue; Léonard Delagarde, à Vignérias; Michel

Hélelie, cloutier et sacristain, au bourg; Philippe Marandat, à Grosbost; Georges Audigier; Léonard Brunet, à La Plaigne; Pierre Charles, à La Plaigne; Pierre Texier, au bourg; Jean Saumon, dit Lescuras, au bourg; Denis Lacaton, à La Plaigne; Denis Tabourin.

2° *Maréchaux et autres :* Léonard Michaux, maréchal « aurain », au bourg; Charles Brouillet, maréchal, Chez-Penot; Pierre Audigier, maréchal; Pierre Charles, marchand de fer, à Grosbost; Simon Texier, taillandier, au bourg; Léonard Martin, taillandier, au bourg; Jacques Dubreuil, foreur de canons.

(Extrait des minutes de Lhomme-Lalaude.)

XVI.

Prix de certains objets.

En 1548, deux vaches et deux bœufs employés à l'exploitation d'une métairie sont estimés 21 # 5 s.

En 1696, le curé de St-Paul donne à son domestique, pour une année, 20 # et un chapeau qui lui coûte 32 s. Il paie la graisse 6 s la livre.

En 1709, le curé de Vouzan vend 72 boisseaux de froment à raison de 58 s le boisseau.

En 1731, le curé de Marthon achète pour un dîner donné à l'occasion du service de M. Planty : dix livres de veau, 2 #; tripes de veau, 10 s; pieds de cochons et une langue, 10 s; langue de veau, 8 s; deux paires de poulets, 1 #; trois paires de pigeonneaux, 1 # 4 s; un cochon de lait, 1 #; deux livres de lard et graisse, 1 #; un chevreau, 15 s; pain, 1 # 4 s, mouton, 5 s; fromage, 6 s; sucre, 8 s.

En 1730, 32 brebis sont estimées 50 #, et une paire de bœufs de tire, 170 #.

En 1750, une bonne paire de bœufs est estimée 224 #, y compris le joug; 30 brebis, 30 #; deux truies et leurs suites, 30 #; une ânesse, 12 #; un boisseau de blé d'Espagne, 1 # 10 s; un boisseau de froment, 3 #.

En 1749, la mesure de sel vaut 14 s; la livre de beurre, 18 s; une paire de canard, 15 s; la livre de sucre, 21 s; la livre de savon, 11 s; une paire de poulets, 15 s; 22 livres de viande de cochon et les quatre pieds, 4 # 17 s.

En 1757, deux bonnes vaches sont estimées 113 #.

En 1768, un journal de pré sur le Bandiat est vendu 500 #, et un journal de vieilles vignes, 86 #.

Le boisseau de froment vaut : en 1765, 6 #; en 1768, 4 # 5 s; en 1769, 10 #: en 1770, 6 #; en 1771, 6 #; en 1772, 6 #; en 1774, 7 # 10 s; en 1776, 4 # 10 s; en 1777, 7 #; en 1778, 5 #; en 1779, 4 #; en 1781, 6 #.

Le boisseau d'avoine vaut : en 1765, 36 s; en 1768, 26 s; en 1769, 40 s.

Le boisseau de méture vaut : en 1765, 4 #; en 1768, 55 s; en 1769, 8 #; en 1770, 4 # 13 s; en 1771, 5 #; en 1772, 4 #; en 1774, 6 #; en 1776, 4 #; en 1777, 5 #; en 1778, 4 #; en 1779, 3 #; en 1781, 4 #.

Le boisseau de blé d'Espagne vaut : en 1765, 7 s; en 1768, 50 s; en 1769, 6 #; en 1770, 3 # 10 s; en 1771 et en 1772, 4 #; en 1774, 5 #; en 1776, 3 #; en 1777 et en 1778, 5 #; en 1779, 22 s; en 1781, 3 # 10 s.

La barrique de vin vaut : en 1769, 30 #; en 1770, 35 #; en 1771, 45 #; en 1772, 12 #; en 1774, 36 #; en 1776, 24 #; eu 1777, 45 #; en 1779, 15 #; en 1781, 13 #.

XVI.

ADDITIONS OU RECTIFICATIONS AUX LISTES DE CURÉS DONNÉES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (1).

Marthon.

Vers 1050, Audoin, curé.

1610. Duvaneau, vicaire et aumônier du château.

Michel Tardy, curé, finit en 1623.

1693. Galleboy, vicaire.

1791-1793. Jean Glaumon, curé.

1804. Pierre Pastoureau-Labesse.

1806-1810. Martin Hairlaud, mort à Angoulême, curé de Soyaux, le 27 juin 1838, à 83 ans.

1812-1814. Maurice Chévrier.

(1) Plusieurs de ces additions sont empruntées au *Pouillé* de M. Nanglard, qui a été publié depuis l'impression de notre première partie; d'autres sont dues à l'obligeance de M. l'abbé Blanchet; enfin d'autres proviennent de nouveaux documents que nous avons recueillis nous-même.

Avant 1817, Jean-Clair Pagès, mort à La Couronne, le 16 février 1835.

1817-1840. Paul Collet (1), mort le 29 septembre 1840, à 76 ans.

1841-1842. Frédéric (?) Besset; a fait un livre de lectures choisies pour les écoles.

1843-1844. Louis Girard, mort aumônier de Chavagnes, à Angoulême, le 8 novembre 1890, à 76 ans.

1845-1847. Dominique-Maxime Hourie, mort à La Cave en Charras, le 26 août 1895, à 83 ans.

1848-1859. Joseph Mesnard, mort curé de Montjean, le 5 septembre 1864, à 65 ans; a fait lui-même la jolie chaire actuelle de Marthon.

1860-1869. Barthélemy Mathieu.

4 juillet 1869-1878. Joseph-André Lombard, mort à Marthon, le 20 avril 1878.

1878-1894. Joseph-Marie Guyomard, mort à Saint-Germain, le 26 mars 1896.

1894. Augustin Arrepeaux.

Le presbytère de Marthon, ruiné par les protestants en 1568, fut rebâti en 1630 à 200 pas de l'église; abandonné plus tard, il fut remplacé, en 1775, par le presbytère actuel.

Saint-Sauveur.

9 juin 1554. Jean Bourdes, curé.
1628-1639. Jean Bouchion, curé.
14 mai 1647. Jean Béchade, curé.
1693. Pierre Blanchard, curé.
1693-1694. Gabriel de Lespinasse, curé.

Grassac.

1323. Guillaume Fabre, curé.
1514-1520. Jean Chastagnon, curé.
1514. Jean Charles, vicaire.
1522-1529. Denis Fouet, curé.

(1) Je suis arrivé à Marthon le 8 mai 1817, comme desservant et porteur de mes pouvoirs, pour desservir cette succursale. En foi de quoi, Marthon, le 14 juin 1817. Signé : Paul Collet. Je n'ai trouvé aucun acte religieux de mon prédécesseur M. Pagès.

1526. Gaureau, vicaire.

1532–1561. Gabriel Thomas, curé.

1570. Laurent Gouraud, curé.

1616–1617. Giraudeau, curé.

1618–1653. Pierre Langle, curé.

1653-1661. Denis Rivet, curé.

Jean Sanson est installé le 5 août 1661.

1668–1676. Nicolas Grosset, curé.

Antoine Chaussat est installé le 1er avril 1693.

1724. Jean Seguin, vicaire.

Pierre Levast est mort le 18 avril 1745.

1759. André Rossignol, vicaire.

1760. Bernard Penot, vicaire.

1804. Jacques David, curé.

1826–1829. Desbordes.

1830–1831. François Groc, mort curé de Juillé, le 9 avril 1872, à 76 ans.

1833. Jean-Augustin–Philippe Mathieu.

1834. Jean–Baptiste Dousset, mort le 29 octobre 1838, à 39 ans.

1842–1853. François Lachèze, mort curé de La Chaise, le 14 octobre 1880.

1853 (?)-1857. Jean–Édouard Étiévant.

1861. Joseph Delor, mort le 18 octobre 1867, à 60 ans.

1868-1875. Augustin Beltrame, mort curé de Chassors, le 16 octobre 1894.

1877–1886. Dominique-Maxime Hourie.

16 septembre 1888-1892, Arthur Deberteix.

7 février 1892. Julien-François Bissiriex.

Chazelles.

Raoul Guilhaut est en charge en 1255.

Pierre de Beaulieu paraît dès 1286, année où il consent l'union de sa cure au chapitre d'Angoulême.

1397–1399. Bertrand de La Combe, prieur (?) (Desages, notaire à Angoulême).

Entre 1420 et 1470. Guillaume du Puy.

1498. Guillaume Chardon, mort en 1500.

1500. Guillaume Chardon, neveu, mort en 1509.

1504-1557. Pierre Barraud, curé.

1560-1580. Pierre André, curé.

1581-1587. Jean Barraud, curé.

1593. Léonard Cistends, vicaire.

1604-1607 (?). Léonard Galleteau, curé.

1652-1655. Antoine Bordes, curé.

1742. Jean Laborie, desservant.

1766. Jean Fleurat, vicaire.

Bouresse, dont fut titulaire Guillaume Sibillotte, est dans le canton de Montguyon (Charente-Inférieure).

Pierre Rolland est nommé le 23 janvier 1777.

Pierre Arnaud, qui se retira à Bordeaux, ne revint pas à Chazelles; c'est Jean-Baptiste Arnaud, ancien curé de Saint-Denis de Montmoreau, qui fut curé de Chazelles de 1804 à 1811.

1812. Jean Janet. Il quitte ensuite Chazelles pour s'installer à Pranzac, d'où il continue à desservir Chazelles et Saint-Paul et où il mourut le 30 mars 1821, à 63 ans.

1818-1819. Nolivos, d'origine espagnole.

1822. Jean-Baptiste Berger.

De 1819 à 1823, et de 1822 à 1831, les curés de Pranzac desservent Chazelles et Saint-Paul.

1831-1851. François Faugière-Laborie, mort curé d'Ambernac, le 4 août 1852, à 53 ans.

1851-1857. Louis-Julien Foussier, mort curé du Bouchage, le 13 octobre 1873, à 50 ans.

1857-1871. François Hugon, né à Courcôme, ordonné prêtre à Périgueux par Mgr Gousset, mort le 7 juin 1871, à 64 ans.

1871-1875. Alfred Boucherit.

1875-1883. Honoré Pouillat.

25 novembre 1883. (Jean)-Julien-Adolphe Mondon, né à Champniers, le 26 janvier 1854.

Saint-Paul.

Jean Doussinet, curé, mort en 1569.

1572. Michel Dexmier permute avec Robert Baudouin, curé de Vouzan.

Jean Doussinet finit en 1628.

1643-1649. J. Avrilhon.

1688. Gilles Doussinet.

Pierre Bourinet est installé le 27 février 1761.

Le presbytère est ruiné en 1580, abandonné en 1678, puis on loue une maison 12 *. Peu de temps avant la Révolution on acquiert un nouveau presbytère.

Après le Concordat, Saint-Paul est réuni à Pranzac, puis, à partir de 1831, à Chazelles.

Bouex.

Bertrand Trilhard était encore en charge le 30 mars 1470.

6 nov. 1554. Michel Poursat.

Jean Duclou meurt en novembre 1631.

1709-1710. François Ligoure.

1753–1756. Pierre Goyaud.

1756–1761. Pierre Bitard.

1779-1781. Pierre de Voluire.

1781. François Seguin.

1781-1787. Pierre Bitard-Lacombe.

1804–1808. Jérome Delhoste, mort à Angoulême, curé de La Forêt-de-Tessé, le 16 décembre 1829, à 76 ans.

1808-1814. Pierre Mesnard-Desgranges, mort ancien curé de Ruelle, à Angoulême, le 4 août 1828, à 88 ans.

1814–1818. Jean-Ambroise-Joseph-Xavier Seguy.

1831. Pierre-François-Pascal Pintaud, mort curé de Cognac, à Paris, le 21 juillet 1866, à 60 ans.

1832. Michel Tutte, mort curé de Saint-Christophe de Confolens, le 4 mai 1870, à 69 ans.

1835-1839. Guillaume-Marie-Justin Tournier, mort en 1879.

1839–1847. Jean Barus, mort le 8 septembre 1885, à 81 ans.

1847–1850. Jean *(aliàs :* Joseph)-Adrien Déroulède, mort chanoine honoraire et aumônier du lycée, le 11 juin 1861, à 46 ans.

1850. Louis Gasnier.

1851. Jean-Marie Guéret.

1851. Antoine Lanoix.

Sers.

1189. Pierre Ara, chapelain.

1349-1351. Guillaume Raoul.

1468-1470. Pierre Martin.

1501-1518. Girard Martin.

1613-1616. Louis Bonnet.

François Martin, mort le 21 septembre 1662, à 85 ans, est enterré dans le chœur de l'église de Sers.

Jean de Livenne résigne à Antoine Carrier, qui reçoit le visa le 30 mars 1663 et qui résigne presque aussitôt après à Guillaume Jabouyn.

Août 1663-1666. Guillaume Jabouyn.

1666-1693. André du Maurougné.

Jean Baptiste Vigneron succède à son frère le 6 novembre 1776.

Guillaume Sibillotte est transféré de Chazelles à Sers le 22 janvier 1777.

1812-1831. Nicolas Boisse, mort le 22 novembre 1831.

1832-1833. Pierre-François-Pascal Pintaud.

1833-1839. Jean-Augustin-Philippe Mathieu.

1839-1841. Jean Lalanne, mort curé de Jurignac, le 5 mai 1881, à 69 ans.

1843-1845. François Lurat, mort curé de Blanzac, le 23 mai 1850, à 47 ans.

1845-1853. Clément Domec.

1853-1857. Benoît Puech.

1857-1861. Jacques-Alexandre Martin, mort curé de Curac, le 9 août 1890, à 83 ans.

1er juillet 1865-1867. François Brousse, mort le 31 août 1867, à 28 ans.

1867-1869. Laurent Boé; actuellement lazariste en Algérie.

1869-1873. Antoine-Maximilien Sochal.

1877-1895. Alfred Fleury.

1895. Alphonse Butant.

Vouzan.

22 mai 1347. Jean Morice.

21 novembre 1496-1511. Léonard Richard, transféré à Saint-Germain.

Louis Guillot nommé le 2 octobre 1546.

Robert Baudouin permute avec Michel Dexmier, curé de Saint-Paul, le 5 juin 1572.

27 mai 1590. Jean Mesneau.

1599-1604. Maurice Chaigneau.

Octobre 1604. Jean Dutheil.

Jean Debresme est installé le 3 août 1606.

Pierre Guillebaud, chanoine d'Angoulême, est nommé le 4 mai 1629 et meurt en septembre 1630.

4 septembre 1630, septembre 1633. Léonard de d'Estang ; est ensuite curé de Mérignac.

1633. Marc Guillaumeau, chanoine.

20 octobre 1633. Philippe Poitevin, choriste, évince le précédent.

8 janvier 1656. Marc Guillaumeau, neveu.

1682. Michel Allenet, vicaire.

1725. Pradeau, vicaire.

Depuis le XV[e] siècle, le curé garde la dîme de la paroisse et paie 9 # au chapitre.

Au commencement de ce siècle, cette paroisse est annexée à Sers.

1846-1852. Charles-Marie Lambert, mort le 22 octobre 1896, à 79 ans.

1852-1861. Jean-Vital Marchet, mort curé de Barro, le 1[er] juin 1870, à 55 ans.

1861-1869. Frédéric-François Livet, mort curé de Saint-Quentin de Chabanais, le 31 décembre 1887, à 62 ans.

1869-1871. Marie-Dominique Pujo, mort curé de Sainte-Souline, le 4 septembre 1879, à 43 ans.

1871-1888. Xavier Brousse, transféré à Charras.

1888-1890. Jean-Baptiste Leroy, mort curé de Montjean, le 17 septembre 1890, à 51 ans.

1890-1891. Jean-Louis Bromont.

1891-1896. Léonide Martin, transféré à Loubert.

Saint-Germain.

9 juin 1293. Guillaume Cozes.

1462. Pierre Gradon.

1511. Léonard Richard, auditeur de la cour épiscopale.

1554. Hélie Girauld, vicaire.

Hubert Dupuy.

1610. Pierre Louis, vicaire.

1629-1630. P. Dubreuil, vicaire.

1651. De Polligny, vicaire.

1653-1661. Jean Lebreton, mort en 1661.

1664. Rossignol, vicaire.

Mai 1661 à janvier 1686. Hélie Moriscet.

1682. Delespines, vicaire.

Jean Nalbert est installé le 5 août 1705, mais il abandonne Saint-Germain et retourne à Champniers.

Après le Concordat, cette paroisse est annexée à Marthon, jusqu'en 1847.

1847-1848. Toussaint Bissey.

1848-1850. Laurent Gothland.

1851-1863. Pierre Mouly, mort curé de Garat, le 23 juin 1870, à 79 ans.

1865-1868. Adolphe Couzy, mort curé de Jauldes, le 29 novembre 1870, à 34 ans.

1869-1872. Antoine-Auguste Proust.

1872-1883. Ambroise Mourier.

1883-1895. Henri Peyrac.

1896. Jean-Louis Moquet.

Feuillade.

1288-1295. Guillaume de Grassac.

20 août 1295. Guillaume du Puy.

19 juillet 1492. Jean Nadault.

1628-1654. Bernard Gandobert.

1654-1691. Pierre de Vassoigne.

1660. Antoine Chastan, vicaire.

1739-1740. Louis Carmagnac, vicaire.

1766-1769. Jean Roy, vicaire.

1777-1779. Louis Sibillotte, vicaire, puis curé de Charras.

1780-1782. Jean Joubert, vicaire.

1782-1784. J.-B. Soubsdane-Dumon, vicaire.

1784, Jean Estève, vicaire.

1786. Pierre Grassin, desservant.

1804. Pierre Mathé.

1812. Elie-Martial Dumoulin, mort le 19 novembre 1830 à 75 ans.

1833-1837. François Groc.

1840-1857. Jacques-Alexandre Martin.

1857-1892. Jean-Louis Cazaubon-Habatjou, mort le 12 juillet, 1892, à 76 ans.

1895. Henri Peyrac.

Le presbytère qui était situé près du Bandiat est usurpé par le seigneur du lieu, restitué vers 1620, abandonné peu après, et enfin reconstruit Chez-Drive vers 1770.

Souffrignac.

20 août 1295. Hélie Constantin.

1628-1638. Thibaut Labrousse.

Jean Fariens meurt en octobre 1707.

Jean Delabrousse, nommé en décembre 1707, meurt en février 1728.

1728-1738. Nicolas de Lamothe, mort en novembre 1738, ancien supérieur du grand séminaire d'Angoulême.

Depuis le Concordat, cette paroisse est ordinairement desservie par les curés de Feuillade.

Mainzac.

1231-1233. Arnaud.

1677. Pierre Leyssenne, vicaire.

Juillet 1792 à avril 1793, Pierre Bardy.

Depuis le Concordat jusqu'en 1864, cette paroisse est desservie par les curés de Charras.

1864-1888. Antoine Bourdu.

1888-1890. Mathurin-Marie Le Pense.

1890-1894. Joseph Alibert.

1894. Pierre-Arthur Soumagne.

Charras.

1579-1588. Berthon Regnon.

1602-1607. Jean André.

1617-1632. Bernard Quyareaux.

Janvier 1635 à mars 1653. Denis Rivet, transféré à Grassac.

1653-1680. Jacques de Cordouan.

Le 1er mai 1756, Marc-René de Lessat est transféré de Saint-Germain à Charras, mais il meurt le 11 du même mois, avant de venir à Charras.

1756-1766. Pierre Goyaud.

1766-1779. Jean Fleurat.

1779 – 8 août 1792. Louis Sibillotte, ancien vicaire de Feuillade et non de Grassac.

1804-1824. Élie Pautier, né à Charras, le 18 octobre 1764, mort curé de Segonzac, à Angoulême, le 3 juin 1846.

1826-1848. Jean Royer.

1853-1866 Dominique-Maxime Hourie.
1867-1874. Paul Barataud.
1877-1888. Léon Anglès.
1888. Xavier Brousse.

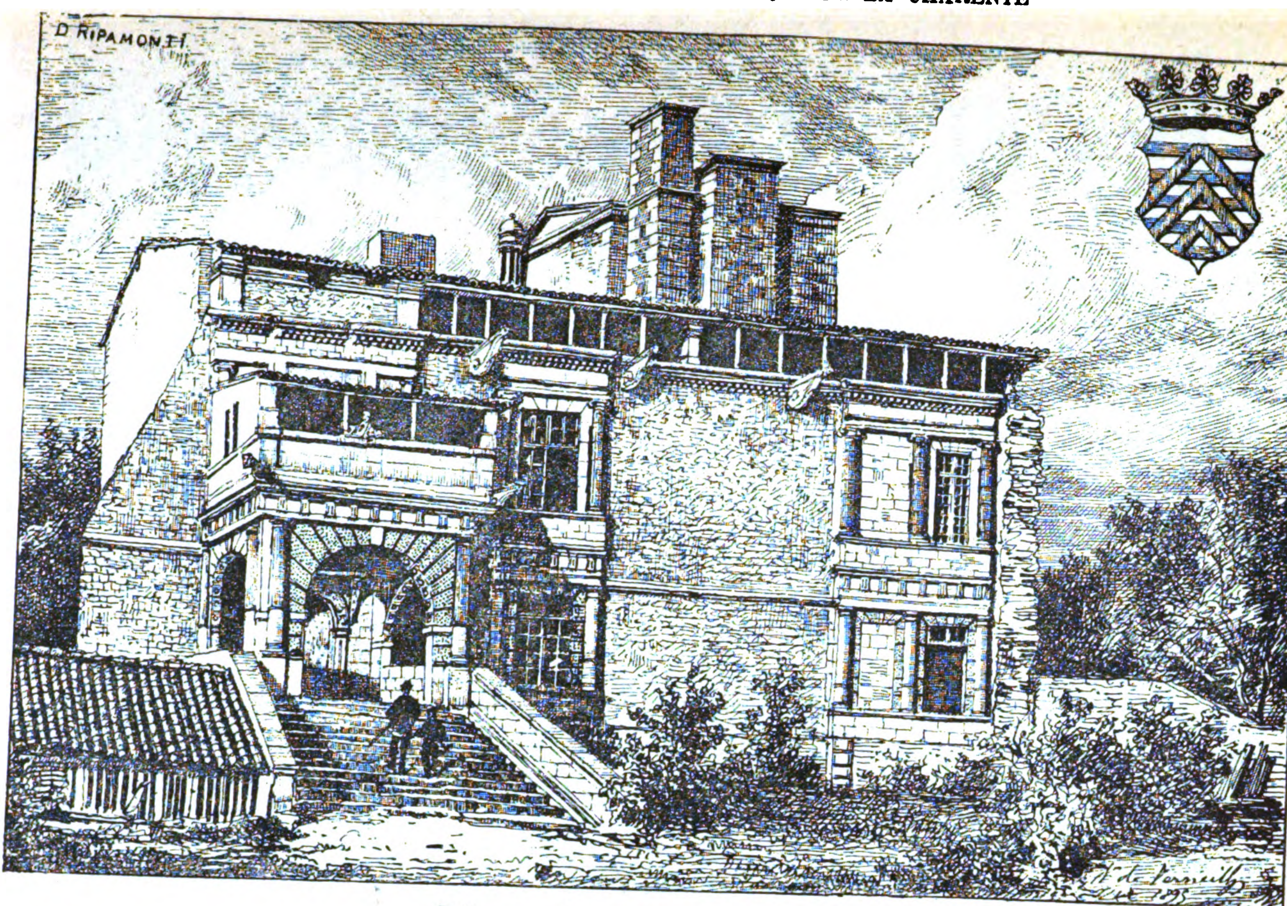
XVII.

Nous donnons ici des vues des châteaux de Marthon, dues à la plume si habile de M. le baron de Verneilh, de Puyraseau (Dordogne), qui, malgré son âge avancé, a bien voulu se charger de ce travail et l'a exécuté d'une façon tout à fait remarquable. Nous ne saurions trop le féliciter et le remercier.

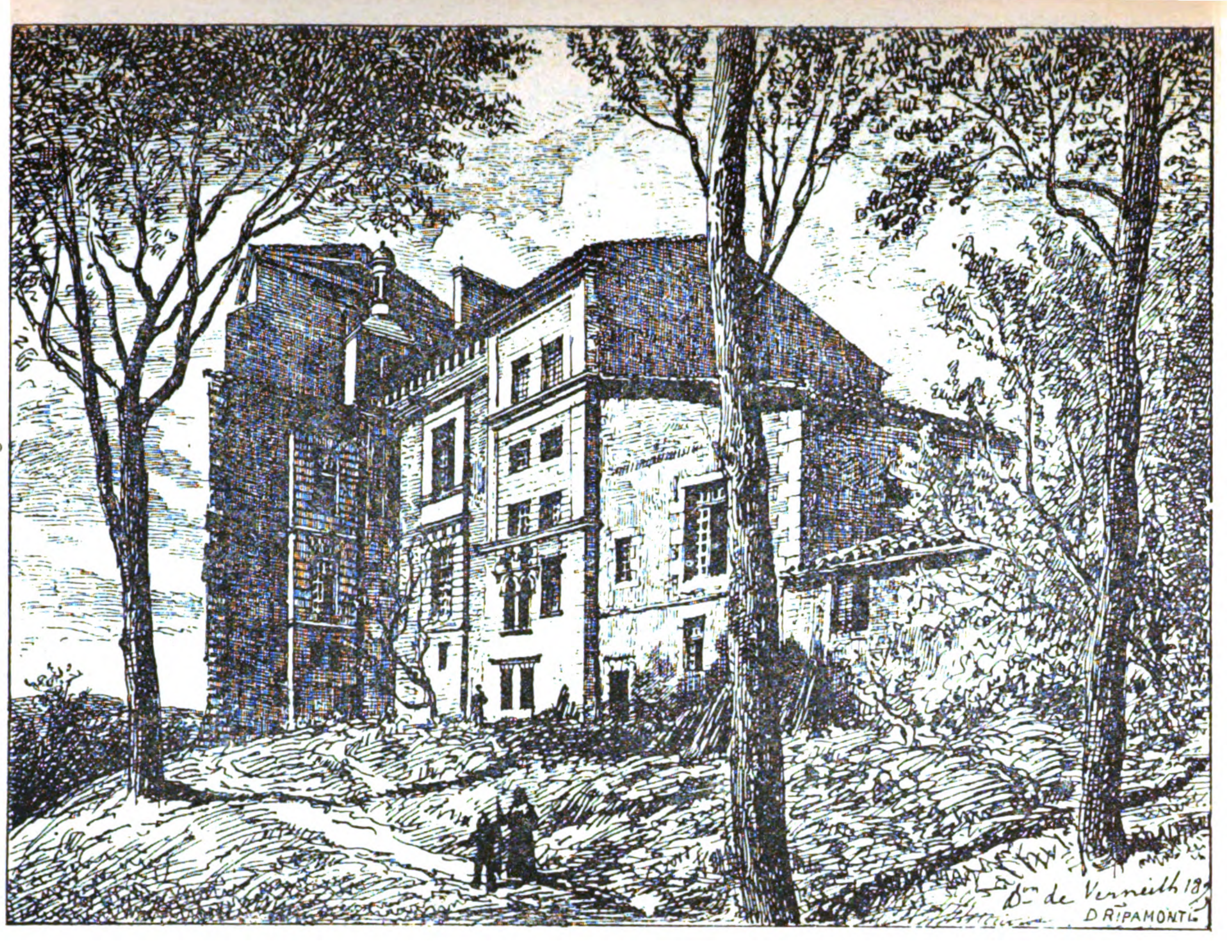
Puissent ces dessins attirer l'attention sur le château renaissance, exécuté par un artiste, et beaucoup trop ignoré!

« Ce qui caractérise ce château de la seconde moitié du XVI[e] siècle (nous en avons fixé la date vers 1560), nous écrit M. le baron de Verneilh, c'est la beauté de l'ornementation et la pureté des profils. La sculpture des consoles en feuillages est certainement très belle, ainsi que celle des rosaces, des triglyphes et autres motifs d'architecture; mais où elle annonce un vrai artiste, c'est dans les masques humains qui terminent les consoles des gargouilles et décorent l'archivolte de la porte d'entrée. Cette sculpture indique un maître comme l'Angoumois n'en avait pas à cette époque, très vraisemblablement un artiste de Paris appelé par le haut seigneur de Marthon, qui était — et cela explique tout — un La Rochefoucauld. Il y a toujours eu deux architectures : l'une à l'usage des rois, des princes et des gens de la cour; l'autre provinciale qui s'inspirait plus ou moins de la première, mais toujours d'une façon assez lointaine et avec une certaine gaucherie qui s'explique par l'emploi des ouvriers de campagne. Le château de Marthon appartient à la première. Rien dans l'Angoumois ne lui est supérieur comme art, y compris le château de La Rochefoucauld qui est plus ancien, mais dont la sculpture est inférieure à celle du château de Marthon. Il est fâcheux que la mort du seigneur qui le fit bâtir ait arrêté les travaux. Achevé, c'eût été une demeure princière ; l'importance des cuisines montre quel genre d'existence fastueuse on y devait mener. »

FIN.



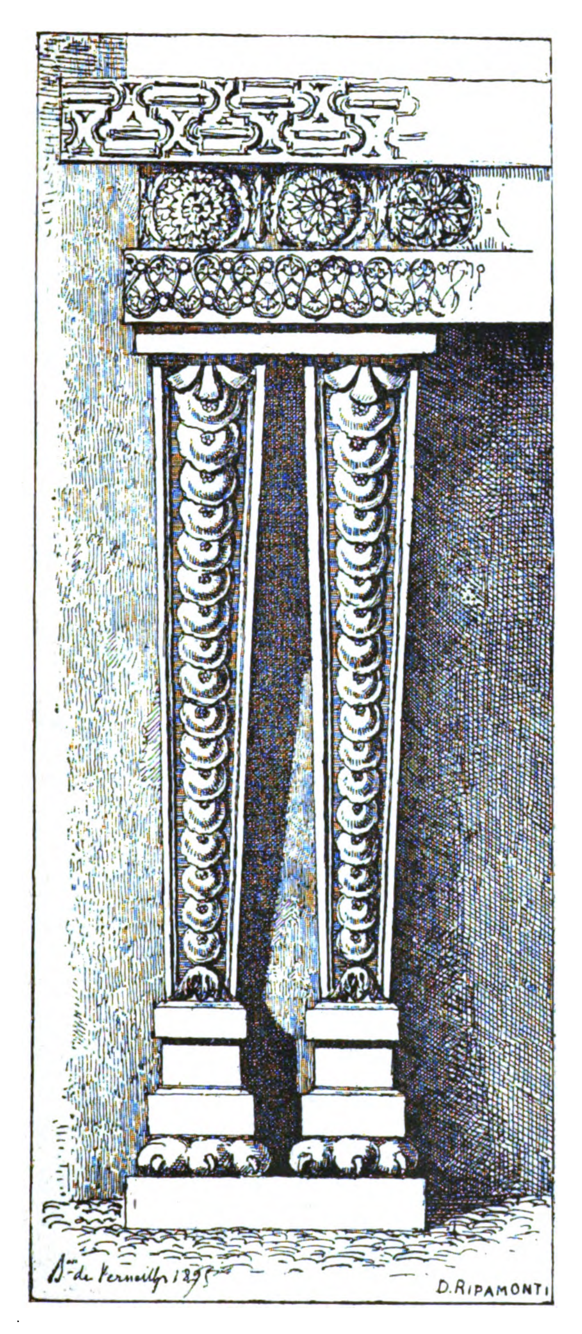
Château renaissance de Marthon (côté sud)



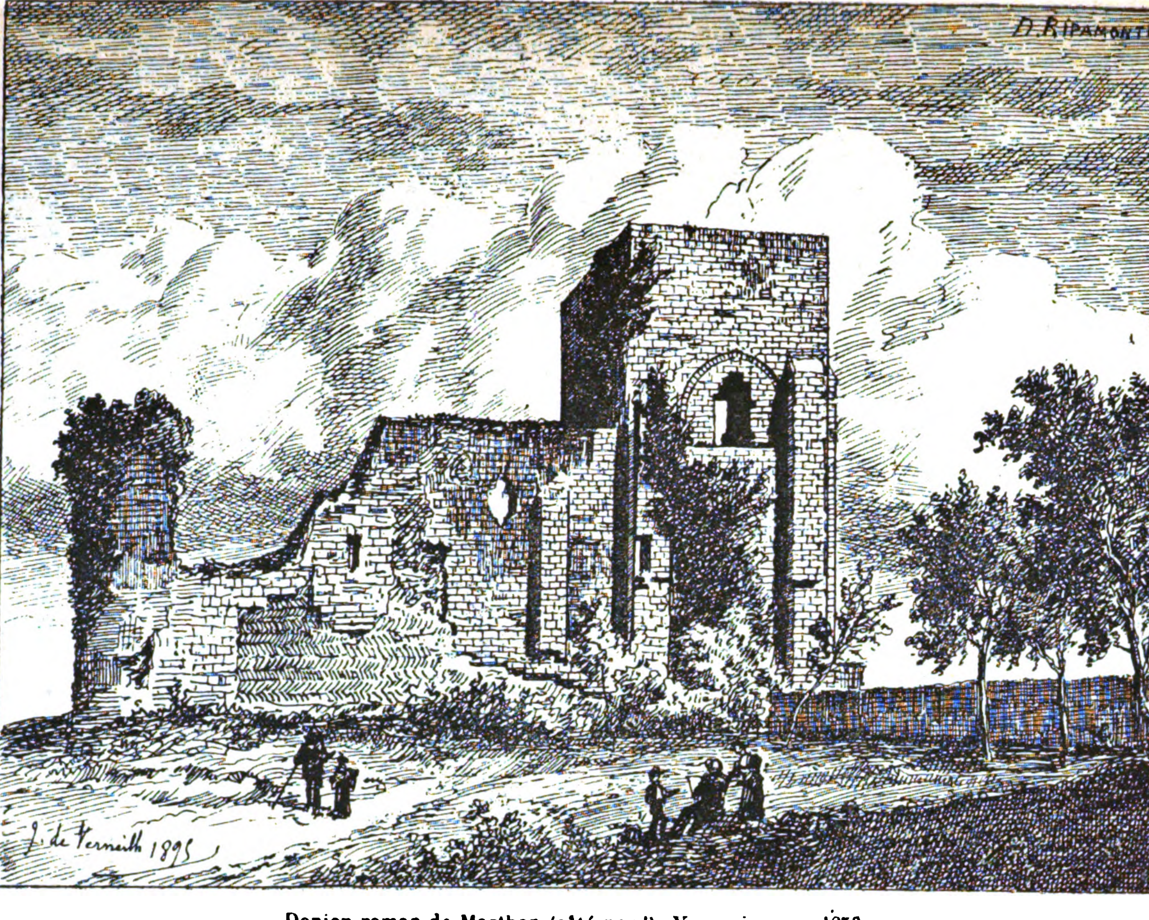
Château renaissance de Marthon (côté nord)



Porte du château Renaissance de Marthon.



Cheminée du château renaissance de Marthon



Donjon roman de Marthon (côté nord). Vue prise vers 1850.

LE

TRÉSOR LITURGIQUE

DE

CHERVES EN ANGOUMOIS

Le titre auquel je me suis définitivement arrêté, après mûre réflexion et consultation de personnes compétentes, indique clairement le but de ce mémoire, qui est de mettre en valeur une découverte des plus importantes.

En inscrivant le mot *trésor,* je n'ai fait que reproduire l'opinion publique qui, dès l'origine, a spécifié, avec les acceptions usuelles, qu'il s'agissait de choses précieuses, longtemps cachées dans le sol et heureusement retrouvées. Furetière, dans son *Dictionnaire universel*, ne parle pas autrement : « *Trésor,* richesses amassées et accumulées ensemble; amas d'or ou d'argent ou d'autres choses précieuses, mis en réserve.

6

Il s'élève des exhalaisons ou fumées sur toutes sortes de minières et sur les trésors cachez dans la terre qui font incliner la baguette divinatoire..... On appelle trésor trouvé ou caché un trésor abandonné et dont le maître est inconnu ».

Dans l'espèce, aucune autre expression ne convient mieux que *trésor* pour caractériser l'ensemble des objets d'art, plus précieux par le travail que par la matière, qui ont revu le jour après plusieurs siècles d'enfouissement.

La nature des trésors est très variée : il y avait donc lieu ici de préciser pour ne pas laisser l'esprit dans l'incertitude. Les épithètes *religieux* et *ecclésiastique* amènent sur le véritable terrain, car elles signifient voué à la religion et à l'Église. Ailleurs, on eut dit *ecclésiologique*, qui a l'avantage d'être à la mode (1). En adoptant *liturgique*, nous sortons du vague : l'on comprend de suite que l'affectation ne vise pas seulement l'église, mais particulièrement le culte officiel et le service direct de l'autel et de ses ministres.

Les trésors sont dénommés, d'ordinaire, de trois manières : par le lieu de la découverte (2), par le nom de l'inventeur ou celui du propriétaire. Or l'inventeur, M. d'Auteville, n'est pas le propriétaire, M. le comte

(1) A Rome, on dit *Tesoro sacro Rossi*, du nom de l'acheteur et à cause des vases sacrés. *Sacré*, avec l'acception de *saint*, dit moins ; dans son sens propre, il ne serait pas exact.

(2) C'est ainsi que sont connus les célèbres trésors de Boscoreale, de Guarrazar, de Petrossa, etc.

de Roffignac; il y a donc là deux noms, sujets à l'oubli et à des mutations; à distance et avec le temps, un nom n'éveille plus aucun souvenir et le trésor pourra passer par plusieurs mains, avant d'être installé dans un musée, où est sa vraie place pour l'instruction et l'admiration de tous.

Je me prononce sans hésiter pour le nom de lieu. Mais ici commence la difficulté, parce qu'il y en a trois qui se font concurrence, à titre égal. Plumejeau est le nom du terrain, de l'endroit même de l'exhumation. Ce nom a une saveur particulière, car il se traduit littéralement *qui plume le coq;* mais il se réfère à un lieu trop restreint, absent des cartes ordinaires. En élargissant le cercle d'action, nous constatons qu'il est situé sur la terre du Château-Chesnel, qui n'est pas inconnue dans la contrée, tant à cause du castel lui-même que de la famille qui lui a donné son nom. Reculant encore l'horizon, nous accepterions plus volontiers le vocable de la commune sur laquelle se trouve l'ancien fief du Château-Chesnel. En effet, la commune est un point central, administratif, géographique, que ne peuvent omettre ni la carte du département, ni celle de l'état-major et qui apparaît aussitôt qu'on le cherche. Je dirai donc *trésor de Cherves,* d'autant plus que, depuis un an, il n'a pas été désigné autrement; il y aurait quelqu'inconvénient à modifier, sans motif grave, le langage courant, accepté et non contesté. D'ailleurs, en pareil cas, l'habitude fait loi et c'est elle que j'invoquerai pour substituer le nom de la commune à celui du domaine seigneurial et

surtout du lieu-dit (1). Voyons les choses de haut et au point de vue général, sans nous astreindre à un particularisme local ou familial. Le trésor en question a eu trop de retentissement dans le monde savant; il est appelé à tenir un rang si honorable dans l'art du moyen âge, qu'il doit avoir un nom propre, dégagé de toute influence restrictive et facile à contrôler.

Je sais bien que Château-Chesnel, propriété de M. d'Auteville, équivaudrait, dans un certain public, au nom de l'inventeur lui-même. Je regrette vivement de ne pouvoir accorder cette mention honorable à qui la mériterait si bien, mais je ne considère ici qu'un principe supérieur.

Cherves fait partie de l'arrondissement de Cognac et du département de la Charente. J'ajoute donc *en Angoumois,* pour qu'il n'y ait pas confusion avec d'autres localités du même nom, par exemple en Poi-

(1) Un titre n'est pas toujours très facile à établir et il est à craindre que le lecteur ne se méprenne sur sa portée. Je crois donc opportun de signaler les observations qui se sont produites au cours des discussions.

On convient que Plumejeau ne dit rien, mais Cherves n'est pas plus connu en dehors du département.

La préposition *de* indique aussi bien l'origine et la provenance que la possession. Est-ce l'église de Cherves qui possède ? d'où provient le trésor ?

En inscrivant Plumejeau comme lieu précis de la découverte, il faudrait constater qu'il fait partie du domaine du Château-Chesnel, ce qui flatterait la famille propriétaire. Château-Chesnel, à son tour, réclame le complément de la commune.

En résumé, les deux termes entre lesquels il faut choisir sont Plumejeau et Cherves, sans l'intermédiaire qui ne fait que compliquer. Je m'arrête à *Trésor de Cherves,* qui signifie simplement *trésor découvert sur la commune de Cherves,* titre beaucoup trop long et préférable sous forme contractée.

tou, où Cherves relève de l'arrondissement de Poitiers et du canton de Mirebeau.

Je devais ces explications au lecteur avant d'entrer en matière, afin de ne pas laisser subsister de doute sur le nom topique du trésor, désignation de la première heure et qui lui restera parcequ'elle se justifie pleinement.

Des doutes ont été soulevés intempestivement sur l'authenticité du trésor, que l'on a suspecté de faux en tout ou en partie. L'écho en est venu de Paris à Poitiers. Je ne puis les dissimuler et il est opportun d'examiner s'ils sont fondés, car ils feraient de l'inventeur un trompeur et des membres de la Société archéologique de la Charente des dupes ou des complices. Heureusement, ce n'est ni l'un ni l'autre.

La Société, après enquête, a donné ses conclusions. Elle avait toute facilité pour être renseignée exactement sur les plus minimes détails de la découverte, qui ne s'est pas faite en cachette et sans témoins. Passant outre aux imputations téméraires et risquées, elle répond par ce mémoire, qui pose nettement la question devant le public éclairé.

Le Ministère de l'instruction publique, sollicité pour une subvention, s'est ému des bruits en circulation et, dans sa prudence, a prescrit de prendre des informations. Le résultat prouve qu'elles ont été favorables, puisque la subvention a été accordée sans restriction.

Au fond de tout cela il y a une manœuvre assez

apparente pour qu'on la démasque. Le trésor a été discrédité, afin d'en rendre la vente impossible; dans ces conditions, on espère l'avoir à bas prix et, une fois entre les mains de qui le convoite, tous les doutes péniblement accumulés disparaîtront comme par enchantement.

Or les accusations se formulent sous deux chefs distincts. Le trésor est l'œuvre d'un faussaire : les pièces apocryphes ne manquent pas et on sait pertinemment où elles se fabriquent, en vue du commerce. Un œil exercé ne s'y laisse pas prendre aisément, c'est affaire d'habitude et d'expérience. Ici le faussaire aurait été si habile, comme conception et exécution, si bien dirigé par un archéologue expérimenté ne lui fournissant que des modèles hors pair, que la contrefaçon ne se peut constater. En tout cas, c'est aux accusateurs à fournir leurs preuves; nous les aurions discutées, ils se sont dérobés. Il est par trop commode de parler en se cachant et de ne pas se montrer devant le public par la voie de la presse.

Soit, dit-on, le trésor n'est pas entièrement faux : la masse du triptyque reste authentique, mais certaines parties accessoires y ont été surajoutées pour le compléter. Je m'explique très bien cette susceptibilité d'artiste ; en effet, je constate deux mains différentes, l'une inférieure à l'autre. Les parois intérieures sont d'un style plus lâché et hâtif, uniquement parce qu'elles sont moins visibles et que le regard ne les atteint pas directement.

Enfin, l'on a imaginé que le trésor n'existait pas

comme tel et qu'il a été composé, dans un but de spéculation, de pièces authentiques mais rapportées pour former un groupe. Il n'y a donc pas de connexion entre elles et, si la date est la même, la provenance n'est pas unique. La question se pose sur le terrain de la bonne foi, que rien ne m'autorise à suspecter. Je prends le bloc dans son ensemble et là encore j'attends les preuves palpables de la malhonnêteté, contre laquelle protestent les nombreux témoins de l'invention.

Pour faire taire les défiances (1) et obvier au discrédit, M. d'Auteville a employé le meilleur moyen : il a exposé son trésor et sollicité les lumières, non seulement d'archéologues connus, mais surtout des spécialistes en la matière pour qui l'émaillerie ancienne n'a pas de secrets. On l'a donc vu successivement à Poitiers, à Brive et à Limoges, où il a été l'objet d'une admiration unanime et tous se sont prononcés, sans ambages, sur l'authenticité absolue d'aussi belles pièces.

A Paris, le succès a été non moins complet. M. Saglio, en accueillant le trésor au musée de Cluny et le gardant plus d'un mois, a mis à même le public

(1) On peut plaider les circonstances atténuantes. Plusieurs notabilités scientifiques se défendent d'avoir apporté à leur examen la moindre prévention ou parti pris. Les réserves, faites sur les photographies, prouvent seulement que celles-ci étaient insuffisantes pour juger en pleine connaissance; la seule exhibition des originaux les a fait tomber immédiatement. Mais, dans la bouche d'agents subalternes, qui flairaient une affaire commerciale, elles sont devenues inconsidérément une négation sans restriction.

instruit de juger librement et de manifester hautement son opinion, qui, à part d'insignifiantes restrictions, est celle même émise en province.

La conviction est donc faite partout, grâce à une épreuve décisive. Il ne reste plus, comme conclusion, qu'à formuler ce vœu : que le trésor soit acheté par l'État, pour orner un des grands musées de la capitale.

Les soupçons injurieux écartés, je ne dois pas taire que le trésor de Cherves a aussi pour moi ses mystères impénétrables, qu'aucune tradition locale ne vient éclairer. Je m'exprimerai franchement à ce sujet, le fond restant intact et l'authenticité n'étant nullement en cause.

La conservation des pièces est étonnante ; le vert-de-gris enlevé, l'or reparaît brillant. La dorure du cuivre a donc été faite avec soin ; elle est épaisse et résistante, indice de haute époque. Ceci ne peut s'expliquer que par le terrain lui-même, où les objets étaient à sec et par conséquent moins exposés à s'altérer.

Certaines pièces ne sont plus entières, il manque même aux croix des parties notables, essentielles. Comment se fait-il que nous n'ayons plus que des fragments? Quel intérêt pouvait-on avoir à sauvegarder ce qui, dans cet état, n'était plus utilisable? Pourquoi une plaque manque-t-elle au triptyque? Elle se serait donc égarée en route?

Comment ce trésor ne contient-il que du cuivre et des accessoires? Que sont devenus les vases sacrés et

toute l'orfévrerie, qui méritaient encore mieux d'être cachés? Ont-ils formé, à eux seuls, un autre trésor?

Le démontage et fractionnement des objets dénote la précipitation dans un moment de panique. On enlève le plus important et on le réduit aux plus minimes proportions pour qu'il soit moins encombrant. Les pièces entières eussent tenu beaucoup de place.

L'enfouissement est-il une simple précaution ou le résultat d'un vol? Les raisons sont égales de part et d'autre.

Dans la première hypothèse, on ne s'explique pas que du coffret émaillé, il ne subsiste plus que la partie antérieure; que de la croix-reliquaire, peu embarrassante, on n'ait gardé que la lame supérieure, sans ses cabochons.

Le vol n'est guère probable : on n'eût pas démonté, mais brisé, puisque le métal était seul en cause et encore le cuivre était-il de nature à exciter la convoitise, allumée seulement par les métaux précieux, or et argent? La fonte eut donné quelque peu d'or, c'était tout; en somme, maigre butin.

Si nous cherchons dans l'histoire une date approximative pour ce pillage ou soustraction, nous en trouvons trois qui ont un caractère de vraisemblance.

Les guerres des Anglais ont dévasté la Saintonge et l'Angoumois qui lui confine. A cette époque, le trésor était dans son neuf; nulle part on ne constate l'usure et la dégradation occasionnées par un long service. Cette date justifierait donc parfaitement un état de conservation vraiment exceptionnel.

Le protestantisme, pillard au premier chef, peut être invoqué, non moins que la révolution. A la suite de cette dernière, le trésor serait resté en terre la durée d'un siècle seulement, assez pour être sali et non substantiellement altéré. Cette dernière époque serait la plus probable, si l'on ne pouvait lui opposer que le triptyque, par son importance, aurait été connu et aurait laissé sa trace dans la tradition, ainsi que dans les archives. Puis, à ces deux époques néfastes on opposera victorieusement que ces dépouilles opimes ne contenant que des objets du XIIIe siècle, il est étonnant qu'il ne s'en trouve pas de dates postérieures, comme XVe et XVIe siècles.

L'enfouisseur était-il seul dans le secret? c'est probable. Il a dû mourir avant d'avoir pu ressaisir son trésor.

On le voit, les points d'interrogation ne manquent pas et le temps est maintenant seul capable de fournir la solution désirée.

M. d'Auteville raconte ainsi l'invention dans une note qu'il a bien voulu rédiger à ma demande :

« La découverte a eu lieu, le 11 décembre 1896, dans un endroit appelé Plumejeau, dépendant de la terre du Château-Chesnel, commune de Cherves, arrondissement de Cognac (Charente). Elle a été faite par un journalier, occupé au travail de défrichement, dans un pré en pente. Les objets ont été trouvés à trente centimètres environ de profondeur. Les deux volets du triptyque étaient côte à côte et à plat; le

panneau de la descente de croix, dans la même position, avait les figures en dessous. Les autres objets étaient groupés au milieu.

« Nulle trace de maçonnerie, constituant un caveau ou cachette. Une terre, de nature différente, plus argileuse que celle du terrain, semble avoir été rapportée, dans le but d'isoler le trésor pour mieux le conserver.

« L'emplacement très réduit (1^m sur 1^m50) forme un parallélogramme, avec vestige de murailles autour, mais ces fondations ont si peu d'importance qu'elles n'ont pas dû supporter des murs d'une certaine élévation, encore moins des murs de défense : on dirait plutôt une clôture de jardin.

« D'après la tradition, il y aurait eu, à cet endroit, un château-fort, appartenant à la famille de Chesnel, puissante dans le pays. Le château du seigneur de Plumejeau aurait été pillé et brûlé par les protestants. Un engagement a certainement eu lieu, à 500 mètres de distance, au pont Saint-Sulpice, entre les huguenots battant en retraite après la bataille de Jarnac (1569) et les troupes royales qui les poursuivaient (*Bull. de la Soc. arch. de la Charente*, 1895, *La Campagne de 1569).*

« Le seigneur de Chesnel, pour remplacer son château détruit, aurait fait construire (1610) le château actuel, à peu de distance de l'ancien, sur les terres d'un petit domaine qu'il acquit dans ce but et où s'élevaient déjà une modeste construction et une fuie datée de 1547 ».

De cette note, je déduis ces trois faits : qu'à Plume-

jeau existait un château seigneurial ; que le trésor fut déposé dans son enceinte au milieu de charbons, indiquant un incendie; qu'il a pu appartenir à la chapelle castrale, ce qui expliquerait comment il s'est conservé si longtemps sans subir l'influence de la mode qui renouvelle tout. En soi, la chose n'est pas absolument impossible, quoique moins vraisemblable; si j'étais plus sûr du fait, je n'hésiterais plus à l'appeler *trésor de Plumejeau* (1).

Sur mes instances, M. d'Auteville a procédé à de nouvelles fouilles, mais elles n'ont amené aucune constatation notable, sinon la présence du charbon et de quelques débris de verre (2). Nous avons donc le trésor dans son intégrité, tel qu'il a été confié à la terre.

(1) Les croix me font rejeter cette attribution, car deux supposent un clergé plus ou moins nombreux et trois des fonctions solennelles; la croix mortuaire n'aurait pas eu d'emploi, puisqu'il n'y avait pas là de paroisse.

(2) « J'ai fait procéder à de nouvelles fouilles, qui ne m'ont procuré rien d'intéressant. Elles m'ont convaincu de l'absence de toute autre pièce à l'endroit de la découverte et dans un rayon rapproché. Je n'ai aucun indice pour découvrir une autre cachette. — C'est bien à l'angle des fondations de deux murs, de 60 à 70 centimètres d'épaisseur, que les objets se trouvaient. A cette place précise, il y a même une lacune dans la fondation, comme si la cachette avait été dans le mur et constituée par la solution de continuité. — Le terrain m'a offert une infinité de petits morceaux de charbon de bois, j'ai également recueilli des morceaux de verre fondu. Ces remarques donneraient corps à la légende d'après laquelle le château de Plumejeau aurait été brûlé » (*Lettre du 16 avril 1897*).

Je mentionnerai en outre trois objets indépendants du trésor : un fragment de serpe, en fer très rouillé, long de dix centimètres et large de trois, qui a pu servir à tailler la vigne, comme on le voit dans les miniatures des manuscrits ; un silex ovale, de quatre centimètres et demi sur trois et demi, plat dessous et à arête par dessus, employé à battre le briquet; deux fragments de pots à rebord, en terre blanche et fine, l'un noirci à la fumée et mat à l'intérieur, l'autre, enduit à l'intérieur d'un vernis vert et brillant.

La découverte est capitale sous un double aspect : archéologie et liturgie.

L'œuvre de Limoges jouit dans le monde entier d'une légitime réputation. Ses produits sont partout et nombreux : mon savant ami M. Rupin en a dressé la liste fort longue et à peu près complète. Mais ils peuvent se répartir en trois catégories distinctes : les grandes pièces, qui sont loin d'être communes ; les pièces moyennes, qui se rencontrent encore en abondance et les petites, qui sont légion.

La première catégorie compte à peine une dizaine de pièces, connues, classées et cotées, parce qu'elles offrent un mérite exceptionnel. Le triptyque de Cherves se placera désormais au premier rang : il a pour lui sa conservation parfaite, la beauté de son style et le charme de sa décoration émaillée, sans omettre son iconographie sculpturale.

Le reste du trésor se répartit dans les autres séries : la plaque de châsse, le crucifix et le *canistrum* sont des pièces de second ordre, et quoique les fragments de croix appartiennent à la production courante, plus industrielle qu'esthétique, on aurait tort de les dédaigner, car ils forment un appoint aux œuvres similaires dont nos provinces de l'Ouest ne sont guère pourvues.

Je ne sais pas si je me fais illusion, mais je me persuade volontiers que le trésor a été et demeure un groupe liturgique. L'*Ami du Clergé* a dit avec raison (1897, p. 223) : « La liturgie est la *théologie du peuple*. C'est encore, suivant le mot de saint Bonaventure, *l'itinéraire du Paradis* ». Les fidèles s'instruisaient, au

moyen âge, beaucoup par les yeux et la félicité éternelle leur apparaissait sous le symbole brillant de l'art de la terre ; leur âme touchée montait ainsi du visible à l'invisible, comme chante l'Église dans la préface de Noël : «Per incarnati Verbi mysterium nova mentis nostræ oculis lux tuæ claritatis infulsit, ut, dum visibiliter Deum cognoscimus, per hunc in invisibilium amorem rapiamur ».

La découverte de Cherves forme un ensemble compact, dont chaque pièce est un membre distinct, mais s'harmonisant parfaitement comme date et comme composition. Nous avons là la garniture ou, pour mieux dire, la parure d'un autel au XIII[e] siècle, qui est la grande époque de l'industrie limousine. Il y manque quelque chose pour qu'elle soit complète ; peut-être des fouilles ultérieures, habilement conduites, parferont-elles un trésor déjà fort intéressant avec ses onze pièces.

Qu'on suppose le massif même de l'autel de pierre revêtu d'un parement identique au reste, c'est-à-dire en cuivre émaillé par le procédé du champlevé, on n'a plus qu'à poser dessus les objets qui lui assortissent. Voici d'abord le triptyque, qui occupe le milieu, là où célèbre le prêtre; puis, au-dessus, la croix que prescrit la rubrique pour l'oblation du Saint Sacrifice. A ses pieds ou plus haut, comme à Grandmont, le coffret aux saintes Reliques ; peut-être avait-il un pendant et alors tous les deux s'alignaient à droite et à gauche du retable. En arrière, se dressaient les quatre croix de procession : Lyon a conservé l'usage d'en

exposer ainsi deux en permanence et nos églises rurales ont encore soin de placer la croix de procession dans le sanctuaire, près de l'autel. Au-dessus de la table de l'autel pendait la réserve eucharistique dans sa coupe ajourée et abritée par un riche pavillon. Enfin, pour l'honorer, le Saint Sacrement avait son lampier que j'ai pu reconstituer.

Cette parure riche et abondante ne convient qu'à une grande église, à une abbaye par exemple. Fontdouce n'est pas éloigné du lieu de la découverte (1), mais tant de luxe n'était-il pas incompatible avec l'austérité Cistercienne ? On a parlé aussi de Bassac (2) et de Chastres (3).

J'ajouterai encore à toute cette orfèvrerie limousine deux chandeliers sur l'autel, et, à la piscine, deux

(1) « Fontdouce, canton de Burie (Charente-Inférieure), abbaye détruite à la révolution et dont il reste encore d'importantes ruines. Ses archives ont été brûlées en même temps. Elle n'est qu'à une distance de sept à huit kilomètres de Plumejeau. La tradition rapporte que l'abbé devait tous les ans une levrette blanche au seigneur de Plumejeau, protecteur de l'abbaye ». (*Note de M. d'Auteville.*)

La *Gallia christiana*, II, 1120, place *Fons dulcis* dans l'*Ecclesia Santonensis* et dit cette abbaye *ordinis S. Benedicti*. Elle en signale une autre du même nom dans le diocèse d'Angoulême, abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux (II, 1029).

(2) « Bassac, abbaye bénédictine, à une distance de dix-huit kilomètres environ. Elle fut pillée par les Anglais. On y vénérait le *saint Lien*, qui avait attaché le Christ à la colonne de la flagellation. Voir l'article de l'abbé Denise, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1880. (*Note de M. d'Auteville.*)

(3) « Chastres, abbaye de l'ordre de S. Augustin, à quinze kilomètres environ de Château-Chesnel. L'église est un monument historique, avec une très belle façade. On a des raisons de croire qu'elle était riche et aurait pu posséder le trésor ». (*Lettre de M. d'Auteville*, du 13 mai 1897.)

La *Gallia christiana* l'appelle *B. Maria de Castris, Chastre*; la dit *Ordinis S. Augustini* et relevant de l'*Ecclesia Santonensis*.

burettes pour l'eau et le vin de la messe et deux gémellions pour le lavement des mains d'un dignitaire ecclésiastique. Rien alors ne manquera plus à la garniture de l'autel, muni ainsi de tous les ustensiles requis pour produire l'effet voulu et répondre aux nécessités d'un culte solennel.

Le trésor, aussitôt après sa découverte, a été montré à la Société archéologique de la Charente, qui l'a accueilli avec enthousiasme comme une des richesses locales. La Société des Antiquaires de l'Ouest, admise à Poitiers à le visiter, en a parlé, dans ses procès-verbaux, en des termes extrêmement élogieux. Porté à Paris, il a fait sensation parmi les connaisseurs qui ont pu le voir à loisir. Il fallait cette exposition publique, de quelque durée, pour lui faire sa réputation et permettre à chacun de réfuter *de visu* la critique malveillante qui cherchait à lui nuire : on y est accouru de l'étranger, qui tôt ou tard nous l'enlèvera; mais si nos musées n'auront pas l'heur enviable de le posséder, quand il ferait si bonne figure au Louvre qui ne peut lui opposer aucune pièce de même valeur, du moins serons-nous des premiers à l'avoir fait connaître par une monographie spéciale.

Les archéologues de la Charente ont eu, spontanément et à l'unanimité, cette louable initiative de prendre les devants et de se réserver la publication. Il appartient, en effet, à l'Angoumois, de mettre en pleine lumière le trésor que l'Angoumois a conservé et révélé. C'était son droit et son devoir, ce sera aussi son honneur.

Avec une bienveillance marquée, motivée par mes études spéciales et mes publications antérieures sur les trésors d'églises et l'émaillerie champlevée du Limousin, la Société, à laquelle j'appartiens depuis longues années, m'a choisi pour faire cette monographie, qu'elle destine à son *Bulletin*. Je ne pouvais me dérober à cette flatteuse invitation; j'ai donc accepté, heureux de contribuer à une œuvre de vulgarisation qui a toutes mes sympathies.

En même temps qu'il m'appportait cette bonne nouvelle, M. d'Auteville me remettait le trésor acquis par son beau-père, M. de Roffignac, afin que je pusse l'examiner et décrire à tête reposée, sans précipitation. On ne peut être plus courtois et mieux servir les intérêts de la science archéologique. Qu'il trouve ici l'expression de mes remercîments les plus sentis et les plus sincères.

•

Je dois dire maintenant un mot sur la façon dont j'ai compris la publication, toute latitude m'étant laissée à cet égard. J'ai mis sur le même pied le texte et l'illustration.

Le nombre des objets monte à onze. Ce sont une clochette, un coffret, une coupe, trois croix de procession, un crucifix, une Jérusalem céleste, un lampier, une statuette et un triptyque. J'ai tenu à les montrer tous, en autant de planches phototypiées par M. Royer, de Nancy, sur les photographies de M. Dujardin, d'Angoulême. Au triptyque, d'une grandeur et d'une importance exceptionnelles, une seule

planche ne pouvait suffire; nous en avons consacré plusieurs aux détails.

L'album est donc complet. Grâce à de pressantes recommandations, le Ministère de l'Instruction publique, par une subvention de 800 fr., nous a permis de réaliser presque tous nos désirs; autrement, la charge eût été trop forte pour les finances de la Société, épuisées par les illustrations, même en couleur, des années précédentes.

On aura donc sous les yeux toutes les pièces du trésor et dans des dimensions suffisantes pour l'étude la plus sérieuse. En même temps, l'on suivra plus facilement mes descriptions et, au besoin,l'on pourra contrôler leur exactitude. De la sorte, toute affirmation aura sa justification immédiate, sans qu'on soit obligé de s'en rapporter, les yeux fermés, aux assertions de l'auteur.

J'ai classé les objets par ordre alphabétique, n'en trouvant pas d'autre plus rigoureux qui s'imposât. On les rencontrera ainsi plus vite quand on les cherchera. Le hasard fait qu'au début paraît la pièce la moins intéressante, tandis que le triptyque, qui est l'œuvre capitale, est réservé pour le bouquet de la fin. Cette gradation accidentelle n'est pas faite pour déplaire.

Ma méthode est celle du jour, c'est-à-dire précise et ne négligeant aucun détail. Après une description minutieuse, qui ne laisse rien dans l'ombre, je mets en relief les qualités et défauts de l'objet, j'insiste sur le côté technique et esthétique, j'assigne une date et je compare l'objet avec ses analogues, établissant s'il

leur est égal, inférieur ou supérieur. J'affirme, quand je suis sûr, me contentant de l'hypothèse, là où le sujet est obscur ou douteux, conformément à la règle du droit (1).

Puissent ces pages, écrites avec la conviction d'une bonne action accomplie, être utiles aux lecteurs, à qui elles ont chance d'apprendre quelque chose, et témoigner ma gratitude envers ceux qui m'ont si gracieusement mis à même d'en faire profiter la science, au progrès de laquelle elles auront contribué, j'ose l'espérer.

(1) « Inspicimus in obscuris quod est verosimilius » (*Reg. juris*, 45, tit. VI).

I. — CLOCHETTE A MAIN.

La clochette, de prime abord, paraît un objet insignifiant, car elle n'a pas la moindre ornementation ni effigie et pas davantage d'inscription qui révèle les noms du donateur et du fondeur, non plus que la date d'exécution. C'est donc, sous ce rapport, une œuvre purement industrielle, qui a été achetée toute faite pour le commerce; le marchand en trouvait le facile débit, sans attendre les commandes, pour lesquelles on travaillait tout autrement. Cependant l'œil exercé de l'archéologue y voit autre chose; aussi je crois utile de m'appesantir sur la question, certainement nouvelle pour beaucoup de personnes.

Cette clochette est formée de deux parties : le corps sonore proprement dit et le manche qui s'y adapte pour la rendre manuelle et portative.

La poignée est à six pans, élargis à la base pour mieux adhérer au cerveau et arrondis à la partie supérieure, également élargie, de manière à former une boucle, que surmonte un bouton cylindrique. Ce bouton terminal est de pur agrément; dans toute pièce de métal, il apparaît souvent sous la dénomination de *fruitelet*. C'est par là que s'est faite la coulée du métal en fusion et on peut y voir le bout du canal de transmission.

L'encoche verticale était nécessitée par l'usage qu'on faisait de la clochette : on y introduisait une forte lanière de cuir que le sonneur se passait au bras, soit pour que la clochette ne lui glissât pas entre les mains, soit pour la porter plus commodément quand il n'avait pas à la faire résonner.

Cette poignée est haute de onze centimètres; le vase en a onze aussi, ce qui donne un total de vingt-deux

centimètres. Les proportions sont donc bien observées entre les deux parties de l'objet.

Le vase comprend les trois membres essentiels : un *cerveau* bombé, une *robe* qui se développe graduellement, sans exagération et un rebord ou *pince*, en glacis, qui fait comme le soubassement. Au rebord, le diamètre est de onze centimètres, dont un et demi pour l'épaisseur. Ce chiffre onze, qui revient pour la troisième fois, est voulu par le fondeur : il y a là une règle d'harmonie et d'esthétique tout ensemble.

La forme, étroite et plutôt allongée, est bien celle du moyen âge, qui s'accuse surtout dans la pince, dont le glacis est égal en hauteur à son épaisseur. Il y a donc là un premier indice pour la date.

Le cerveau est souligné de quatre moulures toriques ; il n'y en a plus que trois au-dessus de la courbe finale. C'est toute la décoration de la surface plane (1).

L'intérieur a gardé son aspect primitif, qui est blanc d'étain ; l'extérieur fait contraste avec sa patine verte, si appréciée des amateurs.

L'anneau de fer, placé en sens inverse de l'échancrure de la poignée, a perdu son battant de fer, dont il eût été curieux de noter la forme. Peut-être a-t-il été enlevé lors du transport des objets dans leur cachette, pour ne pas attirer l'attention par un bruit intempestif que pouvaient occasionner les cahots de la route.

Le poids de la clochette est de 1,557 grammes et la note qu'elle donne est le *la bémol*, avec son aigu.

La fonte est grossière et les traces de l'ébauchoir qui

(1) « Deux tasses d'or, plainnes, à souaige » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n° 703). « Le terme *souaige* signifie moulure, boudin ; il s'agit donc d'un vase uni, n'ayant pour toute décoration qu'une moulure. » (Guiffrey, *Ibid.*, t. I, p. 186, note 3.) *Plain*, qui est resté dans le blason où il s'écrit *plein*, signifie plan, uni.

a régularisé le moule, sont visibles sur toute la surface.

Le rebord, très ébréché, dénote ou une imperfection de la fonte ou un fréquent usage.

Jusqu'ici l'intérêt est bien minime, mais il augmente considérablement si l'on demande à la liturgie le nom et la destination.

Le nom est, en latin, *squilla*, dont le diminutif *squilletta* a fait la traduction française *échelette*, encore usitée dans les provinces de l'Ouest. Or la petite squille, au témoignage des textes, servait en quatre circonstances : la messe, le saint viatique, les processions et les enterrements. L'avis du décès se faisait dans les rues par le clocheteur, qui prenait place à la tête du cortège funèbre, lors de la sépulture. Processions mortuaires ou autres se font précéder dans la campagne d'une ou deux clochettes, sonnées tout le temps du défilé, pour avertir les passants de s'arrêter et les habitants de sortir de leurs maisons pour s'unir aux prières du clergé. Pratique pieuse, qui survit aussi officiellement dans le transport du saint viatique aux mourants et dont Rome a maintenu la tradition dans la clochette, tintée aux processions, par le clergé des basiliques majeures et mineures.

Je ne doute point que la clochette de Cherves n'ait eu la même affectation liturgique, mais il en est une qui prime les autres, à savoir qu'elle fut plus particulièrement destinée à l'autel. En effet, elle faisait si bien partie intégrante du mobilier de l'autel qu'on l'a soustraite au pillage avec lui. Sa place, en dehors de la messe, est actuellement sur la crédence ; au moyen âge, comme dans nos campagnes, elle restait à demeure sur les marches de l'autel.

Le volume atteste qu'elle servit dans une grande église, où le son doit atteindre jusqu'à l'extrémité des nefs; l'annexion aux autres pièces du trésor permet, en la rattachant à l'autel, de lui attribuer la même date. Sans doute, ce n'est qu'une présomption, mais que confirment la forme, qui est bien celle du XIII[e] siècle, et l'institution même de la sonnerie du *Lever-Dieu*.

Qu'on se reporte par la pensée à ce point d'histoire que j'ai complètement élucidé ailleurs (1). L'hérésie de Béranger sur la présence réelle a bouleversé les âmes pieuses; pour affermir leur foi, elles veulent voir la partie essentielle du canon, où la consécration s'accomplissait par le prêtre, caché par un quadruple voile pendant aux quatre côtés du *ciborium*. Les courtines cessent de garnir la partie antérieure de l'autel, on les relègue sur les flancs. Il ne suffit pas de voir le prêtre dans l'acte même de la transubstantiation; on tient à ce qu'il montre l'hostie consacrée. De là le rit de l'élévation, qui se fait deux fois successivement pour le corps et le sang du Sauveur (2).

Pour honorer ce mystère, un troisième cierge est allumé et afin de ne pas laisser le fidèle sous le coup d'une autre occupation dévote, on l'avertit par le son de la cloche, au-dedans comme au-dehors (3), que le moment solennel est venu. Il faut regarder et non prier. Les pères de Trente furent très scandalisés

(1) *Les ostensoirs du XIV[e] siècle en Limousin*, Tours, 1880, in-8° de 40 pag.

(2) Le Bullaire de Clément V contient une bulle de 1307, accordant aux religieuses de stricte clôture du monastère de Simpengham, diocèse de Lincoln (Angleterre), la permission d'ouvrir des fenêtres, munies de grilles de fer, pour pouvoir contempler et adorer le corps de Notre-Seigneur, à la messe.

(3) A Sainte-Madeleine de Tournai, la plus grosse cloche, datée de 1441, porte cette inscription :

Marie sui quon sonne au lever Jhs Xrst.

de l'attitude de l'ambassadeur de France qui continuait ses prières, ne levant pas ses yeux de son livre d'heures. On *élève* pour montrer, on montre pour qu'on regarde (1). Léon Palustre, qui m'avait entendu à Limoges développer cette théorie, la mit en pratique, au grand étonnement de bien des gens moins instruits et néanmoins portés à critiquer : au lieu de baisser la tête, il la relevait et, par un acte de foi, témoignait que la contemplation muette est une des formes de l'adoration. Au ciel la contemplation directe absorbera l'âme : *« Videmus nunc per speculum, tunc autem facie ad faciem »,* telles sont les paroles de saint Paul, qui ont passé dans cette belle strophe de l'*Adoro te,* que le rite parisien avait sensiblement altérée en susbtituant *supplex* à *devote*. S. Thomas d'Aquin demande l'*adoration,* mais non la *prostration* et, pour lui, la contemplation suffit : *« Quia te contemplans totum deficit ».*

Un pape serait intervenu pour la sonnerie de l'élévation. Grégoire IX l'aurait décrétée vers 1240 (2), mais on n'en cite pas le texte; en tout cas, l'ordonnance pontificale, en comparaison de tant d'autres oubliées, aurait eu un succès persistant.

La clochette de Cherves a été certainement une des premières à sonner l'élévation, et ce rattachement à une prescription liturgique lui donne une incomparable valeur historique. Les moines ou le curé qui l'achetèrent pour se conformer au rite nouveau ont par là

(1) En 1628, l'Inquisition d'Espagne a condamné la secte des Illuminés, qui se tenait debout et fermait les yeux pendant l'élévation. Voici la proposition censurée : « Ad elevationem Sacramenti debent adstantes claudere oculos ».

(2) *Annal. arch.,* t. XVIII, p. 68 ; J. Corblet, *Hist. du Sacrem. de l'Eucharistie,* t. II, p. 359.

manifesté leur foi et leur adhésion sincère à la règle commune du droit pontifical.

Pour compléter l'article de Victor Gay dans le *Glossaire archéologique*, j'ajouterai ici quelques textes d'inventaires, qui fournissent cette résultante : La clochette a différents noms : *campana, campanella, tintinnabulum, squilla, clochette, petite cloche, petite clochette* ; elle est fixée près de l'autel ou manuelle, c'est-à-dire portative; elle est en métal (bronze ou laiton) et argent, blanc ou doré ; elle fait partie d'une chapelle de vases sacrés et instruments liturgiques; on la sonne pour l'avertissement des messes, l'élévation et le viatique; à Orvieto, on en sonne même deux à la fois dans cette dernière circonstance, comme on fait pour les échelettes processionnelles.

« Una campana manualis et unum tintinnabulum ad elevationem corporis Christi personandum. » *(Inv. de Saint-Paul de Londres,* 1298.)

« Squillam parvam, fixam altari. » (*Inv. de la cath. de Toulon,* 1333, n° 23.)

« Une clochète d'argent, à sonner quand on liève notre Seigneur, pes. 2 m. 2 o. » (*Inv. de Louis d'Anjou,* 1360, n° 59.)

« In capella S. Silvestri,.... una campanella » (n°751.) « In ecclesia capelle nove S. Nicolay in castro Meane, due campanelle parve, apte ad portandum, quando portatur infirmis corpus Xpi » (n° 866). — « In castro Bulseni .... in ecclesia S. Johannis, sita intra domus dicti episcopatus..., una campanella metalli, apta ad portandum, quando portatur corpus Xpi infirmis » (n° 798). Une variante de ce dernier article ajoute *parva* après *campanella. (Inv. de l'évêque dOrvieto* 1364.)

« Une petite cloche pour chapelle, d'argent doré,

escripte autour. Item, une autre cloche d'argent doré dedans et dehors, garnie de batant, escripte autour de quatre roleaux; datum capelle Bicturicensi. Item, une autre petite clochette d'argent véré, garnie d'un batant de fer. » *(Inv. du duc de Berry,* 1401, n°s 760, 761, 762.)

« Une clochète d'argent mauvais, senz seing et senz armes, pour servir en une chapelle. » *(Inv. de la duchesse d'Orléans,* 1408, n° 656.)

« Une petite cloche d'argent, dont le battant est de fer. » *(Inventaire de la Ste-Chapelle de Bourges,* 1416, n° 5.)

« II parve campanelle metalli pro pulsandum ad elevationem Domini J. C. quando missa celebratur. » *(Inv. de Saint-Martin de Montpezat,* 1436, n° 277.)

« Deux clochètes d'argent, dont l'une est dorée, pesans ensemble trois marcs et demy. Item, ung calice, ung benoistier, une clochète, une boiste et une paix. » *(Inv. des princes d'Orléans-Valois,* 1481, n°s 998, 1003.)

« I clochète d'argent. » *(Inv. de la chapelle de la comtesse de Bar,* 1495.)

« Emprez l'autel a une petite clochette pour sonner quand on liève Dieu. Item, une clochette à sonner quand le malade rend l'esprit. » *(Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune,* 1501.)

« Huict clochettes de lethon, pour sonner lorsqu'on faict l'élévation du Sainct Sacrement aux messes. Item, une clochette de bronze, qui sert quand on porte la communion aux malades. Item, une clochette, qui est sur la petite porte de l'église du costé de la sacristie, qui sert lorsque les prestres vont dire la messe. » *(Inv. de Saint-Louis des Français à Rome,* 1618, n°s 79, 80, 88.)

« Trois clochettes, une grosse qui sert pour sonner

la messe et les deux autres plus petites, une desquelles est attachée à la chapelle de Nostre Dame. » *(Inv. de Saint-Sauveur* in thermis, *à Rome,* 1649, n° 52.)

« Une petite clochette de cuivre rouge et servant à sonner lors de l'élévation du Sainct Sacrement. » *(Inv. du château de la Lorie,* 1683.)

« Un plat, deux burettes et la sonette d'argent » *(Inv. de la Collég. d'Andenne,* 1757, n° 37*)*.

II. — COFFRET (Plaque de).

Planche I.

Cette plaque, haute de quatorze centimètres et large de trente, doit être examinée au triple point de vue de l'iconographie, de la décoration et de la technique.

Au milieu est représentée la crucifixion et, de chaque côté, se dresse un apôtre.

Le Christ meurt, assisté de deux anges et ayant pour témoins de son agonie sa mère et son disciple bien-aimé. C'est le type traditionnel. Au sommet de la croix est fixé le titre, à extrémités obliques, qui porte, gravés en lettres romanes, les deux monogrammes latins I H S X P S, qui signifient *Jhesus Xpistus*. La croix est large et équarrie, taillée de biais aux deux bouts de la traverse : son champ est vert (1), de deux nuances, foncé au centre, clair ensuite et bordé de jaune; le vert, suivant la symbolique du temps, exprime la divinité du Rédempteur (2). Le fond est parsemé de gemmes réservées, où deux perles rondes accostent une pierre taillée en losange; ce n'est donc plus un vulgaire instrument de supplice, mais une croix glorifiée, qui devient le trophée de sa victoire.

Au dessus du croisillon, de deux nuages ondulés, émaillés rouge, bleu, blanc, qui sont les couleurs de la S[te] Trinité (3), émergent deux anges, ailes baissées,

(1) Léon Palustre écrivait, à propos de la collection Spitzer : « A Limoges, comme dans les autres centres, la croix du Sauveur est presque toujours émaillée en vert, voir notamment n[os] 1, 16, 17, 18 et 45 ».

(2) « Lignum, secundum humanitatem; viride secundum divinitatem. ». *(Man. du XII[e] siècle, à la bibliothèque d'Angers.)*

(3) X. B. de M., *Œuv. compl.*, t. XIII, p. 58.

vêtus de la tunique orfrayée au col et du manteau pendant, au nimbe vert et jaune : des inscriptions contemporaines les nomment les archanges Michel et Gabriel (1).

Le Christ se tient debout, dans une attitude digne et calme. Sa tête barbue, aux longs cheveux partagés sur le front et retombant sur les épaules, est entourée d'un nimbe bleu foncé, bleu clair et blanc, avec bordure lapis, que traverse une croix pattée, rougie par le sang versé. Elle penche légèrement à droite et le nimbe suit son mouvement, qui annonce la mort, accusée aussi par les yeux fermés. Les bras ne sont plus absolument horizontaux, ils infléchissent aux coudes. Le torse est traité avec un réalisme anatomique; un jupon, à plis élégants, enveloppe les cuisses et les pieds reposent sur une large tablette carrée, clouée au milieu. Ni aux mains, ni aux pieds il n'y a trace de clous, ainsi que l'avait déjà remarqué Didron sur des monuments iconographiques de la même époque.

La Vierge se tient à droite de son fils, tournée vers lui et les mains croisées en signe de douleur. Son voile, après avoir couvert sa chevelure, s'enroule autour du cou ; sa longue robe, qui retombe sur ses pieds chaussés, est recouverte d'une tunique, à double orfroi vertical et horizontal, ainsi que d'un ample manteau relevé sur les bras. Le nimbe, comme celui de S. Jean, associe un rebord blanc aux deux nuances du bleu.

L'apôtre, pieds nus, comme il convient à sa dignité, penche la tête vers son maître et sa figure imberbe, en signe de virginité, prend un air lamentable. Il a le double vêtement, marque d'apostolat et de gloire (2), tunique

(1) *Œuv. compl.*, t. XI, p. 201.

(2) X. B. de M., *Les mosaïques des églises de Ravenne*, p. 96.

longue à orfroi au col et aux jambes et manteau par dessus. Sa droite se présente par la paume, signe de tristesse et sa gauche presse le livre fermé de son évangile.

Deux apôtres, imberbes aussi et à chevelure bouclée, escortent le Fils de Dieu, dont ils vont par le monde annoncer la mort rédemptrice. Ils foulent de leurs pieds nus le globe terrestre, qui se rehausse de nuances diverses et, habillés d'une façon identique à l'évangéliste, ils font le double geste de l'allocution, la droite ouverte et de la discussion, l'index de la gauche levé; de la sorte, ils sont dans l'attitude du prédicateur et commentent le livre fermé qui est un de leurs insignes habituels. Leur nimbe circulaire suit cette dégradation : vert foncé, vert clair et jaune. Ils sont abrités par une arcade, sommée d'une petite coupole et accostée de deux lanternons, dont le cintre retombe sur deux colonnettes, avec chapiteaux et bases semblables et feuillages repliés. Cet arc est un honneur rendu à leur apostolat et les tourillons rappellent les contrées où ils ont porté la parole de Dieu (1).

Le sens général de la composition est donc celui-ci : le Christ est consolé à ses derniers instants par les anges descendus du ciel, répondant au cri de découragement échappé de ses lèvres : Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? (2). Il est réconforté par

(1) « Dans certains cas particuliers, les petites constructions qui accompagnent chaque apôtre pourraient bien avoir figuré les portes de la Jérusalem céleste, parce qu'ils ont été l'entrée du ciel pour les nations qui leur doivent la foi ; mais, le plus souvent, il s'agit vraiment des contrées évangélisées par eux. Cette manière de peindre brièvement une ville ou une province, se reconnaît cent fois comme chose admise par les artistes dans la *Notice des dignités de l'empire*, qui remonte à la fin du IVe siècle ». (Cahier, *Caract. des Saints*, I, 52.)

(2) « Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magna, dicens: Eli, Eli, lama sabacthani, hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? ». *(S. Matth.*, XXVII, 46.)

ses amis fidèles, sa mère et son disciple. Puis, quand le sacrifice est consommé, les apôtres, représentés par deux d'entre eux, accomplissent la mission qu'ils ont reçue de faire connaître au monde Jésus crucifié (1) et par là même la salvation du genre humain, condamné et maudit à la suite du péché. L'idée est simple, juste et complète : elle n'a pas besoin de commentaire pour se faire comprendre, allant droit au but; mise à la portée de tous, elle enseigne le chrétien à la fois par l'histoire et le symbolisme.

Ce thème imagé ressort sur un champ bleu-lapis, qui, par sa nuance intense, rappelle les joies célestes, figurées encore par une luxuriante végétation et une plantureuse floraison ; en effet, toute l'antiquité proclame le paradis un bois, un bosquet verdoyant, un jardin odorant (2). Cet épanouissement végétal dit que le Christ, par sa mort, a rendu la vie au monde que le souffle impur du démon avait flétri et desséché; il est plus abondant, plus énergique à la scène de la crucifixion, tandis que les apôtres sont entourés d'un semis de roses, qui est la fleur tout ensemble de l'amour et du martyre (3).

La technique est celle que nous connaissons par maint produit similaire. Le métal champlevé, c'est-à-dire évidé, creusé par endroits, laisse pour former le dessin général une réserve, qui a été dorée, après avoir été préalablement ciselée de traits légers, qui forment les plis et l'ornementation, éteignent un éclat trop vif et rompent la monotonie d'une surface unie,

(1) « Nos autem prædicamus Christum crucifixum ». (S. Paul., *I ad Cor.*, I, 23.)

(2) *Les mosaïques des églises de Ravenne*, p. 50, 51.

(3) Pitra, *Spicileg. Solesmen.*, III, 405, 489.

en y ajoutant des lignes zigzaguées ou ondulées. Au pourtour de la croix, des nimbes et des roses, de même que sur les tiges des rinceaux, un pointillé, fin et serré, produit le plus heureux effet.

Quant à l'émail, il est de deux sortes : uni ou dégradé. Le champ seul est uni, avec réserves diverses pour l'empêcher d'éclater. Partout ailleurs, il offre, du centre à la circonférence, une succession de quatre ou trois teintes, qui ont pour point de départ le rouge ou le bleu, pour aboutir au bleu et au blanc. Les nimbes des anges, vu leur petite dimension, n'ont que deux nuances, vert et jaune, tandis que pour les apôtres, autour de la tête, un vert foncé précède le vert clair. Les nimbes de Marie et de Jean sont bleu lapis, bleu clair et blanc. Les roses polylobées sont, alternativement, d'abord comme ces nimbes, pour les plus petites ou encore rouge, bleu, blanc ou rouge, vert, jaune et, pour les plus grandes, rouge, lapis, bleu, blanc. Les fleurons découpés en trèfles, qui terminent les enroulements des tiges souples, ont aussi une triple dégradation, rouge, lapis, bleu, blanc; rouge, bleu, blanc; rouge, vert foncé, vert clair et jaune. Les nuages, séjour des anges, sont bleus, bordés de blanc et pointés de rouge, comme le sol foulé par les apôtres, à cette différence près que le globe terrestre réunit à son centre les trois nuances, rouge, vert, jaune.

La gamme des couleurs, tout compte fait, se réduit à cinq : peu de rouge, comme point initial; beaucoup de bleu, soit lapis, soit clair; du vert, en petite quantité; enfin jaune, pour éclairer le vert et blanc, pour border le bleu.

Une nuance du bleu, qui est la turquoise, se constate derrière les apôtres en une double bande horizontale.

Notons, presque comme une exception, l'emploi mul-

tiple du vert, qui n'est guère dans les habitudes limousines ; il apparaît à la croix, aux nimbes et aux feuillages. Aux nimbes, il admet trois nuances dégradées, tandis que sur la croix il n'y en a que deux, vert foncé et vert clair, qui aboutissent au jaune.

Toutes les têtes des personnages sont rapportées et en relief ; délicatement retouchées au burin, surtout à la chevelure, elles ont une certaine expression, sans dureté ni exagération.

L'ensemble donne rigoureusement les caractères propres à l'œuvre de Limoges, dont on a ici un spécimen notable, mais de second ordre, remarquable plutôt par sa parfaite conservation que par son irréprochable exécution, qui sent l'art industriel et ne s'élève pas au-dessus des produits faits exclusivement pour le commerce.

Sa date, à s'arrêter à certains détails rétrogrades, comme les arcades, le titre de la croix, les personnages un peu longs et raides, les pieds juxtaposés, pourrait sans doute être un peu reculée ; mais les bras du Christ et surtout les rinceaux du champ accusent nettement une période plus avancée, une évolution dans la méthode de l'atelier, qui vit encore de vieux souvenirs et qui pourtant cherche une voie nouvelle. J'assignerais, comme dates extrêmes, de 1230 à 1240.

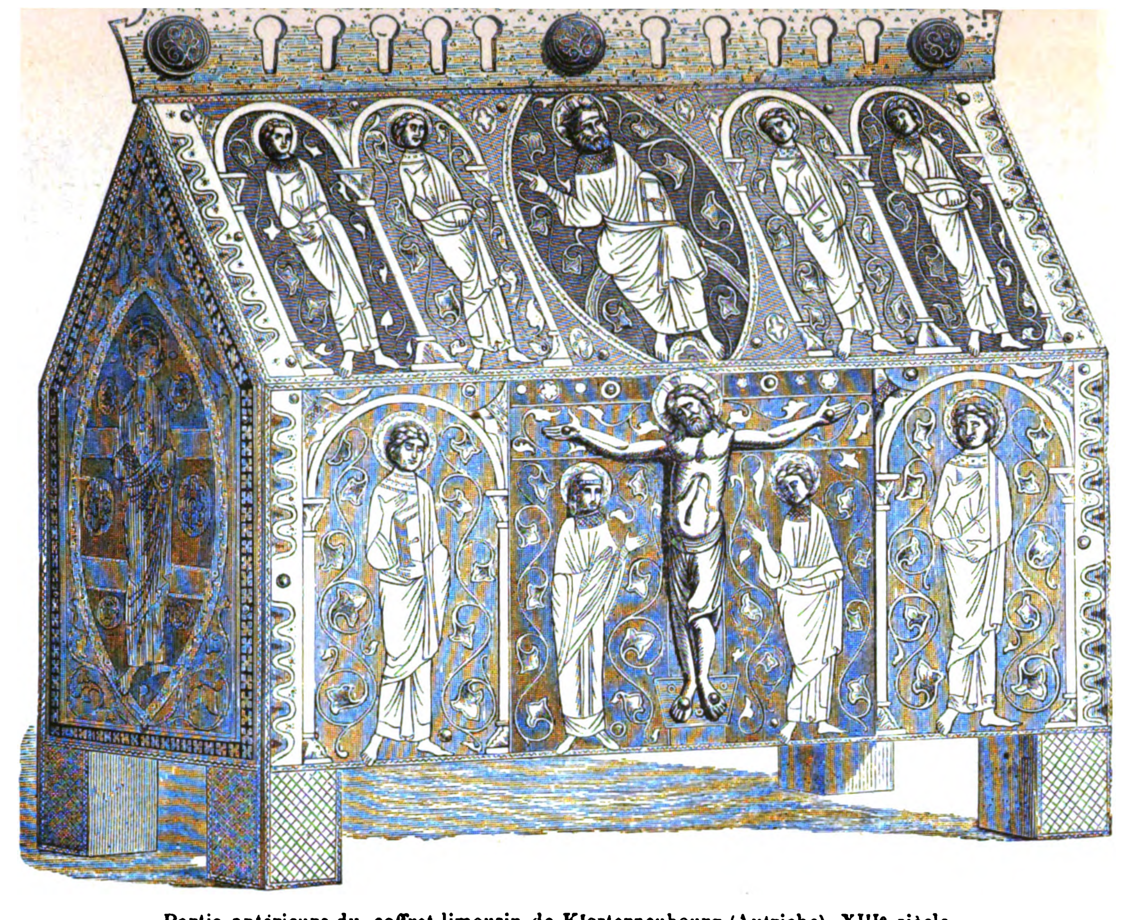
La plaque isolée n'est qu'un fragment d'une petite châsse, en forme de maison, avec quatre faces et un toit à double pente. Nous avons la partie antérieure de l'auge : c'est là que commence la composition, qui se complète à la partie supérieure : le ciel, où le Christ triomphe dans la gloire, est opposé à la terre, où le Christ souffre et meurt. Le *Credo* en rend compte en ces termes : « Passus sub Pontio Pilato, crucifixus,

mortuus et sepultus; descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis, ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis. »

La plaque de cuivre rouge fut appliquée sur une âme en bois à l'aide de clous qui, gauchement placés, ont laissé, au rebord, leur trace meurtrière : en effet, le trou creusé pour les introduire a été fait après coup, un peu au hasard et irrégulièrement, crevant ici un fleuron. ailleurs déchiquetant une aile d'ange, perçant un soulier de la Vierge, dont il emporte presque complètement l'orfroi. L'ouvrier n'est pas excusable de ce dégât matériel, qu'il lui était facile toutefois de prévoir et d'empêcher. Mais ceci n'est qu'un petit défaut, que compensent de réelles qualités.

Cependant, il faut bien le dire, cette pièce n'est pas unique et, pour la compléter, j'ai recours à la châsse de Klosterneubourg, en Autriche, qui, sans lui ressembler absolument, ne laisse pas que de fournir d'utiles indications de style et de pensée pour pouvoir tenter une restauration. A l'auge, voici la crucifixion entre les deux apôtres, sans les anges ni le titre; des rinceaux s'étalent sur la croix et aussi tapissent les trois panneaux. A la toiture, ajourée d'une crête, même décor, sur lequel se détache le Christ, couronné, assis en majesté dans une auréole et bénissant; quatre apôtres, debout sous des arcades, forment sa cour. Avec les deux des pignons, nous arrivons à huit. Peut-être le collège apostolique a-t-il parfait son nombre réglementaire de douze par l'iconographie du revers : à Klosterneubourg, la châsse limousine n'offre qu'un dessin géométrique, ce qui prouve qu'on ne la voyait pas et qu'on ne l'exposait pas de ce côté (1).

(11) Rupin, *L'œuvre de Limoges*, p. 336, avec gravure.



Partie antérieure du coffret limousin de Klosterneubourg (Autriche). XIIIe siècle.

La châsse découverte en Angoumois n'est pas unique en son genre, mais elle a l'avantage, tout en s'inspirant d'un modèle général, d'être une œuvre individuelle, qui jusqu'à présent ne s'est signalée que par ce seul type, ce qui augmente considérablement sa valeur intrinsèque.

Le prototype de la châsse Angoumoisine se rencontre dans une autre plaque, un peu plus ancienne, que j'ai fait entrer au musée archéologique de la ville d'Angers, où, son zélé directeur, M. Michel, a été heureux de l'accueillir. En qualité d'aînée, je lui dois une description un peu détaillée, d'autant qu'elle est entièrement inédite.

Cette plaque, large de vingt centimètres et haute d'un peu plus de onze, y compris les pieds, a été rapportée de Saint-Flour (Cantal), par M. Branthôme, qui l'a cédée au musée d'Angers par mon intermédiaire. Elle est, hélas ! dans un triste état de conservation : on dirait qu'elle a servi de jouet à des enfants qui l'auraient volontairement massacrée. Le cuivre, malgré son épaisseur, a été martelé; aussi sa surface est-elle loin d'être plane actuellement, d'où a résulté infailliblement la chute d'une grande partie des émaux, surtout au centre. Malgré cela, l'épave est encore d'un haut intérêt pour l'histoire de l'émaillerie limousine au premier tiers du XIIIe siècle. Je vais donc m'attacher à en faire ressortir le mérite, en l'examinant minutieusement sous tous ses aspects.

La plaque de cuivre rouge a été découpée de la dimension exacte du coffret qu'elle devait décorer à la partie antérieure de l'auge. Au revers, à la partie supérieure, deux lignes parallèles et zigzaguées ne sont qu'un point de repère pour le montage. On y remarque aussi cinq clous saillants, qui fixent les têtes rappor-

tées des personnages et ont été rivés par aplatissement au marteau.

Les deux pieds latéraux sont ornés, au trait, d'un gracieux enroulement végétal, qui est une des élégances de l'industrie limousine, toutefois plutôt rare(1).

Un zigzagué amortit l'éclat du bandeau étroit qui suit le contour de la plaque et, au-dessous, s'alignent les trous destinés aux clous d'affixion sur une âme en bois, trous réguliers et normaux qu'en certains endroits une restauration postérieure a considérablement et maladroitement élargis.

Deux bandeaux limitent les côtés, mi-partie en réserve, en manière d'arcature courante et en émail, nuancé, à partir du centre, rouge, gros bleu, bleu clair et blanc (2). Cette ondulation, souvent employée pour figurer des nuages, forme comme un cadre céleste à la composition, partagée en trois panneaux : au centre, la crucifixion et, à droite et à gauche, un apôtre debout.

Le Christ est posé, droit et raide, sur une large croix verte, où quelques réserves simulent des gemmes. La tête, sévère et barbue, aux yeux ronds et fixes, ressort en relief sur un nimbe bleu, croisé en rouge. Il n'y a pas de clous aux mains et aux pieds, mais seulement le stigmate de la plaie. Les bras sont étendus horizontalement, les mains ouvertes ; le corps s'affaisse légèrement au torse ; une large draperie couvre la nudité des hanches aux genoux en faisant des plis gracieux, et les pieds, dont les talons se touchent, sont appuyés sur une large tablette, en émail noir, pointillé bleu clair.

A droite, Marie, pieds chaussés, croise ses mains sur sa poitrine et n'ose lever les yeux sur son fils, tant

(1) M. Rupin, pl. XXXII, ne cite d'autre exemple que la châsse du Mans.

(2) Rupin, p. 337.

est grande sa douleur. Son nimbe, polylobé à l'intérieur, est bleu, fileté de blanc. Sa robe, passementée au col et au rebord inférieur, disparaît en partie sous un manteau qui, relevé sur les bras, imite la coupe et les plis de la chasuble antique; un voile descend du front sur les épaules.

En face et à gauche, saint Jean, nimbé de même, le menton imberbe et les pieds nus, en qualité d'apôtre, pose sa droite sur la poitrine et de la gauche ramène en avant un pan de son manteau.

Une bande horizontale, bleu turquoise, traverse le panneau à mi-hauteur. Le fond, bleu lapis, est égayé d'un semis de roses, au nombre de douze sur trois rangs. Le contour réservé inscrit un quatre-feuilles, alternativement nuancés gros bleu, bleu ardoise et blanc, ou rouge, vert, jaune, qui sont les combinaisons habituelles.

Au-dessus des bras de la croix s'alignent quatre marguerites, épargnées sur le champ et dont les pétales sont gravés et dorés, d'où résulte un gracieux effet.

Les panneaux latéraux, plus étroits, enferment chacun un apôtre, sous une arcade en plein cintre, avec feuillages aux écoinçons et retombée sur des colonnettes, à chapiteau et base feuillagés. Pieds nus, la tête entourée d'un nimbe vert et jaune, ils semblent enseigner par le geste de leur main droite la doctrine de leur maître, contenue dans le livre fermé qu'ils tiennent de la main gauche (1). Conformément à la tradi-

(1) Comme la liturgie est, d'ordinaire, l'inspiratrice de l'iconographie, il est opportun de citer cette double commémoraison qui revient fréquemment aux vêpres : « Petrus apostolus et Paulus, doctor gentium, ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine. Constitues eos principes super omnem terram, memores erunt nominis tui, Domine »; et à laudes : « Gloriosi principes terræ quomodo in vita sua dilexerunt se ita et in morte non sunt separati. In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terræ verba eorum ».

tion, ils portent le costume primitif, longue tunique et ample manteau qui revient en avant.

Les figures sont typiques. Aussi je n'hésite pas à nommer saint Pierre l'apôtre qui est à droite, la place d'honneur, à cause de sa tête ronde et de ses cheveux frisés; et saint Paul, celui de gauche, dont le visage est allongé, les cheveux rares et droits, avec une mèche caractéristique au milieu du front.

Le champ des panneaux ne varie pas et, comme celui de la crucifixion, il exhibe, sur bleu lapis, une traverse turquoise et un semis de roses émaillées, huit sur quatre rangs.

Somme toute, cette plaque, d'un bon style courant, laisse à désirer pour les têtes rapportées, excepté pour celles des apôtres mieux traitées au point de vue de l'expression. Je n'ai que des éloges à donner à la façon dont les vêtements sont drapés et à la fusion de l'émail bleu, dont la pureté réjouit les yeux; on dirait vraiment du lapis-lazuli.

La dorure a disparu à peu près partout, ce qui atteste un long usage; elle ne subsiste guère que dans les tailles, soustraite par là même au frottement continuel des mains et peut-être aussi des lèvres des fidèles, car, généralement, leur dévotion se complique d'attouchements et de baisers qu'ils jugent plus efficaces que leur prière.

En rapprochant les deux plaques du trésor de Cherves et du musée d'Angers, on saisit de suite que, sans se copier, l'orfèvre limousin se conformait à un modèle d'atelier, dont il modifiait les détails suivant son goût et la place à occuper.

La plaque de Cherves, plus grande d'un tiers et d'un style plus magistral, sans parler de son irréprochable fabrication, au premier aspect semblerait identique; mais j'y observe ces différences : l'émail est plus clair,

les roses sont remplacées par des rinceaux fleuronnés, deux anges surmontent la croix qui perd son bandeau de marguerites, et la physionomie des apôtres est indistincte. L'une et l'autre, comparées ensemble, donnent immédiatement ce résultat, que la plaque d'Angers est l'aînée de celle de Cherves d'au moins une vingtaine d'années et qu'elles ne sortent pas du même atelier.

D'où je conclus que la plaque d'Angers, plus ancienne et plus hiératique, d'une allure moins artistique, nous donne sûrement le prototype du coffret mutilé de Cherves et du coffret entier de Klosterneubourg. Ceci soit dit à l'avantage du petit monument angevin, que M. Michel doit être fier de posséder, puisqu'il a la valeur d'un original.

Nous pouvons encore remonter plus haut, grâce à un autre exemplaire, que je classe vers l'an 1220. C'est le coffret de l'église Saint-Pierre à Tulle (Corrèze), dont j'ai fait prendre par Léon Palustre une photographie qui est encore inédite (1).

La disposition est la même qu'à Angers pour la plaque antérieure, c'est-à-dire que le champ est partagé verticalement en trois panneaux inégaux, bordés d'ondulations émaillées. Les apôtres, à figure indéterminée et imberbe, sont abrités par une arcade plein cintre (2) et remplissent les deux côtés, plus étroits.

La crucifixion occupe le panneau central : la tablette qui supporte les pieds est garnie d'émail.

(1) M. Rupin n'en a pas donné la gravure. Il se contente de cette courte description, p. 422 : « La scène de la crucifixion ; à droite et à gauche, sous des arcades en plein cintre, deux apôtres debout. Au-dessus (sur le toit), quatre apôtres assis dans des médaillons en forme de *vesica piscis* (auréoles)... Au revers, un semis de rosaces émaillées. Haut., 0m175 ; long., 0m205 ».

(2) *Œuv. compl.*, XI, 485.

Le fond est semé de disques en roses, mais moins considérables : il y en quatre pour les apôtres, trois plus petits à la crucifixion et deux grands au-dessus de la traverse de la croix.

Les différences s'accusent aussi à la bande turquoise, qui est plus large, et aux têtes en relief, qui sont moins bien soignées.

Enfin les pieds sont délicatement gravés, en vermiculé, de volutes feuillagées (1).

J'arrive en conséquence à cette résultante : de Tulle à Cherves nous suivons une gradation sensible et une progression notable, en passant par l'intermédiaire d'Angers. On peut donc fixer à peu près les dates de fabrication : Tulle, en 1220; Angers, en 1230; Cherves, en 1240 et Klosterneubourg, en 1250. Evidemment, je ne m'astreins pas à ces dates précises qui peuvent admettre quelque écart; mais, en raison de l'évolution du style, il n'est pas invraisemblable qu'une modification, dans le détail plutôt que dans l'ensemble, ne s'est introduite qu'après un laps d'une dizaine d'années. En tout cas, le point de départ du type est à Tulle, comme la limite extrême à Klosterneubourg (2).

(1) *Bull. de la Soc. arch. de la Corrèze,* 1897, p. 74.

(2) Le musée du Louvre possède un coffret limousin du XIII[e] siècle, qui rentre dans cette catégorie. L'auge représente la crucifixion, entre deux apôtres sous des arcades ; sur le toit, la Majesté est accompagnée également de deux apôtres ; deux apôtres se dressent à chacune des extrémités. Au revers, quatre apôtres occupent l'auge et quatre autres le toit : c'est donc seize apôtres en tout, nombre qui s'explique en partie par l'accession au collège apostolique de S. Mathias, de S. Paul et de S. Barnabé. Resteraient encore deux places à remplir, car nous n'arrivons ici, en supprimant Judas, qu'au chiffre de quatorze. Le quinzième serait-il S. Martial, que les Limousins ont si longtemps qualifié *apostolus ?*

Ces apôtres, nimbés, à tête en relief, pieds nus et portant un double vêtement, tiennent un livre fermé ou un rouleau ; le geste est triple, d'indication, d'affirmation ou de prédication.

Le fond bleu est semé de roses.

Tout coffret avait pour destination de contenir des reliques, qui, d'ordinaire, imposaient l'iconographie du décor. Nous ignorons absolument quelles reliques renfermait le coffret de Cherves, nous ne pouvons donc faire qu'une supposition. Si réellement il provient de l'abbaye de Bassac, qui possédait le *saint Lien* (1), la crucifixion était la scène la mieux appropriée pour s'harmoniser avec ce précieux souvenir de la passion.

Le *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la Congrégation de saint Maur,* au 17 juin 1713, s'exprime ainsi pages 319-320 : « Bassac est une solitude toute charmante. Il y avait autrefois une partie des liens avec lesquels notre Sauveur avait été attaché. Ces reliques étaient fort renommées. La lettre de la femme de François I[er] (1520), qui est en original à Bassac, en fait foi. En voici une copie fidèle :
« De par la Royne. Chers et bien amés, le temps où
« debvons acoucher aprouche, qui nous fait vous
« escripre et prier de nous envoyer, le plus tot que
« pourrez, le sainct Cordon à sainct Germain en Laye
« par le Religieux qui a accoutumé de y venir, nous
« recommandant toujours à vos bonnes et dévocieuses
« prières. Chers et bien amés, Notre Seigneur vous ayt
« en sa garde. Escript à Abbeville, le premier jour de
« juillet. — Claude.

« Et au dessus : *A nos chers et bien amés les abbés,*
« *religieux et couvent de Bassac.* »

Les reliques de la collégiale de la Rochefoucault furent pillées en 1568 et 1570 par les protestants. Elles consistaient en un morceau de la vraie croix,.... un morceau de la coiffe de la sainte Vierge, des ossements

(1) « Bassacum, ordinis S. Benedicti...., ubi funis seu fascia qua Christus in passione ligatus fuit, vulgo le *saint Lien*, religiosissime adservatur » (*Gall. Christ.*, II, 1109, *Eccles. Santonensis*).

de saint Paul, saint Antoine de Padoue, saint Vincent, sainte Anne, sainte Marguerite, sainte Catherine; un fragment du cordon de notre Seigneur, un fragment de la verge de Moïse, le chef de saint Sébastien, etc. Elles avaient été vérifiées officiellement en 1508 (*Bull. de la société arch. de la Charente,* 6e sér., t. II, p. 303).

Il n'est pas inopportun de reproduire ici la prière au saint Lien, que Dom Boyer a lue dans un manuscrit de l'abbaye :

ORAISON A DIEU EN HONNEUR ET MÉMOIRE DU SACRÉ SAINT LIEN.

O bon Jhesus et très miséricors,
Qui, pour ouster des humains les discors
Que Adam y mist par l'offense première,
Voulustes bien, par cruelle manière,
Par les Juyfs, en merveilleux despris,
Estre de nuict comme malfaiteur pris,
Battu, lyé d'aspres et durs cordons,
Dont l'un d'iceux, comme nous recordons,
En cette église et dévot oratoire,
Gist et repouse à votre très grand gloire ;
Je vous supply qu'en vertu de la corde
Ou le cordon dont cy je me recorde,
Duquel fustes lyé si effrontément
Que lyé sois en la foy tellement
Que puisse avoir toujours votre grace,
Sans que le diable en rien me mesface ;
Et me guardez de son dampné lyen,
Taut que je puisse avoir enfin le bien
De paradis, que vous avez promys
A vous servans et fidelles amys.
Amen.

III. — Coupe de suspension.

Planche II.

Commençons par déblayer le terrain, afin de ne pas laisser prendre racine à de fausses attributions qu'il serait ensuite trop difficile d'éliminer des ouvrages scientifiques.

La coupe à jour a été dénommée, en raison de sa forme et de ses chaînettes, *encensoir* ou *lampe,* sans tenir compte des objets similaires dont la simple confrontation aurait immédiatement renversé une théorie hâtive et improvisée. En effet, la cassolette de l'encensoir a toujours été pleine, ses ajours eussent supposé une doublure de métal dont on n'a pas d'exemple, pas plus que de quatre chaînettes, le symbolisme, fixé au XIII[e] siècle par Innocent III, n'exigeant que le nombre requis par les trois personnes de la Trinité (1).

Une lampe est non moins invraisemblable, car tel n'était point alors son aspect, surtout avec un récipient de verre qui se prolongeait en pointe (2).

Est-ce à dire pour cela que l'on peut, du premier coup, déterminer une attribution certaine, qui échappe faute de termes absolus de comparaison? Non assurément et nous ne pouvons arriver que par déduction à une solution rigoureusement acceptable.

Pour moi, l'objet en question est un *canistrum,* pour lui conserver son nom primitif, qui revient mainte fois

(1) *Ann. archéolog.*, IV, 307.

(2) *Ibidem*, XVI, 256.

dans les inventaires du *Liber pontificalis* (1). Le nom explique tout ensemble sa forme arrondie, ses ajours nombreux et son mode d'attache. Mais la corbeille avait différentes fonctions et on l'employait surtout à la décoration intérieure des églises. En l'affectant spécialement ici à la réserve eucharistique, je crois être dans la vérité, comme je vais le démontrer.

La réserve était renfermée dans une armoire (2) ou dans une coupe (3). L'armoire, à Rome, se constate dès le XIII[e] siècle : c'est un édicule de marbre, orné de mosaïques d'émail, incrusté dans une paroi du sanctuaire et qui, plus tard, se transportera sur l'autel même pour y former le tabernacle.

La coupe, comme celle du Louvre, signée du nom d'Alpais (4), est un globe, destiné à servir d'enveloppe à la pyxide où reposait l'hostie sainte. Nous savons par l'inventaire de la métropole de Sens que la coupe n'allait pas sans une boîte intérieure plus précieuse (5).

Or la coupe, aussi bien qu'autrefois la colombe et la pyxide, était élevée en l'air et posait sur un plateau, arrondi comme elle.

Ici, c'est la coupe elle-même, non le plateau, car on

(1) X. B. de M., *Inventaria ecclesiarum urbis Romæ, ab Anastasio S. R. E. bibliothecario sæculo IX collecta et Libro pontificali inserta*, Oxford, 1864, in-8°.

(2) X. B. de M., *Les tabernacles de la Renaissance, à Rome*, Arras, 1879, in-8o.

« Par le dernier (derrière) dudit thrésor des reliques, y a une armoire dans laquelle reposoit anciennement le Saint Sacrement ». (*Inv. de la cath. de Saint-Bertrand de Comminges*, 1627.)

(3) A Chartres, cette coupe s'appelait *sacraire* (Métais, 1895, p. 33. 39).

(4) X. B. de M., *Œuv.*, VI, 330; *Ann. arch.*, XIV, 5.

(5) *Œuv. compl.*, VI, 332. — « Cette coupe très vénérable renferme une boîte d'or, dans laquelle repose le très précieux corps du Seigneur. » (*Inv. de la cath. de Sens*, 1653.)

l'omet, qui reçoit les chaînettes d'attache (1). Par ce côté, ainsi que par ses ajours, elle constituait pour le temps une innovation, pendant que pour nous elle devient, non une rareté, mais un exemplaire quasi unique.

Il est opportun d'ajouter un mot sur le mode de suspension, qui est double : crosse, surmontée d'un ange (2) ou d'une colombe (3), qui porte la coupe; pyxide, descendant du centre du pavillon qui l'abrite (4). Je préfère, en la circonstance actuelle, cette dernière combinaison.

Le diamètre du *canistrum* donne dix centimètres, ainsi que pour la hauteur dont il ne reste plus peut-être que la moitié, si la forme était sphérique.

Le dessous est muni d'un pied bas et étroit; car, descendue pour renouveler les saintes espèces, la coupe est alors posée sur l'autel pendant le saint sacrifice.

(1) De Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales, 6e part., Atlas,* pl. LXXXXI, donne la vue d'un autel représenté sur la châsse de Mozat, qu'il dit du « XIIe siècle », tandis qu'elle est certainement du XIIIe. L'autel, recouvert d'une nappe pendante, porte, de gauche à droite (relativement au spectateur), une croix pattée, sans crucifix, exhaussée sur trois pieds, un calice et un chandelier avec cierge. Au-dessus pend une coupe, retenue par trois cordelettes, qui aboutissent à une corde passée dans un crochet et attachée au mur. L'auteur y voit une « lampe suspendue ». C'est possible, à cause de la pointe qui termine la coupe hémisphérique; toutefois, je ferai remarquer que cette pointe est bien minime eu égard aux objets connus et que, si elle est en verre, ce qui serait possible, ses attaches ne peuvent se faire directement à la coupe elle-même, mais bien à l'anneau qui la porte, comme à Chartres; de plus, on ne voit pas trace de mèche. Pourquoi, en raison de sa place directement au-dessus de l'autel, où l'huile aurait plus d'un inconvénient, ne serait-ce pas plutôt un *canistrum ?*

(2) Dans les *Annales archéologiques,* IX, I, le maître-autel de la cathédrale d'Arras.

(3) *Ann. arch.,* III, 93; V, 192.

(4) Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier,* p. 252.

La demi-coupe forme comme un portique continu de huit arcades cintrées, qui abritent alternativement un ange ou un rinceau. Or huit est le nombre par excellence de la béatitude céleste (1).

Les anges, qui n'ont pas de pieds et dont les ailes sont abaissées (2), car ils sont au repos, émergent d'un feuillage qui remonte de chaque côté. Leur tête en relief est fixée par un clou sur leur nimbe arrondi. Vêtus de la tunique et du manteau, ils montrent de la droite, l'index levé, Celui dont la parole est incluse dans le livre fermé qu'ils tiennent de la gauche et qui signifie également qu'ils ont reçu de Dieu la mission de parler aux hommes pour leur annoncer le pain vivant, descendu du ciel. Ces quatre anges, qui veillent constamment autour du corps du Christ, dont ils forment comme la garde d'honneur, sont les quatre principaux archanges, les chefs de la milice céleste, que la tradition nomme Michel, Gabriel, Raphaël et Uriel (3). Le même symbolisme existe sur les pyxides émaillées de Limoges. Limoges, en effet, avait un formulaire assez restreint dont il ne s'écartait guère et qui suffisait à tous les besoins.

La liturgie explique fort bien la présence des anges sur la coupe eucharistique, car elle répète dans ses offices ces textes bibliques : « Panem de cœlo præstitisti eis, Panem angelorum manducavit homo (4) ». Le

(1) Le moyen âge avait ce proverbe : *Octo facit esse beatos*.

(2) Ces ailes, au-dessus des pennes, sont treillissées, avec un trait vertical à la pointe de chaque carreau.

(3) *Œuv.*, XI, 209. — Le tympan de porte, du XII[e] siècle, qui est conservé au musée des Antiquités de Dijon (*Catalog.*, n° 1139, pl. XVIII), représente le Christ en majesté, escorté des quatre animaux: les quatre archanges soutiennent son auréole.

(4) Versets de l'oraison du Saint Sacrement, selon le romain et le gallican.

pain que mange l'homme pour nourrir son âme n'est donc pas un vulgaire aliment, mais un pain descendu du ciel, où il fait la joie des anges.

Ce pain est vivant, puisqu'il renferme, sous le voile sacramentel, le vrai corps du Fils de Dieu et par là même il donne la vie, la vie spirituelle qui mène au ciel. S. Thomas d'Aquin le chante dans l'*Adoro te* (1) :

> « Panis vivus, vitam præstans homini.
> Præsta meæ menti de te vivere. »

Or la vie est rendue aux yeux par la végétation, qui figure également sur les pyxides polychromes. Un trèfle est encadré dans un cœur, dont les ramifications montent et s'entre-croisent pour s'épanouir, à la fin de la volute, en tréfles plus petits (2). D'autres trèfles, à large envergure, s'étalent aux écoinçons.

Un bandeau cursif circonscrit les bords de la lèvre, où saillissent quatre anneaux, munis chacun d'une traverse à laquelle s'attache la chaînette de suspension. Des fragments de ces petites chaînes ont été retrouvés : les anneaux, circulaires, en sont faits d'un fil replié trois fois sur lui-même.

La calotte hémisphérique, avec bouton final, qui recouvrait la cassolette ajourée, manque complètement, si elle a jamais existé. Il est facile de la restituer d'après la partie inférieure, dont elle devait reproduire l'aspect; mais, comme sur les pyxides, les anges seront réduits à trois pour ne pas dépasser dans l'ensemble le nombre sept, déterminé par les visions apocalyptiques (3).

(1) Ce *rhythmus ad Sacram Eucharistiam* a été placé par le Missel Romain parmi les prières d'actions de grâce, à dire par le prêtre après la messe.

(2) On pourrait y voir comme une fleur de lis rudimentaire, symbole de la royauté du Fils de Dieu.

(3) *Œuv.*, XI, 217.

Ici, un rapprochement s'impose avec la coupe du Louvre, qui, elle aussi, est de fabrication limousine. Le décor est identique de part et d'autre, anges et rinceaux.

Le *canistrum* est une feuille de cuivre rouge, repoussée et repercée, d'où résulte une rare élégance. Ciselée et dorée, elle n'a pas été émaillée, parce que son rôle était secondaire. Le burin a tracé sur les parties lisses, en bas une ondulation, à la lèvre un chevronné de feuilles grasses, sur les rinceaux et les fleurons un strié et un pointillé qui les animent, sur les vêtements des plis qui mouvementent l'étoffe, aux ailes des anges un quadrillé et des lignes droites qui reproduisent des plumes. Tout cet ensemble, avivé par la dorure, devait briller et chatoyer aux yeux.

L'intérieur est bombé. Les trois clous d'attache du pied sont reliés par une feuille de métal qui devait servir de support direct à la pyxide, qui, autrement, aurait été sans équilibre.

Or la présence de cette pyxide interne est spécifiée par des textes d'inventaires :

« Pixis de ebore magna et una parva intus » *(Inv. du card. Fieschi,* 1336, n° 484).

« Une coupe à pied et un hanepiel dedans, tout d'argent, en quoy on porte le corps Jesus Cristz en visitation aval la parosce à acommunier les bonnes gens. — Une coupe de queuvre dorée, qui siet en le cibole deseure le grand autel, en quoy le Sainct Sacrement du précieux corps Jesus Crists est et pense que dedans icelle coupe est une petite boistelette dorée » *(Inv. S. Brice de Tournai,* 1451).

« Item, une couppe à porter *Corpus Domini* aux malades, d'argent doré, tarny dedens; en laquelle a une petite boistelette, avec son couvercle d'or, tenant à lad. couppe..... et au dessus d'icelle couppe a une

petite croix et crucifix d'argent doré eslevé » *(Inv. de l'abb. de Maubuisson,* 1463, n° 20).

« Le ciboire, couvert d'une meschante pièce de toille rompue en plusieurs endroictz et par-dessus icelle toile deux pièces de taffetas verd naissant, l'une et l'autre fort déchirées; ce qu'estant osté, s'est trouvé le ciboire de cuivre, argenté par le dedans, fort obscurcy et couvert de souillure et dans celuy une petite boïste d'argent, enveloppé d'une pièce de corporal fort salle et crasseuse tant au dedans que dehors » *(Visite de l'égl. de Loures,* 1627).

« Un grand ciboire doré en dedans et ciselé, dans lequel est la coupe qui tient les saintes hosties » *(Inv. de l'église de la Riche, à Tours,* 1756).

Si nous cherchons des similaires au *canistrum* de Cherves, nous n'en trouvons que deux.

Le premier est à Rome, dans l'église de Saint-Martin-des-Monts, où on l'expose, avec quelques reliques des saints papes Sylvestre et Martin, le jour de la station. Il est en cuivre, de forme circulaire, ajouré et découpé en quatre-feuilles qui forment un semis épais (1). On lit à côté cette explication, qui a la prétention d'être archéologique : « Corona seu lampas vetustissima ejusdem generis ac...... Anastas. bibliothecar. in *Vitis Roman. Pontificum* BUTTONES et CANISTRA vocantur et a quadam pia virgine, voto suscepto et soluto, S. Silvestro pp. dicata, in horto hujus monasterii juxtà parie-

(1) Le R. P. Grisar, qui l'a revue et dessinée à mon intention, la nomme *quasi gabata,* tout en admettant mon interprétation de *canistrum.* Il ajoute : « Sa largeur est de 0,14 et sa hauteur de 0,09. De Rossi en parle dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne,* 1872, p. 38 et la reproduit, 1890, pl. VIII. Duchesne, *Liber pontif.,* I, 201, l'attribue avec raison au V° siècle. La destination est certaine, on y mettait quelque chose. Les chaînettes manquent actuellement. »

tes oratorij olim sub proprietate venerab. sacerdotis Equitii, anno D. 1632 reperta, ut in opusc. Rmi P. Ant. Philippini, Carmelitar. Generalis, *De antiquitate hujus Eccl.*, pag. 51, ex quo ut monumentum sacrum eximiæ raritatis et in venerationem acceptum, assidue approbato ».

Je regrette d'avoir à contredire l'opinion du Révérendissime général des Carmes, mais le lieu de la découverte ne suffit pas pour lui assigner une si haute antiquité. Y voir un ex-voto offert au pape saint Sylvestre est non moins risqué que d'en faire une couronne ou une lampe et surtout un objet de vénération. Mais nous sommes d'accord, avec Anastase le bibliothécaire, pour y reconnaître une coupe de suspension ou *canistrum*, puisqu'elle est complètement à jour.

Le second exemplaire faisait partie de la collection Carrand ; maintenant il doit donc être au musée de Florence (1). Le P. Cahier en a publié deux gravures dans les *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 20, 21 et il en donne cette explication, en l'appelant *cul de lampe en bronze :* « L'époque est indubitablement entre le IXe siècle et le XIIe, si le monument est d'origine latine, comme nous le pensons ; mais la provenance est inconnue

(1) M. Gerspach a eu l'obligeance de m'en adresser trois photographies, qui le présentent sous tous ses aspects. Sa lettre du 10 septembre 1897, datée de Florence, contient ces renseignements : « La pièce est en bronze et massive. Elle mesure 0,110 de haut, et 0,120 de diamètre. Ce n'est pas une lampe de suspension ; à l'intérieur, il n'y a pas de disposition pour un godet. Ce n'est pas davantage un encensoir, car aucune trace de la combustion de l'encens ne s'y remarque. Les figures sont passablement usées, le pied aussi. L'objet a dû subir de longs frottements. L'étiquette porte *Syriaque, VII siècle* et l'inventaire de Carrand *art allemand*. A mon sens, l'objet est latin, la date me semble juste par comparaison avec d'autres objets de la collection, qui contient une autre pièce, à peu près de la même forme, mais plus petite, qualifiée par Carrand *Scandinave :* je crois qu'il faut se méfier. »

et l'on pourrait même soupçonner que c'est un encensoir grec, car les peintures nous montrent ordinairement l'encensoir grec sans couvercle (1). Cependant trois petits trous percés dans la bande supérieure (sous les oreillettes des chaînes) semblent n'avoir pu être destinés qu'à soutenir la mèche au centre du vase, sans doute avec assez de liberté pour qu'elle pût s'abaisser avec le niveau variable de l'huile pendant la combustion..... Pour ne pas tronquer l'exposition de cette importante curiosité, nous y joignons la réduction de toutes les scènes qui forment un bas-relief courant autour du ventre et où l'on a voulu évidemment représenter en abrégé les mystères du Nouveau-Testament, depuis l'Annonciation jusqu'à l'Ascension de Notre Seigneur.... On a interverti l'ordre historique en plaçant l'apôtre saint Thomas, témoin de la résurrection, entre deux scènes de l'enfance du Sauveur..... Voici l'ordre des mystères : Annonciation, Visitation, Résurrection (saint Thomas), Bethléem, Épiphanie et Ascension. Ainsi aucun mystère douloureux n'y a été admis ».

Le P. Cahier fait erreur sur la date, qui est certainement le XIe ou XIIe siècle ; sur la destination, qui n'est ni encensoir, ni lampe; sur le style, qui est absolument latin, et il omet de dire que l'objet est muni d'un pied et d'une course de rinceaux au rebord supérieur. La vie du Christ, qui historie le pourtour, convient admirablement comme attestation de la présence réelle; le Dieu de l'Eucharistie étant de la même chair que Celui qui a été annoncé par l'ange et reconnu par sainte Élisabeth, est né dans l'étable, a reçu les adorations des mages, s'est manifesté à saint Thomas et est monté au ciel.

(1) Le P. Cahier, qui savait tant de choses, oublie que les encensoirs primitifs étaient sans couvercle, comme ils le sont encore dans le rit ambrosien.

Citerai-je encore deux autres exemples, bien que j'y attache moins d'importance, car ils ne sont pas rigoureusement probants, l'un pouvant n'être qu'une tasse à boire et l'autre que la partie inférieure d'une lampe ? Mais je tiens à ne rien omettre de tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à mon sujet.

Il y avait à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, faisant partie du trésor de Pétrossa (Valachie), que l'on suppose avoir appartenu à Athanaric, roi des Visigoths, mort en 381, deux tasses d'or à claire-voie, vitrée en cristal de roche.

Le magnifique *canistrum* de la cathédrale de Sainte-Sophie de Novgorod, qui date du XII[e] siècle, a été publié dans le bel ouvrage sur les *Antiquités de l'empire de Russie* (pl. XI, n° 1 ; pl. XLVI). Le chevalier Parker en avait fait prendre la photographie pour son illustration d'Anastase, qui n'a jamais paru : j'en tiens de lui un exemplaire.

Puisque la question du *canistrum* liturgique a été si mal comprise jusqu'ici et que le Dictionnaire de Martigny et le Glossaire archéologique de V. Gay n'en soufflent mot, je crois utile de m'y arrêter un instant.

Canistrum (1), dans le *Liber pontificalis*, est aussi écrit *canestrum* et *canestrus*, qui peut se traduire par l'ancien mot français *canestre*.

Sa forme est celle d'une corbeille, d'où lui est venu son nom. Or nous savons par saint Jérôme que la corbeille d'osier servait à transporter le corps du Seigneur : « Nihil illo ditius qui corpus Domini canistro vimineo portat » (*Ad Rustic.*) et, par Epiphane, qu'elle était affectée à la communion des fidèles, sans doute avant

(1) Quicherat, dans son *Dictionnaire*, cite Ovide, Horace, Virgile et traduit « panier, corbeille ».

l'invention des patènes ministérielles : « Si hæretici non sunt, quomodo tanta sacramenta confecerunt, ut canistra plena erogarent, ne, imminente ut dicebant persecutione, communicare non possent ? » (*Indicul. ad Hormisdam pp.*) (1).

La matière est toujours l'argent. Dans les inventaires des VIIIe et IXe siècles, l'enregistrement se fait presque toujours au pluriel et en nombre : deux, trois, quatre, cinq, six, huit, neuf, dix, onze, douze, quinze, dix-sept, vingt, vingt-deux, trente-cinq et quarante-sept.

Le métal est évidé, *interrasile* ou ouvragé, *operatum* ; quelquefois gravé au nom du donateur et du saint à qui l'offrande est faite.

Sa place est devant le presbytère, en avant des portes d'argent qui y donnent entrée, au portique, au milieu de l'église, dans la tour. Il est suspendu par des chaînes.

De tous les textes d'Anastase, il résulte que le *canistrum*, à l'époque carlovingienne, était plutôt un objet de décoration pour l'église. C'est ce que nous apprennent aussi les manuscrits. Le P. Cahier en cite de nombreux exemples (2), mais nulle part nous ne voyons la mèche qui indiquerait une lampe.

Le dessin en est très varié, quoique l'aspect principal soit celui de la coupe ouverte ou couverte. La première forme, à proprement parler, le *canistrum*, même non ajouré et la seconde correspond à ce que le moyen âge a appelé *scyphus* et le français *coupe*.

Les coupes figurées dans les miniatures sont attachées par deux ou trois cordelettes ; on les trouve à l'entrée de l'église ou du presbytère ; dans le psautier du *British Museum*, qui est du IXe siècle, la coupe

(1) Du Cange se méprend sur la portée de ce texte, relatif à la communion et non à la simple distribution des *eulogies*.

(2) *Mélang. d'arch.*, t. III, p. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

en boule surmonte l'autel; je ne doute pas que ce soit une coupe eucharistique.

Je n'en rencontre qu'une seule du genre de celle de Cherves, c'est-à-dire ouverte, dans la Bible de Charles le Chauve, au IXe siècle. On voit à l'intérieur une pyxide cylindrique, accostée de deux calices et de deux cornes; elle est suspendue au tref que surmonte la croix triomphale, accompagnée de deux anges et dominée par la colombe divine. Le P. Cahier qui la reproduit (*Mél.*, III, 18), l'appelle à tort « plateau », car elle est concave et munie d'un pied. « Un plateau suspendu contient, si je ne me trompe, divers ustensiles destinés au service de l'autel: calices, boîte d'ivoire en manière de ciboire ou de custode (*pyxis*) et deux cors d'olifant, qui ne peuvent y figurer que comme burettes ou comme lampes, si ce n'est comme chandeliers ». L'interprétation est ingénieuse et vraisemblable. La boîte est bien celle de la réserve, à laquelle s'adjoignent, le sacrifice terminé, les deux calices de consécration et d'ablution, ainsi que les deux rhytons du vin et de l'eau, car, « il nous est resté du moyen âge plusieurs vases à boire en forme de corne ou de cor de chasse » (1).

(1) Nous savons par les inventaires que les dents d'éléphants servaient aussi de reliquaires, à l'occasion, ou même qu'on les employait seulement comme parade : « Item, cinq cornes de yvière, les ungz figurés de diverses figures de bestes et de oyseaulx, lesquelz sont mis en parement environ le grand autel. Item, trois aultres cornes de corne, virolés d'argent par les boutz et sont mis en parement comme les dessus dicts; et dit l'en que ce sont ungles de grifon. Item, avecque les dictz cornes, a un œuf de autruce. Item, une dent de ballaine, figurée en manière de poisson. » (*Inv. de la cath. de Bayeux*, 1474, nos 95-98.) Les curiosités naturelles avaient donc leur place aussi dans le sanctuaire aux solennités, sans doute pour rappeler ce passage de l'office des laudes : « Benedicite, omnes bestiæ et pecora Domino, » où le cantique des trois enfants débutait d'une façon plus générale : « Benedicite, omnia opera Domini, Domino; laudate et superexaltate eum in sæcula. »

Au Xe siècle, la tradition continue. Voici, d'après un *Psautier saxon*, qui est au *British Museum* (Cahier, *Mél. d'arch.*, III, 19), un autre exemple de coupe de suspension, attachée par trois liens, aboutissant à un seul, à l'arc d'une porte d'église, entre deux rideaux relevés sur les côtés : la panse paraît pleine. Ce n'était certainement pas une lampe.

La pyxide, incluse dans le *canistrum*, a donc pu rester à découvert; toutefois, il est possible que l'ensemble ait été abrité par un pavillon. Alors la seconde partie de la sphère qui nous manque pourrait, en réalité, n'avoir pas existé ; en effet, elle n'aurait été possible que par superposition, comme pour l'encensoir, ce qui est un mauvais mode de fermeture, car on ne distingue pas de trace d'emboîtement.

Je conclus donc, avec infiniment de vraisemblance, que la coupe de suspension découverte à Cherves, est un véritable *canistrum*, rappelant par ses ajours les corbeilles primitives tressées en osier et ayant servi d'enveloppe et de support à la pyxide de la réserve eucharistique.

IV. Couronne

Planche III.

La couronne s'est déformée dans la terre ; de circulaire elle est devenue ovale, type invraisemblable, qui donne vingt-six centimètres sur vingt-deux. Cet écart de quatre centimètres n'a, heureusement, rien de choquant à l'œil.

Le bandeau est haut de quatre centimètres à son pourtour et de six aux appliques.

D'une seule pièce, clouée sur le côté de deux clous plats, il est renforcé d'un cercle intérieur et d'un cercle extérieur, sur lequel sont espacées des appliques.

La matière est le cuivre, doré dans les parties visibles, et émaillé.

Le cercle extérieur est une mince lame estampée; aussi est-elle sans consistance et par endroits elle a disparu ou s'est effritée partiellement.

Le motif est toujours le même et se répète huit fois : un ange, à mi-corps, dans un rectangle perlé, avec deux étoiles à huit rais dans le champ. Nimbé, la tête inclinée, les ailes baissées, vêtu d'une tunique passementée au col, et d'un manteau, il fait de la droite le geste de l'allocution, le petit doigt replié sur la paume, et tient un livre fermé dans la gauche.

De chaque coté du *tableau* sont superposées deux roses à six lobes arrondis, le fond étant maté par un poinçon qui trace tout autour un cercle de petits points (1).

Huit appliques, fixées par trois clous, séparent entre

(1) L'instrument avec lequel se faisait ce pointage se nomme *pointeau*.

eux les huit panneaux angéliques. Taillés en rectangle, ils s'amortissent en pignon courbe que termine une croix latine, à branches droites. Le champ est émaillé bleu céleste, avec bande cendrée en bas, chevron renversé ou V bleu turquoise dans le champ; trois feuilles lancéolées accostent ce chevron ; elles sont réservées, gravées et dorées. Une seule fois, le chevron est remplacé par une fasce turquoise, autre meuble héraldique.

Le nombre huit revenant deux fois a donc une signification symbolique, dont le sens ne peut échapper à qui a étudié les couronnes de lumière allemandes. Huit est le nombre du repos, après l'épreuve de la vie; huit est aussi le chiffre des vertus et des béatitudes, car il ne signifie pas seulement le paradis, mais aussi les actes héroïques qui y conduisent (1). Or les béatitudes figurent au complet sur la couronne d'Aix-

(1) Le Bréviaire, à la huitième leçon du commun de plusieurs martyrs, 2° *loco*, contient ce commentaire de S. Ambroise sur l'évangile de S. Luc, chapitre VI :

« Quatuor tantum beatitudines sanctus Lucas dominicas posuit, octo vero sanctus Matthæus ; sed in illis istæ quatuor sunt, et in quatuor istis illæ octo. Hic enim quatuor velut virtutes amplexus est cardinales; ille in illis octo mysticum numerum reseravit. Pro octava enim multi inscribuntur psalmi, et mandatum accipis octo illis partem dare fortasse benedictionibus. Sicut enim spei nostræ octava perfectio est, ita octava summa virtutum est. »

Comme ce passage est obscur, je renverrai pour son explication aux auteurs qui en ont spécialement traité : Bacués, *Du Saint Office;* Sarnelli, évêque de Biceglia, *Lettere ecclesiastiche,* t. V, lettre 54, et t. I, p. 106 ; la *Correspondance de Rome,* t. III, année 1861 ; la *Nouvelle Revue théologique,* année 1879, p. 443, etc.; la *Ruche catholique,* n° 4, 15 mai 1880, p. 61. Le sens propre est celui-ci : Les huit béatitudes de S. Mathieu sont incluses dans les quatre de S. Luc, et les quatre de S. Luc, allusives aux vertus cardinales, se retrouvent dans les huit de S. Mathieu, qui forment un nombre mystique, conforme aux psaumes intitulés : *Pro octava.* Or, l'Ecclésiaste recommande de donner une part à ces huit *bénédictions,* car, de même que huit symbolise l'accomplissement parfait au ciel de notre espérance, ainsi ce nombre représente la somme des vertus sur la terre.

la-Chapelle (1) et au lieu du texte qui précise leur enseignement, ici on voit un livre qui en est l'équivalent sommaire, faute de place; mais si elles ne parlent pas, leur geste est bien celui de l'allocution.

Les huit plaquettes crucifères sont, pour moi, les diverses demeures habitées par les élus (2) dans cette *Jérusalem céleste,* car tel est le nom traditionnel de cette pièce d'orfèvrerie.

Or la couronne est la récompense du vainqueur, « Vincenti dabo manna. » (3) La liturgie le répète constamment dans l'office des martyrs : « Sancti per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones. Cum palma ad regna pervenerunt sancti, coronas decoris meruerunt de manu Dei. — Corona aurea super caput ejus, expressa signo sanctitatis, gloria honoris et opus fortitudinis. Quoniam prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis, posuisti in capite ejus coronam de lapide pretioso. » La couronne est ici collective et non décernée individuellement, car elle s'adresse au groupe des élus. Elle est d'or, pour exprimer la gloire et l'honneur ; la croix qui y brille constitue le signe de la sainteté, acquise par l'imitation du Christ dans sa douloureuse passion et le métal résistant répond parfaitemement à l'idée de « force ».

La lettre V, inscrite énigmatiquement sur chaque

(1) Elles sont personnifiées par des êtres symboliques debout, nimbés, figure imberbe, double vêtement et pieds nus, qui montrent, sur un phylactère déployé, la parole même du Christ : *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. — Beati pauperes spiritu* etc. (Cahier, *Mél. d'arch.*, t. III, pl. IV, V.)

Le P. Cahier s'exprime ainsi au sujet de ces personnifications : « Bref, que ce soit des anges ou n'importe quoi, il est du moins parfaitement clair que ce sont les huit béatitudes..... Je les prends décidément pour des anges » (p. 45). *Anges*, ce ne peut être pour l'époque, car ils n'ont pas d'ailes.

(2) « In domo Patris mei mansiones multæ sunt » *(S. Joann.*, XIV, 2).

(3) *Apocalyps.*, II, 17.

applique, continue à parler de victoire. A son sujet peuvent se proposer deux hypothèses, auxquelles m'oblige le mutisme des émailleurs limousins. Initiale d'un mot, comme sur la médaille de saint Benoît, elle peut signifier indifféremment *Victor, Victoria, Votum.*

Si, au contraire, on prend exemple sur la croix de saint Zacharie, elle commence une phrase, dont le sens est donné directement par la couronne elle-même. Or ce texte, emprunté à l'Écriture qui le met dans la bouche même du Rédempteur, est une invitation aux élus à entrer dans le royaume et à recevoir la couronne qui leur a été préparée : le mot *regnum* a, en effet, les deux acceptions dans la littérature ecclésiastique du moyen âge (1). Et le Christ ajoute, pour attirer davantage : Venez et goûtez combien le Seigneur est suave. Les passages scripturaires sont admirablement appropriés à cette circonstance spéciale de l'admission des élus dans la Jérusalem céleste. « Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi » (2). « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus, beatus vir qui sperat in eo (3). » En accord avec l'Évangile, le *Venite* était répété deux fois sur la couronne de lumière de la cathédrale de Bayeux (XII[e] siècle), où se lisaient ces vers, qui en résument le symbolisme (d'Allemagne, *Hist. du Luminaire,* p. 97) :

« Turres virtutes, fidei de rupe tenentes.
Illis est murus fidei fundamine nixus,
Culmen apostolicum complens numerum duodenum,
Atque prophetarum totidem primordia legum
Clamant assidue : Gens sancta, venite, venite,
Currite ne fiat tardata diu fuga vestra. »

Et les élus de répondre : Nous trouvons ici l'accom-

(1) « *Regnum*, corona regalis » (Du Cange).
(2) *S. Matth.,* XXV, 34.
(3) *Psalm.,* XXXIII, 9.

plissement de nos vœux, car toute chair revient rendre hommage à son Créateur. L'introït de la messe des morts le dit très expressément : « Te decet hymnus, Deus, in Sion et tibi reddetur votum in Jerusalem ; exaudi orationem meam, ad te enim omnis caro veniet. »

La majuscule V est alors si bien le signe conventionnel de la victoire, qu'entre ses branches et à ses côtés se dressent trois feuilles allongées, que je n'hésite pas à nommer feuilles de laurier, car le laurier est la récompense officielle et consacrée du vainqueur, de même qu'un semis de roses proclame la joie du ciel.

Vingt-quatre trous, c'est-à-dire trois par panneau, sont percés au pourtour inférieur de la couronne. A cette place, les miniatures montrent une série de pendeloques, attachées par des fils (1). Les monuments rendent compte également de cette disposition sur une porte, un phylactère et un autel, destinés à symboliser la Jérusalem céleste. Sur les mosaïques, les portes de la cité céleste par où sortent les douze brebis qui se dirigent vers l'Agneau divin, sont ornées de gemmes serties d'or, pendant au cintre. Tout autour du phylactère de Château-Ponsac (Haute-Vienne) sont suspendus des globules de cristal. Enfin, nous savons par des textes d'inventaires que le frontal du parement d'autel portait, en guise de frange, une série de boules métalliques, parfois même émaillées.

Nous sommes donc autorisés par analogie à admettre, à la base de la couronne, une succession de vingt-quatre globules sphériques, se balançant à l'extrémité d'un fil de métal, en cuivre doré et peut-être rehaussé d'émail.

(1) *Mél. d'arch.*, t. III, p. 25, 26, 30.

La partie supérieure de la couronne est renforcée d'une bande étroite de cuivre, qui a deux caractères typiques. Quatre anneaux y sont fixés : là s'attachaient les quatre chaînes de suspension. Ce qui m'intrigue davantage, c'est cette rangée de petits trous, voisins les uns des autres, qui supposent qu'on pouvait y coudre une étoffe. Je dis à dessein *pouvait,* car rien ne prouve qu'il en ait été ainsi effectivement.

La couronne, dans la pensée de l'artiste, avait une double fin : votive, elle n'avait pas besoin de ce complément, qui, au contraire, était nécessité par l'enveloppe en étoffe de la réserve. Ne trouvant pas moyen de la combiner avec le *canistrum,* qui contenait la sainte Hostie, je renonce à cette supposition.

Il est une autre combinaison, qui s'appuie également sur des monuments anciens. La couronne pouvait n'être que la partie supérieure d'un lampadaire. Les quatre anneaux, outre les chaînes de suspension, en auraient reçu le même nombre en-dessous pour suspendre le récipient ou fixer l'anneau de métal dans lequel s'enfonçait la lampe de verre. Cette adaptation est rendue plausible par une miniature du Xe siècle, à Aix-la-Chapelle (1) et une sculpture du XIIIe siècle, à la cathédrale de Chartres (2).

Je ne sais si dans l'exemple emprunté par le P. Cahier à un manuscrit d'Aix-la-Chapelle, de la fin du Xe siècle, l'objet suspendu à l'intérieur de la couronne est une lampe ou simplement une *gabata* décorative : le savant jésuite y voit une lampe, d'où résulterait l'idée première de la couronne de lumière *(Mél. d'arch.,* t. III, p. 26, 30).

(1) *Mél.*, III, 30.
(2) *Mél.*, III, 31.

La couronne fleuronnée, mais sans godet pour la lumière, surmonte l'autel, sur un vitrail du XIII[e] siècle à la cathédrale de Cantorbéry (1). La même affectation convient à celle de Cherves, où elle est un hommage permanent rendu à la Majesté divine et peut-être à la relique insigne que contenait le triptyque.

Le même vitrail de Cantorbéry suspend au ciborium une couronne votive et une lampe ardente. La lampe, en interprétant le dessin qui ne montre que deux arcades, devait pendre en avant de l'autel et de la châsse, tandis que la couronne, placée sur le côté, plutôt qu'au centre, devait se répéter symétriquement en face.

Peut-être Cherves nous fournit-il l'un et l'autre spécimens de cette décoration pendante.

La couronne de Cherves n'a pas de similaire; jusqu'ici elle est unique en son genre. Mais elle procède indirectement de types connus.

En effet, il y avait, au moyen âge, dans les églises, trois sortes de couronnes suspendues : couronnes *votives* ou d'actions de grâces, telles que celles de Guarrazar (au musée de Cluny) et de Monza; couronnes *décoratives*, placées un peu partout en manière d'ornement, mais surtout à l'autel et au presbytère; couronnes *symboliques*, figurant la Jérusalem céleste.

En Allemagne, l'idée du symbole est parfaitement rendue en vers sur deux couronnes du XII[e] siècle. On lit sur celle d'Aix-la-Chapelle, découpée en huit lobes,

(11) *Mél.*, III, 27.

garnie de huit tourelles et historiée de la vie du Christ et de la personnification des huit béatitudes :

« Celica Jherusalem signatur imagine tali,
Visio pacis (1), certa quietis spes ibi nobis ;
Ille Joannes, gratia Christi preco salutis.....
Urbem syderea labentem vidit in æthra,
Auro ridentem mundo gemmisque nitentem (2). »

On lisait jadis sur la couronne de S[t] Pantaléon de Cologne :

« Surgit in excelsis urbs inclyta, visio pacis :
Sorte locos justa Christus disponit in illa ;
Ipsaque pulcra fide, dives spe, fortis amore,
Sicut sponsa viro cœlesti jungitur Agno,
Hinc stabiles muri lapides ejus pretiosi.......
Hierusalem structam sanctis in montibus urbem
Hinc superaptantur vigiles urbemque tuentur. »

A Cherves, les émaux remplacent les gemmes et les anges sont constitués les gardiens de la cité éthérée.

La couronne peut subsister dans cet état ; mais si on tient à la compléter par un appareil de lumière, je n'y contredis pas, puisqu'on a trouvé, parmi les objets brisés de la fouille, un fragment de verre bleu, à rebord recourbé (3), qui pourrait bien avoir été le godet contenant l'huile.

En sorte que la couronne s'augmenterait d'un sens

(1) L'hymne réformée du Bréviaire Romain, pour la fête de la Dédicace, débute de la sorte :

« Cœlestis urbs Jerusalem,
Beata pacis visio. »

(2) « Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo paratam, sicut sponsam ornatam viro suo » (*Apocal.*, XXI, 2).

(3) Ce morceau est long de trois centimètres et large de deux à sa partie supérieure, il se termine en pointe ; au-dessous de la lèvre, il est strié verticalement. La teinte bleue est claire et limpide. Pour ne rien omettre, j'ajouterai qu'à côté gisait un fragment de verre verdâtre, qui peut être soit la pointe d'une lampe, soit le fond d'une fiole.

« Une aiguière de voirre taint en manière d'une agathe » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n° 828).



nouveau : pour l'élu, elle est la récompense céleste, dans la demeure aérienne des anges, la possession de Dieu même (1) ; de plus, la Jérusalem d'en haut, brillante déjà par l'or et les pierres précieuses, est illuminée par l'Agneau divin, qui, du haut de son trône, l'emplit et la réjouit de ses vives clartés (2).

C'est ainsi que s'accomplit à la lettre cette belle sentence de l'ange de l'école : entre les mains d'un artiste intelligent ou bien dirigé, chaque détail d'ornementation est disposé de manière à s'adapter à sa fin, qui est de louer Dieu dans ses œuvres : « Una quæque res ad suum finem convenienter ordinatur » (S. Thom. Aquin., *Contra gentes,* procem., c. I).

L'idée de lampe est d'autant plus probable qu'on a trouvé avec la couronne un cercle de fer, en ovale, portant quatre centimètres et demi sur cinq et demi, qui pourrait être l'anneau dans lequel passait la lampe de verre, ainsi maintenue par son rebord évasé. Cependant, en l'examinant de plus près et y ajustant un autre débris, on trouve les éléments d'une paroi et d'un fond, ce qui ferait que ce cercle ne serait que la partie supérieure d'un récipient en fer, plus ou moins profond, mais apte à faire brûler une veilleuse. (Pl. III, fig. 2).

Pour la date de cette curieuse couronne, je continue à me prononcer pour le milieu du XIII[e] siècle et j'insiste surtout sur la beauté des anges si finement faits au repoussé. Quant au lieu de l'exécution, il n'y a pas non plus à varier : l'œuvre sort incontestablement d'un atelier de Limoges.

(1) « Deus, tuorum militum
Sors, et corona, præmium. »
(*Hymne du commun d'un martyr.*)

(2) « Et civitas non eget sole et luna ut luceant in ea. Nam claritas Dei illuminavit eam et lucerna ejus est Agnus » (*Apocalyps.*, XXI, 23).



V. CROIX PROCESSIONNELLE (Fragments de).

Planche V.

Le problème à résoudre se pose ainsi : Étant données trois pièces d'orfèvrerie qui semblent avoir une certaine connexion ensemble, déterminer et reconstituer l'objet auquel elles ont appartenu.

Cet objet me paraît être une croix de procession. En effet, nous aurions la tige du revers, le centre et une des extrémités de la face.

Qu'on remarque de suite que les minces lames de cuivre rouge ont été fixées sur une âme en bois, à l'aide de petits clous dont on suit la trace au pourtour. La lame a été d'abord étampée et estampée, de manière à former une cavité et une bâte pour les cabochons ; puis l'extérieur a été repris au burin avant d'être doré au feu.

Fig. 2. La lame la plus longue convient parfaitement à une croix, dont un côté seulement comporte neuf pièces : une plaque centrale, quatre pour les extrémités, deux pour les bras, une pour la tête et une pour la tige. Cette dernière seule a survécu : les autres, d'où résulte la croix potencée, nous sont suggérées par des similaires, entre autres la croix du musée de Marseille, œuvre du XIII[e] siècle (1). Sa longueur est de vingt-trois centimètres et sa largeur de près de cinq centimètres.

Les cabochons de verroterie étant disposés à leurs

(1) Rupin, p. 258; voir aussi celle de Bordeaux, p. 267.

places respectives sur la croix de bois, l'orfèvre a appliqué par dessus le revêtement qui les maintenait (1), tout en ne laissant paraître que leur surface supérieure, légèrement bombée ou aplatie (2). La taille est de trois sortes : carrée, ovale et ronde. Aux deux bouts, une gemme ovale, placée horizontalement, est accostée de quatre gemmes rondes, semblables à des perles. En montant, nous retrouvons, le long des bords, l'alternance du rond et du carré ; mais, à hauteur de la tête du saint, pour mieux l'honorer, les gemmes sont plus grandes et ovales.

Il n'est guère probable que ce fussent de véritables pierres : on suppléait à leur rareté et à leur prix par des verres colorés, qui produisaient le même effet (3).

(1) Exemple, la croix de Bouillac, reproduite dans Rupin, p. 297, d'après la planche de ma notice, publiée en 1888, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, p. 307.

(2) Voir sur la taille des pierres *en table*, mes *Œuvres complètes*, t. I, p. 32, n° 3.

(3) « Item, una alia crux de argento deaurata, cum crucifixo...., cum pede de ramine laborato et deaurato, cum cannone de argento laborato et deaurato, cum vitreis in ipsa cruce diversorum colorum ab una parte et ab alia parte..., cum diversis vitreis diversorum colorum.... Item, una alia crux, sine pede, de argento deaurato...., in qua est impressa ymago crucifixi...., cum vitreis et lapidibus XX diversorum colorum » (*Inv. de l'évêq. d'Orvieto*, 1364, n°s 21, 22). Du Cange donne cette définition : « *Vitreæ*, fenestræ vitreæ, nostris *vitres, verrières*.... Anastasius in Leone IV pp., p. 191, vitrearum meminit, sed alia, ut opinor, notione : « Idem, fecit prædictus præsul in ecclesia « B. Clementis, martyris atque pontificis, regnum, quod pendet super « altare majus...., habens in medio crucem de auro, cum gemmis « fixis in eadem cruce, vitreas quinque et quæ pendent item vitreas « numero quatuor. » Voici donc, dès le IXe siècle, neuf gemmes fausses sur une croix d'or. L'article de l'érudit lexicographe aurait besoin ici d'autres citations pour fixer ce point d'archéologie.

« Une croix garnie de menue pierrie de voirre » (*Inv. du duc de Berry*, 1416, n° 136.) — « Une petite croix d'argent, où il a.... menue pierrerie de voire » (*Ibid.*, n° 1). — « Item, une petite croix d'argent doré, où il a un crucifix et est garni de faulse pierrerie » (n° 4). Voir aussi dans le tome I, les n°s 712 et 735).

Les inventaires les mentionnent fréquemment, surtout quand la matière est du cuivre, ou de l'argent, qui n'exigeait pas un luxe rigoureux. Les couleurs dominantes sont le bleu, le vert, le rouge et le blanc.

Toutes les bâtes ont leur encadrement, comme si elles avaient été rapportées. Un filet en dessine le contour et la base est cernée d'un chapelet de perles, ce qui met immédiatement la joaillerie en valeur et l'empêche de se confondre avec le fond, élégamment couvert de rinceaux, ainsi que sur le crucifix du musée de Guéret, le coffret de S. Etienne, à Gimel, et la châsse de Moutiers (1). Cet ornement, peu commun, a une origine allemande (2). Gravé au burin et à enroulements serrés, il se dresse comme un arbre; sa tige est implantée au bas de la plaque et il monte jusqu'au haut, projetant de droite et de gauche des touffes de feuilles en éventail, qui ont leurs analogues dans les fleurons polychromes de l'émaillerie.

Sur ce champ, ainsi tapissé de verdure, se détache la

(1) Rupin, p. 253, 259, 272, 273, pl. XXXIII; *Musée de Lyon*, p. 205.

Léon Palustre a écrit au sujet de la collection Spitzer : « Le champ, toujours réservé, au lieu de présenter une surface unie, étale des rinceaux filiformes, qui tendent à simuler un diapré. On dirait une tenture magnifique, jetée en arrière de personnages aux costumes émaillés.... Bien difficilement pourrait-on trouver quelque chose qui fût à la fois plus riche et plus élégant. Le fond ainsi gravé s'harmonise mieux avec les figures et l'ensemble acquiert une grande douceur de ton. La collection Basilewski possédait deux châsses, à fond métallique, également vermiculé de rinceaux gravés (nos 198 et 236 du catalogue).... Nous pouvons citer encore, au musée de Nevers, une pièce importante, mais peu connue jusqu'ici. .., à l'église de Malval (Creuse), une petite châsse. »

(2) *Ann. arch.*, t. VIII, p. 1.

silhouette d'un saint (1), à la taille élancée et au nimbe arrondi; là était une applique en relief, dont il reste encore les deux trous destinés aux tenons.

Ce saint, à cette place, indique le revers de la croix, car la face devait être rehaussée d'un crucifix, également saillant et rapporté. Je le nommerais le titulaire de l'église qui avait commandé la croix, en sorte qu'aux processions, le clergé marchait sous la double enseigne du Christ et du patron local. Cette pratique s'est maintenue longtemps dans l'iconographie.

Les deux autres plaques ne concordant pas pour le dessin avec la plaque du revers, qui exigeait l'unité de composition et par conséquent l'extension des rinceaux jusqu'aux huit autres pièces; je trouve à les placer à la partie antérieure, qui admettait un semis de cabochons, mais sur un fond haché et fleuronné.

Les hachures ne sont pas des lignes droites et parfaitement régulières. Le ciselet procède par petits coups et saccades (2), comme un pointillé continu. Des fleu-

(1) Les inventaires disent *épargné* pour la partie qui n'est pas travaillée ordinairement, parce qu'elle est recouverte.

« Une houpelande longue, de satin noir rachée, à loups épergniez » (*Inv. du duc d'Orléans*, 1394, n° 126). — « Une longue hoppelande de satin noir, toute rachiée d'or, à loups espergnez et fourmés du champ » (n° 165). — « Une longue hoppellande de noir d'Angleterre...., rachié d'or et une arbaleste espergné » (n° 178).

(2) « La ligne du ciseleur n'est pas régulière et continue, comme celle, par exemple, que tracerait une plume sur un papier bien lisse. Le burin avance petit à petit sur le métal où il est poussé par les coups répétés du marteau; on suit sa marche saccadée, pour ainsi dire et l'on compte les petits pas qu'il fait. Ces saccades, qui brisent incessamment la ligne, ôtent à cette ligne la froideur dont la glacerait une trop grande régularité. Aujourd'hui, le ciseleur creuse dans le métal des sillons continus, réguliers et il met tout son talent dans cette régularité même; le ciseleur du moyen âge se fait un mérite, au contraire, d'une certaine irrégularité, calculée pour l'effet; l'ouvrier moderne est une machine mathématique et sans cœur, tandis que le ciseleur ancien est un artiste d'esprit » (Didron, dans les *Ann. arch.*, t. XVIII, p. 349).

rons crucifères, à lobes aigus et sépales en sautoir, y sont réservés ; on pourrait, avec les inventaires, les qualifier fleurs de bourrache (1).

Quant aux bâtes, ovales ou carrées, elles sont munies, à la base, du même filet et du même perlé. Par là se fait le raccord avec la face postérieure : ce sont deux sœurs qui conservent quelque individualité dans leur ressemblance.

La plaque centrale, haute de 0,058 millimètres et large de cinq centimètres, présente un cabochon ovale entre deux autres plus petits et carrés *(fig. 3)*.

La plaque d'une des extrémités offre, au contraire, un cabochon carré entre quatre gemmes ovales, disposées aux angles, en sautoir. Ses dimensions plus restreintes donnent cinq centimètres en hauteur et un millimètre de moins en largeur (*fig. 5*).

La croix étant constituée, il lui faut un support nor-

(1) L'inventaire des joyaux du duc d'Orléans (1403) parle de fleurs de bourrache, de marguerites et de roses :

« Item, un grant hanap d'or et une aiguière d'or godronnez, esmaillés à fleur de bourraches et de marguerites » (n° 4219). « Item, un hanap d'or et une aiguière d'or, esmaillez à roses et à marguerites » (n° 423).

L'inventaire de Valentine d'Orléans (1408) revient sur les fleurs de bourrache et de marguerite : « Une aiguière en façon de fleurs de bourresches et de marguerites » (n° 636).

« VI hannaps d'argent, dorez, esmaillez au fons de flours de borralche » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n° 699). « Un livre...., à IIII fermouers d'argent doré, esmaillez d'une flour de bourrache. Item, un livre...., à deux fermouers d'argent dorez.... et sur chascune aiz a V gros boullons dorez, hachiez à flours de bourralche » (*Ibid.*, n°s 856, 916).

Il est encore question de fleurs de bourrache au XV° siècle :

« Ung hanap couvert, d'argent doré, ou fons duquel et de la couverture par dedans a une fleur bleue, en manière d'une fleur de bourrache » (*Inv. de l'abb. de Maubuisson*, 1463, n° 68).

mal, c'est-à-dire un bâton (1). Je crois en avoir rencontré la continuation dans un autre débris, en orfèvrerie plane (2), c'est-à-dire unie et simplement dorée, sans autres ornements que quelques moulures. Cette pièce, haute de dix-sept centimètres, comprend une douille plate, une boule et une douille cylindrique *(pl. IV, fig. 2)*.

La douille plate recevait la fiche de la croix et plongeait assez avant dans l'intérieur, de manière à éviter toute oscillation, qu'empêchaient encore les deux clous posés latéralement et qui entraient dans le bois. L'ouverture est découpée en trêfle renversé (3) et accusée par un double filet. Cette douille diminue insensiblement de largeur et fait sa jonction avec la boule à l'aide d'une applique rectangulaire, festonnée au rebord.

La boule, complètement ronde, est dénommée dans les inventaires pomme (4) ou nœud. Comme son milieu est cerclé horizontalement, je préférerais y voir le globe du monde, racheté par la vertu de la croix (5). D'ordinaire, cette partie est plus ornemen-

(1) Ce mot manque, avec cette acception, dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay. Du Cange n'a pas non plus ni le *canon* de l'inventaire d'Orvieto (1364), ni le *cannulus* de celui du cardinal d'Estouteville (*Œuv. compl.*, t. I, p. 23, nº 2).

« Item, la grande croix dorée, semée de boutons d'or percés et pierres précieuses, avecque sa patte d'argent doré et le baston d'argent pour la porter en procession » (*Inv. de la cath. de Chartres*, 1545, nº 5).

(2) *Œuv.*, t. II, p. 311; inv. de Saint-Pierre du Vatican, 1455.

(3) Croix de la Chapelle, XIVᵉ siècle ; voir Rupin, p. 287.

(4) « Una crux ex argento deaurato, cum crucifixo elevato in medio... Item, cannulus duorum palmorum, habens in summitate unum grossum pomum » (*Inv. du cardinal d'Estouteville, fin du XVᵉ siècle*).

(5) Le globe crucifère est l'insigne des empereurs, comme l'a constaté Godefroy de Viterbe dans ces vers :

Crux et palla simul pariter connexa tenentur ;
Hæc ferit, hæc sanat; hæc perit, illa manet.

tée (1). La surface unie est ici un caractère d'antiquité.

La douille inférieure est brisée, mais il en reste assez pour constater que, destinée à la hampe de la croix, elle était cylindrique comme elle. Son attache au dessous de la boule se fait très gracieusement par un filet et une gorge épanouie au contour découpé en lobes.

Le style de la croix dénote le milieu du XIII[e] siècle, vers 1240 et, probablement encore, l'œuvre de Limoges.

Les croix gemmées (2) sont les plus riches, par conséquent des croix d'apparat ou des reliquaires pour la vraie croix (3). Les gemmes revêtent alors les deux côtés ou seulement la face antérieure. Mais, pour les reconnaître, elles sont, en Limousin, à double traverse et, à l'intersection des bras, est un locule crucifère qui dénote l'emplacement de la relique.

A Cherves, on peut supposer ce locule dans la partie absente, qui peut-être aussi eût exhibé le double croisillon. Ici, nous ne pouvons raisonner que par les analogues qui permettraient encore de voir là une croix

(1) Rupin, pl. XXVI.

(2) *Inv. du duc de Berry*, t. I n°° 1, 4, 5.

(3) Rupin, p. 300, pl. XXVI.

« Une vraie croix d'argent, estoffée de pierres, à un piet de queuvre » (*Inv. de Saint-Brice de Tournai*, 1451). — « Ung autre petit (tableau) d'argent,.... auquel y a du fuz de la vraye croix en façon de croix, semée de pierres précieuses » (*Inv. de la cath. de Chartres*, 1545).

La Chronique du monastère de Saint-Pierre de Solignac dit que le prieur qui fut élu en 1658, grâce aux « libéralités de quelques personnes », « acheta » une croix d'argent doré, dans laquelle la particule de la Sainte-Croix qui étoit à la croix qu'on portoit aux processions, a été mise, afin de l'exposer aux fêtes solennelles sur le grand autel et la donner à baiser plus facilement à ceux qui la demandent assez souvent » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, t. XLV, p. 187).

à main (1) pour porter à l'autel ou pour bénir; dans ces conditions, la hampe ne lui appartiendrait pas.

Quoique d'un type plutôt simple, cette croix, qu'elle contînt ou non une relique de la vraie croix, devait être la plus solennelle, en raison de ses cabochons. Pour mieux la faire apprécier, j'ai le regret d'ajouter que je ne lui ai pas rencontré de similaire proprement dit.

(1) Outre les brochures que j'ai écrites à ce sujet (voir mon Catalogue, sur la couverture de mes *Œuvres*), consultez le *Bulletin de la Société archéologique du Midi*, n° 19, p. 70, 71 et le *Bulletin archéologique de la Société de Tarn-et-Garonne*, 1897, p. 84.

VI. — Croix processionnelle (Fragments de).

Planche VI.

Ici, le cas est identique au précédent; avec trois pièces, il faut reconstituer une croix, dont la désignation résulte à la fois de la forme et des personnages représentés.

Des personnages, au nombre de trois, deux ont un nom certain et une place déterminée sur les anciennes croix; ce sont l'archange saint Michel, qui occupe la partie supérieure (1), et saint Jean, qui assiste, à gauche, à la mort du Sauveur. La forme est celle que le blason appelle *potencée*, parce que chaque extrémité se termine par une traverse débordante, semblable à l'appui d'une potence ou béquille d'infirme. Les potences, à la croix gemmée, étaient rajoutées sous forme de plaques; maintenant, nous les voyons faisant corps avec la croix elle-même dont elles constituent le prolongement. C'est une variété du type.

Les lames de cuivre sont épaisses et émaillées; une succession de trous, rangés sur les bords, montre comment les clous les maintenaient sur l'âme en bois, qui formait la croix proprement dite, son ornementation étant toute de pièces de rapport (2).

Fig. 2. La première plaque, qui faisait la tête de la

(1) *Revue de l'Art chrétien*, 1897, p. 91.

(2) « Item, une autre croix d'or,.... esmaillée de cinq esmaulx de Limoges » (*Inv. de Maubuisson*, 1463, nº 3).

croix, mesure neuf centimètres à sa traverse et cinq et demi à la tige, sur une hauteur de dix. La silhouette du fond est celle d'un ange, fixé par deux tenons et la tête nimbée; le corps ne va pas jusqu'aux pieds. Les deux ailes levées indiquent que l'archange, de suite après l'agonie du Sauveur, reprendra son vol vers les cieux (1).

Une autre plaque devait former le centre de la croix; une troisième descendait sur la tige et portait le crucifix, aux pieds duquel on peut supposer, d'après des analogues, le mont du Calvaire et Adam revivifié (2), représentés sur la plaque finale.

Fig. 3. Les bras de la croix se composaient, soit d'une seule plaque, amorcée aux potences des extrémités, soit de trois plaques, dont une pour l'intersection. Du bras gauche, à l'inverse du spectateur, car la droite et la gauche s'ordonnent relativement au Christ, il reste la statuette de l'évangéliste saint Jean, rapportée sur le fond champlevé. Le corps, fixé par deux tenons, émerge d'une espèce de console, ondulée aux bords et striée comme des feuilles; le bas du corps n'existe pas, comme à saint Michel. Le vêtement est double, tunique à orfroi autour du col et manteau ramené en avant au-dessous de la taille. La main droite pose ouverte sur la poitrine et la gauche tient un livre à fermoir et couverture gemmée. La tête, fabriquée à part, s'enfonce dans les épaules et adhère à la plaque par un tenon; elle penche un peu vers la droite et les cheveux, frisés à l'extrémité, sont imités au pointillé. Un nimbe

(1) *Œuv. compl.*, XI, 201. — Croix du XIII[e] siècle, au musée chrétien du Vatican, gravée dans les *Annales archéologiques,* XXVII, 177.

(2) Croix émaillée du musée chrétien du Vatican, dans les *Annales archéologiques,* XXVII, 12.

circulaire l'entoure complètement ; il est découpé, à l'intérieur, en manière de rose et agrémenté, à la surface, d'une série de godrons feuillagés. La largeur de cette partie est de sept centimètres, avec une hauteur totale de douze, car la tête et le nimbe saillissent au-dessus de la traverse, ce que le moyen âge a pratiqué quand la place lui manquait (1).

Telle est la face dans son ensemble : saint Michel réconforte le Sauveur et attend la sortie de son âme, qu'il portera à son Père céleste ; le Christ rend le dernier soupir sur la croix, sous les yeux de sa mère et de son disciple qui assistent, dans la douleur, à son agonie et à sa mort ; l'arbre de la rédemption est planté sur le Calvaire, aux pentes découpées et, dans une grotte, Adam se lève sous l'action du sang divin qui l'a arrosé.

Au revers, la glorification du Christ ressuscité est opposée à sa passion, comme il le déclarait lui-même aux disciples d'Emmaüs (2). Assis sur un trône, couronné et bénissant, il est accompagné des symboles des quatre évangélistes, historiens de sa vie et hérauts de sa parole. Leur voix se fait entendre par le monde entier (3). Suivant les symbolistes chrétiens, la croix dirige ses quatre bras vers les quatre points cardinaux ; elle embrasse donc entièrement le monde.

Fig.5. Toute cette iconographie a disparu : une seule pièce subsiste, c'est celle d'en bas. Haute de quatorze centimètres, elle a, comme celle de l'ange, les mêmes di-

(1) X. B. de M., *La croix processionnelle de la collection Olivier, à Montauban* (qui est du XIVe siècle).

(2) « Nonne hæc oportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam ? » (S. Luc., XXIV, 36).

(3) Leur office leur applique ce verset du psalmiste : « In omnem terram exivit sonus eorum. »

mensions pour la tige et la potence. La statuette qui l'ornait a laissé en place ses quatre tenons, deux pour le corps et deux pour la tête. La silhouette est insuffisante pour le déterminer; seulement à ses pieds nus on reconnaît un apôtre, peut-être le titulaire de l'église.

Les deux faces étaient identiques comme ornementation, c'est-à-dire que les reliefs d'applique ressortaient vivement sur un fond lapis, égayé d'imitations de gemmes et de fleurs. Les gemmes sont losangées et multicolores : rouge, gros bleu, vert, jaune; les plus grandes présentent trois feuilles striées, qui s'épanouissent en sens inverse, jaune, vert, bleu, rouge ou blanc, bleu clair et rouge. Les roses sont analogues à celles du coffret, qui présentent les deux gammes ordinaires; mais il en est de grandes, au nombre de cinq, qui méritent une description particulière. Le contour est polylobé et pointillé et les couches d'émail polychrome , aux deux types, sont traversées par un fleuron crucifère, à lobes aigus , réservé en métal et strié (1) ; mais avec cette alternance, quand le cœur n'est pas en métal, d'un cœur rouge, bleu, blanc pour une circonférence rouge, bleue, verte, jaune ou d'un cœur rouge-jaune pour un fond rouge-blanc.

Le nimbe du saint qui se tient debout au revers de la croix, est circulaire, avec redents à l'intérieur, dégradés rouge, vert, jaune et rouge, bleu, blanc aux écoinçons. Sous la console feuillagée qui supporte saint Jean, ondulent, second support inutile, trois cîmes détachées du Calvaire et émaillées rouge, bleu, vert, jaune.

(1) Le revers de la châsse de Tulle présente les mêmes fleurons, qui imitent la fleur de bourrache.

Il y a certainement de grands rapports entre cette croix et la plaque de coffret, à tel point qu'à première vue, on les prendrait pour produits du même atelier. Cependant d'un examen plus minutieux ressort que la croix est d'une exécution moins soignée; l'émail surtout est d'un éclat moins vif. La date est à peu près la même et, n'était la figure de saint Jean, plus soignée, qui rapproche visiblement du XIV[e] siècle, avec ses cheveux enroulés aux extrémités et sa physionomie modelée au naturel, on serait tenté de donner à la croix une antériorité d'une dizaine d'années.

Voici, dans la même découverte, deux croix de procession du même temps, l'une gemmée, l'autre émaillée, toutes deux du XIII[e] siècle et potencées. On se demandera peut-être pourquoi nous avons ici la paire. Je ne reviendrai pas sur cet usage, que j'ai amplement développé, grâce aux textes et aux monuments (1). Je rappellerai seulement mes conclusions : Toute grande église avait quatre croix dans son trésor : deux, plus ornées, étaient affectées aux solennités et marchaient simultanément. Ce rite, presque général en France, s'observait donc aussi dans les diocèses d'Angoulême

(1) *Œuv. compl.*, II, 300.
Les *Acta SS.*, au 1[er] juin, p. 186, racontent que les corps des SS. Marcellin et Pierre ayant été enlevés de leur église à Rome pour être portés en Allemagne, s'arrêtèrent à Mulinheim. L'église étant trop petite, un autel fut dressé dans un champ; mais le lendemain, ils furent mis dans l'abside, où l'autel était surmonté d'un édicule de bois ou ciborium, orné de tentures, suivant l'usage de France; de plus les deux croix qui, dans le trajet, précédaient la fierte furent placées à droite et à gauche. « Sacra corpora, novo loculo recondita, in absida basilicæ locavimus et, sicut in Francia mos est, superposito ligneo culmine, apponentes altare ac duo vexilla Dominicæ Passionis quæ in via feretrum præcedere solebant, hinc atque inde erigentes, locum illum divinis officiis celebrandis, pro modulo paupertatis nostræ, idoneum atque aptum facere curavimus. »

et de Saintes. On aurait pu le garder, là où il existait encore, comme à Angers et à Trèves, lors de la reprise du romain, d'autant plus que si, à Rome, il est tombé en désuétude, il a parmi nous une origine romaine.

Une troisième croix, plus simple, servait aux jours ordinaires (1) et une quatrième, sans éclat d'aucune sorte, était affectée aux offices funèbres. Le *Glossaire*, si incomplet, de Victor Gay, n'établit pas cette distinction, quoiqu'elle soit clairement exprimée dans les inventaires, si précieux pour l'étude de la liturgie.

Avec cette croix nous sommes toujours au XIII[e] siècle et, très certainement, la fabrication en est limousine. Quoiqu'elle offre beaucoup de points de contact avec d'autres croix émaillées, je ne puis en trouver une qui lui ressemble pleinement. Quel dommage qu'elle ne soit plus intacte !

(1) Sur les trois croix, voir *Œuv. compl.*, II, 304 et Rohault de Fleury, *La Messe*, I, pl. X.

« Trois croix d'argent, dont une dorée » (*Inv. de S. Aignan d'Orléans*, 1562).

VII. Croix processionnelle (fragment).

Planche VI, fig. 1.

Nous avons vu une croix émaillée dont les statuettes d'applique n'étaient que dorées. Ici, le décor se fait en sens inverse : la statuette est émaillée et la croix devait être simplement dorée. D'où je conclus que nous sommes en présence d'une troisième croix, que je qualifie croix ordinaire, pour l'usage quotidien.

De cette croix, il ne subsiste qu'une seule pièce, mais d'un haut intérêt, car elle montre la continuation d'un système que j'ai exposé précédemment, à savoir que les statuettes de la Vierge et de saint Jean, qui accompagnaient fréquemment le Christ mourant, se plaçaient sur les bras du croisillon, de manière à les dépasser de toute la hauteur de la tête et du nimbe. C'est pourquoi le nimbe en disque et uni qui glorifie l'évangéliste est doré par derrière, parce que la croix de procession a nécessairement deux faces.

La statuette est à mi-corps, ce qu'on appelait au moyen âge, une demi-image, *media imago*. Haute de dix centimètres et large de cinq, elle émerge, suivant l'habitude, d'un support à bords ondulés qui représente une des cimes du Calvaire : l'émail y va du rouge au blanc, avec le bleu-clair pour intermédiaire.

Les deux tenons d'affixion se remarquent à la taille et au-dessus du cou; un troisième maintenait le nimbe, qui est uni et légèrement creux.

Le vêtement, largement champlevé, est vert, liseré de jaune, pour la tunique et gros bleu pour le manteau.

La main droite, vue par la paume, fait un geste expressif qui s'harmonise avec la tête, penchant un peu vers le crucifix ; la gauche presse contre l'épaule le livre de l'apostolat, à couverture rouge, bordée de blanc. Les mains, plus soignées que d'habitude, se font remarquer par leurs doigts effilés.

La figure est grosse, vulgaire et imberbe. Les cheveux, partagés sur le front, sont exprimés par des lignes parallèles, légèrement ondulées en bandeau et rendues à coups de burin. Deux perles rondes d'émail noir formaient la pupille de l'œil, maintenant écrasée.

Cette statuette avait sa place au côté gauche de la croix, puisqu'elle représente saint Jean l'évangéliste.

Le style est toujours celui de l'œuvre de Limoges, mais de second ordre et, sans la figure assez habilement modelée, on considérerait l'émaillerie plutôt comme un produit vulgaire et hâtif.

Comme époque, nous ne sortons pas du milieu du XIII[e] siècle, qui est la résultante générale des autres pièces du trésor ; mais je constate un faire différent, beaucoup plus large et plus avancé : par exemple, la tête est mieux traitée.

VIII. Statuette de saint Pierre.

Planche VI, fig. 4.

Cette statuette est le seul débris d'une quatrième croix de procession. J'ai inutilement essayé de l'appliquer aux autres croix, avec qui elle ne cadre ni pour les dimensions, ni pour les tenons. Force nous est donc de l'utiliser ailleurs.

La place est au revers d'une croix, car très probablement le crucifix ne lui laisserait pas un espace suffisant sous ses pieds. Haute de quatorze centimètres, elle est large de quatre au milieu du corps.

Détachée, elle nous apprend le mode de fabrication usité en Limousin au XIII[e] siècle. La plaque de cuivre rouge n'a pas été repoussée, mais fondue, ce qui était plus expéditif. L'orfèvre l'a ensuite burinée pour rendre les détails.

Le double vêtement traditionnel comprend une tunique et un manteau. La tunique, bordée en bas d'un galon, est rehaussée, au col et à la partie inférieure, d'un large orfroi réticulé; celui d'en haut, comme à la statuette de saint Michel, a chaque losange moucheté à la pointe. Le manteau est ramené en avant et relevé sur le bras gauche, ce qui détermine des plis gracieux, souvent accusés par une ligne double.

La droite pose sur l'épaule une grande clef, dont le large panneton crénelé est tourné vers le ciel où s'exerce son ministère; la gauche presse sur la poitrine un livre fermé, symbole de la prédication.

Les deux pieds sont nus, ainsi que le requiert l'iconographie, en signe d'apostolat.

La tête, très expressive, porte une barbe courte, droite et abondante, avec longue moustache tombante, ainsi que les cheveux qui se déroulent en mèches, mais ne dépassent pas le cou.

Barbe et cheveux sont exprimés par des raies, tandis que nous n'avions vu jusqu'ici qu'un pointillé.

La figure tend à s'allonger, ce qui est une altération du type romain, où elle est, au contraire, plutôt ronde. Les yeux sont deux petites gouttes d'émail noir, qui donnent à la physionomie un air de dureté; mais cette pratique était presque générale à Limoges. Enfin, une large tonsure, faite au rasoir, sans la couronne de cheveux qui l'accompagne d'ordinaire, occupe le sommet de la tête horizontalement (1), car saint Pierre est considéré comme l'instituteur de la tonsure ecclésiastique (2).

Deux tenons carrés entraient dans le bois pour y fixer la statuette (3).

La présence de saint Pierre n'est pas inusitée sur les croix limousines et avec raison. En effet, le prince des apôtres a reçu du Christ le pouvoir d'ouvrir les cieux, ce que représente sa longue et puissante clef, qui plonge jusque dans les hauteurs célestes. Après le sang divin qui nous rachète, saint Pierre, vicaire du Christ, en

(1) C'est ce que l'on nomme la tonsure de Simon le magicien, contrefaçon de celle de S. Pierre.

(2) X. B. de M., *Le costume et les usages ecclésiastiques*, t. I, p. 210 et suiv.

(3) Les *rivets* sont indiqués pour des pièces de rapport en orfèvrerie dans l'inventaire du duc d'Orléans (1393) : « Pour VIII cosses nuesves et les rivès » (n° 61).

fait dans l'Eglise l'application aux âmes fidèles; il continue sur terre la mission de son maître (1).

Nulle part, cette image n'est mieux à sa place que sur la croix rédemptrice (2) et, particulièrement, sur les croix funèbres, car on demande pour le défunt que Dieu, à la supplication de l'apôtre, veuille bien l'admettre dans le paradis. Dans les prières de la recommandation de l'âme, le Rituel fait dire au prêtre : « Suscipiat eum beatus Petrus apostolus, cui a Deo claves regni cœlestis traditæ sunt. » Au IXe siècle, un sacramentaire de Moissac, dans l'*Ordo ad visitandum infirmum,* a des litanies, où saint Pierre est invoqué avec l'épithète de *porte clef :* « Sancte Petre claviger, ora pro illo. » (3)

(1) A la procession des grandes litanies, S. Pierre était particulièrement invoqué, au XIe siècle, dans le Missel de Robert de Jumièges : « Adesto, Domine, supplicationibus nostris et sperantes in tua misericordia, intercedente beato Petro apostolo tuo, cœlesti protege benignus auxilio » (édit. Bradshaw, p. 111).

(2) M. Urbini signale à Spello (Etat Pontifical) une croix de procession, antérieure à 1426 et en cuivre doré : « Nel dritto, il Crocefisso e in alto S. Pietro, a sinistra la Madonna, a destra (la droite du spectateur) la Maddalena, in basso la Veronica ; nel rovescio, Gesù benedicente e alle extremità gli emblemi degli evangelisti » (*Arch. stor. dell'arte*, 1897, p. 26).

(3) Martene, *De antiq. Eccl. ritib.*, I, 144.



IX. Crucifix.

Planche VII.

I

Les dimensions sont : trente-quatre centimètres pour la hauteur, cinq pour la largeur et vingt-et-un pour le croisillon.

La pièce est moins bien conservée que les autres ; de fortes éraillures ont attaqué l'émail au corps et au vêtement du Christ. De plus, les extrémités, pièces de rapport, manquent complètement. L'observation est facile à faire : la bordure d'émail est brusquement interrompue et, au croisillon, se balancent deux encensoirs (1), sans les anges qui devaient en faire usage. Je suppose que ces extrémités étaient pattées, de manière à donner place aux esprits célestes.

La plaque de cuivre a été étampée au pourtour pour faciliter l'affixion sur le bois au moyen de clous, qui originairement furent en cuivre : ultérieurement, quatre ont été maladroitement remplacés par du fer qui, en s'oxydant, a notablement endommagé la croix.

(1) Ces encensoirs, sans les anges, se retrouvent ainsi sur une croix émaillée du XIIIe siècle, publiée par la *Revue de l'art chrétien*, 1885, pl. XVIII. Cette croix est particulièrement intéressante, parce qu'elle montre l'introduction à Limoges du type allemand, émail sur or. Avec les couleurs vives de l'émail limousin, l'effet obtenu est déplorable ; l'ensemble reste cru et dur. Pour atténuer ce défaut grave, on fut obligé de recourir à divers moyens, quadrillé, gemmes, roses ; le dernier et le plus gracieux fut le *vigneté*, qui rétablit parfaitement l'équilibre.

Le centre est renforcé en ovale, ce qui forme comme une auréole à la partie supérieure du corps. Les courbes sont plus élégantes que le carré traditionnel et dénotent un progrès dans le goût.

Le titre occupe le sommet. Les deux monogrammes, IHS XPS (1), ressortent en or pointillé sur deux bandes d'émail gros bleu.

Le nimbe, qui incline avec la tête, est de deux nuances : turquoise pour le fond, agrémenté de gemmes en réserve, et gros bleu pour la croix pattée qui le traverse (2).

Le corps tout entier est en émail blanc (3), avec réserves dorées et pointillons, pour dessiner les contours et les formes anatomiques, muscles et côtes ; le torse surtout est anatomiquement détaillé.

La tête penche à droite, car la mort est arrivée, ce qu'indiquent les yeux fermés. La barbe courte et les

(1) Ce sigle d'abréviation est descendu, pour le second monogramme, à la hauteur de la tête des deux dernières lettres, au lieu d'être placé en dessus.

(2) Ce nimbe ou diadème, comme on disait au moyen âge, a plus ordinairement sa croix teinte en rouge, couleur du sang versé.

(3) « Une croix d'argent doré, en laquelle a un crucifilz..... et on milieu a une croix esmaillée de roge en manière d'un dyadème » (*Inv. du duc de Berry,* 1401, nº 736).

« Une croix d'or, appellée la *Croix d'Orléans,* en laquelle a un Crucifilz esmaillé de blanc » (*Inv. du duc de Berry,* 1401, nºˢ 27, 657).

« Une croix d'or, en laquelle a un crucefix esmaillé de blanc » (*Ibid.*, 1413, nº 1089).

Le Bréviaire de S. Georges de Prague, au XIIIᵉ siècle, dans l'office de la Couronne d'épines, au 1ᵉʳ répons du 3ᵉ nocturne (Dreves, *Anal. hymn.,* XXIV, 36), observe que le corps du crucifié ressort en blanc de neige sur une croix empourprée :

« Sub decore fulget purpureo
Corpus, nitens candore niveo ».

cheveux longs sont rouges (1), entremêlés de filets dorés qui en distinguent les mèches.

Le jupon est gros bleu : il descend en plis gracieux des hanches aux genoux et est maintenu par un parement turquoise, pointé de jaune, qui se noue au côté gauche.

Les pieds, percés de deux clous dorés, comme aux mains, se rejoignent par les talons et, légèrement évasés, reposent sur une large tablette, fixée aussi par un clou d'or, et dont le champ turquoise est parsemé de points rouges.

Aux extrémités du croisillon apparaissent deux encensoirs ovoïdes (la forme en boule commence à s'allonger), à pied rouge, cassolette verte et jaune, rebords bleus et rouges, couvercle bleu, avec deux fenêtres en réserve et trois chaînes rouges. L'encens est un honneur rendu aux défunts par la liturgie; historiquement, le corps du Sauveur fut embaumé. L'encensoir, à cet endroit, signifie donc l'hommage des parfums, offert par deux anges, c'est-à-dire les créatures les plus parfaites, à leur roi et souverain maître.

Le champ de la croix, entièrement doré, est garni, avec un goût exquis, d'une série de rinceaux légers, dont la tige est bleue, avec un fleuron polychrome au bout de chaque enroulement, fleuron qui se découpe, grand ou petit, en trèfle aigu, presque la fleur de lis et qui se colore des nuances ordinaires : rouge, vert, jaune; rouge, lapis, bleu, blanc ou, pour synthétiser, vert d'une part, bleu de l'autre, les teintes extrêmes,

(1) M. Magne, dans *L'œuvre des peintres verriers*, p. XIV, fait une remarque que s'est appropriée l'*Archivio storico dell'arte*, 1897, p. 61 : « L'armonia delle tinte fu e rimase fino al secolo XVI la cura precipua dell'artista; poco si curava dei colori reali o naturali..... Il Cristo di Poitiers ha i capelli azzurri e i capelli azzurri o verdi abbondano nelle invitriate di Reims ».

point de départ et bordure, n'étant là que pour atténuer la crudité du ton unique.

Un filet bleu clair, fileté de blanc, contourne la croix, œuvre peu commune de l'art limousin, s'inspirant de la pratique allemande.

En effet, les deux écoles sont bien tranchées. L'Allemagne émaille ses *histoires* et laisse le champ à l'orfèvre, c'est-à-dire uni et doré ; Limoges, au contraire, émaille le fond et y applique des personnages en relief, que plus tard il émaille également.

Ici, l'artiste limousin unit les deux systèmes : le crucifix est plat et polychrome, comme sur une œuvre des bords du Rhin; le fond reste bien d'or, mais pour agrémenter cette surface qui lui répugne ainsi, il l'égaie de rinceaux délicats et fleuris qui atténuent la monotonie du fond; par là se trahit l'artiste limousin (1).

Je ne blâme pas, loin de là, cette riche végétation, car j'y vois l'expression d'un symbole. Le Christ a dit : Je suis la vie (2); or la vie se traduit par des lianes plantureuses. Il a dit aussi : Je suis la vigne (3); or le

(1) Le vermiculé, avant d'arriver au vigneté, a passé par deux phases distinctes : il fut d'abord une simple gravure au trait, puis la taille fut remplie d'émail bleu ou rouge : c'est cette espèce de nielle qui opère la transition, car rien ne se fait brusquement dans l'art qui va graduellement se transformant.

(2) « Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita » (*S. Joann.*, XIV, 6).

(3) « Ego sum vitis vera et Pater meus agricola est..... Ego sum vitis, vos palmites » (*S. Joann.*, XV, 1, 5).

Dans le missel de Sherborne (Angleterre), écrit à la fin du XIV[e] siècle, S[te] Jerthware, vierge et martyre, est dite dans sa séquence : « Sacer botrus sacre vitis ».

Ces rinceaux ont si bien la prétention de représenter une vigne, que les inventaires admettent, pour les qualifier, une locution très expressive, qui est *vigneté*.

« Un tappiz vigneté, aux armes de monseigneur le Dauphin » (*Inv. de Valentine d'Orléans*, 1408, n° 696).

« Item, une croix d'or,... vignetée. Item, une autre croix.... vignetée, dont le milieu est sans vigneture, ouquel a ung crucifix figuré » (*Inv. de l'abbaye de Maubuisson*, 1463, n[os] 3, 5).

raisin foulé a produit le vin eucharistique pour la nourriture de l'âme, comme le pressoir de la croix a fait jaillir le sang divin pour la rédemption de l'humanité. Ces idées étaient familières aux écrivains ecclésiastiques et il n'est pas étonnant que les artistes s'en soient emparés pour embellir le métal.

Le Christ, honoré par les anges, nous a donc rendu la vie par sa mort, noble pensée rendue en langage esthétique.

Fixée sur une âme en bois, cette croix n'eut pas de revers; du moins, les exemplaires connus ne lui en donnent pas. On peut donc la supposer revêtue par derrière d'une plaque unie. En effet, elle ne devait pas paraître, puisque la croix était adossée au mur.

Pour moi, c'est une croix d'autel, peut-être à poste fixe, comme en montrent quelques monuments, dès le XIII[e] siècle, par exemple à Assise (1). Une coutume nouvelle s'introduit alors, sans pour cela faire cesser l'usage primitif et économique, qui n'avait qu'une seule croix pour la procession et la messe. Chose curieuse, une croix analogue se voit à Angoulême dans

(1) Dans les fresques de Giotto, à Assise, nous voyons deux croix en permanence : l'une est sur l'autel, montée sur un pied; S. François prie devant, en dehors de l'office (*S. François d'Assise*, p. 93). L'autre est placée à l'entrée du chœur (p. 201, 418) : cette croix est potencée; le Christ meurt, assisté de la Vierge et de S. Jean.

Sur un vitrail du XIII[e] siècle, à la cathédrale de Beauvais, la croix de l'autel n'a pas de crucifix (d'Allemagne, *Hist. du luminaire*, p. 132).

Dans l'édition gothique du *Roman de la Rose*, la « Papelardie » prie devant un autel nu : en arrière est la croix de procession, à extrémités tréflées et nœud; on ne voit que le commencement de la tige. Si elle avait été sur l'autel même, il lui aurait fallu un pied.

Les *Registres consulaires de la ville de Limoges* signalent, en 1562, la vente du crucifix placé au grand autel, au-dessus de la grille qui protégeait l'effigie de S. Martial, dans l'église de ce nom : « Aussi fut enlevé ung crucifix d'argent, estant au dessus led. trellis » (*Bullet. de la Soc. arch. du Limousin*, XLV, 280).

la collection de M. Biais. Est-ce que le diocèse aurait eu une tendance à vulgariser cette innovation? La croix de M. Branthôme témoignerait pour le diocèse de Poitiers, voisin de celui d'Angoulême. Les autres similaires nous reportent en Languedoc et en Picardie.

A Trèves, la croix émaillée surmonte le triptyque de S.-André (1); mais ce raccord n'est peut-être pas ancien.

La croix d'autel que je viens de décrire est d'un style un peu plus avancé que tout le reste du trésor, sans pour cela dépasser le règne de S.-Louis. Toutefois, comme nous sommes en Limousin, pays en retard pour les œuvres d'art, trois points sont à noter pour constater ce regard en arrière, vers un passé dont on a peine à se détacher. Le titre est en lettres romanes, non en majuscules gothiques, comme l'exigerait l'époque; les sigles d'abréviation, qui devraient être naturellement au-dessus des monogrammes pour indiquer une contraction dans le mot, sont abaissés, car en l'air ils détruisent la symétrie; aussi l'un est enclavé dans H et l'autre forme trait d'union entre P et S. En outre, la formule nouvelle aux quatre initiales INRI n'est pas encore adoptée.

Les bras sont bien tendus, pour embrasser le monde entier (2), mais ils commencent déjà à s'infléchir.

(1) X. B. de M., *Les émaux champlevés de Limoges, au trésor de la cathédrale de Trèves*, Limoges, 1887.

(2) A Bergame, on chantait ainsi au XV[e] siècle, à la fin d'une hymne (Dreves, *Anal. hymn.*, XXII, 11) :

« Illi soli sit gloria,
Qui pro nostris criminibus
Passus, aperta brachia
Exhibet pœnitentibus ».

Dans une complainte sur la Passion, du XVII[e] siècle, il est dit que le Christ en croix étend ses bras pour embrasser le monde (*Bull. de la Comm. arch. de Narbonne*, 1897, p. 259) :

« Et ten las mas per nous toutz embrassa ».

Le jupon, qui couvre la nudité, a gardé l'ampleur que lui a donnée le XII[e] siècle. Le XIII[e] l'a rétréci et tortillé.

Enfin, les pieds sont percés de deux clous, quoique, ailleurs, la vogue fût déjà à un seul; aussi la superposition des pieds a-t-elle amené la suppression de la tablette.

Ici, les deux clous sont très apparents; un troisième n'est pas moins évident, et plus large, sur la tablette. Didron avait supposé que, comme transition, les deux clous ne perçant plus les pieds, le clou unique, au lieu de leur être affecté, ce qu'on n'osait pas, aurait été relégué sur le support (1). Si une des croix de procession examinée plus haut donne raison à cette théorie, la croix actuelle la dément formellement, puisque les pieds ont leurs deux clous, comme à l'époque romane et que la tablette n'est pas dépourvue du sien, qui avait son utilité.

Des mains et du côté droit s'échappent trois filets de sang rouge. C'est le début de cette iconographie qui a pris une si grande extension sur les fers à hosties. Je me plais à citer entr'autres celui de Brain-sur-Alonne, en Anjou, où les gouttelettes se changent en roses. Ces roses nous les constatons, sans les gouttelettes, sur les

(1) « A partir du XIII[e] siècle, en conséquence de discussions déjà ouvertes antérieurement et définitives alors, les deux pieds furent croisés ou plutôt superposés et attachés par un seul clou. On décida que trois clous seulement avaient été employés au crucifiement. Mais la croix de M. Labarte est de la fin du XII[e] siècle ou des premières années du XIII[e]. On ne croyait déjà plus aux quatre clous, mais bien aux trois. Cependant on n'avait pas encore adopté le parti de superposer les pieds et il était impossible, sans ce moyen, d'attacher les deux pieds par un clou unique. Pour sortir de la difficulté, ce fut à la tablette qui porte les pieds et non aux pieds eux-mêmes que le clou fut adapté. Expédient ingénieux et qui ne manque pas d'intérêt » (*Annal. arch.*, III, 361).

autres croix du trésor et d'ailleurs; naturellement, l'émailleur limousin, pour rester dans le procédé d'atelier, aurait dû en parsemer le champ; l'influence du type allemand l'en a empêché, il s'est contenté de décorer le fond doré d'une ornementation moins lourde et mieux appropriée à sa destination, la croix étant l'arbre de vie, suivant l'expression de S. Bonaventure et le parement d'autel de la cathédrale d'Anagni, son contemporain, *arbor vitæ* (1).

Où je constate un progrès réel, c'est précisément dans ce *vigneté,* qui est très délicat (2). Quant à l'ensemble, il est plus doux et plus harmonieux de ton, la vivacité de l'émail étant tempérée par l'or du fond qui couvre une large surface.

II

M. George, qui est non seulement archéologue, mais aussi photographe distingué, a mis en regard sur la même planche, à ma demande, les deux crucifix émaillés d'Angoulême. Je ne saurais trop l'en remer-

(1) *Annal. arch.*, XVIII, 28.

(2) Une variété, mais postérieure, du vigneté, est celle que présente la croix de la comtesse Dzyalinska (ancienne collection Germeau). Là, elle est tout à fait limousine, car les rinceaux se détachent en réserve sur un champ émaillé, tant il est vrai qu'on revient, pour ainsi dire malgré soi, à la pratique locale, quand on s'en est momentanément écarté sous une influence étrangère. « Sur la face, le champ est bleu gris, rehaussé de rinceaux métalliques épargnés et gravés; le Christ, qui repose directement sur une croix intérieure à émail vert, est figuré en émail blanc ou légèrement teinté en rose; sa barbe, longue et arrondie, et ses cheveux sont bleu foncé, presque noir; le *perizonium*, qui descend au-dessous des genoux, est bleu gris, le *suppedaneum* bleu très clair, le nimbe crucifère rouge, vert, bleu clair et blanc » (Rupin, p. 273).

La gravure porte « fin du XII[e] siècle », je crois plutôt XIII[e] avancée, car cette croix suit évidemment celles d'Angoulême.

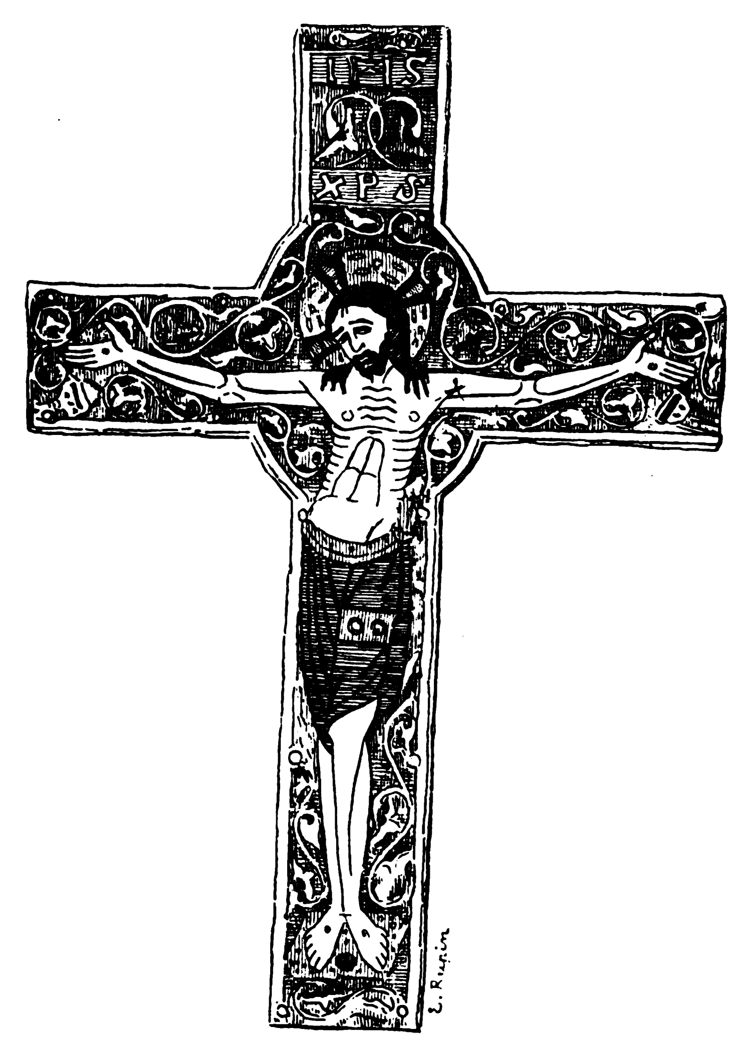
cier, car d'abord il permet de confronter deux œuvres similaires, puis il fait tomber le propos malveillant qui, à distance, les confondait en une seule pièce.

La croix de M. Émile Biais, conservateur du musée archéologique d'Angoulême, a figuré à l'Exposition rétrospective de cette ville en 1893 (1). C'est là que je la vis pour la première fois et pus l'étudier à loisir. Je pris alors les notes les plus minutieuses sur ce curieux objet d'art, qui m'avait si vivement frappé que je manifestai aussitôt le désir d'en faire la publication. Plus tard, quand je les relus en face du crucifix de Cherves, je fus stupéfait de constater qu'elles lui correspondaient si parfaitement qu'il me semblait les avoir écrites sur lui-même. Les variantes m'ont immédiatement saisi avec la photographie de M. George, comme elles m'auraient certainement impressionné si j'avais eu les deux originaux en même temps entre les mains.

A première vue, l'assimilation paraît complète; mais, après un examen attentif, on se rend compte facilement de quelques différences notables plutôt dans le détail que dans l'ensemble, excepté pour la hauteur, qui est un peu plus petite sur la croix de M. Biais. La ressemblance même est si frappante qu'on est tenté de dire que les deux crucifix sortent du même atelier et de la même main d'artiste. L'un procède de l'autre, mais à l'avantage du dernier, qui est mieux dessiné et plus fin dans son ornementation. Il est évident qu'ils ne sont pas absolument contemporains; on peut présumer entre eux un écart d'au moins une quinzaine d'années.

Sur la croix de M. Biais, notez la rectitude des lignes

(1) Elle a été gravée pour le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1898, par M. Rupin, qui a bien voulu nous prêter son cliché; on la voit aussi, avec celle de Cherves, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1898, p. 218.



Crucifix de M. Biais, à Angoulême.

et comme le corps, aussi « en plate peinture », se détache plus nettement du champ. La tête penche davantage à droite et les gemmes du nimbe sont traitées autrement, de même que l'épaisse chevelure, à mèches moins distinctes. L'expression de sa physionomie varie aussi et tend au réalisme, en montrant des traces de souffrance. Le jupon, plus serré contre le corps, est orné, sur la cuisse gauche, d'un orfroi à deux besans. La tablette des pieds est plus petite et les clous des pieds et des mains plus nets et diminués. Enfin, le vigneté amaigrit les enroulements et les fleurettes de ses volutes.

D'où je conclus qu'on approche du XIVe siècle, vers 1280 peut-être. L'artiste ne sera probablement pas le même ; mais, en tout cas, au lieu de se copier servilement, il aura suivi le mouvement général qui l'emportait malgré lui (1).

Le crucifix de Cherves est l'aîné du crucifix Biais, mais il a pour ancêtres plusieurs autres crucifix, dont il importe de parler.

(1) Je trouve dans les notes de Léon Palustre ces précieux renseignements pour deux œuvres similaires : « Christ Davillier. Fond réservé, sans croix indiquée. Corps et figure en émail blanc ; cheveux et barbe niellés en bleu ; côtes très marquées ; jupon lapis, bordé turquoise ; nimbe lapis, bordé en clair et pointillé de rouge ; couronne dégradée en rouge, bleu, vert, jaune et bleu ; titre fond lapis, de même que la bordure générale. A droite et à gauche, restes d'encensoirs ». C'est celui du Louvre, dont il sera parlé plus loin — Sans indication de provenance, « croix, dont le fond est entièrement réservé, sans bois de croix émaillé. Le Christ est blanc, même la tête ; cheveux et barbe niellés de rouge. Nimbe, à croix bleu clair pointillée de jaune, nuancée bleu-lapis pointillé de blanc, vert jaune ondé et lapis. Scabelle et clous lapis ; tête d'Adam en blanc ; bordure du jupon, orange pointillé de rouge. Encensoirs d'anges, à droite et à gauche ».

III.

L'adjectif *vigneté* a pour substantif *vignette*, qui offre le même sens, c'est-à-dire une vigne à ramifications, s'étendant de tous côtés (1). Mais, comme l'artiste procède toujours du simple au composé, le simple est la vignette qui se fait au trait et le composé le vigneté, qui est polychromé.

Dans cet ordre d'idées, le crucifix de Cherves procède, comme initiation et transition, de celui de Brive, qui a fait partie de la collection de l'architecte Bonnay et qui a été gravé, face et revers, dans l'*Œuvre de Limoges*, par M. Rupin, p. 272, 273, où il est daté de la « fin du XII[e] siècle ». C'est assurément beaucoup trop tôt, car sa place est préférablement au second quart du XIII[e] siècle.

Le Christ de Brive a de grandes affinités de style avec celui que je lui compare et dont il est l'aîné. Seulement, la différence est dans le cabochon supérieur, les sigles du titre qui sont à leur place normale, la teinte rosée des chairs et le support des pieds, qui a la forme d'un livre fermé et scellé, lui seul étant digne de l'ouvrir d'après l'Apocalypse (2).

« Sur le crucifix de M. Bonnay, le corps du Christ est entièrement émaillé de blanc rosé, sauf la tête qui est gravée et niellée d'émail ; il se détache sur un fond de

(1) « *Vignette*, terme d'imprimerie. Petite estampe, qui a plus de largeur que de hauteur, où l'on ne gravoit autrefois pour l'ordinaire que des pampres et des raisins et où l'on grave présentement toutes sortes d'autres figures... Ce mot s'est dit d'autres ornements que de ceux des livres ». (*Dictionn. de Furetière*).

(2) « Et vidi angelum fortem, prædicantem voce magna : Quis est dignus aperire librum et solvere signacula ejus ?... Et unus de senioribus dixit mihi : Ne fleveris, ecce vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum et solvere septem signacula ejus. » (V, 2, 5).

cuivre doré, recouvert de menus rinceaux gravés. Le jupon est émaillé de bleu turquoise, le nimbe de bleu et de jaune; le support des pieds et le *titulus* IHS XPS de bleu. Au-dessus du *titulus*, était autrefois enchâssé un cabochon qui a disparu..... Cette croix provient de l'ancienne abbaye de Coyroux, près d'Obazine (Corrèze), ce qui vient confirmer sa provenance limousine... M. Bonnay l'a donnée, depuis peu de temps, à un de ses amis, M. l'abbé J. Mellet, religieux bénédictin à Solesme ». (Rupin, p. 273.)

Ce type nouveau n'a pas eu grand succès, car on ne l'a guère reproduit ni sur les croix, ni sur les châsses (1). Cependant, il importe d'en rechercher la filiation. Or M. Rupin l'a donnée, p. 259, avec le crucifix du musée de Guéret, qui nous reporte certainement aux débuts du XIII[e] siècle et par lui nous remontons directement au prototype, qui est une tablette allemande des dernières années du XII[e] siècle (2). L'idée a donc sa source dans un monument exotique, que les Limousins ont imité; car, pour leur en attribuer l'invention, il faudrait pouvoir opposer à ma thèse un monument antérieur, ou au moins contemporain, ce qui n'a pas encore été fait.

Le vermiculé a donc précédé le vigneté, à l'instar de ce que pratiquaient depuis quelque temps déjà les Allemands, qui ont pu l'emprunter aux Byzantins (3).

(1) Rupin, pl. XXXIII, p. 381.
(2) *Annal. archéolog.*, VIII, 1.
(3) Voir le crucifix, dit de Cyrique, qui offre tous les signes du XII[e] siècle, dans l'*Histoire et monuments des émaux byzantins*, par Kondakow. Francfort, 1892, p. 132, fig. 36.
S. Michel est au haut, le crâne d'Adam en bas, la Vierge à droite et S. Jean à gauche; tout le fond est vigneté.

IV.

La *Revue de l'art chrétien*, 1885, pl. XIX, n° 1, par une figure en chromo, nous permet une autre comparaison. J'emprunte à de Linas la description de ce crucifix, quitte à la corriger par endroits :

« Crucifix démonté (1). Hauteur : 0,444 ; largeur : 0,21. Croix auréolée ; champ d'or, prolongé par un filet blanc continu. Christ très correctement dessiné, anatomie normale, tête fortement penchée à droite, bras et torse infléchis. Nimbe métallique cerné de bleu, rais rouge-sombre à losanges d'or. Les plis savants du *perizonium* bleu accusent une remarquable entente de la draperie, le *suppedaneum* est vert. Juste au-dessous, Adam, les mains jointes, sort d'une tombe blanche, encastrée dans une terrasse imbriquée noir et gris. Les carnations des personnages sont d'un rose-foncé violent, les barbes et les chevelures sont noires. Le *titulus* IHS XPS apparaît en capitales noduleuses, bleu sur fond d'or, interlignes verts. L'inscription suivante, lettres romanes tirant sur le gothique, noires et interlignées de rouge sombre, surmonte le *titulus* :

IOHANN
IS : GARN
ERIVS : LE
MOVICEN
SIS : ME FE
SIS : FRAT
RIS : MEI

(1) Cette expression est impropre, car elle laisserait entendre que le Christ, appliqué sur la croix, en a été détaché et reste seul, tandis que le sens est ici que la croix a perdu son âme de bois.

« Ce texte tronqué, (1) dont la fin se trouvait probablement au revers, nous apprend que, vers le premier quart du XIIIe siècle — guères plus tôt ni plus tard, — Jean Garnier, habile émailleur de Limoges, fabriquait des Christ polychromés en plate peinture. Le spécimen que nous en possédons témoigne d'une palette assez pauvre, comparativement aux gammes bruyantes des pièces décrites en premier lieu, mais qui fait gagner en harmonie ce qu'elle pourrait faire perdre en éclat. Dessinateur de haut mérite, l'artiste limousin, s'appropriant une technique et un type connus avant

(1) De Linas écrit : « Ne serait-il pas admissible qne la croix eût été offerte à l'église de Savigny par un frère de Jean Garnier, moine ou laïc ? Alors on compléterait ainsi la légende FRATRIS MEI : *(N..... ; donnus ecclesie B. Marie Virginis Saviniacensis)*. (*Rev. de l'art chrét.*, 1885, p. 458).

Me fesis pour *me fecit* indique une transcription défectueuse de la part de l'émailleur. On peut donc supposer que *Johannis* est pour *Johannes*. Le premier membre de phrase se lirait alors : *Johannes Garnerius Lemovicensis me fecit*. Comme on ne cite pas d'autre nom d'émailleur qui ait signé, il est probable que *fecit* ne doit pas s'entendre de celui qui a exécuté, mais plutôt de celui qui a commandé le travail. C'est ainsi que, sur une plaque du milieu du XIIIe siècle, on lit le nom de Guillaume III, abbé de Grandmont (Rupin, p. 133). En outre, deux noms sont singuliers pour l'époque : gardons donc *Garnerius*, à cause du nominatif et reportons *Johannis*, qui est évidemment déplacé, après *fratris mei* : l'emploi du génitif nous y autorise. Nous lirions donc : *Garnerius Lemovicensis me fecit fratris mei* (pour *sui*) *Johannis opera*. Garnier serait frère de Jean l'émailleur. La difficulté ne repose en somme que sur la contexture de la phrase, où il ne manque qu'un seul mot : dans le premier membre, c'est la croix qui parle et désigne le donateur ; dans le second, c'est le donateur qui nomme l'émailleur et déclare qu'il est son frère. Cette solution non forcée me paraît la plus simple et la plus naturelle entre celles qui ont été proposées jusqu'ici et que je rejette.

La différence entre le donateur et l'orfèvre se constate sur un reliquaire publié par la *Zeitschrift für Christliche Kunst*, 1897, col. 202, 205 et qui date du XIVe siècle. Le premier signe ainsi :

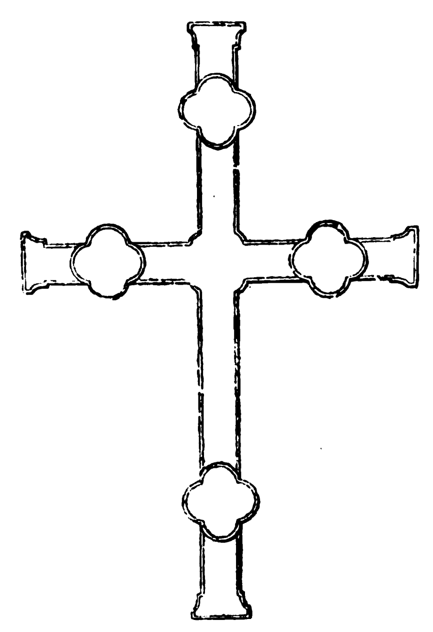
✠ *Conradus de Lindowe fecit me, pro quo orate.*

Le second n'oublie pas sa qualité :

Anno. milleno. ter. C. *XL. quoque. seno, hoc, vas. effecit. Johan. aurifaber.*

lui, les améliora si bien qu'il est sorti de l'ornière du poncif et qu'il a produit une œuvre digne de recevoir la signature du maître.

« Les extrémités de la croix ne sont pas tranchées carrément ; elles se creusent en arcs de cercle où devaient s'emboîter des écussons (1) quadrilobés : une potence terminale prolongeait ces écussons. Je donne ici ma restitution ; un exemple que je fournirai plus bas prouvera sa grande vraisemblance.



« Epave, dit-on, du monastère de Savigny (ancien diocèse d'Avranches), recueillie par un habitant du pays, l'objet est récemment entré dans la collection de M. Victor Gay ». (2)

(1) *Ecusson* n'est pas exact, ce terme étant surtout affecté au blason : il vaudrait mieux dire *médaillon*.

(2) Ce crucifix est reproduit dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay, p. 618 et dans l'*Œuvre de Limoges*, p. 108.

Il y a une étroite parenté entre ce crucifix de la collection Gay et celui de Cherves : l'un est le précurseur de l'autre. Le type est enfin trouvé et dans de bonnes conditions pour qu'il dure. La ressemblance porte sur tout l'ensemble, y compris la bordure blanche ; les différences notables consistent dans les chairs saumonées et le support des pieds, qui n'a pas de forme bien déterminée. Les deux crucifix se suivent d'assez près, la dernière transformation sera l'emploi du vigneté. Je ne puis admettre la date proposée : le premier quart du XIIIe siècle » est « certainement trop tôt ; il serait plus vrai de dire « second quart », vers 1240 au moins.

V.

La *Revue de l'art chrétien*, 1885, pl. XVIII, me met encore sur la voie d'une autre comparaison, qui nous donnera un ancêtre aux crucifix de Paris et de Cherves. C'est encore de Linas qui fera les frais de la description, sur laquelle je me permettrai quelques réserves.

« Crucifix démonté. Croix auréolée, dorée et bordée de filets bleu-turquoise. Christ analogue au no 1, mais le corps est moins allongé et les bras s'infléchissent légèrement. Carnations blanches, le visage un peu sali. Le sang coule en abondance des mains et des pieds ; de hautes chevilles brunes clouent ces derniers à un *suppedaneum* (1) bleu clair.

« Le *perizonium* bleu ne couvre pas les genoux ; il est bordé de limbes, jaune en haut, turquoise en bas, truités de rouge ; la bande jaune nouée contre le flanc

(1) Je réprouve, dans la terminologie ecclésiologique, l'emploi des noms latins, qui n'ont pas leur raison d'être, puisque l'équivalent existe dans notre langue ; cet abus ne donne qu'un faux air de science.



gauche. Un orbicule, denticulé en scie et relativement grand, indique chaque mamelon. Barbe arrondie et cheveux flottants, bleu. Le nimbe crucifère est formé, à l'intérieur, de quatre zones juxtaposées, rouge, bleu, vert, jaune, le vert ponctué de rouge. Une cloison métallique, festonnée et denticulée, sépare le rechampi jaune d'une cinquième zone bleue. Les rais du nimbe sont bleu, ponctué de rouge et orlé de turquoise. Au-dessus de la tête, le *titulus* IH̄S XP̄S, sur deux lignes comprises entre des rectangles quadrillés; champ turquoise, lettres d'or. On remarquera les sigles en oméga aplati. Un personnage à mi-corps, issant d'une nuée, bleu, blanc, rouge, vert, jaune, amortit le *titulus*. Cette femme, au voile bleu, à la robe bleu-clair rechampi de blanc, ayant pour caractéristique un grand croissant blanc derrière la tête, représente à coup sûr la lune; mais où était le soleil, compagnon obligatoire de l'astre nocturne dans le drame sanglant du Calvaire ? Le disque terminal inscrivant un quatrefeuilles, disque dont nous n'avons que la moitié, laisserait soupçonner la place insolite que Phœbus occupait dans l'ordonnance du tableau. Au bout de chaque croisillon, un encensoir polychrome lancé à toute volée.

« Les extrémités de la plaque sont tranchées carrément et le fraisé des bords s'interrompt aux coupures; il n'y a donc aucun doute possible quant à la forme primordiale de l'objet : une croix potencée, semblable aux exemplaires décrits ci-dessus. Les appendices latéraux comportaient évidemment des anges motivés par l'encensoir; un Adam ou une tête de mort rehaussaient vraisemblablement la potence inférieure; au sommet, peut-être la figure humaine du soleil.

« La tonalité est superbe : rouge vif, turquoise très brillant, le reste à l'avenant. Hauteur : 0,443 ; dévelop-

pement des bras: 0,295; largeur des croisillons: 0,056, Fin du XII[e] siècle ou aube du XIII[e].

« D'abord, à M. le baron Davillier — on ignore où il se l'est procuré, — notre crucifix, légué à l'État par ce regrettable *dilettante*, est récemment entré au Louvre avec toute sa collection. Il m'a été permis de l'étudier et de le dessiner à loisir, et je dois avouer que certaines réticences sur sa nationalité contribuèrent pour beaucoup à m'engager dans le présent travail ». (p. 456.)

On se tromperait étrangement si on faisait de ce crucifix un produit d'outre Rhin : de Linas a eu raison de combattre cette attribution. Il n'en est pas moins vrai que l'émail, pour être d'un ouvrier limousin, ce qui ne se peut contester, a été directement inspiré par une œuvre allemande; on le reconnaît surtout au fond d'or, l'ornementation étant seule en couleur. Le prototype vient de l'étranger et ses imitations n'ont guère eu de vogue, à en juger par les spécimens subsistants qui sont peu nombreux.

Les croix proprement limousines ont ce caractère constant: croix bleue, gemmée et fleuronnée d'émail en réserve; crucifix en relief et rapporté. C'est le type commun, vulgaire, quoique l'autre marche parallèlement.

Je conteste les dates émises : « fin du XII[e] siècle » n'est pas admissible, « aube du XIII[e] » n'est peut-être pas assez dire. Nous sommes au premier quart, vers 1220 probablement. Le type est créé de toutes pièces, il se maintiendra dans ses lignes essentielles. Attitude, état de mort, carnation, jupon, titre, voilà ce qui se retrouvera ultérieurement, avec moins de raideur et plus de mouvement.

Il y a en plus que sur le crucifix Gay les gouttes de sang aux mains et les encensoirs qui reparaissent au

crucifix de Cherves. Le réalisme a pu teinter les carnations momentanément en rose, mais la couleur ordinaire est bien le blanc.

VI

Les cinq crucifix que je viens d'étudier, tous franchement limousins, ont un air de famille qui saute aux yeux. Le contredire serait nier l'évidence.

En écrivant le mot *famille,* j'exprime ma pensée de la façon la plus claire, car, pour moi, il y a là quatre ou cinq générations successives, occupant le même atelier et qui se transmettent un type fixe, conformément à la tradition, mais non immuable, puisque chaque génération s'y permet des retouches de détail. Cette observation est très importante, car elle donne facilité de tenter une classification chronologique aussi rigoureuse que possible.

J'établirais, en conséquence, l'échelonnement des cinq crucifix de la façon suivante :

Croix du Louvre : premier quart du XIII[e] siècle, vers 1220;

Croix Bonnay : deuxième quart, vers 1230;

Croix Gay : deuxième quart, après 1240;

Croix de Cherves : troisième quart, après 1260;

Croix Biais, quatrième quart, vers 1280.

Les éléments de discussion méritent d'être énumérés :

Fond d'or, *plain,* suivant le terme adopté par les inventaires et conservé par le blason, c'est-à-dire uni; lequel, après un demi-siècle, devient vermiculé, puis vigneté, de manière à l'agrémenter, sans le faire disparaître.

Titre de la croix, à peu près invariable pour ses

monogrammes (1), puisque seul le crucifix Gay en modifie les abréviations, si singulièrement placées qu'on peut en faire une caractéristique.

Filetage de bordure qui, de bleu à l'origine, passe définitivement au blanc.

Carnation blanche, excepté au nº 2, qui l'a faite rose.

Thorax, identique aux trois dernières croix, où l'on dirait une montagne à quatre coteaux, étagés sur deux rangs.

Jupon, constamment bleu, noué à gauche et passementé, excepté sur le crucifix Gay.

Tablette pour les pieds, en bleu ponctué; seul, le crucifix Gay varie sur ce point et teinte en vert.

Mains saignantes, ce qui manque à ce dernier.

Tête penchée et morte, où les cheveux, bleus, puis noirs, se fixent au rouge.

Attitude calme et grave, non tourmentée, mais plus raide au nº 1. Quant à la tension des bras, elle s'annonce, dès le début, ce qu'elle restera jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Les accessoires, soleil et lune, qui sont un emprunt à l'Allemagne, ne se voient qu'une fois; mais leur présence n'est pas impossible aux parties mutilées. De même qu'Adam, comme au crucifix Gay, est la terminaison la plus sûre pour la pointe des croix, parce qu'elle fut la plus accréditée au moyen âge (2).

Qu'on juge maintenant, avec toutes ces références, si j'ai été trop hardi en groupant ensemble cinq crucifix

(1) Une croix plate, à pied fiché, du XIIIe siècle, dans la collection Gounelle, à Paris, porte gravé au titre, à la manière grecque, $\overline{\text{IC}}$ $\overline{\text{XC}}$. Je ne suis pas absolument persuadé que ce soit une œuvre limousine, quoiqu'elle en ait toute l'apparence.

(2) X. B. de M., *Œuv. compl.*, II, 219.

que l'on n'avait pas encore rapprochés les uns des autres et qui se complètent mutuellement. Quant au style de chacun, il me portait naturellement à un classement chronologique, que je serai heureux de voir sanctionner par les savants qui font autorité en la matière. Au fond, il n'est pas plus étrange de voir cinq générations se succéder dans le même atelier de père en fils, qu'il ne l'était pour les Cosmati, ces marbriers et mosaïstes romains qui remplirent tout le XIII[e] siècle (1).

VII

J'ai avancé que le Crucifix sur fond d'or était une importation d'Allemagne, qui fit la spécialité d'un atelier limousin, travaillant exclusivement ce genre, tandis que les autres ateliers cultivaient de préférence le genre qui constitue à proprement parler l'œuvre de Limoges (2). Il me reste à en fournir la preuve.

Je la trouve dans le précieux ouvrage de M. Rupin, qui, page 277, reproduit un crucifix du musée de Cluny, qui se trouve aussi dans la *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 224. L'auteur s'exprime en ces termes :

« La croix, d'une certaine épaisseur, est auréolée et en cuivre doré ; elle se trouve appliquée sur une

(1) *Annal. arch.*, XVIII, 265. — On lit dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. X, p. 460, à propos des fondeurs de Rouen : « Je doute qu'il y ait eu une communauté qui ait présenté une aussi longue suite d'ouvriers de la même famille. Ainsi, pour m'en tenir à un seul exemple, la famille Buret fut constamment, et sans la moindre interruption, représentée par des maîtres fondeurs de ce nom pendant deux siècles et demi pour le moins », XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles.

(2) M. Molinier est très affirmatif en sens contraire. Il a écrit : « Limoges ne doit rien à l'Allemagne..., les deux écoles sont absolument indépendantes. » (*Gaz. des Beaux-Arts*, 2[e] pér., 1888, t. XXXIV, p. 174.)

étroite plate-bande ornée d'un filet de perles ciselées, qui la borde à l'extérieur. Une baguette d'émail vert, interrompue par de minces cloisons régulièrement espacées, suit les contours de la croix ; une grecque, à éléments alternativement vert et bleu, cerne l'auréole. Le croisillon supérieur, plus long que les branches latérales, comporte sur quatre lignes l'inscription suivante en émail brun : IHS NAZAR' REX IVDEORVM.

« Le Christ, non couronné, attaché par quatre clous, est d'un dessin médiocre ; les détails anatomiques sont très accentués. Sa tête est inclinée à droite et repose sur un nimbe vert à croix rouge ; les cheveux et la barbe sont en émail brun, les carnations blanches. Le *perizonium* est composé d'une jupe bleu lapis, doublée de vert, retenue par une écharpe rouge.

« Entre les pieds écartés surgit une terrasse verte, offrant une certaine analogie avec le monticule trilobé qui se trouve sur le crucifix du chanoine Van Drival

« Ce crucifix, qui date du XII[e] siècle, est classé avec juste raison, croyons-nous, au nombre des objets de fabrication limousine par l'auteur du catalogue du musée de Cluny, où il figure à la page 346, n° 4,494 de l'édition de 1881 et de 1883.

« Les émailleurs de la Meuse et du Rhin ont bien fait, au XII[e] siècle, des nimbes monochromes, mais ils sont à croix épargnée ; sur celui que nous décrivons, la croix du nimbe est en émail. En outre, le croisillon supérieur des croix allemandes n'excède jamais qu'insensiblement la largeur des branches latérales, tandis que cette particularité se retrouve fréquemment sur les types limousins. Quant à la grecque de l'auréole, on la voit figurer sur plusieurs médaillons du coffre de Sainte-Foy à Conques ».

J'ai le regret de contredire ici mon docte ami, un

maître assurément dans l'art de l'émaillerie ; mais les raisons qu'il allègue ne parviennent pas à me convaincre. Justement, il y a longtemps que j'ai contesté au coffre de Conques une origine limousine ; je le répète pour le besoin de la cause. La grecque est précisément un caractère de provenance étrangère. La physionomie allemande résulte encore de l'inscription du titre (1), qu'aucun émail limousin ne reproduit ainsi (de Linas en convenait) ; de la forme particulière, comme à deux semelles ou valves, du support des pieds, qui se retrouve pareil à la croix de V. Gay (2), et, enfin, de l'emploi de l'émail vert, là où les Limousins ne l'admettaient guère. J'ajouterai encore, *ad abundantiam juris*, que le Christ est mort, tandis qu'à Limoges prédomine le Christ vivant.

Nous ne nous trouvons d'accord que sur l'époque, qui est bien le « XIIe siècle ». Grâce à cette date, la généalogie que j'ai cherché à établir remonte aux dernières années du XIIe siècle et tel est, à mon avis, le point de départ de toute la série, qui doit se classer à part, comme une brillante exception, dans l'œuvre de Limoges, où elle détonne visiblement.

(1) Le titre sur un crucifix allemand du XIIe siècle se lit : IHC NAZARENus. REX. IVDEORVm (Molinier, *Catal. des ivoires du musée du Louvre*, p. 68).

(2) *Rev. de l'art chrét.*, 1885, pl. XIX, n° 1.

X. — LAMPIER

(Planche III, Figure 2)

Une couronne, de vingt-quatre centimètres de diamètre, a été trouvée brisée sur un des côtés et démunie de quelques fleurons.

Elle est formée d'une plaque de tôle, fort mince, repliée en dessous autour d'une baguette minuscule qui lui donne de la consistance. La feuille métallique paraît avoir été peinte au minium, visible encore par endroits : ailleurs, l'humidité a produit la rouille et les autres pièces, superposées à celle-ci, ont déversé sur elle leur vert-de-gris.

Une gorge peu profonde forme le bandeau, sur lequel se développe une course de fleurs de lis rudimentaires, taillées aux cisailles. En effet, tout y est anguleux, à bords rectilignes et les ailes sont simplement indiquées par des triangles, entre lesquels saillit une espèce de gemme, faite au repoussé. Cinq fleurons seulement sont entiers ; ils se rejoignent par leurs ailes, dont le dessous est évidé en écusson arrondi à la pointe.

Une des têtes de ces fleurs héraldiques est percée d'un trou. Malheureusement les trois autres parties correspondantes n'existent plus, en sorte qu'il devient difficile de préciser son usage. Toutefois, à défaut d'anneaux d'attache à l'intérieur, comme à la Jérusalem céleste, j'y verrais le point de départ des fils de suspension, singulièrement placé ici, mais qui ne répugne pas absolument en raison de la couronne.

A l'intérieur, quatre bandes plates se rejoignent au centre, où un clou les maintient ensemble. L'extrémité, coudée, est clouée au bandeau.

13

Ces bandeaux n'avaient pas seulement pour but d'empêcher l'écartement de la couronne, car ils sont munis, chacun, à une distance respective de huit centimètres, d'un rivet ; à l'un d'eux adhère encore une feuille de tôle, brisée, mais plus étroite que le bandeau. Il y avait là certainement une espèce de plancher, destiné à supporter quelque chose.

Toujours est-il que la place des quatre clous en regard correspond à un cylindre, également en tôle, qui a quatre centimètres de hauteur sur un diamètre de sept.

La feuille est fixée latéralement par trois clous. A la rigueur, j'aurais pu soupçonner là une douille, destinée à former *boccalet* à une torche. Mais la torche eût été bien grosse et la paroi bien mince pour offrir une résistance suffisante.

Ce qui achève de me dérouter, ce sont les trous pratiqués en haut et en bas, que je ne puis m'expliquer. Il y en a deux seulement et en regard au pourtour inférieur et quatre au pourtour supérieur. Ces derniers offrent cette particularité qu'ils sont percés dans une languette, détachée de la plaque et un peu plus haute qu'elle. Sont-ce des indices d'une suspension à l'aide de quatre fils ? Je ne vois pas d'autre explication à en donner.

Les fils d'attache étaient-ils, au contraire, en dessous de la couronne ? Alors cette douille aurait pu être l'anneau destiné au godet de verre de la lampe. Que penser, après cela, des deux trous inférieurs ? Deux écussons armoriés y étaient peut-être appendus (1).

Somme toute, si la couronne s'explique seule, avec

(1) « Un chandelier d'argent,.. où sont 6 petites broches en 6 platelets pour mettre 6 chandelles et y pendent 2 escussons de Mons' le Daulphin. » (*Invent. de Charles V*, 1380, n° 2319).

le plateau intérieur et le cylindre, elle reste à l'état d'énigme dont il reste à chercher la solution, même approximative.

Une dernière réflexion me vient à l'esprit. En présence de ce riche trésor, étincelant de dorure et d'émail, quelle mine fait cette vulgaire couronne, sans prix, ni matériel ni artistique ? Et quel intérêt spécial avait-on à la conserver, puisque le fer en était à peine dissimulé et qu'un voleur, si les objets ont été dérobés, ne pouvait se méprendre sur l'absence de toute valeur intrinsèque et commerciale ? Au cas où la cachette serait l'œuvre de religieux voulant préserver du pillage et de la profanation les objets qui leur étaient chers, à quel titre, sinon de dévotion locale, cette couronne a-t-elle dû y être déposée ?

L'archéologie est muette à cet endroit, il appartient à la chronique locale de fournir les éléments de restitution et de conviction. Toutefois, essayons d'aller au delà de ce que j'ai dit, car il serait regrettable que ce fût un infime *minimum* d'observations.

Victor Gay, dans son *Glossaire archéologique*, page 223, au mot *broceron*, où personne ne s'avisera d'aller le chercher, donne le dessin d'un « Lampadaire », du « xv[e] siècle », qu'il a vu « dans l'église de St-Lothain (Jura) » (1) ; ce fut pour moi, quand il me tomba par hasard sous la main, une véritable révélation, car il me montrait en son entier l'objet que je cherchais et dont je n'avais que deux des éléments sur six dont il est composé.

La couronne inférieure est agrémentée d'une course,

(1) Le lampier de St-Pothain est figuré sans explication, p. 196 de l'*Histoire du luminaire*, par d'Allemagne, qui l'a copié très probablement sur le dessin de Gay.

dont les pointes peu élevées portent alternativement un trèfle et une perle, comme aux couronnes nobiliaires des marquis. A l'intérieur, le cercle est maintenu par deux bandes métalliques se coupant à angle droit. Au pourtour, saillissent, à l'extrémité des bandes, quatre anneaux destinés aux lampes et, entre-deux, quatre bassins (1) ronds, munis d'une broche pour y piquer des cierges; ce qui fait en tout huit lumières. Au droit des bandes montent quatre fils tordus, qui vont rejoindre la couronne supérieure et, à mi-hauteur, sont munis d'espèces de poignées horizontales, dont je ne m'explique pas la destination, à moins qu'elles ne soient là pour recevoir un petit chapeau pour étouffer la fumée des lampes.

Un peu plus bas que ces tigettes s'appuient sur les fils quatre bandeaux cintrés, qui se rejoignent au centre, laissant vide un espace circulaire : là, évidemment, s'introduisait la torche de cire dont le pied posait sur les deux bandes croisées.

A une certaine distance, car l'auteur ne donne point les dimensions et pas davantage la matière, est une seconde couronne, identique à la première, contre laquelle, en prolongement des cordons d'attache, se dressent de grandes feuilles découpées en croix pour l'ornement de la pièce. Enfin, à l'intérieur, sont appliquées deux bandes métalliques en cintre surbaissé, à la rencontre desquelles est fixé le crochet de suspension.

La couronne trouvée à Cherves, avec ses traverses intérieures et sa douille pour un cierge, est donc bien la partie inférieure d'un lampadaire, que l'ustensile de

(1) On a dit aussi *écuelles* : « Un chandelier de boys, o une croisée garnie de 4 escuelles. » (*Inv. de René d'Anjou, à la Ménistré*, 1471).

Saint-Lothain permet de reconstituer entièrement. Seulement, si l'aspect n'a pas varié, la date n'est plus la même : en Angoumois, nous sommes au XIIIe siècle et au XVe dans le Jura.

V. Gay, pour qualifier l'objet, a employé le mot *lampadaire :* je préfère *lampier* que fournissent les inventaires; se sont eux aussi qui expliqueront la destination. Les textes sont rapportés par de Laborde, dans son *Glossaire.*

1376. « Item, trois lampiers pendans devant la grant porte » *(Inv. de la Sainte-Chapelle.)*

1380. « Un lampier d'argent, pendant à la dite chapelle, lequel est d'argent doré, en façon de couronne à petitz pilliers, garnis de doubletz de voirre, et pend à iij chaînettes dorées, où il a un pommelet au-dessus » *(Inv. de Charles V).*

1403. « Un bel chandelier pendant, en telle manière que douze petites lampes y puissent estre et soient mises et un cierge au milieu en l'honneur des treize apostres » *(Testament de Louis, duc d'Orléans.)*

1472. « Un lampier d'argent, que le roy a donné à l'église de la Trinité de Vendosme, pour estre devant la Sainte Larme » *(Comptes royaux)* (1).

Ces quatre lampiers sont « d'argent », « en façon de couronne, » avec « chaînettes » de suspension et à un cierge au milieu. L'accord sur tous ces points est complet avec le lampier de Cherves, qui peut-être est symbolique, à l'instar de celui offert par le duc d'Orléans. Le cierge central représenterait l'Agneau de la Jérusalem céleste; les huit lampes et cierges seraient, pour

(1) « Une lumière de cuivre, grande, à 12 brocherons pour mettre de l'uille pour ardoir devant l'ymaige de Notre Dame. » *(Compte de la chapelle de N.-D. de Salvation, à Compiègne,* 1474.)

rester dans la donnée des couronnes de lumière d'Aix-la-Chapelle (1) et de Cologne (2), la représentation réduite des prophètes et des apôtres, qui ont éclairé la foi des élus. A Vendôme, le lampier était allumé en l'honneur de la Sainte Larme. Pourquoi celui de Cherves n'aurait-il pas eu pour but d'honorer la relique incluse dans le tabernacle émaillé ? J'indique, sans affirmer, qu'il en ait été ainsi.

Lampier suppose des lampes et *chandelier* des chandelles. Ici nous avons les deux. On a donc pu dire avec le moyen âge, pour préciser le mode d'emploi, *chandelier pendant*. Je détache, de la longue citation du *Glossaire archéologique*, les seuls textes d'inventaires qui vont à mon sujet :

1423. « Un chandellier de cuivre pendant (3), à six lamperons, à escuchons et banières, où sont empreins les armes de lad. dame » *(Inv. du château de Bruyères)*.

1453. « Un chandelier de fer à 4 mouchettes » *(Vente de Jacques Cœur)*.

(1) « ....quamque prophete, denique virtus
Lucis apostolice fundavit dogmate vitam ».

(2) « Hæc est illa fide quam fundavere prophetæ,
Quæ per apostolicas pandit sua mœnia gemmas ».

A la couronne de Spire, sans doute faute de place, il n'y avait que cinq prophètes, mais les apôtres étaient au complet.

« Formantur vere post almi quinque prophetæ,
Spem magnam nobis qui prædixere salutis.
Hinc duodenus apex, æquo discrimine judex,
Secernit justos ab iniquis igne cremandis ».

(3) Tous les chandeliers n'étaient pas *pendants*, il y en avait aussi « à pié » (*Gloss. arch.*, p. 316). Ces derniers avaient l'avantage de pouvoir se déplacer.

« Item, en la dicte chapelle est un chandelier de fer qui se peut porter, pour mectre et plaquer chandelles. » (*Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, 1501.)

1480. « 4 chandeliers de fer pendant à chesnettes » *(Compte de Louis XI)*.

1480. « A Pierre Cornier, serrurier, pour 24 chandeliers de fer et 24 grands crochets de fer à les pendre » *(Compte de l'hôtel)*.

Le fer était donc usité lorsqu'on voulait éviter la dépense; je ne m'explique pas cette économie dans le trésor de Cherves qui, par ce côté seulement, fait maigre figure.

X. Triptyque.

Planche XII.

Lorsque le trésor de Cherves me fut, très obligeamment, apporté d'Angoulême pour être soumis à mon appréciation, toutes les pièces étaient mélangées et confuses. Aussi mon premier soin fut d'en faire le triage pour restituer à chaque objet la part qui lui revenait.

Pour le triptyque, ce classement des pièces ne me parut pas suffisant. Aussi je priai M. d'Auteville de vouloir bien commander à un menuisier un bâtis de bois, sur lequel nous pourrions clouer ces éléments divers à leur place respective. De la sorte nous parvenions à reconstituer l'ensemble et à constater immédiatement ce qui lui manquait. Heureusement, les pertes sont minimes : font défaut seulement une plaque de l'intérieur, les couvre-joints des appliques et le revêtement extérieur en dehors des volets.

Pour mettre de l'ordre dans ma description, j'étudierai successivement la plaque du fond, les volets et le revêtement de l'intérieur ; puis j'essaierai d'assigner un nom propre à l'objet et de déterminer sa destination ; enfin je le comparerai au seul similaire qui existe.

Provisoirement, je garderai la dénomination courante de *triptyque*, fort usitée en archéologie, car tel est l'aspect de cette caisse rectangulaire, exhaussée sur quatre pieds et terminée en pignon, quand ses deux volets, qui en font la fermeture, sont ouverts à droite et à gauche.

1. *Plaque du fond.*

Planche VIII.

Je commence par le fond, parceque là est certainement le point initial de toute la décoration iconographique.

La plaque qui fait face aux volets va de pair avec eux pour sa décoration, tant émaillée que fondue. Le champ est tapissé de rinceaux fleuris, où l'épanouissement polychrome s'élargit ou se resserre suivant l'espace à occuper, plus large aux bords, plus étroit entre les personnages, de haut relief et de grande taille.

Le sujet choisi est la Descente de croix, sans doute parce qu'au-dessus du triptyque se dressait un crucifix, aussi d'émail. La plaque, comme aux volets, est divisée en deux parties, ce qui ne s'apercevait pas, la croix et l'ange terminal recouvrant complètement la ligne de séparation.

L'ange, qui occupait la partie la plus haute, a été atteint par la pioche de l'ouvrier, auteur de la découverte. Ne nous en plaignons pas, car, en l'examinant au revers, on s'aperçoit de suite qu'il a été fondu et non fabriqué au marteau. Les ailes baissées et les bras écartés, geste de contemplation, il émerge (1) des nuages (2) et a son manteau agrafé sur la poitrine par

(1) « Une fleur esmaillée de blanc pour un fermail, fait en manière d'un demi angelot » (*Inv. de la duchesse d'Orléans*, 1401, n° 388).

(2) La *Passio* de Ste Vénère, vierge et martyre, écrite au XIIIe siècle, porte que l'ange Raphaël lui apparut dans une nuée brillante : « Sancta vero fecit signum crucis super se, dicens : Ubi est angelus Raphaël, qui custos est mihi? Et statim angelus, quasi nubes lucida, obumbravit eam. »

un fleuron crucifère. A cette place, ce ne peut être que l'archange saint Michel, comme l'a déjà démontré une des croix de procession (1).

La croix, plate et de forme latine, est en émail vert, avec des réserves dorées, où les feuilles sont disposées symétriquement, à l'instar de la fougère, et séparées par une ligne de points dorés, au nombre de trente-et-un, ce qui ramènerait au prix convenu de trente deniers pour la trahison de Judas.

Tout en haut, la main de Dieu le Père (2), emmanchée d'or, sort d'un nuage à double zone, aux quatre couleurs et est appuyée sur un nimbe crucifère par où est attestée sa divinité. Sa double zone polylobée est aussi aux trois et quatre couleurs se succédant du rouge au jaune, puis du rouge au blanc, en passant par les intermédiaires du vert ou du bleu.

Le titre, découpé obliquement, présente, sur un fond pointillé, entre deux lignes turquoise, le double monogramme, inscrit en bleu avec les sigles d'abréviation sur la lettre médiane :

IH̄S | XP̄S

Le corps du Christ retombe lourdement, masse inerte, entre les bras de Nicodème. Ses yeux sont fermés. Une couronne crucifère, à bandeau gemmé, avec une

(1) « Item, una alia crux de ligno, coperta de argento, cum manica de ferro, in qua cruce in medio est impressa ymago crucifixi et in tribus angulis superioribus ymagines Virginis Marie, sancti Joannis et cujusdam angeli » (*Inv. de l'évêq. d'Orvieto*, 1364, n° 23).

(2) La main divine, au sommet de la croix, sur un crucifix allemand du XII° siècle, est ainsi expliquée par cette inscription : DEXTRA. DOMINI. FECIT. VIRTVTEM (Molinier, *Catal. des ivoir. du mus. du Louvre*, p. 68).

émeraude plus grosse en avant, ceint son front; ses reins sont amplement drapés du jupon traditionnel et ses pieds, percés de deux clous, sont juxtaposés sur une tablette épaisse, marquée d'une fleur de lis, emblème de royauté.

Nicodème, les pieds chaussés et les jambes nues, vêtu d'une jaquette courte ceinte à la taille, reçoit dans ses bras le corps du Sauveur : il est barbu et ses cheveux pointillés sont couverts de la calotte pointue propre aux Juifs, mais ici, à cause de son rôle et de sa situation, élégamment découpée et ornée.

La Vierge, debout à droite et nimbée, voilée, sa robe rayée de deux bandes d'orfrois horizontaux, prend à deux mains les mains de son fils et se penche plutôt pour les embrasser que pour les soutenir (1).

Saint Jean, à la gauche, gémit de douleur, la tête appuyée dans la droite, la gauche tenant le livre de l'apostolat, indiqué également par la nudité des pieds. Un cabochon bleu enrichit l'orfroi perlé de l'encolure de sa tunique.

Joseph d'Arimathie, chaussé, un genou en terre, coiffé du capuce de sa longue tunique, serrée d'une ceinture nouée sur le côté, des tenailles d'une main et

(1) « La main droite de Jésus restait suspendue ; Notre Dame la soulève avec respect, la rapproche de ses regards, la contemple et l'embrasse en l'inondant de larmes et en poussant de douloureux soupirs. » (S. Bonaventura, *Medit. de vita Christi*).

D'après le poète florentin Dolcibene, dans son *Ave Maria*, au XVI[e] siècle, la Vierge baisa son fils quand il reposa sur ses genoux après la descente de croix :

« E aspettando che fusse ischiavato,
Longino giunse e diegli nel costato ;
Poi lo ricolsi morto nelle braccia,
Baciando con gran pianto la sua faccia. »

brandissant le marteau de l'autre, s'apprête à enlever les clous des pieds.

Le sol que touchent ces quatre personnages, est une bande renflée et striée, un peu grossière.

Au-dessus de la traverse de la croix, saillissent deux anges, sans nimbe, et à mi-corps, portés par un bandeau nuagé, une aile volante et l'autre baissée, qui tiennent, outre leur livre fermé, l'un le soleil, disque rayonnant, et l'autre, à gauche, le croissant de la lune, car, à la mort de leur Créateur, les astres ont voilé leur lumière (1) et témoigné ainsi leur douleur (2). Leur tunique est, au col et aux manches, brodée de rinceaux ou constellée de gemmes.

Ces personnages en haut relief sont vraiment d'une exécution supérieure et hardie. Les seules observations à noter se réduisent aux yeux en émail et aux cheveux, traités par le pointillé.

La Descente de croix est un sujet évangélique qui

(1) « Item, une croix d'or,... et dessus le crucifix deux angelz, l'un tenent un soleil, où il a un balay, et l'autre une lune, où il a un saphir. Une autre croix d'argent, dorée.... et au-dessus du Crucifilz a deux petis angelos tenens le soleil et la lune. Item, une autre croix d'argent doré, esmaillée, en laquelle sont le Crucifilz, Nostre Dame et saint Jehan aus deux coustez,... et au-dessus dudit Crucifilz a deux anges qui portent l'un le soleil et l'autre la lune » (*Inv. du duc de Berry*, 1401, n°s 23, 734, 735).

(2) « Orbis tremunt elementa
Cum dolente Virgine,
Carpunt luna, sol lamenta
Cristi fuso sanguine. »

(*Brev. Aarhusien.*, 1519, ap. Dreves, *Anal. hymnica*, XXIV, 129).

apparaît dès le XIe siècle (1), sur une couverture émaillée du dôme de Milan et sur une miniature du missel de Robert de Jumièges (2); au XIIe, en sculpture, au portail de l'église de Foussais (Vendée) (3). Au XIIIe, le spécimen peut-être le plus notable est l'ivoire du Louvre (4), dont j'emprunte la description à M. Molinier, à cause du rapprochement qui s'impose avec l'émail de Cherves :

« La Descente de croix. Art français, fin du XIIIe siè-

(1) M. Molinier écrit : » Les plus anciennes représentations de la descente de croix ne datent peut-être que du XIe siècle et l'iconographie de cet épisode de la Passion n'est pas aussi bien arrêtée que celle de beaucoup de scènes plus fréquemment reproduites dans la décoration religieuse. C'est ainsi que l'on peut hésiter sur la personnalité des acteurs représentés : la figure féminine que, dans notre groupe, nous considérons comme la Vierge, pourrait tout aussi bien représenter la Madeleine; le personnage qui porte le corps du Christ peut être Nicodème ou Joseph d'Arimathie, aucun attribut ne permet de trancher cette question ». Ceci n'est pas exact, car trois points sont parfaitement acquis : le baiser est donné par la Vierge, Nicodème descend le corps et Joseph le décloue.

Parmi les monuments et surtout « ivoires byzantins, » M. Molinier cite « une plaque publiée par Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. III, p. 304; pl. XL; un compartiment d'un diptyque byzantin de la collection Barberini, à Rome (Gori, *ibid.*, p. 288, pl. XXXVII); enfin un ivoire de la collection Trivulzio, à Milan ». (Molinier, *Catal.*, p. 365.)

(2) Edité par la Société Bradshaw, pl. XI.

(3) *Annal. arch.*, XXVII, 179.

(4) Pour les époques postérieures, je me contenterai de ces deux textes d'inventaires :

« Item, une croix d'or, faicte à mode de sainct Mouris, ouvrée à maçonnerie ; de l'ung des coustés, ung crucifix en croix d'esmaillure, aux quatre croisons, les signes des iiij évangélistes et au pié une petite croix de Rodes, où il souloit avoir des reliques ; et de l'autre costé, Nicodemus descendant Dieu de la croix, d'esmalure, et aux quatre croysons, quatre testes de saincts et sainctes de mesme esmalure » (*Inv. de la chapelle du duc de Savoie, à Turin*, 1498, n° 1041).

« Item, aultres trois draptz de paincture en toille, l'ung du dépendement de Nostre Seigneur pour mectre au sépulcre » (*Inv. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, 1501).

cle. Joseph d'Arimathie, ou Nicodème (1), debout, barbu et les cheveux longs, tourné vers la droite, penché en avant, vient de recevoir sur son épaule gauche le corps du Christ détaché de la croix. Vêtu d'une double robe, celle de dessous à manches collantes, celle de dessus à manches larges, relevée et nouée autour des reins, ce personnage retient, de ses deux mains recouvertes d'une draperie, le corps du Sauveur dont la tête retombe en arrière sur son épaule. Le Christ est barbu et porte les cheveux longs, divisés sur le milieu du front; il est vêtu d'un jupon court, orné de broderies...

(1) C'est bien Nicodème, Joseph d'Arimathie se distinguant par les tenailles qui sont son attribut iconographique, ainsi que je l'ai démontré dans la *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 336.

Nicodème n'a pas de chance avec M. Molinier, qui n'a pas su le reconnaître dans une plaquette allemande du XVIe siècle, qu'il intitule : *Jésus discutant avec un docteur*. « Dans une chambre, on voit, à gauche, une table revêtue d'un tapis sur lequel sont posés un chandelier, une paire de mouchettes, un livre ouvert et des besicles; derrière cette table est assis le Christ..., il discute et compte sur ses doigts. Devant lui est assis un docteur.... De la main gauche il s'appuie sur le bras de son siège, de la main droite il semble faire un geste de dénégation. Derrière lui, près d'une porte fermée par un verrou, un chien est couché à terre. » (*Plaquettes*, II, 168).

Le docteur est Nicodème, qui vient converser avec Jésus, mais uniquement le soir, pour ne pas être vu.

La confusion dans la répartition des rôles remonte au XIIIe siècle, témoin ce passage des *Méditations* de S. Bonaventure, qui a fait preuve en la circonstance de quelque imagination : « Considère maintenant avec soin et lentement comment Jésus est déposé. On élève deux échelles contre les bras de la croix, à leur extrémité. Joseph monte sur celle qui est placée à droite du Sauveur et s'efforce d'arracher le clou de la main. Il a bien de la peine à réussir, car le clou épais et long est profondément enfoncé dans le bois et il ne paraît pas qu'on puisse l'arracher sans presser cruellement la main du Seigneur. Le clou enlevé, Jean fait signe à Joseph de le lui remettre pour empêcher que Notre Dame ne l'aperçoive. Nicodème arrache ensuite le clou de la main gauche et le donne également à Jean. Alors Nicodème descend et se dispose à enlever le clou du pied, tandis que Joseph soutient le corps du Seigneur. Heureux Joseph, qui mérita de l'embrasser ainsi ! »

La Vierge, vêtue d'une longue robe, drapée dans un ample manteau dont elle retient les plis sous son bras droit, saisit la main droite du Christ dans ses deux mains et s'apprête à y déposer un baiser; sa main gauche, pour toucher plus délicatement son fils, est enveloppée dans un pan de son manteau... La terrasse sur laquelle se dresse Joseph d'Arimathie figure un rocher à sections verticales; un terrain légèrement mouvementé est figuré sous les pieds de la Vierge » (Molinier, *Catalogue des ivoires du Musée du Louvre,* p. 368).

Les émailleurs limousins n'ont guère admis la descente de croix dans les motifs choisis par eux pour illustrer la vie du Christ. M. Rupin n'en cite qu'un seul exemple *(L'œuvre de Limoges,* p. 367, fig. 431), qui décore la face antérieure du coffret de l'église de Nantouillet (Seine-et-Marne). Il le dit « du XII[e] siècle »; c'est plutôt XIII[e] qu'il faut écrire, l'aspect général et le fond vermiculé ne laissant pas de doute à cet égard. Voici la description qui en est donnée : « Jésus est détaché de la croix. Joseph d'Arimathie le reçoit dans ses bras, la Vierge le soutient respectueusement, et Nicodème arrache avec des tenailles le clou qui transperce le pied gauche. Un troisième disciple, peut-être saint Jean, a déjà recueilli les deux clous qu'il tient dans ses mains. »

Complétons par quelques traits. Le Christ, en jupon, avec le nimbe crucifère, est tenu à deux bras par Nicodème, coiffé d'un chapeau; la Vierge, nimbée, prend le bras droit de son fils et s'apprête à le baiser au visage; saint Jean, nimbé, tient les deux clous des mains. Il n'y a pas à hésiter sur l'identification de ce dernier personnage, puisqu'il est nimbé, pieds nus et vêtu de la tunique et du manteau. Sans cette triple caractéristique, on pourrait le prendre, non pour un

« disciple », mais pour le fils de Nicodème, que la tradition fait intervenir à la descente de croix et à l'ensevelissement (1). Il se nommait Abibas (2).

Si le premier exemple est antérieur, de près d'une vingtaine d'années, à l'émail angoumoisin, le second lui est postérieur d'au moins une quinzaine. Toutefois, c'est vraiment un similaire que le devant de la châsse de la collection Gonneau, reproduite par M. Lecoy de la Marche dans le *XIIIe Siècle artistique* et la *Revue de l'Art chrétien,* 1890, p. 75, quoique le type soit plus avancé et plus réaliste. La croix, palmetée sur le champ, absolument comme à Cherves, se termine par des trèfles, à lobes arrondis et feuillagés à l'intérieur. L'écriteau persiste en lettres romanes IHS XPS, les deux monogrammes superposés. Le Christ est sans nimbe, mais couronné d'épines (3). Nicodème, coiffé

(1) M. Molinier a publié en gravure une plaquette de Donatello, du XVe siècle (*Plaquettes*, I, 39), où le Christ est mis au tombeau par trois « hommes » de trois âges différents. Le premier, imberbe, le soulève aux épaules; le second, âgé, probablement Nicodème, le prend aux jambes; le troisième, d'âge moyen, sans doute Joseph d'Arimathie, le soutient aux pieds. Le jeune se rencontre à la descente de croix, dès le XIe siècle, au dôme de Milan ; on le voit aussi, au XVIe, sur un émail limousin du musée de Tours (n° 484), où Nicodème, soutenant le cadavre à moitié étendu sur le sol, est assisté d'Abibas, tandis que Joseph d'Arimathie se tient à droite.

(2) « On garde à Pise les corps de S. Nicodème, de S. Abibas son fils, de S. Gamaliel son ami » (Collin de Plancy, *Dict. critiq. des reliques et des images,* II, 211). On m'objectera qu'Abibas étant *saint*, il a droit au nimbe; Joseph d'Arimathie est également saint et, cependant, ni à Cherves, ni à Nantouillet, il n'a le nimbe.

(3) Je fais mienne cette doctrine du Cte Grimouard de S. Laurent : « Il est très probable, selon l'opinion de Gretzer, que Notre-Seigneur fut crucifié avec la couronne d'épines ; nous avons cependant cherché en vain aucun exemple où on la lui voie sans incertitude sur la croix avant le XIIIe siècle; nous maintenons donc, jusqu'à preuve du contraire, qu'alors seulement on se résolut à une concession si naturellement réclamée, selon nos idées modernes, par la réalité des faits. Alors même que son usage ne fût pas très commun en pareille circons-



Châsse émaillée de la collection Gonneau, XIIIe siècle.

d'une calotte à oreilles, chaussé et habillé d'une tunique courte, reçoit, debout, le corps dans ses bras, enveloppés d'un linge par respect. La Vierge, sans nimbe aussi, prend la main droite de son fils et penche la tête. La Madeleine, éplorée, la face voilée, lui fait pendant à gauche et près d'elle se tient saint Jean, nimbé, vêtu d'une chasuble sur une aube, un livre fermé dans la gauche et la droite portant un linge à sa figure pour essuyer ses pleurs. Enfin, Joseph d'Arimathie, barbu, en tunique courte, arrache avec de longues tenailles le clou qui transperce les deux pieds superposés et appuyés sur une tablette.

On saisit vite dans ce rapprochement ce qui est semblable, comme les feuillages et le titre de la croix et ce qui est dissemblable, comme la couronne d'épines et la présence de la Madeleine. Le Christ a été décloué aux mains, mais le corps n'est pas encore tombé sur l'épaule de Nicodème.

2. *Intérieur des volets.*

Planche IX.

La descente de croix ne peut se voir qu'autant que le triptyque est ouvert. Quand les volets sont développés, l'œil saisit aussitôt leur riche décoration intérieure, qui correspond à celle de l'extérieur.

tance, il ne le fut pas même pendant tout le XIV[e] siècle; il faut descendre au XV[e], si on le veut voir devenir presque universel » (*Ann. arch.*, XXVII, 217).

Mettons en regard les deux systèmes pratiqués au XIII[e] siècle, on verra que l'un suit l'autre. A Cherves, le Christ en croix porte la couronne royale, c'est la phase *symbolique;* à Nantouillet, sa couronne est tressée d'épines, parce qu'on est arrivé à la phase *réaliste.*

Tout autour, des clous à tête ronde fixent au revers une plaque, également champlevée et historiée, où trois médaillons se succèdent, deux ronds et l'autre elliptique. Nous avons alors en pendant, de haut en bas : l'incrédulité de S. Thomas et l'apparition à la Madeleine, le repas des disciples d'Emmaüs et la visite des trois Maries au sépulcre, les pélerins d'Emmaüs et la descente aux limbes. D'où résulte que la lecture de ces six sujets se fait, comme dans bon nombre de vitraux, où l'on commence par la partie inférieure, pour monter graduellement et, après avoir épuisé le côté gauche, on passe à celui de droite, qui est à l'inverse du regardant.

Une décoration variée, losanges ou besans, feuilles recourbées ou ondulations, avive le contour du disque ou de l'amande et détache la ciselure sur un champ pointillé.

Pour plus de clarté, je numéroterai ces six médaillons selon l'ordre chronologique :

6	3
5	2
4	1

1. Le Christ, nimbé et couronné, vêtu comme en majesté, appuyé de la gauche sur la hampe d'une croix pattée, a renversé les portes de l'enfer, dont les pentures sont fleurdelisées. Sous ses pieds gît sur le dos un monstre velu, à museau prolongé et yeux saillants, dont la gueule vomit des flammes. Il est accompagné

d'une multitude de diablotins, aux yeux d'émail, qui sont culbutés la tête en bas : l'un ressemble à un singe, un second a un corps d'homme et une tête de bête ; des huit autres on ne distingue que la tête, qui est celle d'un animal carnassier. Jésus prend par la main Adam, barbu et habillé, que suit Ève et qu'accompagnent cinq patriarches dont on n'aperçoit que le sommet de la tête.

2. Le sépulcre est un sarcophage rectangulaire, orné de trois médaillons pointillés et porté sur deux colonnettes basses. Le suaire, replié au rebord, atteste que le Christ est ressuscité, comme le dit l'ange, les ailes baissées, les pieds posés sur un escabeau en cul-de-lampe feuillagé, qui montre de l'index le lieu où il était enseveli. Les trois Maries, pieds chaussés, s'avancent, voilées et emmantelées, leur vase à parfums dans la main. La première allonge l'index de la gauche pour répondre à l'ange; les deux autres se communiquent leur impression d'étonnement. Toutes sont nimbées, ainsi que l'ange.

3. Un arbre tordu, à tête pointue et feuillagée, se dresse derrière Madeleine, agenouillée et nimbée, qui tend ses deux bras vers son maître qu'elle vient de reconnaître et qu'elle regarde avec amour. Le Christ la repousse d'un geste de la main droite, tandis que la gauche porte un livre. Le costume est le même que précédemment et la tête, couronnée, dénote la divinité par un nimbe crucifère.

4. De ce côté, une seule penture est restée en place. Elle était fixée par trois clous, découpée en trilobe, avec une marguerite au trait dans chaque lobe. Sur l'autre volet, au contraire, les deux pentures sont intactes, et, en outre, il exhibe la curieuse boîte de la serrure, qui a l'apparence d'un cabochon carré,

gravé au trait d'une rose à six lobes arrondis, plaquée d'une marguerite à lobes pointus.

Sur un sol en relief, strié d'ondulations au trait, marchent trois personnages. Le Christ est au milieu, couronné, bénissant, nimbé comme il convient, un livre dans la main gauche. Il parle avec un pèlerin, reconnaissable à son bourdon ou bâton pommeté, homme d'âge mûr, qui fait un geste d'étonnement. La grande tour, maçonnée, fenestrée et crénelée, qui s'élève à sa gauche, est la porte de la ville d'Emmaüs, où il invite son compagnon à entrer. Derrière le Christ vient un jeune homme, imberbe, muni d'un livre, qui relève son manteau pour ne pas être gêné dans sa marche et penche la tête pour écouter. Les deux voyageurs, en qualité de disciples, sont assimilés aux apôtres, en ce sens qu'ils ont le quadruple attribut de la nudité des pieds, du double vêtement, du livre et du nimbe ; mais ce nimbe circulaire, au lieu d'être émaillé, ce qui indique un degré supérieur, est simplement réservé dans le métal et gravé en rose, comme celui de S. Jacques, dans la collection Astaix.

5. Le Christ, plus grand que ses disciples, est assis en majesté, c'est-à-dire avec la couronne et le nimbe crucifère. Les bras tendus, il tient de chaque main la moitié d'un pain rond qu'il a rompu et offre aux disciples ; ceux-ci, assis à droite et à gauche, à ce moment le reconnaissent et font des gestes de surprise. Nimbés et pieds nus, ils ont devant eux une table longue, recouverte d'une nappe qui fait des plis nombreux et sur laquelle sont posés une coupe, deux plats ronds, mais vides, car on est à la fin du repas, un couteau et une salière triangulaire, à angles obtus.

6. La scène de l'apparition se passe dans une cour, où pousse un grand arbre feuillu, à tige ondulée et qui

est pavée de larges carreaux en losange, alternant avec un fond pointillé. Le Christ, debout, couronné et nimbé, le corps légèrement incliné, lève le bras droit qui est nu, car il a dépouillé en partie sa tunique pour montrer la plaie de son côté, où S. Thomas, agenouillé et nimbé, enfonce l'index de sa main droite.

L'*histoire* suit son développement normal. Après la descente de croix vient la descente aux limbes, consignée dans le symbole des apôtres : « Crucifixus, mortuus et sepultus; descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis ». La sépulture est omise, ainsi que la sortie glorieuse du tombeau. Les scènes qui suivent sont la conséquence immédiate de la résurrection, manifestée par l'ange d'abord, puis par le Christ lui-même. Il n'est ici question que des apparitions strictement évangéliques ; toutefois, l'une d'elles fait défaut, c'est la salutation des Maries par le Christ (1). D'ailleurs, les apparitions traditionnelles à la Vierge et à S. Pierre (2) n'auraient pu trouver place dans un si petit espace : l'artiste devait se restreindre, son choix a été heureux.

L'émailleur a puisé dans le cycle iconographique adopté par les ateliers de Limoges. Ainsi, la descente aux limbes orne le devant du coffret de Nantouillet (Rupin, p. 367, fig. 431). Le Christ, de sa croix victorieuse (3) renverse la porte de l'enfer et transperce

(1) *Œuvr. compl.*, II, 203. — *Rev. de l'art chrét.*, 1897, p. 336.

(2) *Œuvr.*, XI, 501 et suiv.

(3) La croix est dans la tradition limousine, comme il résulte d'anciens textes liturgiques des Xe, XIe et XIIe siècles, reproduits par le P. Dreves dans le *Prosarium Lemovicense*, p. 67, 79 : « Detinebantur claustra tartarea mortis cruore retrusæ, donec victor mortis, Dominus omnium atque sanctus sanctorum, cum crucis trophæo infernum penetrans abegit claustra sæva. Quis es, dæmones ululant

le diable couronné qui s'efforce de retenir par la jambe Adam, que son Rédempteur a saisi par le bras et entraîne; un autre diable, également couronné, lance son croc sur la tête d'Ève.

La visite des trois Maries se rencontre trois fois. A Nantouillet, la première des saintes femmes s'est prosternée devant le sépulcre, recouvert d'un ciborium; l'ange se tient en dehors; les deux autres Maries suivent, leur vase de parfums dans la main. Sur la châsse de S. Viance (Rupin, p. 409, fig. 467), le dessin est à peu près identique, mais à rebours, en sorte que les Maries viennent par la droite et que l'ange se trouve à gauche. Enfin, sur la châsse de Billom, en Auvergne (pl. XXXV, fig. 416), les trois Maries, nimbées, se tiennent devant le sépulcre, abrité par un ciborium.

M. Rupin ne cite qu'un seul exemple de la scène du *Noli me tangere*, d'après la châsse de Nantouillet (p. 367, 369, fig. 431), qui exhibe deux personnages et un arbre.

Le même auteur croit voir les disciples d'Emmaüs sur cette même châsse, en haut (p. 367), mais pour moi le fait est plus que douteux ; en tout cas, il n'y aurait pas, comme à Cherves, la fraction du pain. Juste au-dessous, la scène ne peut s'expliquer autrement (non par l'incrédulité de S. Thomas), car le Christ parle, un bourdon en main, à deux personnes nimbées, l'une barbue et l'autre imberbe, la première tenant aussi un bâton à la main. Il y a donc bien deux personnages

crucifer, qui nostra ut Deus solvis vincula cuncta ? — Detinebantur in tartaro gehennæ dissimili, donec auctor mundi, impiam carnem nostram induens, ipsum auctorem mortis vincens, justos omnes eruit. Portas paradisi iisdem crucifer aperuit ». Là est certainement l'origine de cette iconographie spéciale.

d'âge différent et tous deux reconnus par leur sainteté : la tradition les nomme S. Cléophas (1) et S. Luc (2).

M. Rupin, auquel il faut toujours revenir, car il n'y a nulle part ailleurs une telle abondance de documents sur la pratique limousine, fait cette citation (p. 371), à propos de l'incrédulité de S. Thomas : « Ce sujet, représenté fort rarement sur les châsses émaillées, se trouve sur une plaque en forme de losange, provenant de la collection Ducatel et ainsi décrite sous le n° 19 du catalogue : « Le Christ debout, montrant la plaie qu'il a au « côté à S. Thomas, à moitié agenouillé à ses pieds. « Les corps sont réservés, gravés et dorés, sur un fond « émaillé bleu, orné de rinceaux à palmettes poly- « chromes. Limoges. XIIIe siècle. Haut., 0.25; larg., « 0.20 *(Catalogue des objets d'art et de haute curio- « sité..... composant la collection de feu M. Ducatel,* « Paris, 1890, p. 10. »)

Par cette confrontation avec d'autres scènes similaires, nous constatons que le triptyque de Cherves, tout en restant une rareté pour son iconographie, n'est pas isolé parmi les produits de l'époque. Sur la châsse des grandes reliques, à Aix-la-Chapelle, qui est aussi une des plus belles œuvres de l'orfèvrerie émaillée du XIIIe siècle, l'artiste allemand a été moins prodigue de détails (il est vrai qu'il commençait la vie du Christ à l'Annonciation), s'occupant plutôt de la vie mortelle,

(1) L'époux d'une des trois Maries, filles de Ste-Anne, *Maria Cleophæ*. — « Cléophas, un des deux disciples à qui apparut N. S., lorsqu'ils se rendaient à Emmaüs, le jour de Pâques. Luc., xxiv, 18..., Eusèbe et S. Jérôme supposent qu'il était d'Emmaüs-Nicopolis. De là on a conclu qu'il retournait chez lui avec son compagnon, lorsque Jésus les rejoignit sur la route d'Emmaüs et qu'il reçut le Sauveur dans sa propre maison, qui fut depuis transformée en église. Le Martyrologe romain fait mention de S. Cléophas le 25 septembre. Voir *Acta SS.*, t. vii septembr., p. 5-10. » (*Dict. de la Bible*, ii, 807).

(2) S. Gregor. magn., *in Job*, lib. i, cap. 1.

car il ne poursuit pas jusqu'à la résurrection : pour lui la Passion comporte la trahison de Judas, la flagellation, la crucifixion, la descente de croix et la sépulture (1). Les Heures de S. Louis maintiennent, au contraire, la tradition intacte; elles représentent en miniature, comme l'expliquent les légendes : « Le crucefis, le despendement, l'ensevelissement, le sépulcre, si come Diex trait les enmes d'enfer, si come Diex s'aparut à la Manzelaine, si come Dieus s'accompaigna as pelerins, si come Dieus mostra saint Thomas ses plaies, l'Acesion, la Pentecoste. »

3. *Revêtement intérieur.*

Seize plaques triangulaires et trois losangées gisaient dépareillées et sans ordre. La comparaison avec le triptyque de Chartres m'a permis de leur assigner une place sûre le long des parois intérieures et alors chaque losange (2) est encadré de quatre triangles, mais un des losanges manque.

Des quatre grandes plaques, deux, un peu plus allongées parce que le toit a plus de développement en hauteur que le corps, vont en haut, sous la toiture ; les deux autres garnissent la partie inférieure.

Celles-ci, qui étaient fixées par huit clous, mesurent vingt-six centimètres sur dix-neuf.

Planche X. — 1. Le premier sujet à droite, selon l'ordre normal, est la Mise au tombeau, qui suit ainsi

(1) *Mélang. d'archéol.* des PP. Martin et Cahier, 1, 24.

(2) « Item, ung autre petit tableau, couvert de platenes d'argent, fait par dedens à losenges ». (*Invent. de l'abbaye de Maubuisson*, 1463, n° 34).

immédiatement la Descente de croix. Le sarcophage, tout doré, avec trois disques marqués de trois croix (1), est supporté par deux colonnettes, de petite taille, à chapiteau uni semblable à la base.

Le Christ est étendu à plat sur le couvercle, à demi enveloppé dans le suaire blanc que Marie attire sous la tête. Debout et nimbée, elle baise au front son fils chéri que Nicomède, vieillard à longue barbe, suit en versant sur sa poitrine un vase plein de parfums. S. Jean, nimbé, soutient de sa main sa tête penchée pour exprimer son affliction : Sainte Madeleine, aussi nimbée, tient dans la gauche un vase de parfums et Joseph d'Arimathie, pieds nus (2) comme son compagnon en qualité de disciple, regarde avec tristesse les derniers devoirs rendus à son maître, pour lequel il a acheté un sépulcre neuf, ce qu'atteste le livre qu'il serre de ses deux mains.

Toute la pointe du losange est papelonnée (3), comme on dit en blason, et de la sorte est rendu l'aspect rocailleux de la pente du calvaire. Or chaque losange y est émaillé aux quatre couleurs, rouge, bleu, turquoise et blanc.

(1) Les trois croix sont fréquentes sur les tombes mérovingiennes, où elles font, comme ici, allusion à la Trinité.

(2) A la descente de croix, les pieds sont chaussés, indice probable d'un autre exécutant.

(3) Sur l'ivoire de Rambona, qui date du IXe siècle et est conservé au Musée chrétien du Vatican, la croix, à la crucifixion, est plantée entre les deux cimes papelonnées du Calvaire (*Dict. de la Bible*, 1134). — L'émail limousin de la collection Brambilla, à Pavie, fait reposer la croix de la crucifixion sur un papelonné de petites proportions.

« Un grant hannap de jaspre vermeil, garni d'argent doré, couvert, ouvré en manière de plumes » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n° 792).

L'origine de ce motif décoratif remonte bien haut, car un bas-relief assyrien du Musée du Louvre présente un fond filiforme en manière de mèches frisées (*Dict. de la Bible*, col, 1206).

2. Le second panneau à gauche représente la Résurrection. Le sarcophage ne diffère pas du précédent : sur les trois disques rouges sont aussi trois croisettes, symbole comme, au portail de Monza, des trois personnes divines, à l'instar de ce que pratiqua le haut moyen âge. Le Christ, entièrement réservé et brillant d'or, met le pied droit stigmatisé en dehors du tombeau ; il n'a pour vêtement qu'un manteau, qui laisse à nu le bras droit et une partie du torse. Il bénit à trois doigts et de la gauche arbore une croix pattée, exhaussée sur une hampe. Son nimbe d'émail est traversé par une croix pattée et en réserve, où sont imités au trait des cabochons et des perles.

Trois anges nimbés, issant des nuages, tendent les bras vers lui, comme pour l'accueillir et chanter son triomphe sur la mort. Leurs ailes se déploient horizontalement.

3. La troisième plaque, haute de vingt-neuf centimètres, trois de plus que les deux autres, avait sa place sous le toit, au côté droit. Le Christ y apparaît aux apôtres réunis et leur montre ses mains, sur lesquelles ont été oubliés, ainsi qu'aux pieds, les stigmates de sa passion. Son nimbe est crucifère et orné comme le précédent.

Les apôtres sont rangés autour de lui en deux groupes : celui de droite, qui en compte cinq, a à sa tête S. Pierre, tonsuré. Celui de gauche n'en admet également que cinq, car Judas ne fait plus partie du collège apostolique et S. Thomas est absent. Nimbés, ils regardent leur maître, lui parlent ou le montrent, et se reconnaissent à ce triple caractère : le double vêtement, le livre et les pieds nus.

Pour indiquer que la scène se passe dans un intérieur, au-dessus de la tête du Christ s'arrondit un cintre,

surmonté d'une coupole ajourée et accompagnée, à droite et à gauche, d'une galerie cintrée, à colonnes.

4. La plaque correspondante n'existant plus, je proposerais de la remplacer par la scène de l'Ascension, qui achève la vie glorieuse du Christ, comme au vitrail du chevet de la cathédrale de Poitiers ou même la descente du S. Esprit sur les apôtres, pour terminer la série à l'instar du triptyque de Chartres. L'une et l'autre hypothèse est également admissible.

Les seize triangles, disposés quatre à quatre, ont une décoration uniforme, ange inscrit en réserve dans un médaillon, les ailes baissées, une main tenant un livre et l'autre gesticulant. Ils sont affrontés deux à deux et sortent à mi-corps des nuages qui ondulent. Le champ du médaillon est bleu turquoise, semé de rinceaux maigres et de points, pour empêcher l'émail d'éclater au fond.

Quant au champ des parois, il assortit à celui des volets, promenant partout ses circonvolutions dorées et les agrémentant de fleurons émaillés et multicolores.

Comme cette partie était moins en évidence, elle n'a pas été l'objet de soins particuliers ; le trait est plus rapide et plus large. L'émail est toujours nuancé de la même façon et aux nimbes il admet les deux combinaisons des quatre couleurs, rouge, bleu, vert, jaune ou rouge, bleu, turquoise, blanc.

Les plaques rapportées sur une âme en bois ne se touchant pas, un couvre-joint était indispensable pour ne pas laisser voir les interstices ; là était le défaut réel du système, qui, après avoir confectionné ses pièces, les assemblait à la mesure donnée et les clouait sans même dissimuler ce mode un peu primitif d'affixion. Parmi les débris de tout genre, qui ont pu avoir cet

emploi, je rencontre des bandes dorées, perlées au contour ou dessinant un chevronné continu autour d'un rectangle, également perlé au poinçon (1). Le procédé était simple et économique ; du moins il avait l'avantage de faire la séparation voulue sans donner à cet accessoire plus d'importance qu'il ne méritait et sans détourner l'attention des pièces historiées. En cela, l'orfèvre montrait du goût et l'intelligence des besoins de son métier.

Le fond plat de l'arche ne nécessitait pas une riche décoration que l'œil n'eût pas aperçue. Toutefois, comme on ne pouvait, sans désaccord avec le reste, le laisser *plan* ou uni, l'orfèvre le couvrit de deux plaques dorées, qu'il grava avec une grande sûreté de main.

Planche V, fig. 1. Chaque plaque présente quatre anges de front et aux trois quarts, enfermés, en manière d'auréole, dans des médaillons circulaires. Le type est celui que nous avons déjà vu : nimbe, ailes baissées, cheveux longs, livre fermé, robe et manteau, nuages ondulés. Deux ont en main le soleil rayonnant, deux autres le croissant de la lune, un autre un sceptre fleuronné, car ils sont les hérauts de la parole divine et par Dieu ont été préposés aux mouvements des astres.

(1) « Deux poz d'argent, dorez,... poinçonnez à croissans et à fueilles. Deux autres petits poz d'argent, dorez, poinçonnez à glandaz et à feuilles de chesne » (*Inv. du duc de Berry*, 1401, n°s 69, 71).

« Un goubelet de cristal... poinçonné par le pied à ours et branches d'orengier » (*Ibid.*, 1413, n° 809).

M. Guifrey ajoute en note : « *Poinçonné* veut dire, en général, décoré d'ornements (fleurs de lis, ours, etc.) à l'aide d'un poinçon en fer qui servait à estamper sur le métal un dessin quelconque » (t. I, p. 210, note 1).

Je sais bien que cette iconographie est banale, à force d'être répétée. En effet, quand l'artiste se trouve à court d'idée, il a trop facilement recours aux anges pour combler une lacune. Ici, le défaut se rachète par l'élégance de la forme et peut-être aussi le symbolisme, car le ciel est peuplé d'anges (S. Paul., *ad.*, *Hebr.*, XII, 32).

Les quatre médaillons sont séparés par un fleuron cruciforme, dont les pétales se découpent en cœur et, dans les écoinçons, où il n'y a place que pour un demi-fleuron, les cœurs enveloppent une fleur de lis pour dire que Dieu est à la fois la royauté suprême et l'amour souverain, et s'il règne dans nos cœurs, dont il réclame l'affection, c'est plus par l'amour que par la dignité et l'autorité.

En rapprochant l'iconographie du placage intérieur de celle des volets, on s'aperçoit immédiatement qu'il y a quelque confusion dans l'ordonnancement des sujets qui ne se suivent pas régulièrement. Ainsi l'ordre logique serait celui-ci, après le point de départ de la descente de croix : descente aux limbes, sépulture, résurrection, visite des trois Maries, apparition à Sainte Madeleine, disciples d'Emmaüs, apparition aux apôtres, incrédulité de S. Thomas, ascension. A l'intérieur, les quatre sujets devaient être : la descente aux limbes, la sépulture, la résurrection et la visite au sépulcre ; or deux seulement y figurent et il faut aller chercher les deux autres sur les volets, qui auraient dû contenir la suite des apparitions et l'Ascension, par où se clôt la série des faits évangéliques. De la sorte, par une progression naturelle, on arrivait à l'iconographie de l'extérieur des volets, qui est le complément de toute la composition.

Demandons maintenant à l'*Œuvre de Limoges*, si patiemment élaboré par M. Rupin, quels sont les similaires connus des quatre scènes de l'intérieur. Voici en quels termes parle le docte archéologue de l'*onction du corps de Jésus* : « Les *Mises au tombeau* ne sont pas rares au moyen âge ; elles abondent surtout aux xve et xvie siècles. Mais, au xiiie siècle, l'idée dominante était l'onction du corps de Jésus avant qu'il fût confié à la terre. L'auteur d'une châsse de la collection Spitzer et qui provient de la collection Soltykoff, a reproduit, sur l'une des faces et dans le panneau supérieur, la table de l'onction qu'il eût creusée, ne fût-ce que légèrement, s'il avait voulu en faire un sépulcre. Au surplus, le Christ nu repose simplement sur un linceul que soutiennent les deux disciples fidèles, Joseph d'Arimathie et Nicodème ; un troisième personnage répand sur le bras gauche du Sauveur la mixtion de myrrhe et d'aloès. La présence de ce troisième personnage est une infraction au texte de S. Jean ; on ne peut donc pas le nommer, mais on le retrouve sur la Vierge ouvrante du Louvre et sur la châsse des grandes reliques à Aix-la-Chapelle. Le P. Martin a déjà constaté ce fait; il l'attribue à une tradition aujourd'hui disparue et laisse supposer que ce troisième personnage pourrait bien être S. Jean (1). Le panneau dont nous parlons est divisé en trois parties par des arcs surbaissés reposant sur des colonnettes. Les deux extrêmes abritent deux saintes femmes, qui, encore, contrairement au texte des évangélistes, viennent assister à cette dernière scène » (p. 368).

M. Rupin, se taisant absolument sur la Résurrection, l'Apparition aux apôtres et l'Ascension, nous devons

(1) Je suis d'avis que ce troisième personnage, que nous avons déjà rencontré ailleurs, est le fils de Nicodème, Abibas.

en conclure que cette iconographie n'avait pas cours dans les ateliers limousins et par conséquent qu'elle est spéciale à Cherves, en tant qu'émaillerie.

On voit, par cette simple réflexion, que le triptyque angoumoisin a son cachet d'originalité et qu'il exhibe des particularités qu'on n'avait pas encore rencontrées dans la pratique de Limoges, quelque bien renseignés que nous soyons actuellement sur ses produits, répandus par toute l'Europe.

4. *Extérieur des volets.*

Planche XI.

Les volets étant fermés, nous avons comme thème iconographique, en haut, dans le tympan, deux anges thuriféraires, et, en bas, la Majesté de la Vierge et celle du Christ. L'idée générale est donc la glorification des deux créatures les plus élevées en dignité sur terre et par conséquent méritant au suprême degré les honneurs célestes.

Commençons par le côté droit, qui est à l'inverse du spectateur et s'ordonne, suivant la tradition, d'après la pièce centrale. L'ange est debout, drapé dans un ample manteau qui recouvre une tunique longue. De la main gauche il tient la boîte à encens, de forme rectangulaire, et, de la droite, balance un encensoir à triple chaîne, godronné en dessus et en dessous, avec bouton comme à la patère; ses cheveux sont longs et ondulés. Un nimbe polylobé entoure la tête. Une aile vole et l'autre est abaissée. Une bordure réservée avec zigzag courant contourne le rampant : elle est plus large à l'intérieur et se poursuit de même à la partie inférieure.

Un bandeau d'applique sépare les deux étages et

repose la vue, car il met en relief une course de trèfles, hauts et bas, sur un fond pointillé : or trois tiges tréflées forment comme une couronne, qui se répète indéfiniment.

La Vierge est assise sur un trône, banc mouluré, à longues baies pointillées, que recouvre un coussin arrondi et réticulé. Son attitude est raide. Une couronne, fleuronnée et gemmée de turquoises, surmonte son front : un voile descend élégamment sur ses épaules. Sa longue robe, à orfroi horizontal à la partie inférieure, est en partie cachée par son manteau, jeté sur l'épaule gauche et ramené en avant. Ses pieds, qui ne paraissent pas, reposent sur une large console unie. Le nimbe est polylobé et émaillé. La main droite présente une pomme.

L'enfant Jésus, couronné, est assis, un peu de côté, sur le genou gauche de sa mère. Sa tunique est passementée aux manches et munie, au col, d'un orfroi semé de turquoises. De la droite, il bénit à trois doigts et, de la gauche, appuie sur sa poitrine un livre fermé (1) et à couverture gemmée. Ses pieds nus sortent sous sa robe.

Le Christ est donc là à la fois comme docteur des nations et Sauveur, car ce livre est tout ensemble l'évangile qu'il a enseigné et le livre de vie, où il inscrit les noms des élus.

Quatre anges, dans des attitudes diverses, soutiennent à deux mains l'auréole elliptique et torique qui encadre le groupe divin. Ceux d'en haut s'inclinent respectueusement, tandis que ceux d'en bas sont étonnants par leurs gambades. Ils ont tous, moins un seul, le

(1) « Un petit ymage d'or de Nostre Dame, tenant son enfaut qui tient un livre » (*Inv. du duc de Berry*, 1401, n° 31).

double vêtement, tunique ceinte à la taille et manteau souple qui des épaules revient sur les bras.

Le nimbe, ajouté à l'auréole, complète l'idée de gloire. En effet, Marie est ici triomphante, exaltée au-dessus des anges dont elle est la reine. Ce n'est ni son assomption ni son couronnement, mais la continuation normale de l'une et de l'autre. Elle siège en reine; elle montre elle-même son Fils, comme on chantait au moyen âge (1), et la pomme qu'elle tient (2) dit son rôle de nouvelle Ève dans l'œuvre de la rédemption. Le fruit

(1) Le *Gaude Virgo*, qui est de S. Thomas de Cantorbéry, se termine par cette strophe :

« Ubi (in cœlo) fructu ventris tui
Per te detur nobis frui
In perenni gaudio ».

Le verset ajoute, dans un manuscrit du xve siècle, reproduit par M. Léon Germain de Maidy :

« Benedicta es a Filio tuo Domino,
Quia per te fructum vitæ æternæ communicavimus. »

(2) Ed. Aubert, dans son bel ouvrage sur le *Trésor de l'abbaye de St-Maurice d'Agaune*, décrivant une châsse du XIIe siècle, constate que « la Vierge tient entre les doigts de sa main droite une petite boule ou pomme d'or ». Il ajoute un peu trop précipitamment : « J'ai vainement consulté tous les ouvrages qui traitent de la symbolique chrétienne et dans aucun d'eux je n'ai trouvé la signification de ces petites boules ou pommes d'or que la Ste Vierge tient entre ses doigts. Cependant c'était une représentation en usage, car, pour ne citer que les objets du Trésor, nous verrons encore la Vierge tenant la même pomme, sur la châsse donnée par l'abbé Nanthelme » (p. 126.)

Les Italiens qui, à la Renaissance, poussèrent au réalisme, vont plus loin encore que le moyen âge. Ils ne se contentent pas de la pomme, ils la font cueillir par un ange sur le pommier, au pied duquel Marie est assise : ainsi l'a représentée Gaudenzio Ferrari, dans l'église de la Lauretana, près Chiavenna (*Scelta di lettere e scritti vari del can.* V. Barelli, p. 139).

La Ste Vierge tient une pomme à la main et la présente à son Fils, qui quelquefois la tient seule, sur des ivoires des xiiie, xive et xve siècles. (Molinier, *Catal. des ivoires du Musée du Louvre*, p. 103, 116, 124, 129, 137, 159, 171, 178, 181, 184, 234, 246, 259).

Une statuette du xiiie siècle, qui a figuré à l'exposition de Limoges,

défendu avait apporté au monde la malédiction, la mort, que le fruit de ses entrailles, Jésus, enlève par sa bénédiction pour y substituer la vie et le bonheur (1).

Les Vierges en majesté ne sont pas rares dans l'*Œuvre de Limoges* (p. 461 et suiv.). La présentation de la pomme, commune au XIII[e] siècle, y est moins fréquente et il n'y a guère à citer que la Vierge de la collection Spitzer (p. 218, fig. 288).

La disposition est parfaitement concordante pour le second volet. L'ange se penche, identique à son vis-à-

a le type de la Majesté : la Vierge, couronnée, tient une pomme de la main droite et la présente à l'Enfant Jésus, couronné et bénissant. La *Revue de l'art chrétien*, 1889, p. 162, donne aussi la pomme comme attribut d'une Vierge du XIII[e] siècle.

Herman, « écolier, vint, selon sa coutume, à l'église aimée, tenant à la main une belle pomme ; il offrit avec la candeur d'un enfant ce fruit à Marie et à Jésus, son fils, porté sur le bras de sa mère... La Reine du ciel et de la terre ne dédaigne pas le fruit du jeune écolier pauvre, mais pur ; elle avance aussitôt le petit enfant Jésus qui, tout joyeux, accepte la pomme » (Van Spilbeeck, *Petites fleurs de la vie du B. Herman-Joseph*, p. 10). Le religieux prémontré mourut en 1246. Le XIII[e] siècle est l'époque par excellence où l'on voit la pomme aux mains de Marie et de Jésus. Herman l'avait sans doute remarqué. Le don qu'il fit d'une pomme naturelle au petit Jésus, en sollicitant pour cela l'intervention de sa mère, prouve qu'il n'en avait pas : de là lui vint l'idée de lui en offrir une, pour qu'il ressemblât aux autres statues objet de sa dévotion.

Jean de Cardhaillac, patriarche d'Alexandrie, au XIV[e] siècle, écrivait dans un de ses sermons sur l'*Ave Maria* :

« Ecce *verbum* gratum, per quod, salus porrigitur : *Ave*.
Ecce *merum* datum, ex quo malus corrigitur : *gracia* ».
(*Bull. de la Soc. arch. du Midi*, 1886, p. 39).

(1) Ces deux répons du Bréviaire Romain, à l'office de la Nativité, donnent la clef de ce symbolisme : « Felix es, sacra Virgo Maria et omni laude dignissima, quia ex te ortus est sol justitiæ, Christus Deus noster. — Nativitas tua, Dei genitrix Virgo, gaudium annuntiavit universo mundo ; ex te enim ortus est sol justitiæ, Christus Deus noster, qui solvens maledictionem, dedit benedictionem et confundens mortem, donavit nobis vitam sempiternam. Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui ».

vis. Comme lui, il a les pieds nus, les manches retroussées pour la liberté de ses mouvements, un encensoir en boule et, dans la gauche, une navette, godronnée à la surface et sur les côtés, avec crochets aux extrémités, type connu par les monuments subsistants. Sa tunique est rehaussée d'un orfroi autour du col.



Navette émaillée de l'église de Soudeilles (Corrèze), XIII[e] siècle.

Le Christ a une couronne crucifère, gemmée de turquoises au bandeau. Sa tête, aux longs cheveux et à la barbe fournie, ressort sur un nimbe émaillé et polylobé, dont la croix réservée imite des pierres précieuses. Bénissant à trois doigts levés, il appuie sur son genou gauche, un livre à fermoir, dont la couverture, gravée de deux volutes feuillagées, était rehaussée d'un cabochon. Il porte un triple vêtement : tunique à manches serrées, robe à orfrois gemmés au col et aux manches très amples, manteau qui ne couvre que l'épaule gauche et le giron. Le siège est à deux étages et muni de crochets tréflés et de lancettes; sur l'escabeau pointillé s'allongent les animaux symboliques, lion et dragon, qu'il foule de ses pieds nus, pour accomplir la prophétie du psalmiste : « Conculcabis leonem et draconem » *(Psalm.* XC, 13).

En dehors de son auréole, les quatre animaux, vus par Ezéchiel et saint Jean, proclament qu'il est *homme* par son humanité et sa généalogie que raconte saint Mathieu; *veau*, par son sacerdoce et son immolation; *lion*, par sa résurrection et sa royauté; *aigle*, par son ascension et sa divinité (1).

L'aigle regarde l'ange et le lion est adossé au veau. Tous les quatre sont des pièces rapportées et en relief, d'un beau caractère et d'une rare énergie : le lion surtout, par son attitude et son rugissement, rappelle celui de saint Marc, à Venise, qui date de la même époque (2). Une aile vole et l'autre est au repos. Un livre fermé indique l'évangile qu'ils ont écrit et promulgué par le monde. Les deux animaux inférieurs, malgré leurs ailes, ne s'élèvent pas au-dessus du sol; ils marchent sur une étroite bande de terrain, métal réservé et fileté.

Le Christ siège ici en roi souverain, dont le règne sera sans fin (3). Vainqueur de la mort et du démon, il vit et les animaux qui l'entourent chantent, dans l'éternité, son triomphe et sa sainteté (4). Par une attention,

(1) Les quatre animaux ont, en iconographie, une double signification : ils symbolisent d'abord les quatre évangélistes, puis les quatre états de l'homme-Dieu : « Matheus in *homine* intelligitur, quia circa humanitatem Christi principaliter immoratur; Marcus in *leone*, quia agit de resurrectione ; Lucas, in *vitulo*, agens de sacerdotio; Johannes, in aquila, scribens sacramentum divinitatis. Christus vero quem describunt fuit *homo* de Virgine natus, *vitulus* in immolatione, *leo* in *resurrectione*, *aquila* in ascensione ; vel in homine *humanitas*, in vitulo *sacerdotium*, in leone *regnum*, in aquila exprimitur *divinitatis* sacramentum » (Ms. du XIII[e] s., à la Biblioth. d'Angers).

(2) *Archiv. stor dell'arte*, 1892, p. 301.

(3) « Cujus regni non erit finis » (*Symbole de Nicée*).

(4) « Et quatuor animalia..., dicentia : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus omnipotens, qui erat et qui est et qui venturus est. Et cum darent illa animalia gloriam et honorem et benedictionem sedenti super thronum, viventi in sœcula sœculorum » (*Apocalyps.*, IV, 8, 9).

qui mérite qu'on s'y arrête, il a placé sa mère à sa droite et c'est ainsi qu'elle est représentée sur la grande mosaïque absidale de la basilique de Sainte-Marie au Transtévère, à Rome, qui remonte au XII[e] siècle.

Une autre considération symbolique résulte de l'affixion même des deux Majestés divines sur les volets du tabernacle : en effet, le Christ lui-même, comme il l'a déclaré dans l'Evangile, est la porte d'entrée normale : « Ego sum ostium (1) » et la liturgie, dans le petit Office, dit de Marie : « Tu Regis Alti janua (2).

L'iconographie spéciale de l'extérieur se rattache directement aux scènes diverses figurées à l'intérieur. Le tout est la traduction pour ainsi dire littérale des sept phases indiquées par le *Credo* des Apôtres : « Crucifixus, mortuus et sepultus, descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit ad celos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis ». Nous sommes ici au degré suprême de l'évolution : le Christ est assis sur un trône et glorifié au ciel et, pour que l'hommage soit complet, les anges lui offrent l'encens, qui appartient en propre à la divinité (3). L'Apocalypse les montre même avec l'encensoir, ce qui est la forme strictement liturgique (4).

(1) On lit ces vers expressifs sur la porte de la cathédrale de Salzbourg, qui est du XII[e] siècle :

Porta patet vitæ XPC, via vere. Venite,
Splendor, imago Patris, fecundans viscera matris.
Janua, lux, portus, salvantis creditur ortus.

(2) « Salve, radix ; salve porta,
Ex qua mundo lux est orta. » (*Ant. des complies*).

(3) « Ab Oriente venerunt Magi adorare Dominum et, apertis thesauris suis, pretiosa munera obtulerunt : aurum, sicut Regi magno ; thus, sicut Deo vero ; myrrham sepulturæ ejus ». (*Ant. du* Benedictus, *le 2[e] jour de l'Octave de l'Epiphanie*).

(4) « Accepit angelus thuribulum ». (*Apoc.*, VIII, 4).

Le *Gloria in excelsis* continue sur le ton de la supplication : « Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus Sanctus, tu solus Dominus, tu solus Altissimus, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloria Dei Patris. » La gloire du Père, que partage le Fils, est exprimée par l'auréole brillante qui enveloppe le corps du ressuscité. A son tour, le Fils la partage avec sa mère, elle aussi honorée de l'auréole. L'hymne de l'Assomption, au bréviaire de Paris, qui contenait tant de belles choses à qui il ne manquait que la sanction de l'autorité suprême, a dit dans un langage exquis :

« Quem tu vestieras carne, vicissim
Te Verbum proprio lumine vestit ».

Deux textes du XII[e] siècle vont nous faire savourer, pour ainsi dire jusqu'à la moëlle, le symbolisme du sujet. A sainte Marie au Transtévère, le Christ couronnant sa mère lui dit : *Ponam in te thronum meum. Ponam* est un futur ; à partir du moment où je t'assimile à moi, tu seras mon trône. En effet, à Cherves, l'Enfant divin est assis sur les genoux de sa mère. Saint Bernard, à la même date, proclame la Vierge l'ostensoir de son divin Fils : « Salve, Regina... Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende. » Quelle suavité dans la concordance de ce texte et de la Majesté de la Vierge sur le triptyque !

Même fermé, le triptyque avait donc son enseignement propre, qui rappelait la *sainteté,* la *domination* et l'*élévation* du Christ dans la gloire éternelle. Il faut avouer que ce thème grandiose a été aussi bien exécuté que bien conçu et que, malgré une petite imperfection de détail, il reste une des plus belles pages de l'art du XIII[e] siècle.

Cherchons les similaires de la Majesté du Christ, qui se présente sous trois aspects distincts. Le type le plus commun est la majesté simple, sans accessoires : M. Rupin en donne trois exemples sur les châsses de Klosterneubourg, de saint Marcel et de saint Calmine, fig. 402, 407, 433. Trois aussi sont reproduits, d'après l'autel de Burgos en Espagne et les châsses de Moutiers et de saint Viance, pl. XXII et XXXIII, p. 406, qui fournissent le second type, où le Christ est accompagné des symboles des évangélistes. Enfin, le troisième type, avec les bêtes malfaisantes, ne s'est encore rencontré qu'à Cherves, quoique le sujet soit loin d'être rare au moyen âge (1).

L'association des deux Majestés du Christ et de la Vierge paraît plutôt une exception, car il n'en est pas d'autre similaire que sur la châsse de saint Viance (Rupin, p. 406).

5. *Technique.*

L'ornementation intérieure et extérieure des volets comprend deux séries distinctes : un fond fleuri et des histoires rapportées.

Les histoires forment une suite de six médaillons, qui vont de la descente aux limbes à l'apparition à S. Thomas ; c'est donc la suite de la Résurrection et, après la délivrance des âmes des justes, la triple manifestation à la Madeleine, aux disciples d'Emmaüs et à

(1) Le Christ, au trumeau de la grande porte de la cathédrale d'Amiens, écrase ainsi le lion et le dragon (*Rev. de l'art chrét.*, 1897, p. 104).

Sur l'un des petits côtés de la châsse de S. Eleuthère, à Tournay, qui date du XIII[e] siècle, le Christ foule aux pieds le dragon et le lion (*Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, t. VIII, p. 217).

l'apôtre incrédule. A l'extérieur, les sujets ne sont qu'au nombre de deux, mais dans des proportions plus grandes, avec accessoire d'anges thuriféraires. En tout, nous avons trente personnages, dans des attitudes très variées et œuvre de sculpteur.

Ces personnages, rapportés sur le fond et découpés à jour, saillissent en fort relief, lequel a été obtenu au marteau par le procédé du repoussé, travail long et minutieux, qui est loin d'être expéditif et économique comme la fonte. Puis les surfaces ont été retouchées au burin, qui y a gravé, en traits légers, les plis des vêtements, les feuilles des arbres, en un mot cette foule de détails que ne pouvait accuser le marteau. Les cheveux et la barbe sont généralement faits au pointillé minuscule, ce qui se constate également sur le S. Jacques, de la collection Astaix, à Limoges; mais parfois aussi, comme pour le Christ, on prend la peine de détacher les mèches, droites ou ondulées.

Comme l'action est simple dans sa composition et se limite à l'essentiel, sans rien d'étranger, les personnages sont plutôt juxtaposés, ce qui, à distance, permet de saisir plus facilement le sujet. Certaines parties risqueraient alors de se briser; par précaution, elles ont été munies d'un tenon (1) : ainsi la pomme du bourdon du pèlerin d'Emmaüs se rattache horizontalement à sa tête, le bras levé du Christ apparaissant à S. Thomas se raccorde par un filet oblique au pourtour du médaillon; les pattes du lion et du bœuf posent sur une espèce de banderole et leurs queues s'enlacent à leurs ailes. Tout cet arrangement était utile, nécessaire pour éviter les accidents, mais il n'est pas gracieux; du reste, il en a été usé très sobrement.

(1) Ce tenon se remarque, au XIII[e] siècle, aux statuettes du porche de la cathédrale de Chartres (*Annal. arch.*, VI, 50, pl).

Pour ne pas laisser les pieds suspendus en l'air, on les a appuyés sur une console, qui, une fois, pour l'ange au sépulcre, est absolument déplacée.

L'effet général est satisfaisant : on sent dans la composition le mouvement, la vie, l'aisance. Sans doute le type est encore hiératique, c'est-à-dire conventionnel; mais on s'aperçoit de suite que l'artiste, tout en maintenant la tradition , entre dans une voie nouvelle et franchement personnelle. Il vise à l'effet et il l'obtient; le réalisme commence et il y réussit. La sculpture contemporaine a influé visiblement, quoique avec un peu de retard, sur le modelage de ses statuettes, qu'il a dû faire à la cire avant de les traduire en métal.

Toutes les histoires sont invariablement dorées, sans additions d'émail, ce qui leur donne encore plus de relief, car l'œil n'est point distrait par une polychromie qui, à cette place, serait abusive, quoique les orfèvres limousins ne s'en soient pas privés ailleurs. Toutefois, pour accuser davantage la physionomie, qui a son expression propre, continuant une pratique ancienne, les yeux ont des prunelles rondes, en émail bleu foncé, clair et transparent pour l'enfant Jésus. Ce système n'est pas sans inconvénient, car il entraîne la fixité et la dureté du regard. Pour les animaux, il est, au contraire, très acceptable et le lion de S. Marc, par exemple, y gagne considérablement, puisque l'œil qui fait trembler et la bouche qui rugit sont en parfaite corrélation.

Quand l'émailleur veut faire riche, il a des gemmes en réserve pour rehausser les couronnes et les orfrois. Le front du Christ se ceint d'un bandeau pointillé, où alternent des globules d'émail bleu ou turquoise. Les mêmes gemmes reparaissent aux orfrois des vêtements; à l'encolure, le passement plus large en reçoit de plus grosses. Ainsi, à la Majesté de Dieu, une grosse est

accostée de quatre petites, qui est le type familier aux joailliers; mais le fermail qui brille sur la poitrine devient un véritable joyau, avec sa monture ovale et perlée, enchâssant un cabochon qui imite le saphir.

Le champ tout entier est émaillé en bleu d'une nuance claire et gaie et traversé de grands et de petits rinceaux, dont les enroulements, souples et gracieux, réservés dans le métal et gravés au trait, se terminent tantôt par une feuille dorée, tantôt par un fleuron polychrome (1). Ces fleurons sont généralement à trois compartiments, un lobe central et deux ailes qui l'enveloppent, comme un bouton non complètement épanoui; ou bien, c'est un trèfle à lobes arrondis.

La gamme des couleurs n'est pas différente de celle qui est déjà connue par de nombreux exemples: il y a deux bleus, un lapis et l'autre cendré; un seul vert, du jaune, du blanc et très peu de rouge. Le rouge n'est qu'un point, mis au cœur du pétale ou sur ses flancs; le blanc côtoie le bleu, le jaune borde le vert, le bleu intense est cerné de cendré.

La polychromie utilise séparément ou simultanément les trois combinaisons, qui ont pour base le bleu et le vert. Ainsi un fleuron sera bleu, fileté de blanc ou vert, fileté de jaune. Dans les grands fleurons, qui rappellent les volutes de crosses, l'on trouve toutes les nuances agglomérées et, si la fleur, à cause de ses dimensions, ne peut se contenter de la formule ordinaire, la dégradation suit cet ordre: rouge, bleu, vert et jaune ou rouge,

(1) Ces fonds bleus, à rinceaux métalliques, fleuris en couleur, se retrouvent, en Limousin, sur les châsses de S[t]-Viance et du Chalard. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, *Orfèvrerie*, n° 3, a reproduit une œuvre analogue, également limousine, qui est le tombeau des enfants de S. Louis, à Saint-Denis.

bleu, cendré et blanc ; alors on allonge d'une couleur, au lieu des trois réglementaires.

Les nimbes font partie du fond. Leur disque, cerné de métal, a un rebord bleu, après lequel un filet réservé entoure de ses lobes arrondis un champ bleu clair, bordé de blanc ; ou bien, comme aux anges thuriféraires, le rebord est bleu turquoise, avec marguerites lancéolées, bleu, vert, jaune.

Le nimbe du Christ est toujours turquoise, avec ou sans polylobe intérieur ; dans le premier cas, les pétales sont vert-jaune. Le disque est traversé par une croix pattée, dont le métal imite des gemmes par ses fines gravures.

Enfin, comme encadrement, s'aligne, sur le flanc, à droite et à gauche, un bandeau bleu, à course de trilobes arrondis : à chaque trèfle apparaissent uniformément les quatre couleurs, rouge, bleu, cendré et blanc.

Ce tapis, où l'or étincelle sur un fond d'azur et se colore lui-même dans ses circonvolutions de fleurs fantaisistes, mais agréablement nuancées, forme aux sujets le plus délicieux accompagnement. C'est une riche étoffe, tendue pour honorer Dieu et ses saints : ou mieux encore, c'est le jardin même du paradis, comme disent les anciens textes de la liturgie, en même temps qu'un symbole de la joie qu'occasionna à la terre la résurrection du Christ. Un poète du XIII[e] siècle exprime dans une métaphore sa pensée à propos de Marie : « Resurgente filio, floruit ut lilium ». Or la fleur semée à profusion sur les volets, est une espèce de lis ou d'iris d'eau, qui fut le prototype de la fleur de lis héraldique.

Tout l'ensemble de la technique, orfèvrerie et émaillerie, statuaire et gravure, iconographie et symbolisme, est un indice certain de la provenance, qui ne peut être attribuée qu'aux ateliers de Limoges, et de

la date, qui est certainement le milieu du XIIIe siècle, époque de S. Louis.

6. *Extérieur.*

La crête, qui profile les rampants du fronton triangulaire, se compose de deux parties, l'une émaillée et l'autre dorée. L'émail forme deux bandeaux parallèles, où, comme à la bordure des volets, une course de trèfles aux quatre couleurs s'étale sur un fond d'azur, lequel revient pour la seconde bande, mais agrémentée de tiges courbes, qui alternent avec d'autres tiges imitant un feuillage vu de profil. Enfin, à l'extérieur, se développe une série de trèfles, fleurs de lis primordiales, à tête écaillée à l'instar des pommes de pin (1), et dont les ailes unies, en se rejoignant, dessinent un *oculus* à jour, que contourne un double pointillé. En cet endroit, cette rangée de fleurons, qui fait songer à la forme usitée pour l'insigne royal, a la signification d'une couronne, attribut suprême du Christ glorieux.

Le soubassement ressemble identiquement à la partie émaillée de la crête, mais il s'y ajoute, aux extrémités, deux plaquettes destinées à dissimuler les pieds du triptyque (2). Leur ornementation est la même : un ange, épargné dans le champlevé et nuancé d'émail seulement au nimbe, au haut des ailes et aux nuages. Le nimbe, à peine pointé de rouge, est vert et circonscrit de jaune ; les ailes ont les quatre couleurs, rouge, bleu,

(1) « Une fleur de lis, où est entée une pomme de pin » (*Inv. du duc de Berry*, 1413, n° 776).

(2) Les quatre pieds carrés, taillés en dé et placés aux quatre coins, sont une des caractéristiques de l'orfèvrerie limousine.

cendré et blanc; quant à la sphère céleste, d'où l'ange émerge à mi-corps, elle comprend deux zones ondées, séparées par un filet doré; au centre, rouge, bleu, cendré et blanc; puis, au pourtour extérieur, rouge, bleu, vert, jaune, qui sont la tonalité ordinaire des quatre couleurs.

Les deux anges se regardent. La figure est juvénile, la chevelure abondante et pointillée; le costume consiste en une tunique à col passementé et un manteau jeté sur l'épaule. Une main tient un livre barlong, à fermoir, tandis que l'autre gesticule ou montre la scène centrale.

Quatre feuilles à longue tige occupent les quatre angles de la plaquette, à l'endroit des clous d'affixion et aussi pour atténuer, par une réserve légère, la trop grande portée de l'émail bleu du champ, qui, par sa couleur, dirige la pensée vers le firmament, séjour de l'armée céleste.

Le volet gauche a conservé ses deux pentures, qui le rattachaient, ainsi que le volet droit, au corps du triptyque. Cette ferronnerie épaisse se découpe en trèfle aigu, sur lequel pose une espèce de fleur de lis, à tête en pomme de pin. Le lis est bien ici à sa place, car il est à la fois le symbole de la souveraineté du Fils de Dieu et de la virginité de Marie; quant à la pomme de pin, elle symbolise l'immortalité.

La charnière, à la scène des trois Maries, présente un trèfle surhaussé, dont les lobes arrondis sont accostés de petites boules et chargés chacun d'une marguerite, tandis qu'une fleur de lis se dessine sur le prolongement.

Qu'on observe le mode de fermeture des volets, qui se rejoignent et s'emboîtent au centre, grâce à une feuillure. En haut, il y a un taquet mobile, qui venait se reposer sur un tenon en saillie; plus bas, deux trous

horizontaux recevaient le double pène d'une serrure extérieure qui n'existe plus. J'insiste sur ce système.

A droite, deux demi-boules, traversées par un clou rivé, enserraient un taquet horizontal, mouvant sur son axe, long de six centimètres et demi, arrondi au gond, biseauté sur la tranche et gravé, à la surface, d'un rinceau linéaire. Ce taquet, à l'extrémité opposée au gond, était muni, pour la manœuvre de la main, d'un bouton et, en dedans, d'une languette forée qui entrait horizontalement dans la fente pratiquée dans ce but, où l'assujétissait une barrette mise en mouvement par la clef.

Le taquet n'était plus en place, mais il m'a été facile de le rajuster.

Planche VI, figure 6. Une autre pièce de bronze gisait détachée. Longue de huit centimètres, elle se compose de deux parties : l'une à huit pans, dorée, forme la tige ; l'autre en spatule, coudée, aplatie et percée de deux trous pour les clous, atteste le mode d'emploi. Elle est coudée, pour suivre l'inclinaison du toit ; la tige alors se tenait droite. Comme le toit a deux rampants, deux pièces semblables deviennent indispensables. Réunies, elles pouvaient recevoir la douille de la croix émaillée que j'ai décrite sous le n° VIII.

Je n'aurais peut-être jamais pensé à cette combinaison, si je n'avais eu la chance de rencontrer, dans le trésor de la cathédrale de Trèves, un triptyque émaillé du XII[e] siècle, surmonté ainsi par rapport d'un crucifix, du XIII[e] siècle, en émail champlevé de Limoges (1).

(1) Voir la planche que j'en ai donnée dans ma brochure : *Les émaux champlevés de Limoges, au trésor de la cathédrale de Trèves*, 1887, in-8°. Grâce à l'obligeance de la Société archéologique du Limousin, qui l'a fait graver, je puis la reproduire ici.



Triptyque de la cathédrale de Trèves, XIIe siècle, avec un crucifix limousin du XIIIe.

La rubrique justifie cette adaptation, car elle exige un crucifix sur l'autel où le prêtre célèbre (1). De deux choses l'une : ou le triptyque était fermé, et alors le crucifix devenait indispensable ; ou le triptyque était ouvert, et alors la descente de croix n'a pas paru suffisante pour le remplacer, aux yeux de quelques ecclésiastiques timorés.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de la façade, aussi riche de décor que l'intérieur ; mais il y avait en plus deux parois, le toit et le fond, parties qui en somme avaient peu d'importance. Faute d'éléments et aussi parce que ce revêtement n'a pas été conservé, j'estime qu'il devait être fort simple, couvrant le châssis de bois de lames unies, tout au plus rehaussées de figurines poinçonnées, uniquement pour rompre, par des fleurettes par exemple, la monotonie d'une vaste surface.

7. — *Détermination.*

La détermination, dans son sens le plus large, porte sur trois points essentiels : la ***dénomination, l'affectation*** et la ***situation***.

Le nom aurait par lui-même une grande importance,

(1) Telle est la rubrique du Missel Romain : « Super altare collocetur crux in medio ». *Croix* est vague, plus loin on parle expressément de *crucifix* : « Cum pervenerit ad altare (sacerdos)... altari seu imagini crucifixi desuper positæ profunde se inclinat ». Mais, ultérieurement, c'est toujours le mot *croix* qui revient, parce que c'est le texte primitif, qui concorde avec les données archéologiques. Benoît XIV, dans son Encyclique, exige le crucifix : « Illud nullatenùs permittere possumus quod missæ sacrificium in his altaribus celebretur quæ careant imagine crucifixi,.... quod alienum esset à regulis et institutis Ecclesiæ ». Il va même jusqu'à dire, ce qui n'est sûrement pas, que ce rit est de « tradition apostolique ». Comment se fait-il que, précisément pendant les premiers siècles, la représentation du crucifix n'existe pas ?

16

car souvent il désigne la forme, s'il nous était révélé par quelque document qui jusqu'ici nous a malheureusement échappé, compte, inventaire, chronique. Nous sommes donc réduits aux conjectures.

Repoussons tout d'abord les expressions récentes de *châsse*, *coffre* et *tabernacle*, qui me paraissent impropres. La *châsse* ou *fierte* a un aspect tout autre, bien connu des archéologues ; le *coffre* est peut-être plus liturgique et il a ses équivalents dans les termes *caisse*, *cassette* et *écrin*, en latin *scrinium*. *Tabernacle* a l'inconvénient de préjuger la question par comparaison avec nos tabernacles modernes, destinés à la réserve eucharistique. Cherchons donc dans l'antiquité les formes qui se rapprochent le plus de notre objet : j'en trouve trois, *triptyque*, *armoire* et *arche*.

Triptyque indique une espèce de tableau en trois pièces, dont une pour le fond, pièce principale et deux pour les volets qui le recouvrent. Mais à cette attribution on peut objecter que le triptyque ne forme guère retable avant le XVe siècle et que le panneau central est sur le même plan que les volets, tandis qu'ici nous avons, dans la partie médiane, une profondeur intentionnelle, défectueuse au point de vue de l'esthétique, car elle rejette la descente de croix à l'arrière-plan, mais motivée par un principe supérieur. En somme, l'aspect est bien celui d'un triptyque, qui s'ouvre à volonté et se replie sur lui-même ; mais, en réalité, toute autre étant la destination, le nom ne peut être que différent.

L'armoire est fixe ou mobile, et son affectation est variée. Pratiquée dans le mur, près de l'autel, elle contient le Saint Sacrement : un des plus beaux exemples de cette pratique traditionnelle se voit, à Rome, dans l'église de Saint-Clément ; le petit monument de marbre et de mosaïque date de la fin du XIIIe siècle. Mais il en a

été de même jusqu'au XVIe, comme le démontrent les nombreuses armoires du XVe siècle que j'ai reproduites dans mon grand ouvrage : *Les chefs-d'œuvre de la sculpture religieuse, à Rome, à l'époque de la Renaissance*, 1870, in f°.

Une armoire mobile, semblable à celle de Cherves, existe dans la mosaïque de l'église de Saint-Nazaire, à Ravenne, qui remonte au Ve siècle (1) : sur des tablettes sont posés les quatre évangiles. Tel n'est pas notre cas, et je préférerais me ranger à l'attribution que donne un texte des Actes des saints et qui en fait une armoire à reliques (2).

Victor Gay, si superficiel pour la partie proprement ecclésiastique, a omis les mots *armoire* et *arche*, qui méritaient au moins une mention. L'idée d'arche (3) m'est suggérée par Guillaume Durant, évêque de Mende, qui, dans son *Rational des divins offices*, écrivait, au dernier quart du XIIIe siècle, cette phrase topique, à propos de l'arche d'alliance, dans son chapitre sur l'*autel :* « In cujus rei imitationem in quibusdam ecclesiis super altare collocatur arca seu tabernaculum in quo corpus Domini et reliquiæ ponuntur » (lib. I, cap. II, n° 5). On ne peut pas être plus explicite : notre triptyque est donc véritablement une *arche* ou *tabernacle*, puisque les deux vocables sont déclarés synonymes; la destination est double, réserve eucharistique

(1) X. B. de M., *Les Mosaïques des églises de Ravenne*, p. 28.

(2) « Sacratum pignus (S. Medardi) singulis e clero ad oscula porrectum est, deinde reconditum ; et post vesperas, etiam solemni pompa decantatas, in armaria, quæ est in sinistra parte altaris, repositum » (Bolland, t. II. jun., col. 101.)

(3) Le chanoine Corblet énumère ainsi les noms que nous cherchons mais il ne donne aucun texte à l'appui : « Le réceptacle des hosties consacrées a été encore désigné sous les noms d'*arca*, de *ciborium*, *conditorium*, *custodia*, *repositorium*, *sacrarium*, etc., » (*Hist. du sacr. de l'Eucharistie*, I, 560).

et conservation des reliques. Actuellement, un tel mélange ne serait plus possible, en raison de la distinction des cultes de dulie et de latrie ; mais, au moyen âge, on n'y prenait pas garde et souvent, faute d'ostensoir, la sainte hostie s'exposait dans un reliquaire (1).

Guillaume Durant, en mettant *et* et non pas *vel* entre *corpus Domini* et *reliquiœ,* m'embarrasse, car à Cherves je ne me rends pas encore à l'idée de tabernacle eucharistique spécial, d'autant plus que la présence du *canistrum* permet la disjonction des éléments du contenu et que l'iconographie ne se rapporte que très indirectement à l'Eucharistie.

Dans ce même ordre d'idées, ne serait-ce pas plutôt un tabernacle ou niche pour l'exposition du S. Sacrement ? Tabernacle est bien alors le mot propre, car il a persisté jusqu'à nos jours dans l'appellation du Pontifical qui nomme ainsi l'ostensoir (2). Nous sommes, en effet, à l'époque de l'institution de la Fête-Dieu et de son octave, quoique peut-être l'arche de Cherves soit en avance, mais bien peu, sur le décret d'Urbain IV (3). Alors s'explique parfaitement cette profondeur, qui donne place à l'ostensoir. Je ne ferais qu'une seule objection : les ostensoirs connus, deux au moins, sont bien bas et peu dignes quant à la matière (4). Il n'y a pas lieu de s'y arrêter, car il a pu

(1) X. B. de M., *L'église royale et collégiale de S. Nicolas, à Bari*, p. 55.

(2) « De benedictione tabernaculi sive vasculi pro sacrosancta Eucharistia conservanda » (*Pont. Rom.*).

(3) La Fête-Dieu fut instituée par Urbain IV, par la constitution *Transiturus* du 11 août 1264.

(4) Les trois plus anciens ostensoirs, pour le XIII[e] siècle, sont ceux d'Herkenrode (Belgique), de Bari et du Musée chrétien du Vatican (*L'égl. de S. Nicolas de Bari*, p. 53, 55). — Voir aussi ma brochure : *Les ostensoirs du* XIV[e] *siècle en Limousin*, 1880, in-8°.

en exister d'autres qui ont disparu et qui auraient complété la série, trop peu fournie. Mais je suis frappé par une considération, qui, dans l'espèce, acquiert une importance majeure.

Les châsses s'ouvrent rarement, quoique quelques-unes soient munies de serrures ; en tout cas, l'intérieur est nu et sans revêtement, tout au plus aurait-on pu le tapisser d'étoffe, ce qui était superflu, puisque les ossements des saints étaient enveloppés dans des suaires précieux. Le tabernacle, bien que soigné au dedans, par sa garniture de soie, ne présente jamais l'aspect exceptionnel que nous avons noté à Cherves. Or cette décoration particulière ne pouvait convenir au meuble eucharistique, car si on l'ouvre pour en retirer la custode, on le referme aussitôt, tandis qu'ici tout cet apparat est fait pour être vu des fidèles, à distance. La descente de croix pouvait être un peu effacée par l'ostensoir, exhaussé très probablement sur un escabeau, comme dans la *Dispute du S. Sacrement* de Raphaël, mais du moins on jouissait du coup-d'œil des volets grands ouverts. Ce cadre, riche et noble, était approprié pleinement à la mise en scène nouvelle de l'exposition solennelle de la sainte hostie. Il y a donc grande probabilité que l'arche de Cherves est un tabernacle d'exposition ou, pour parler le langage de notre temps, une *exposition*.

M. de Farcy, qui est particulièrement versé dans l'ecclésiologie, m'écrivait le 9 avril 1897 : « Quelle destination avait, selon vous, ce triptyque, *profond* comme celui de Chartres ? Je me demande à quoi ce dernier servait. Etait-ce une sorte de *tabernacle*, dans l'intérieur duquel on conservait des reliques *insignes*, comme dans l'*armoire des reliques* de l'autel supérieur de la sainte Chapelle de Paris, armoire ornée d'émaux, de cuivrerie, etc. ? Etait-ce un vrai tabernacle, destiné

à renfermer la *coupe couverte*, la *custode* contenant les saintes espèces ? Ou bien était-ce une sorte d'*exposition*, dans laquelle on conservait les saintes espèces et dont on ouvrait les volets pour les faire voir aux fidèles? Je ne sais que penser de cela. La destination du triptyque de Chartres n'a pas été indiquée, que je sache. S'il n'avait pas de profondeur appréciable, je dirais que c'est un tableau de dévotion ou une sorte de *Te igitur* pour la messe, mais cette profondeur est assurément motivée par des objets à y conserver précieusement ».

Le docte archéologue angevin, avec qui je suis en si complète conformité d'idées pour tout ce qui tient à l'archéologie religieuse, est approché bien près de la vérité, quand, renonçant presque à l'hypothèse de tabernacle de la réserve (1), il a prononcé le mot *exposition*, que, moi aussi, je n'ai pas hésité à avancer. Mais je vais plus loin que lui dans cette voie et je précise : l'exposition du S. Sacrement est probable, mais plus probable l'exposition d'une relique *insigne* ou tout au moins *notable*, car ces deux termes ne doivent pas être confondus.

En effet, l'on se souvient que la seconde pièce du trésor est une plaque de coffret, qui a pour sujet la crucifixion. Ce coffret a pu être le récipient de la relique vénérée, que l'iconographie émaillée me permet de supposer relique de la Passion. Le tabernacle a été fait pour lui servir d'enveloppe et de sauvegarde ; c'est

(1) La cathédrale de Chartres avait, pour la réserve, une coupe couverte et gemmée, renfermée dans « un grand tabernacle », que les « six pilliers » semblent indiquer comme étant à jour ; mais ce texte est un peu tardif pour juger un monument du XIII[e] siècle.

« Un chappeau de coupe, où y a sept roses d'argent doré, le tout semé de pierres précieuses. Item, une coupe d'argent doré, estant dedans un grand tabernacle à six pilliers d'argent doré, un pigeon dessus, pour servir à mettre le *Corpus Domini* » (*Inv. de la cath. de Chartres*, 1545, n[os] 14, 15).

pourquoi il continue, en la développant, l'idée de la Passion ; il en montre même les suites glorieuses, car l'orfèvre a sans doute songé à ce texte de la liturgie, qui forme la conclusion, le samedi saint, du dernier office de la Passion : « Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis ; propter quod et Deus exaltavit illum et dedit illi nomen quod est super omne nomen ».

Aux jours de fêtes, le triptyque s'ouvrait et les fidèles pouvaient à la fois vénérer la relique et admirer son entourage de métal doré, aux vives couleurs. Franchement, le *Saint Lien* de Bassac eût fait bonne figure dans ce milieu artistique, car il était digne d'un tel honneur.

L'illustre liturgiste du XIII[e] siècle limite à *quelques églises* (1) l'emploi de l'arche. Quel dommage qu'il ne les ait pas nommées ! Nous n'en connaissons qu'une seule, qui est Saint-Jean de Latran (2), chef, mère et maîtresse de toutes les églises : elle possédait l'arche d'alliance elle-même. Est-ce par imitation qu'ailleurs on avait une arche, qui ne contenait plus la figure, comme était la manne, mais la réalité du corps du Sauveur,

(1) L'usage général était ou la *suspension* au-dessus de l'autel ou l'*armoire* en dehors de l'autel.

L'archéologie confirme l'assertion de l'illustre liturgiste, car on n'a pas encore cité un vrai tabernacle du XIII[e] siècle et, pour le XIV[e], deux seulement sont signalés : un en bronze, daté de 1379, à Lubeck en Allemagne (Corblet, *Hist. du sacr. de l'Euch.*, I, 564) et l'autre, en bois sculpté et peint, à S. Savin de Lavedan (*Annal. arch.*, XII, 5 ; XVI, 98). Alfred Ramé pouvait donc poser ces points d'interrogation en 1852 : « Au XIV[e] siècle, y avait-il déjà des tabernacles fixes au centre des autels ? Quelle en était la forme ? Quels exemples en subsistent encore ? La réponse n'est pas facile. L'histoire des tabernacles est obscure, les textes sont ambigus, les monuments rares » (*Annal. arch.*, IX, 13).

(2) X. B. de M., *Œuv. compl.*, I, 409.

ni la verge d'Aaron féconde en prodiges (1), avec les ossements des saints, dont la vertu produit les miracles ?

Cette arche était posée *super altare*. Mais *super* a deux significations, *sur* et *au-dessus* (2). L'autel, au moyen âge, n'admettait rien qui fût étranger au saint Sacrifice; d'ailleurs, un petit monument de métal eût pu être encombrant. On a pris alors le parti d'établir des gradins ou de reculer la châsse derrière l'autel, comme en témoigne mainte représentation, sculptée ou peinte.

En Limousin, je trouve deux systèmes différents : à Saint-Martial de Limoges, la statue de l'apôtre surplombait l'autel et était protégée par des grilles, car elle était « d'argent doré » ; on l'appelait le *grand joyau* (3). A Saint-Léonard, on a fait mieux encore : dans le retable du maître-autel est pratiquée une armoire, qui conserve la châsse du saint diacre et d'autres reliquaires; quand on voulait en faire l'ostension, il n'y avait

(1) « Tempore Silvestri papæ, Constantinus imperator construxit basilicam Lateranen., in qua posuit arcam Testamenti, quam Titus imperator asportaverat de Hierusalem, candelabrum aureum cum septem infusoriis lucernis. In qua arca sunt hæc : anuli et vectes aurei tabulæ testimonii, et virga Aaron, manna, panes ordeacei, urna aurea, vestis inconsutilis et arundo, et vestimentum S. Joannis Baptistæ et forcipes cum quibus tonsus fuit S. Joannes evangelista » (*Rat. div. offic.*, lib. I, cap. II, n° 6).

(2) Dictionn. de Quicherat.

(3) En 1562, un édit du roi ordonna la vente de l'argenterie des églises pour subvenir à la défense du royaume. Alors fut sacrifiée, à Limoges, la statue de S. Martial, qui formait retable et contenait, sur le piédestal, sa vie en émail : « Le grand joyau de l'église S. Marcial, d'argent doré, où estoit l'effigie dud. Sainct Marcial, posé sur un piédestal, enrechie de piarrerie et perles, ensemble deux efigies de prians en habits de papes, d'argent dorés, estant aux deux coustés d'icelluy joyaulx, ouvrage et manifacture industrieusement de grand somptuosité, où estoit au pied engravé et couvert d'esmailh la vie Mr St Marcial, lequel joyaulx estoit au dessus du grant autel et dans les grilles de fer qui y sont de présent » (*Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, XIV, 280).

qu'à ouvrir les volets et les reliques se trouvaient exposées (1).

Le triptyque de Cherves résout en partie la question. Fut-il en permanence sur l'autel même ou au dessus? Je n'oserais me prononcer. Mais je dois faire observer que l'absence d'ornementation sur les côtés et au fond, autorise à supposer qu'on ne pouvait en faire le tour, qu'on ne le voyait que de face et qu'il devait, comme l'autel, être adossé à la muraille.

J'ai, trop longuement peut-être, développé ma thèse ; il n'y avait pas moyen de faire autrement, pour éclairer tant d'obscurités et dissiper tant d'incertitudes. Au lecteur de dire si j'ai réussi à lui faire partager mes convictions, résultat d'une étude approfondie et absolument indépendante de toute influence ou préoccupation quelconque, mon seul objectif étant la recherche de la vérité d'après les sources les plus authentiques.

8. *Triptyque de Chartres.*

Au détail, j'ai trouvé des analogues, comme composition, dans l'émaillerie limousine contemporaine. Il importe maintenant de démontrer qu'il existe encore en France une œuvre complètement semblable, quant à l'ensemble et qui ne varie que très peu dans l'ornementation et aussi quant au style et à l'époque d'exécution.

Je me contenterai seulement de signaler les différences que j'ai constatées sur le triptyque de Chartres, publié cinq fois, d'une façon insuffisante par MM. de

(1) *Œuvr. compl.*, IX, p. 473 et suiv.

Mély (1), Darcel (2), Du Sommerard (3), de Linas (4) et Rupin (5). Ce sont de bonnes photographies (6) que nous désirons maintenant pour mettre en regard des nôtres, car l'œil va volontiers d'un monument à l'autre pour se renseigner exactement sur l'assimilation.

La crête offre les mêmes ajours, mais le dessous est couvert de cabochons sur le bandeau.

Au soubassement, court un rinceau, qui descend jusque sur les pieds, où il s'épanouit en large volute fleuronnée.

A l'extérieur, les volets représentent les douze apôtres, assis chacun sous une arcade tréflée et recevant, des mains stigmatisées du Christ, les rayons de flamme qui représentent l'effusion de l'Esprit Saint, au jour de la Pentecôte.

Le trou de la serrure s'aperçoit au volet droit.

Aux volets, à l'intérieur, les anges thuriféraires sont privés de la navette à encens.

(1) *Le trésor de la cathédrale de Chartres*, 1886, pl. I et II, répété depuis dans une petite brochure sur le même sujet. Ce sont ses clichés qui figurent ici. Nous le remercions sincèrement d'avoir facilité ce rapprochement, qui ne peut être que profitable à nos lecteurs.

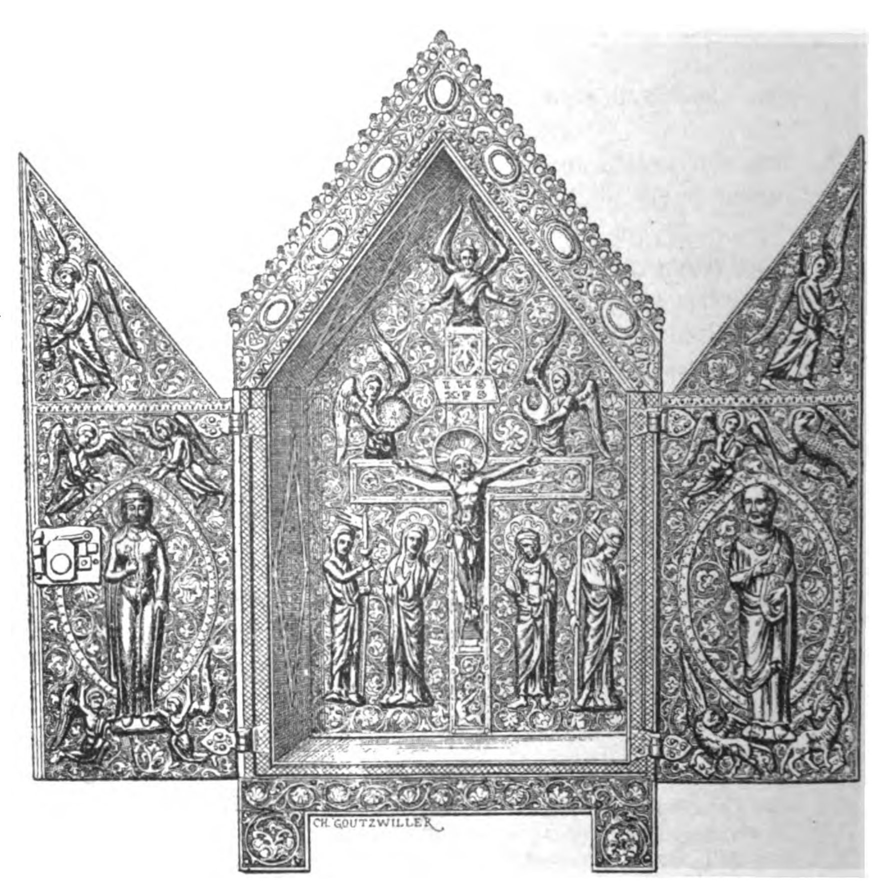
(2) *Catalogue de l'Exposition de 1867, Histoire du travail*, p. 148, n° 2030.

(3) *Les Arts au moyen âge*, album, série IX, pl. XX.

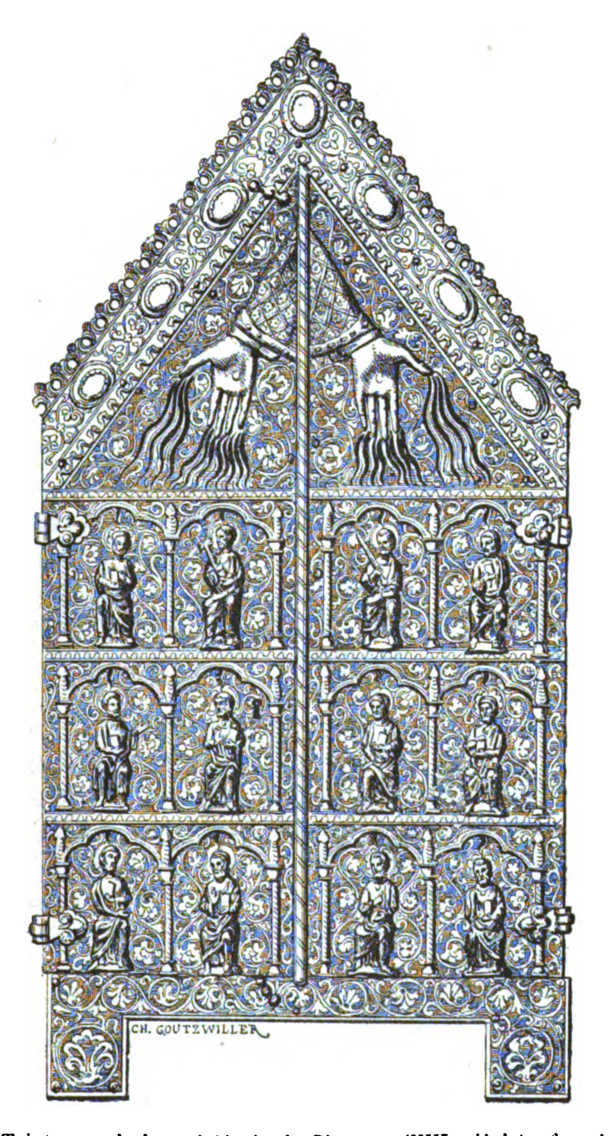
(4) *Les émaux Limousins et le triptyque de la cathédrale de Chartres*, p. 55, 57 ; tirage à part d'un article publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, 1886, t. VIII, p. 289, 312, avec trois planches, dont une pour le triptyque ouvert, l'autre fermé, et la dernière pour le *flanc*.

(5) *L'œuvre de Limoges*, p. 499, 501, fig. 552, 553, 554.

(6) M. de Mély en a fait prendre, mais elles ne sont pas dans le commerce. Non seulement il me les a communiquées avec empressement, mais il m'a autorisé à en demander une réduction à M. George, pour compléter l'album de Cherves.



Triptyque de la cathédrale de Chartres (XIII[e] siècle); ouvert.



Triptyque de la cathédrale de Chartres (XIII[e] siècle) ; fermé.

La Vierge en majesté a disparu au côté droit, mais il reste encore, comme indice du sujet, les quatre anges qui soulèvent l'auréole feuillagée; ils sont nimbés et, plus calmes, ne gambadent pas.

En vis-à-vis, de la Majesté du Christ il ne subsiste que les quatre animaux; l'ange et l'aigle sont seuls nimbés; en bas, ils sont adossés, mais leur tête contournée, comme on dit en blason, fait qu'ils se regardent.

La plaque du fond représente la crucifixion : en haut, l'archange saint Michel, les ailes volantes et les bras ouverts, comme pour accueillir l'âme du Christ; sur la traverse, deux anges tenant le soleil strié et la lune en croissant ; la main divine, posée sur un nimbe crucifère, au-dessus du titre IHS XPS; une croix fleuronnée de rinceaux et, à la partie inférieure, Adam sortant nu du tombeau; à droite, debout, la Vierge et l'Eglise et, à gauche, saint Jean et la Synagogue.

Les nimbes de la Vierge, de saint Jean et des apôtres ont l'intérieur polylobé, tandis que celui des anges est uni.

Sur les parois internes, quatre losanges ressortent sur un champ treillissé, qui reparaît en bas et le long des volets; deux ont été refaits, ce sont l'incrédulité de saint Thomas et le reniement de saint Pierre.

« Le toit et les flancs externes sont habillés de cuivre estampé. Le dessin consiste en un quadrillé inscrivant dans chaque maille un petit quadrilobe et sur lequel on a rapporté des médaillons circulaires ornés d'anges à mi-corps, gravés » (Rupin, p. 500). Ils sortent des nuages et font le geste de l'allocution ou tiennent un livre. La crête latérale offre une succession de ces grandes meurtrières à *oculus,* si fréquentes sur les châsses limousines.

« Ce triptyque est dénommé *châsse de saint Aignan.*

D'après une tradition, il ne serait entré qu'au commencement du siècle dans le trésor de la cathédrale » (p. 500).

De Linas le date « du milieu du XIII[e] siècle (p. 300), reconnaît que certaines parties sont d'exécution plus faible, comme faites par un élève et enfin il admettrait une influence étrangère, à la fois italienne et germanique (p. 301). Après avoir repoussé le nom de *châsse,* il s'arrête à celui de *retable; « meuble,* dit-il, eût été préférable », quoique ce terme soit bien vague dans l'espèce; puis il conclut en ces termes : « Déchu de sa permanence, le triptyque fut affecté à l'exposition passagère de reliques incluses dans des *capsulæ* isolées » (p. 311).Je crois, au contraire, que ce fut sa destination première.

Les deux triptyques sont des œuvres-sœurs, tellement elles se ressemblent; mais, comme l'a dit Ovide, chaque sœur, tout en se rattachant au type familial, garde son individualité, qui empêche de les confondre et de les prendre l'une pour l'autre. Notre cas est identique. Un seul point reste obscur : Quelle est l'aînée des deux ? J'inclinerais peut-être pour Cherves, qui est moins nimbé, plus symbolique et gemmé à la crête; mais peu importe, car elles se suivent de bien près, si près même qu'il n'y a pas entre elles plus de trois ou quatre ans de distance, juste peut-être le temps de la fabrication.

Mgr X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



TABLE

DU TRÉSOR LITURGIQUE DE CHERVES



TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1897.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.



ERRATA

Page ʟxxɪv, **ligne 33,** ***au lieu de :*** Hercule, ***lisez :*** **Mercure.**

Page 200, ligne 1, ***au lieu de :*** X. Triptyque, ***lisez :*** **XI. Triptyque.**

Page 217, ligne 8, ***au lieu de :*** Nicomède, *lisez :* Nicodème.



PRIX DES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Première Série.

Tome Ier (1845). — 1er et 2e trimestres, *épuisés*. — 3e et 4e trimestres.	2 f.	»
Tome II (1846). — 1er semestre, *épuisé*. — 2e semestre	2	»
Tome III (1847-48-49). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome IV (1850). — 1er semestre, 3 fr. — 2e semestre	3	»
Tome V (1851-52). — 1 livraison	3	»

Deuxième Série.

Tome Ier (1855-56). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome II (1856-57-58, 1re partie). — 1 vol	5	»
Tome II (1856-57-58, 2e partie). — 1 vol	5	»

Troisième Série.

Tome Ier (1859). — 1er trimestre, *épuisé*. — 2e trimestre, 1 fr. — 3e trimestre, *épuisé*. — 4e trimestre	1	»
Tome II (1860). — 1er trimestre, *épuisé*. — 2e trimestre, 1 fr. — 3e et 4e trimestres	2	50
Tome III (1861). — 1 vol	6	»
Tome IV (1862). — 1er trimestre, 2 fr. — 2e, 3e et 4e trimestres	2	50

Quatrième Série.

Tome Ier (1863). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome II (1864). — 1 vol	5	»
Tome III (1865). — 1 vol	8	»
Tome IV (1866). — 1 vol	8	»
Tome V (1867). — 1 vol	10	»
Tome VI (1868-69, 1re partie). — 1 vol	10	»
Tome VI (1868-69, 2e partie). — 1 vol	10	»
Tome VII (1870). — 1 vol	10	»
Tome VIII (1871-72). — 1 vol	8	»
Tome IX (1873-74). — 1 vol	8	»
Tome X (1875). — 1 vol	8	»
Tome XI (1876). — 1 vol	10	»

Cinquième Série.

Tome Ier (1877). — 1 vol., *épuisé*.		
Tome II (1878-79). — 1 vol	10	»
Tome III (1880). — 1 vol	10	»
Tome IV (1881). — 1 vol	10	»
Tome V (1882). — 1 vol	8	»
Tome VI (1883). — 1 vol	10	»
Tome VII (1884-1885). — 1 vol	10	»
Tome VIII (1886). — 1 vol	10	»
Tome IX (1887). — 1 vol	10	»
Tome X (1888). — 1 vol	10	»
Tome XI (1889). — 1 vol	10	»

Voir la suite au dos de la couverture





